NOUVELLE REVUE
GERMANIQUE.

STRASBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE F. G. LEVRAULT, IMPRIMEUR DU ROI.

NOUVELLE REVUE GERMANIQUE;

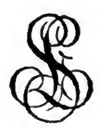
RECUEIL

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,

PUBLIÉ

PAR UNE SOCIÉTÉ D'HOMMES DE LETTRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

Tome Troisième.



PARIS,

Chez **F. G. LEVRAULT**, éditeur, rue de la Harpe, n.° 81;
Même maison, rue des Juifs, n.° 33, à **STRASBOURG**;
A **BRUXELLES**, à la Librairie Parisienne.

1829.

NOUVELLE REVUE

GERMANIQUE.

Sciences politiques.

DE LA CONSTITUTION BAVAROISE EN GÉNÉRAL,

ET

DE LA SESSION DES ÉTATS DE 1827 — 1828 EN PARTICULIER,

A l'occasion du rapport publié par le comte de Bentzel-Sternau, député.[1]

Les hommes éclairés de tous les pays s'accordent maintenant à regarder le gouvernement constitutionnel comme le plus adapté aux besoins de notre époque. Noble transaction entre les temps anciens et les temps modernes, il concilie tous les intérêts raisonnables, et, sans entraver le développement de la grandeur et de la puissance nationales, il présente ces garanties d'ordre et de paix qui semblent être

[1] *Bericht über die Ständeversammlung des Königreichs Baiern, vom 17ten November* 1827 *bis* 18*ten August* 1828, *erstattet an seine Committentin die baierische Nation, von dem Abgeordneten Graf Christian Ernst von Bentzel-Sternau; Zürich*, 1829.

aujourd'hui une des premières nécessités des peuples. Si dans certains pays des préjugés de cour ou des souvenirs hostiles en retardent ou suspendent le développement, il en est d'autres où les gouvernemens, trop éclairés pour écouter les inspirations d'une pusillanimité surannée, s'associent franchement aux idées de leur siècle, et comprennent que leur rôle est de diriger l'opinion, et non d'user leurs forces contre elle.

La Bavière mérite d'être rangée au nombre des États dont nous venons de parler. Elle se présente au premier rang parmi les monarchies constitutionnelles de cette Allemagne qui, sans avoir passé par les mêmes épreuves que la France, est dotée successivement par ses princes de la plupart des bienfaits que notre révolution avait pour but de conquérir. Trop faible pour exercer une action sur la politique européenne, mais assez puissante pour n'avoir pas besoin de s'assujettir à une protection étrangère, la Bavière voit se développer paisiblement dans son sein les institutions tutélaires que les combinaisons de la politique refusent encore à d'autres Etats, et elle a montré dans des circonstances peu éloignées de nous qu'elle n'attendait pas le signal d'un pouvoir extérieur pour se déclarer en faveur d'une cause chère à l'humanité [1]. Ses institutions politiques sont le résultat fidèle des principes que l'expérience du dernier demi-siècle a propagés en Europe : elles nous ont paru dignes de fixer l'attention de nos compatriotes.

Avant le grand coup d'état par lequel Napoléon mit un terme à l'ancienne organisation du corps germanique, le pouvoir souverain était limité en Bavière, comme dans presque tous les pays de l'Allemagne, par des représentations d'États (*Landstände*), dont le but était moins de représenter la nation et de se rendre l'interprète de ses

1 On connaît l'intervention franche et généreuse du roi de Bavière en faveur des Grecs.

griefs, que de maintenir à chaque caste les priviléges qu'elle avait su s'assurer par des usurpations successives[1]. Une telle organisation ne pouvait subsister en face de l'influence française. Tout le monde trouvait son profit à la changer, excepté peut-être l'aristocratie, qui s'effaçait devant les grands évènemens du jour. La nouvelle constitution bavaroise de 1808 supprima la dépendance personnelle (*Leibeigenschaft*), proclama l'égalité des citoyens devant la loi, la contribution égale aux impôts, la concurrence égale aux dignités et aux emplois, la liberté de conscience et de la presse. Le principe de la représentation nationale y est exprimé; mais l'application est environnée de tant de précautions, que ce bienfait si pompeux se réduit à une formule décevante. Le mode d'élection n'est qu'un pâle reflet de celui qu'établissait notre constitution impériale. La représentation nationale est privée du droit de proposition et de celui de plainte : elle vote sur la présentation du gouvernement, et les commissaires du roi ont seuls la parole. Les ministres, y est-il dit, ne sont responsables qu'envers le roi. Point de constitution municipale qui serve à éveiller l'intérêt des citoyens pour le bien commun, à contenir dans des bornes salutaires la manie de trop administrer, et à faire connaître avec précision les vœux et la tendance du peuple. Telle fut la constitution bavaroise de 1808; telles furent toutes celles que dicta en Allemagne l'influence française. Triste mélange des bienfaits de la liberté et des précautions du despotisme, elles furent odieuses au peuple allemand, auquel elles imposaient tous les résultats de la révolution française, moins la liberté qui en avait été le but.

Les évènemens de 1814 et de 1815 mirent un terme à ce court épisode d'oppression étrangère. Plusieurs États de l'Allemagne rétablirent leurs anciennes constitutions, d'autres

1 Plusieurs pays de l'Allemagne n'admettaient même pas de représentation pour le *tiers-état*.

en donnèrent ou promirent de nouvelles. Celle de la Bavière est datée du 26 Mai 1818; elle est *octroyée;* mais le bon sens des publicistes bavarois s'indigne à l'idée qu'on pourrait la considérer sous le point de vue d'un acte unilatéral et révocable. Toute loi fondamentale [1], dit l'un d'eux, ne fait que *reconnaître* les droits d'une nation, et se fonde ainsi sur l'idée d'un contrat social antérieur, exprès ou tacite. La constitution bavaroise admet elle-même ce principe d'une manière implicite, en décidant que les lois organiques ne pourront être interprétées que par le concours des pouvoirs législatifs.

En reproduisant les principes fondamentaux proclamés par la loi organique de 1808, la constitution de 1818 évite de les entourer de ces précautions perfides ou méticuleuses, qui tendent à faire du gouvernement représentatif une onéreuse déception. Nous résistons au désir que nous éprouverions de la mettre en parallèle avec la Charte française. S'il est vrai que les lois d'une nation, et surtout ses lois organiques, doivent être une reproduction fidèle de ses opinions et de ses mœurs, la comparaison entre les institutions de deux peuples doit avoir pour base la connaissance exacte de leur vie intérieure et de leur position sociale. Le publiciste éclairé imite le législateur, qui ne puise pas ses règles de conduite dans des dogmes absolus et inflexibles; mais dans les besoins et les idées reçues des peuples. Ainsi s'expliquera aux yeux d'un observateur impartial l'excellence relative des législations allemandes sur celle de la France sous le rapport de la liberté de conscience, et l'égalité franche et entière qui existe de droit et de fait entre les communions chrétiennes [2]. Ainsi les lois qui proclament l'égalité entre les diverses classes de citoyens sont appliquées

1 *Cucumus, Lehrbuch des Staatsrechts der constitutionnellen Monarchie Baierns; Würzburg*, 1825.

2 La plupart des constitutions allemandes ne connaissent pas le mot de *religion de l'État*, et les conséquences qu'on a su en déduire.

avec une conséquence plus rigoureuse en France qu'en Allemagne, où les priviléges de castes n'ont pas passé sous le niveau d'une révolution.

Les prérogatives de la noblesse forment l'exception la plus importante que la constitution bavaroise apporte au principe de l'égalité politique. Ces prérogatives sont : 1.° le droit de jurisdiction patrimoniale; 2.° le droit d'établir des fidéicommis de famille; 3.° l'exemption de la jurisdiction des *Landgerichte* au civil et au criminel; 4.° le droit de sceau, sous certaines restrictions apportées par la loi hypothécaire ; 5.° le droit de faire entrer leurs enfans dans l'armée avec le titre de cadets. Les articles qui énumèrent les priviléges de la noblesse sont suivis de celui qui consacre d'une manière organique le régime des pensions. Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer en passant combien cette garantie solennelle d'un droit qui devrait toujours être sacré, nous parait noble et digne d'un peuple qui se respecte.

La nouvelle représentation bavaroise se compose de deux chambres, dont la réunion reprend l'ancien nom de *Landstände*. La première chambre, dont les membres reçoivent le titre de *Reichsräthe* (conseillers de la couronne), se compose : 1.° des princes majeurs de la famille royale; 2.° des grands-officiers de la couronne; 3.° des deux archevêques du royaume; 4.° des chefs des maisons auxquelles est attaché le titre de prince ou comte de l'empire, en tant qu'ils restent possesseurs des patrimoines qui autrefois leur conféraient ces titres; 5.° d'un évêque choisi par le roi, et du président du consistoire général; 6.° des personnes que le roi aura appelées à cette dignité, soit à titre héréditaire, soit à vie, en considération de leurs services, de leur naissance ou *de leur fortune* [1]. Le nombre des membres à vie

1 Il parait étonnant qu'avec les idées généralement reçues en Allemagne, la fortune seule soit un titre suffisant pour aspirer à la pairie. L'un des principaux griefs allégués contre la constitution bavaroise de

ne peut excéder le tiers des membres nommés à titre héréditaire. Les princes qui siégent dans la première chambre n'ont voix délibérative qu'à vingt-un ans, les autres membres à vingt-cinq ans. Le premier président est nommé par le roi pour la durée de la session; le deuxième président est nommé également par le roi, mais sur la présentation de cinq candidats; les secrétaires sont nommés par la chambre. Les séances de cette chambre sont secrètes.

La deuxième chambre se compose : 1.° des députés nommés par les propriétaires à jurisdiction patrimoniale qui ne siégent pas dans la première chambre; 2.° des députés des universités; 3.° des députés du clergé catholique et protestant, dans la proportion de deux tiers contre un tiers [1]; 4.° des députés des villes et bourgs; 5.° des députés nommés par les propriétaires qui ne sont pas compris dans la première classe. Il y a un député sur sept mille familles. Les députés des propriétaires nobles forment un huitième de la chambre; les députés du clergé un huitième; les députés des villes et des bourgs un quart; ceux qui sont nommés par les autres propriétaires un demi. Chacune des trois universités nomme un député. Les vacances survenues pendant la durée des sessions sont remplies par les candidats qui ont obtenu lors de l'élection le plus de voix après celui qui a été nommé [2]. Pour pouvoir siéger dans la chambre des députés, il faut jouir des droits de citoyen, appartenir à l'une des communions chrétiennes, n'avoir jamais été impliqué dans une procédure criminelle spéciale [3], et posséder

1808 par le publiciste cité plus haut, est celui d'avoir cherché à organiser ce qu'il appelle l'*aristocratie de l'argent*.

1 La population catholique de la Bavière se monte à deux millions six cent mille habitans, la protestante à neuf cent cinquante mille.

2 Cette disposition, que nécessite peut-être en Bavière la complication des opérations électorales, nous parait trop favoriser l'opinion en minorité, s'il arrivait que le pays fût divisé sur des questions vitales.

3 Les criminalistes allemands appellent *procédure spéciale*, celle qui

une fortune qui assure une existence indépendante (voyez plus bas les conditions nécessaires pour être électeur). Les fonctionnaires publics ne peuvent accepter la députation qu'avec l'autorisation du roi. Les députés qui ne résident pas dans la capitale reçoivent une indemnité de cinq florins par jour de résidence, et de huit florins par six lieues lorsqu'ils voyagent. La chambre se renouvelle intégralement tous les six ans et en cas de dissolution. On cesse d'être député, en perdant la qualité en vertu de laquelle on a pu être nommé, et en cessant de remplir les conditions de l'éligibilité [1]; dans ces deux cas la chambre décide. Les séances sont publiques[2], et les députés sont *tenus* d'y assister; ils doivent prévenir le président en cas d'obstacles fondés. L'ordre dans lequel ils prennent leurs places est réglé par le sort. Les deux présidens de la chambre sont nommés par le roi sur une liste de six candidats.

Le mode d'élection varie suivant la classe à laquelle appartient le député à élire. L'élection des députés nommés par les propriétaires à jurisdiction patrimoniale et des députés des universités se fait directement : dans les élections universitaires, le collége électoral est formé de tous les professeurs ordinaires et extraordinaires. Les élections du clergé comprennent deux degrés[3] : chaque décanat nomme un

se dirige plus particulièrement contre une personne déterminée, après que le corps du délit est avéré. Elle équivaut à cette partie de notre procédure qui suit l'arrêt de renvoi devant la cour d'assises.

1 On se souvient que cette question, controversée chez nous, a été résolue par la chambre des députés en sens contraire.

2 Le principe de la publicité des séances de la chambre des députés est posé d'une manière singulière dans le dixième Edit organique : « Aucun étranger, y est-il dit, ne pourra entrer pendant les séances dans la salle des délibérations; seulement, aux séances publiques de la deuxième chambre, un nombre déterminé de personnes pourront être admises dans les galeries. »

3 L'admission du mode d'élection par degrés dans la constitution bavaroise n'étonnera pas, si l'on considère la latitude immense des qualités auxquelles elle attache le droit d'électeur.

électeur. Les villes et les bourgs nomment un électeur sur cinq cents familles: leurs assemblées primaires se réunissent dans le chef-lieu du cercle : une exception est faite en faveur des villes de Munich, Nuremberg et Augsbourg, qui ont leurs députés particuliers; Munich en nomme deux, et les deux autres villes chacune un. Les élections des propriétaires sans jurisdiction patrimoniale sont partagées en trois degrés. Les communes rurales nomment d'abord des *mandataires* (*Bevollmächtigte*), un sur cent familles. Ces mandataires se réunissent dans le ressort de chaque tribunal pour nommer les électeurs, dont le nombre est fixé à un sur mille familles. Pour être mandataire, il faut être âgé de vingt-cinq ans et payer trois florins (six fr. quarante-trois cent.) de contributions. Les électeurs au dernier degré doivent être âgés de trente ans.

Ceux qui regardent comme la qualité la plus essentielle d'une loi cette simplicité qui consiste à ranger tous les cas sous un petit nombre de règles claires et précises, blâmeront la composition de la représentation bavaroise. Mais sa complication apparente n'étonnera pas ceux qui se souviendront que le législateur de ce pays n'avait pas à opérer sur une table rase, comme à certains égards les législateurs français, et que ses lois étaient faites pour une nation où les différentes classes de la société sont encore de nos jours séparées par des lignes de démarcation qu'il ne serait pas au pouvoir d'un législateur de faire disparaître. Le problème à résoudre se réduisait à combiner ces différens élémens, en accordant à chacun d'eux une part d'influence proportionnée à celle qu'il exerce dans l'opinion publique. D'après cette base d'évaluation, nous sommes loin de penser qu'en laissant à la noblesse et au clergé des deux communions la nomination des deux huitièmes de la chambre, on ait accordé à ces ordres privilégiés un ascendant exagéré. L'idée qui paraît avoir guidé les auteurs de la constitution bavaroise,

en admettant à peu près tous les citoyens actifs dans les assemblées primaires, nous paraît respectable et entièrement conforme à l'esprit du gouvernement représentatif.

Des précautions sont prises par la constitution bavaroise pour empêcher ces mesquines fraudes électorales, dont un des moindres dangers est d'avilir le gouvernement qui donne ainsi un encouragement officiel à la déloyauté et à la corruption. Le bureau se compose des assesseurs du tribunal et de quatre membres de l'assemblée désignés par le sort. Chaque électeur tire un numéro, qu'il inscrit sur son vote, et qui lui sert à s'assurer si ce vote est fidèlement rendu. Toute infraction à la liberté des votes, toute *influence* exercée de la part de l'autorité sur le résultat du scrutin, est sévèrement réprimée, et les fonctionnaires qui s'en sont rendus coupables, sont punis de la destitution. Avant d'entrer en fonction, les électeurs prêtent le serment suivant : « Je jure que mon vote est dicté par ma conscience et par l'intérêt du pays, et que je n'ai reçu ni ne recevrai de qui que ce soit, directement ou indirectement, aucune récompense à ce sujet. » La corruption d'un seul électeur entraîne la nullité de l'élection et la perte de ses droits d'électeur et d'éligible, sans préjudice des peines portées par les lois contre le parjure.

Les États sont convoqués tous les trois ans, et leur session dure au moins deux mois. Le roi propose et sanctionne les lois ; le droit de proposition indirecte est accordé aux chambres sous les mêmes restrictions qu'en France. Le budget est voté pour six ans, et la dette publique est placée sous la garantie des États. Si une loi proposée par le roi a pour objet un changement ou une addition à la constitution, il faut dans chaque chambre la présence des trois quarts, et le vote affirmatif des deux tiers de ses membres. Le premier président de chaque chambre fixe le nombre et les jours des séances. Les députés parlent de leur place quand

leur discours ne concerne pas la totalité ou une grande partie du sujet en délibération. Ils peuvent être rappelés à l'ordre et privés du droit de parler à l'avenir. En cas de personnalités dirigées contre le roi, la famille royale ou les membres des chambres, le président peut déclarer la séance close, et proposer dans la séance suivante l'exclusion temporaire ou absolue de l'auteur des personnalités. La chambre ne vote sur une loi que trois jours après la clôture de la délibération. Dès que la chambre se trouve définitivement constituée, elle nomme cinq comités chargés : 1.° de la législation; 2.° des impôts; 3.° des objets d'administration intérieure; 4.° de l'amortissement des dettes; 5.° de l'examen des plaintes contre la violation de la constitution. Les spectateurs placés dans les galeries, ainsi que les ministres et les commissaires du roi, doivent sortir lorsque la chambre vote. On vote à haute voix (*einverstanden* ou *nicht einverstanden*). Le président proclame le résultat. Les deux chambres correspondent entre elles par écrit. Elles se communiquent leurs résolutions jusqu'à ce qu'elles soient tombées d'accord, ou que l'accord soit devenu impossible.

La responsabilité attachée à l'inobservation des formes constitutionnelles existe non-seulement pour les ministres, mais pour tous les fonctionnaires. Les États peuvent adresser à ce sujet des plaintes au roi. Le roi y porte remède, et, en cas de doute, il fait examiner l'affaire par le conseil d'État et le tribunal supérieur, et rend sa décision sur le rapport de ces deux autorités. Dans les cas graves, les États peuvent accuser en forme. Alors leurs plaintes doivent être spécifiées, et le roi les communique au tribunal supérieur. En cas d'appel, il est formé dans le sein de ce tribunal un sénat *ad hoc*, dont la décision doit être communiquée aux États.

Quoique ce mode de responsabilité nous semble présenter toutes les garanties désirables sous un gouvernement probe

et jaloux de sa dignité, comme le sont la plupart des gouvernemens de l'Allemagne, nous ne saurions approuver la position dans laquelle il place la personne du roi. Il nous semble que l'on compromet sa dignité constitutionnelle en lui assignant un rôle actif dans des débats aussi délicats.

Le pouvoir judiciaire est placé environ sur les mêmes bases qu'en France. Les juges ne peuvent être privés de leur charge et de leur traitement qu'en vertu d'un jugement. Le droit de grâce est accordé au roi, qui se dépouille du *droit d'abolition*[1], maintenu dans toutes les autres constitutions de l'Allemagne.

Telles sont les bases sur lesquelles repose en Bavière le gouvernement constitutionnel. Nous avons cru que la connaissance des institutions fondamentales d'un autre peuple ne pouvait que faire aimer à nos compatriotes le principe qui les a fait éclore, et qui est aussi celui de cette Charte, seul régime que notre génération ait connu; régime auquel nous rattachent nos habitudes et les leçons du passé. En voyant, malgré la différence des mœurs, les mêmes idées, les mêmes besoins se reproduire hors de France chez des nations généreuses et éclairées, il nous semble que la cause que nous défendons en devient plus légitime et plus chère à nos yeux. Telle est, nous l'avouons sans détour, l'idée qui a présidé à cette courte analyse. Mais nous n'aurions rempli que la moitié de notre tâche, si, après avoir offert à nos lecteurs la lettre de la loi, nous ne leur disions pas de quelle manière elle a, pour ainsi dire, pris racine dans le sol. Un ouvrage qui se trouve à notre disposition nous fournit les moyens de présenter un aperçu de la vie constitutionnelle de la Bavière.

Un honorable député, M. le comte de Bentzel-Sternau,

1 L'abolition, supprimée en France par l'Assemblée constituante, consiste dans le droit accordé au Roi d'anéantir l'effet d'une procédure recommencée.

entreprend de tracer le tableau de la session qui vient de s'écouler. Investi de la confiance de ses concitoyens, il a cru remplir un devoir impérieux en leur rendant compte de la manière dont il a rempli son mandat. Une autre considération l'a encore déterminé : la publicité des séances de la chambre des députés, consacrée par l'acte constitutionnel, ne porte ses fruits que pour le public de la capitale; la collection officielle des procès-verbaux des séances est trop volumineuse et d'un prix trop élevé pour pouvoir devenir populaire, et plusieurs inconvéniens, énumérés par l'auteur, contribuent à rendre très-inexacts, et souvent très-fautifs, les comptes rendus par les journaux. Ainsi se trouve manqué le but que se proposait la constitution. Cette considération, jointe à la longueur de l'intervalle qui existe entre les sessions, pourrait refroidir un jour l'intérêt des citoyens pour la chose commune, sans lequel ne saurait exister cet esprit public, qui seul donne à une constitution la vie et l'efficacité.

L'ouvrage de M. le comte de Bentzel-Sternau est celui d'un bon citoyen. Chaque page est empreinte de cette probité loyale et sans prétention, qui ne comprend pas même la fraude; l'auteur y déploie une de ces belles ames qui sont attachées aux idées libérales, non par l'effet de l'esprit de parti ou d'une ardeur vague de réforme, mais parce que toutes les pensées généreuses s'associent chez elles, et qu'elles ne séparent pas l'amour de la liberté de celui de la vertu. L'alliance heureuse qui existe dans sa patrie entre le trône et la nation plaît à son cœur; et il aime à prévoir que, si des difficultés inséparables de la vie parlementaire amènent quelquefois des dissidences d'opinion entre les pouvoirs législatifs, une opposition systématique et compacte ne viendra pas ébranler cette union si désirable.

Le discours du trône, par lequel s'ouvre la session, est rédigé avec une franchise remarquable. C'était la première

fois que le jeune roi se présentait devant les États: après un hommage rendu à la mémoire de son père, il trace avec loyauté la ligne de conduite qu'il se propose de suivre : « De nouvelles protestations sont, je crois, superflues; vous connaissez mes opinions sur la liberté légale, les droits du trône et la constitution qui garantit les droits de tous; vous savez aussi que je regarde la religion comme le point le plus essentiel, et que je saurai en maintenir tous les droits. Notre constitution, toute sage qu'elle est, n'est pas exempte de défauts. L'expérience peut seule apprendre des vérités qui ont échappé à la théorie; et notre constitution elle-même nous indique sagement les moyens de l'améliorer. » Le reste du discours signale en peu de mots les abus auxquels la session qui s'ouvre doit porter remède : on y trouve jusqu'au bout ce langage franc et sans arrière-pensée, qui sied mieux à un souverain du dix-neuvième siècle que la fausse dignité des cours.

Comme notre but n'est pas de présenter une analyse des travaux de cette session, mais de donner à nos lecteurs une idée du mécanisme des institutions constitutionnelles de la Bavière, nous laissons de côté une grande partie des discussions, pour nous arrêter à celles qui nous paraîtront le plus propres à exciter un intérêt général.

Parmi ces discussions figure au premier rang celle qui est relative à l'organisation des conseils généraux, connus en Bavière sous le nom de *Landräthe* (conseils du pays, conseils locaux). Cette institution, si précieuse par l'esprit de vie qu'elle répand dans les provinces, et l'intérêt qu'elle inspire aux citoyens pour la chose publique, a subi depuis vingt ans en Bavière de nombreuses vicissitudes, que nous sommes obligés de rappeler en peu de mots.

L'édit organique de 1808 voulait qu'il s'établît dans chaque cercle une *députation* nommée par le roi, investie du droit de proposition en matière financière, et de former

des vœux en matière de gouvernement sur des objets d'intérêt local. Cette organisation ne put se maintenir sous le nouvel ordre de choses. La Bavière rhénane conserva seule son conseil général, fondé sur la constitution française de 1799 et le sénatus-consulte organique de 1802 : on ne supprima que les conseils d'arrondissement, devenus incompatibles avec le nouveau système d'administration. Dans les autres cercles du royaume on distingua les *dépenses du district* des *dépenses du cercle*. Les premières devaient être réglées par l'administration locale, de concert avec les communes du district; les autres furent confiées à l'autorité supérieure, de concert avec toutes les communes du cercle. Le mode de coopération des communes de district et des communes de cercle devait être déterminé par une loi, et la contribution de chaque commune aux dépenses était réglée par des ordonnances locales.

L'imperfection de cette loi, qui ne posait que des principes généraux, engagea en 1819 la deuxième chambre à demander l'introduction dans tous les cercles du système suivi dans la Bavière rhénane. La première chambre opposa l'incompétence[1] des États sur cette matière. Le roi publia alors *proprio motu*[2] un édit organique en Janvier 1822. La deuxième chambre se prononça dans la même année contre le nouveau mode, qui était bien différent de celui de la Bavière rhénane. Elle renouvela sa proposition, qui fut accueillie comme précédemment par la première chambre. Cependant l'édit de 1822 fut suspendu, et le gouvernement promit de présenter aux chambres un projet de loi sur le mode d'élection, l'organisation et le cercle d'activité des *Landräthe*.

1 La tendance inconstitutionnelle de la première chambre se reproduira plus d'une fois dans le courant de cet article.

2 S'il faut en juger par ce fait et quelques autres encore, il semblerait que le gouvernement constitutionnel n'était pas encore alors bien naturalisé en Bavière.

Tandis que cette institution manquait à la vieille Bavière, le gouvernement introduisait dans l'organisation du conseil général de la Bavière rhénane d'utiles réformes. Une ordonnance du 3 Juillet 1820 changeait le mode d'élection qu'avait légué à cette province le despotisme français. Le nouveau *Landrath* devait se composer de vingt membres, nommés par le roi sur quarante candidats[1] présentés par les propriétaires des villes et des campagnes, auxquels est conféré le droit d'élire les députés; la moitié au moins doit être choisie parmi les membres du collége électoral. Les conditions de l'éligibilité ne dépendent ni de la fortune, ni du rang social: elles consistent dans l'âge de trente ans, la qualité de citoyen, et la condition de n'avoir jamais été impliqué dans une procédure criminelle spéciale. Les vingt candidats qui ne sont pas nommés par le roi, sont destinés à remplir les vacances qui peuvent se présenter pendant les cinq années suivantes. Tous les cinq ans, le *Landrath* se renouvelle par tiers. Les *Landräthe* (membres du *Landrath*) ne reçoivent pas d'indemnité. La durée de la session est de quinze jours et ne peut être étendue au-delà. Le *Landrath* élit lui-même son président et son secrétaire. La présence des deux tiers est nécessaire pour délibérer. Les commissaires royaux ne peuvent y être admis que pour faire des propositions, et doivent sortir quand ce but a été rempli. Le cercle d'action du *Landrath* est administratif ou représentatif. Comme corps administratif, il répartit les contributions directes entre les communes; il statue sur les plaintes occasionées par cette répartition, soit d'un district contre un district, ou d'une commune contre une commune; il propose des dépenses dans des buts d'intérêt local; il vérifie les comptes présentés par l'administration, et examine

1 Nous dirons du système de la candidature ce que nous avons dit plus haut de l'élection par degrés : elle s'excuse ici par la grande latitude du cens électoral.

si les dépenses ont été employées au but auquel elles étaient destinées. Comme corps représentatif, il manifeste ses vues sur le bien à faire et le mal à réparer; il s'exprime sur l'état de l'agriculture et du commerce, des canaux et des routes, des établissemens locaux, de l'industrie et des arts; il instruit l'administration des coutumes, préjugés et usages locaux, pour lui donner les moyens d'y remédier; il donne des consultations sur la division territoriale et le partage des biens communaux; il s'explique sur l'exécution plus ou moins active des lois; il donne son opinion sur la moralité, la capacité et le zèle des fonctionnaires, et cherche à éclairer l'administration de tous les renseignemens qui sont en son pouvoir.

Nous nous sommes appesantis sur cette ordonnance, parce que nous avons cru y voir un essai fait par le gouvernement bavarois, et le type de l'organisation actuelle.

Le défaut de loi sur les conseils généraux dura dans la vieille Bavière jusqu'à la session de 1827—1828. Cependant le gouvernement s'était mis en mesure de remplir sa promesse. Le discours du trône disait : « L'absence des *Landräthe* a été et est encore très-préjudiciable. » Le projet de loi que ces paroles semblaient annoncer, fut bientôt soumis à la deuxième chambre. Les attributions des conseils généraux étaient fixées sur les mêmes bases que celles du *Landrath* de la Bavière rhénane. Les membres du conseil, y est-il dit, doivent jouir de la confiance publique; à ce titre, ils seront en premier lieu choisis par la nation, qui nommera quarante-huit candidats, parmi lesquels le gouvernement en choisira vingt-quatre. Le cens d'éligibilité est fixé à cinq florins : les fonctions de membre du conseil général n'entraînent aucune responsabilité. Le *Landrath* se renouvelle intégralement tous les six ans; les membres sortans sont rééligibles. Chaque session annuelle dure deux semaines. Le conseil est présidé par un commissaire du roi.

Les *délibérations* du conseil pourront être rendues publiques, si le gouvernement le juge à propos; ses *décisions* (*Landrathsabschied*) appartiendront de plein droit au domaine de la publicité.

Pénétrée de l'importance de sa mission, la deuxième chambre discuta consciencieusement le projet du gouvernement. Quarante questions principales furent débattues et soumises au vote de la chambre; le projet subit d'importantes modifications. Il fut décidé que la loi de finances fixerait tous les six ans le *maximum* de la somme qui serait laissée à la disposition des conseils généraux; que les citoyens nommés à la fois aux fonctions de député et de membre du *Landrath* auraient à suivre la première de ces deux missions; que douze candidats seraient nommés par le clergé et la noblesse, douze par les villes et bourgs, et vingt-quatre par les propriétaires sans jurisdiction patrimoniale. Les autres modifications consistèrent dans les vœux exprimés par la chambre de faire figurer les rentes domaniales de l'État parmi les charges imposées aux cercles; d'accorder la publicité à toutes les délibérations du *Landrath*, d'appliquer la loi en discussion à la Bavière rhénane, en lui réservant les conditions d'éligibilité qui lui sont particulières, et qui résultent de ce que le peuple n'est pas légalement divisé en castes, comme dans l'ancienne Allemagne.

Le projet de loi ainsi amendé fut communiqué à la première chambre. Guidée par des principes et des intérêts différens de ceux de la chambre des députés, elle se trouva en contradiction avec elle sur plusieurs points. Suivant la première chambre, la loi ne devait pas être appliquée à la Bavière rhénane; les archevêques et l'évêque qui, aux termes de la constitution, font partie de la première chambre, seraient de droit membres du conseil général du cercle où se trouveraient leurs fondations *futures*; le cens d'éligibilité

serait fixé à *dix* florins; le conseil général serait partagé en quatre sections, suivant la classe d'électeurs à laquelle chaque membre devrait sa nomination ; les propriétaires à juridiction patrimoniale voteraient par écrit; les candidats nommés seraient libres d'accepter ou non ; les chefs de maisons appartenant à la haute noblesse, et les pairs à titre héréditaire pourraient se faire représenter dans le conseil général par des mandataires.

La chambre des députés, à laquelle le projet de loi revint, n'admit pas l'exception proposée pour la Bavière rhénane; elle ne reconnut aux archevêques et à l'évêque que les droits d'électeur et d'éligible, accordés par la loi à tout propriétaire; elle continua à se prononcer pour le cens de cinq florins, et pour l'obligation imposée aux candidats d'accepter le mandat de leurs concitoyens. D'un autre côté la deuxième chambre consentit à la division du conseil en sections, et étendit même le vote par écrit à la classe des ecclésiastiques. Elle repoussa encore le droit qu'on voulait accorder à la haute noblesse et aux pairs héréditaires de se faire représenter auprès des conseils.

Saisie une seconde fois du projet, la première chambre renonça à l'exception qu'elle voulait introduire pour la Bavière rhénane, en réservant toutefois leurs droits aux propriétaires à jurisdiction patrimoniale qui *pourraient* dans la suite s'établir dans ce pays[1]. Elle renonça au cens de dix florins, et proposa le *mezzo termine* de sept florins trente kreutzer; consentit à la forme d'élection par écrit pour la classe des ecclésiastiques; persista à exiger que l'évêque et les deux archevêques qui font partie de la première chambre, entrassent de plein droit dans le *Landrath*, et à laisser aux candidats élus la liberté d'accepter ou de refuser.

1 Cet amendement est caractéristique ; il peint l'attachement de la première chambre au régime du privilége, et son aversion pour les résultats, même favorables, de la révolution française.

Pénétrés du désir de doter leur patrie d'une institution dont des défauts momentanés ne ternissaient point à leurs yeux les immenses avantages, les députés cédèrent aux prétentions relatives à l'évêque et aux deux archevêques; ils accordèrent aux candidats élus la liberté de l'option; mais ils rejetèrent la réserve au profit des propriétaires futurs de biens patrimoniaux dans la Bavière rhénane, et persistèrent à maintenir le taux d'éligibilité à cinq florins. La première chambre accéda à ces dernières modifications; et le projet, sanctionné par le roi, reçut force de loi et fut mis en vigueur à dater du 1.er Janvier 1829.

Les réflexions dont M. le comte de Bentzel-Sternau accompagne le tableau de cette lutte si longue et si pénible, témoignent de son amour désintéressé pour la chose publique. « Les institutions, dit-il, sont engendrées comme les hommes; elles grandissent et se développent comme eux. Attendons de l'avenir ce que l'époque actuelle nous refuse encore. » Sans doute il est triste de voir de mesquines prétentions de caste et des craintes pusillanimes entraver le paisible développement des institutions vitales d'un peuple; mais ces obstacles mêmes sont une des conditions de la représentation nationale, qui doit être l'interprète de tous les intérêts et de toutes les passions[1]. C'est surtout après avoir passé par de tels combats que les lois sont l'expression vivante des mœurs et du degré de culture d'un peuple.

Deux discussions nous paraissent encore mériter une attention particulière; elles ont pour objet les projets de loi sur les conflits d'attribution (*Competenzconflicte*)[2], et sur les tribunaux d'honneur (*Ehrengerichte*).

1 Nous n'avons pas besoin d'ajouter que notre observation ne s'applique pas au cas où ces obstacles proviendraient d'une cause étrangère au mouvement constitutionnel, comme par exemple des influences ou des préjugés de cour.

2 Le mot de *Competenzconflict* semble applicable à toutes les espèces de *conflits*; cependant le projet de loi dont il est question ici ne

Suivant le premier de ces deux projets de loi, les conflits seraient jugés par le conseil d'État, qui, *étant chargé d'élaborer les lois avant leur présentation aux chambres, doit le mieux en connaître l'esprit*. Cependant, *et pour garantir les droits des citoyens*, la décision du conseil d'État doit être communiquée au roi lui-même, comme représentant le pouvoir dont les lois émanent et reçoivent leur sanction. Le roi peut, s'il le juge convenable, renvoyer une seconde fois l'affaire au conseil d'État, auquel serait adjoint dans ce cas un certain nombre de fonctionnaires choisis dans l'ordre administratif et dans l'ordre judiciaire. On doit surseoir à toutes procédures jusqu'au jugement du conflit.

Dans une discussion approfondie, où les questions les plus fondamentales furent débattues avec franchise, la chambre des députés manifesta le vœu de voir disparaître toutes les traces de la justice administrative, séparer d'une manière précise le domaine de la justice de celui de l'administration, et laisser ensuite aux tribunaux le soin de décider si l'objet en litige était ou non de leur compétence. En tout cas, s'il fallait conserver l'organisation actuelle, et raisonner dans l'esprit du projet de loi, le pouvoir chargé de prononcer entre la justice et l'administration devait présenter les plus hautes garanties d'impartialité et d'indépendance. Ces garanties ne se rencontraient pas dans le conseil d'État, corps administratif et amovible, dénué de tout caractère constitutionnel, et composé en partie des ministres eux-mêmes, qui deviendraient ainsi juges dans leur propre cause. La garantie que le projet de loi cherchait à trouver dans l'intervention royale, était aussi contraire à la dignité du roi qu'aux principes du gouvernement constitutionnel.

s'occupe que des conflits qui s'élèvent entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative, et qui sont désignés en France sous le nom de conflits d'*attribution*.

Malgré les dégoûts que les ministres cherchèrent à susciter à la chambre en l'accusant de franchir la limite de ses pouvoirs constitutionnels, le projet de loi fut modifié de la manière suivante : Les conflits seraient jugés par un tribunal particulier, composé des conseillers d'État dont les fonctions ne seraient point administratives, et d'un nombre égal de conseillers de la cour suprême, élus chaque année par l'ensemble de tous les membres de la cour. En cas de partage, le débat serait censé vidé au profit du pouvoir judiciaire. La décision serait rendue six semaines au plus après la présentation des actes, et ne serait soumise à aucune espèce de recours. Toutes les décisions du tribunal spécial établi pour les conflits, seraient publiées avec leurs motifs. Par esprit de modération, la chambre rejeta deux amendemens qui n'étaient cependant qu'une conséquence rigoureuse des principes déjà admis : suivant le premier, les conseillers d'État qui siégeraient dans la commission des conflits, seraient, dans le cas où le ministère les priverait de leur charge, assimilés aux conseillers de l'ordre judiciaire quant à la faculté de ne pouvoir être privés de leur traitement; suivant le second, les conflits ne pourraient être élevés dans le cas où le fisc figurerait au procès en qualité de défendeur, et celui-ci ne pourrait alléguer ses exceptions, en y comprenant celle d'incompétence, que devant les tribunaux ordinaires.

L'esprit de conciliation qui avait guidé la chambre des députés ne fut pas apprécié par la première chambre, qui s'appliqua à faire disparaître partout du projet de loi les garanties d'indépendance et d'impartialité que la deuxième chambre avait cherché à y introduire. Ainsi elle arrêta que la commission des conflits se composerait de trois conseillers d'État choisis arbitrairement, et d'un nombre égal de membres de la cour supérieure, qui ne seraient pas élus annuellement par leur compagnie, mais nommés par le roi pour

tout le temps de la durée de leurs fonctions près la cour supérieure, sur une liste de six candidats présentés par cette cour. La commission des conflits serait présidée par le président du conseil d'État, pourvu qu'il ne fût pas ministre à porte-feuille; le ministre de la justice serait de droit vice-président. La couronne pourrait, au lieu de ces deux fonctionnaires, nommer aux fonctions de président un citoyen qui ne prendrait point de part à l'administration. Le président aurait toujours voix prépondérante en cas de partage.

La chambre des députés, appelée une seconde fois à voter, eut la faiblesse de renoncer, à une forte majorité, à la plupart des décisions qu'elle avait prises trois mois auparavant; elle se réunit aux amendemens de la première chambre, sous quelques modifications peu essentielles. Après une nouvelle communication à la première chambre, le projet de loi fut voté et présenté au roi, qui crut devoir lui refuser sa sanction.

M. le comte de Bentzel-Sternau se félicite de cette issue, *qui empêche les conséquences funestes d'une loi que, dans sa conviction, il regarde comme mauvaise, et qui laisse au gouvernement la faculté de présenter aux chambres un projet fondé sur de meilleures bases.* Il proteste énergiquement contre l'idée que cet objet n'entrerait pas dans les attributions des chambres.

La troisième discussion dont nous nous proposons de rendre compte, concerne le projet de loi sur les tribunaux d'honneur. Nous sommes encore obligés ici de donner à nos lecteurs une histoire succincte de la législation qui régit cette matière.

Le Code pénal bavarois de 1813 n'a pas jugé à propos de faire une mention particulière du duel. Ce silence de la loi introduisit une grande diversité dans les opinions des praticiens. La criminalité intrinsèque du duel semblait généralement reconnue; mais les uns croyaient pouvoir le comprendre sous les dispositions générales relatives au meurtre,

aux blessures et à la vindicte privée; d'autres le regardaient comme un délit d'une espèce particulière, et lui appliquaient un édit de 1779 (*Duellmandat*), dont les dispositions sont d'une sévérité incompatible avec l'esprit qui a dicté les nouvelles législations criminelles. Lors de la première convocation des États[1], le duc Guillaume de Bavière proposa à la première chambre, dont il fait partie, de manifester le vœu de voir modifier ou interpréter la législation relative au duel. Cette proposition fut accueillie par les deux chambres et transmise au gouvernement. D'un autre côté cette importante matière était devenue l'objet des méditations des jurisconsultes. L'impérieux préjugé qui, dans certaines classes de la société, place un homme dans l'alternative de se rendre coupable aux yeux de la loi, ou de perdre l'estime dont il jouit aux yeux de ses collègues, leur parut digne d'être pris en considération. Dans ces circonstances toutes spéciales, il semblait injuste de punir le duelliste pour avoir obéi à une contrainte contre laquelle la législation elle-même ne cherchait pas à le défendre. De là vint l'idée d'instituer des tribunaux d'honneur. Mais une grave question se présentait. Ces tribunaux auraient-ils le droit de permettre le duel dans les cas où les préjugés reçus exigeraient cette satisfaction? La négative et l'affirmative semblaient également dangereuses. En accordant aux tribunaux d'honneur le droit d'autoriser le duel, celui-ci recevait une sanction légale, et la loi commettait une injustice évidente en légitimant dans une classe de la société un fait qu'elle qualifiait de crime dans les autres. En leur refusant cette faculté, les tribunaux d'honneur n'étaient plus qu'une institution illusoire, et ils perdaient cette confiance que les pénalités les plus graves[2] chercheraient en vain à leur concilier.

1 *Ueber den Zweikampf und die dessfallsige Gesetzgebung in Baiern, von D.r A. von Braunmühl; Landshut*, 1826.

2 Suivant le réglement militaire de 1823, les officiers qui ne se soumettent pas aux tribunaux d'honneur sont punis de la destitution.

Le réglement militaire publié en 1823 par le roi Maximilien-Joseph, évite de se prononcer sur cette question délicate, qui tient à l'essence même des tribunaux d'honneur ; mais il était généralement connu que l'affirmative entrait dans les intentions du monarque. C'est aussi dans ce sens que le réglement fut appliqué par la plupart des chefs de corps. Le souverain actuel mit un terme à cette jurisprudence, en décidant, par une ordonnance du 5 Juillet 1826, qu'aucun tribunal d'honneur ne pourrait permettre le duel, parce qu'étant contraire à la loi commune, il n'était l'objet d'aucune autorisation spéciale dans la loi militaire.

Les duels entre étudians, qui sont dans la plupart des pays de l'Allemagne l'objet d'une législation spéciale, sont régis en Bavière par la loi académique du 6 Mars 1814.

C'est sous l'influence des circonstances dont nous avons cherché à tracer le tableau, que le ministère bavarois présenta aux États, dans la session de 1827 — 1828, un projet de loi sur les tribunaux d'honneur. La première chambre, à laquelle il fut d'abord soumis, crut devoir lui refuser sa sanction, et le communiqua à la chambre des députés [1], où il devint l'objet d'une discussion approfondie. La chambre reconnut que le projet de loi n'avait pas pour but de combattre un préjugé national, mais des idées particulières à certaines classes; et qu'ainsi des mesures toutes spéciales pouvaient seules atteindre le but désiré. Le problème le plus important à résoudre consistait à accorder une protection suffisante à ceux que le mépris de leurs collègues punirait d'avoir bravé le préjugé. Certains membres crurent que, pour combattre le faux point d'honneur dans sa racine, il fallait infliger au duel des peines déshonorantes.

1 Cette marche s'explique facilement, si l'on se souvient que les deux chambres en Bavière ne sont censées former qu'un seul corps (*die Landstände*), et que les projets de loi ne reviennent au roi qu'après avoir été l'objet d'une décision commune (*Gesammtbeschluss*).

Une autre opinion proposa d'adopter le projet de loi qui aurait toujours quelques résultats utiles, ou d'en adopter les principes, en laissant à chacune des classes en question la faculté d'en organiser l'application. Dans un discours plein de sagesse et de vues pratiques on montra que l'institution des tribunaux d'honneur tendait à régulariser et à diminuer les duels, et à restreindre les effets du préjugé fatal qui en est la source. Plusieurs orateurs regardèrent la sévérité des lois pénales comme le moyen le plus sûr de contribuer à l'extinction successive du mal. Un député du clergé, animé d'un beau zèle pacifique, alla jusqu'à demander la suppression de toutes les salles d'escrime, publiques et privées; il regretta aussi de ne plus voir de nos jours l'excommunication ecclésiastique des duellistes porter ses fruits par la privation de sépulture. On critiqua d'un autre côté l'organisation et la composition des tribunaux d'honneur, et leur défaut d'utilité pratique. La conséquence qui semble résulter de cette discussion, fut que les lois devaient chercher à offrir une garantie puissante contre les injures et les outrages, et refuser absolument aux tribunaux d'honneur la faculté d'autoriser le duel.

La majorité de la chambre vota contre l'adoption du projet de loi, sans toutefois se réunir aux conclusions de l'autre chambre. Il fut décidé à la majorité de quarante voix contre trente-neuf, que le projet en question ne serait examiné et discuté que lors de la présentation du nouveau Code pénal, avec lequel il était lié d'une manière intime. La chambre rejeta la proposition qui lui fut faite, de manifester le vœu de voir instituer des tribunaux d'honneur pour les classes de la société où le duel se reproduit le plus fréquemment. Elle admit au contraire le vœu tendant à l'extinction successive du duel par suite d'une sage harmonie entre la répression des injures et celle des duels.

Ici se termine la tâche que nous avons entreprise.

Étranger à la science des publicistes, et voué à des travaux d'un autre genre, nous avons quelquefois exprimé notre opinion sur des manières qui semblent sortir de notre compétence. Une idée nous a encouragé : c'est que, dans un pays qui porte une espèce d'affection aux institutions constitutionnelles, la manifestation d'une opinion franche et libre sur un objet qui les intéresse ne peut jamais être déplacée. Nous n'avons voulu qu'être utile : puissions-nous avoir rempli notre but !

DU SYSTÈME DES RÉFORMES

Dans ses rapports historiques et dans ses applications pratiques.

D'APRÈS POELITZ ET JORDAN.[1]

(*Fin.*)

Un gouvernement ne saurait se compromettre à un plus haut point, et faire preuve d'une plus grande impéritie, que par des réformes précipitées et intempestives. Une telle conduite démontrerait sa profonde ignorance dans l'art de gouverner. Son procédé ressemblerait à celui d'un charlatan qui, commençant ses études dans l'art de guérir par des expériences faites sur les malades, penserait apprendre à connaître les effets des remèdes par ceux qu'ils produiraient sur les individus. Ainsi qu'il est plus que probable que des essais de ce genre finiront plutôt par tuer les malades, que par faire d'un tel empirique un médecin habile; de même il pourrait très-bien arriver qu'un corps politique fût entièrement bouleversé avant que le gouvernement eût acquis, par les expériences auxquelles il se serait livré, la science à laquelle il aspire. Car l'État est un corps peu fait pour supporter les essais, et il est de plus trop sacré pour qu'il pût être permis à un gouvernement d'en faire l'objet de ses expériences et de ses tâtonnemens. Que tout gouvernement considère bien qu'une seule mesure précipitée peut l'entraîner à cent autres, soit pour prévenir les suites de la première, soit pour y remédier, et que, de cette manière, il risque de s'égarer dans un labyrinthe dont il pourrait lui devenir difficile de retrouver jamais l'issue.

1 Voyez le numéro d'Août, p. 334.

Quant aux *principes à suivre dans la mise en pratique de toute réforme*, ils peuvent être ramenés, comme pour le gouvernement en général, aux *principes du droit et de la politique*, c'est-à-dire *à la justice* et *à la sagesse*. La justice, des principes éternels de laquelle il ne saurait être permis à un gouvernement de s'écarter sous aucune condition, parce que c'est sur elle que repose directement tout l'édifice social, la justice, disons-nous, dicte ce grand axiome, que toutes les réformes doivent être opérées dans la voie constitutionnelle. Car un gouvernement est tenu, dans ses innovations, de quelque peu d'importance qu'elles puissent paraître, d'observer strictement les dispositions contenues dans la constitution, tant sur les réformes en général, que sur les divers actes qui s'y rattachent. Il ne saurait en conséquence être permis au gouvernement d'agir seul, là où, d'après la constitution, une coopération, telle que, par exemple, celle des organes ou des députés du peuple serait exigée, ni de négliger les formes tracées par la constitution pour l'exécution de certains actes. La constitution est le pivot de l'État; c'est sur elle que reposent le droit et la puissance du gouvernement, qui doit dès-lors, même dans l'intérêt de sa propre conservation, la regarder comme sacrée, parce que la moindre lésion qu'il s'en permettrait, minerait son propre droit et affaiblirait sa puissance. D'un autre côté, un gouvernement qui violerait les dispositions de la constitution qui lui imposent des devoirs, n'aurait-il pas à craindre avec raison que le peuple n'en agit de même quant à la partie de la constitution sur laquelle reposent les droits de ce gouvernement? Car, certes, il faut bien que celui qui fonde sur un titre son droit à l'égard des autres, reconnaisse la validité de ce même titre contre lui-même, si ceux-ci l'invoquent à leur tour pour en faire la base de leurs droits. Ainsi toute réforme, quelque juste, quelque opportune, quelque nécessaire qu'elle pût être en elle-même, serait à considérer comme une

véritable détérioration des rapports sociaux, si elle n'avait pas été opérée dans les voies tracées par la constitution.

La justice exige de plus *ménagement et respect pour les droits acquis*. Tous les droits sanctionnés par les lois positives ou par les règles du Droit en vigueur méritent protection et respect, sans égard à leur objet ni à leur rapport avec la justice absolue. Le Droit naturel, les idées philosophiques sur ce qui est juste et sur ce qui ne l'est pas, n'ont ni caractère ni mission pour prononcer sur la validité des droits existans; elles n'ont d'autre influence légitime que celle qu'elles exercent sur la législation ou sur *les lois à faire;* les lois faites ou le Droit existant sont seuls compétens pour apprécier avec efficacité la nature des rapports établis, auxquels ils doivent une protection absolue et sans condition. L'État est une institution positive; il a besoin de reposer sur des bases connues et consolidées. Rien de plus arbitraire que cette prétention de la théorie de culbuter violemment ce qui existe sous la foi du Droit établi, pour y substituer ses hasardeuses combinaisons; rien de plus dangereux que d'ébranler la confiance publique, d'inquiéter tous les intérêts, de lâcher bride à toutes les passions par d'indiscrètes investigations sur l'origine et la nature de droits régulièrement et légalement acquis, par le blâme injurieux déversé sur ceux qui en jouissent, ou par la moindre hésitation à leur accorder la protection pleine et entière qui leur est due selon les lois. Toutes les distinctions qu'on essaierait de faire pour justifier d'aussi graves écarts, notamment en établissant une différence entre les droits acquis à titre onéreux et ceux qui ont été concédés à titre gratuit, n'en seraient ni moins injustes ni moins périlleuses; car elles reposeraient sur une confusion évidente de principes et sur le mépris direct de la paix et de la sécurité sociale. Si des hommes remarquables par leurs lumières, et dont nous sommes même loin de contester la droiture de

caractère, ont proclamé d'autres maximes; s'ils ont revendiqué pour l'État la faculté exorbitante de priver ses membres de droits acquis conformément aux lois, sans même lui imposer l'obligation d'une juste et équitable indemnité, dès que ces droits ne sont pas sanctionnés par la raison, ils ne se sont sans doute pas aperçus qu'ils rendaient évidemment hommage au *système des révolutions*, en substituant aux conseils de cette raison pratique, progressive et mûrie par l'expérience, et qui s'énonce dans les lois positives, les généreuses mais fantastiques inspirations de cette raison prétendue absolue et pure, qui connaît tout, hormis l'homme, qui apprécie tout, hormis les besoins de sa nature et les intérêts de son existence positive. Combien d'ailleurs une façon d'agir dictée par de tels principes serait désastreuse et pleine de périls! combien elle menacerait non-seulement les individus dans leur propriété, dans leur existence, dans leurs droits, mais encore l'État lui-même dans la légitimité des titres sur lesquels il s'appuie pour réclamer, de la part des sujets, respect et obéissance! Car si l'autorité se permet de renverser, au gré de ses convictions théoriques, les droits historiquement établis de ses sujets, qu'aurait-elle à opposer à la prétention de ceux-ci de soumettre à leur tour, à leurs convictions personnelles, en d'autres termes, à leurs passions, ses propres prérogatives, ses propres attributions, si celles-ci, réduites à leurs bases historiques, venaient à ne plus cadrer avec la philosophie imaginée par les novateurs? De tels écarts ne tendraient-ils pas directement à ériger la révolution en principe suprême de la vie sociale? N'est-ce pas ce fatal principe qui a rendu si désastreux et si sanglant le bouleversement social dont nos pères ont été à la fois les instrumens et les victimes? Et la révolution est-elle moins criminelle si elle procède du gouvernement, que si les passions populaires exercent une épouvantable initiative?

Repoussant des doctrines aussi perfides, le *système des*

réformes part du principe invariable, que dans toute innovation réclamée par les besoins progressifs de la société, les droits acquis sont à considérer comme sacrés, et que le respect le plus absolu leur est dû; que s'il existe incompatibilité entre le maintien de ces droits et les nécessités de la réforme, celles-ci doivent l'emporter sans doute, parce qu'il est un principe fondamental de la vie sociale qui veut que les intérêts des individus soient subordonnés aux nécessités publiques; mais ce principe trouve son correctif dans l'obligation non moins absolue imposée à l'autorité de compenser par de justes et équitables indemnités les pertes auxquelles l'intérêt général condamne les usufruitiers de droits désormais inconciliables avec le bien de tous.

La politique ou *la sagesse sociale* veille de son côté à ce que les innovations ou les réformes soient introduites de la manière la plus avantageuse, et s'adaptent le mieux possible aux institutions existantes. Ce dernier point mérite surtout une attention particulière, de peur qu'il ne s'élève conflit et opposition entre les différentes parties de l'organisation sociale, et que la force et la considération de l'État, l'autorité et la vigueur du gouvernement, le bien-être et les intérêts des individus ne se trouvent compromis à la fois. C'est ici surtout qu'il est important de n'agir que d'après une juste appréciation des besoins de l'époque et d'avoir égard aux réclamations d'une saine opinion publique, afin de se concilier l'appui du patriotisme des hommes éclairés, et d'être secondé par la bienfaisante énergie du véritable esprit public.

Telle est la rapide esquisse des principes qui, suivant le professeur Jordan, constituent *le système des réformes*, également capable de modérer la fougue impétueuse des novateurs, et de combattre l'indolence systématique ou l'obstination cruelle et passionnée des protecteurs de tous les vieux abus. Il serait difficile de contester la vérité théorique de ces prin-

cipes ; elle ressort de la philosophie comme de l'histoire ; il ne l'est pas autant de démontrer les obstacles qui s'opposent à sa mise en pratique. Il faut être bien fort pour triompher de toutes les passions ; il faut voir de bien haut pour discerner la vérité au milieu de tous les intérêts en conflit ; il faut être singulièrement maître de ses sens pour ne pas être étourdi par les clameurs les plus véhémentes, les démonstrations les plus contraires ; il faut enfin avoir triomphé de ses propres faiblesses, être inaccessible aux irritations de l'amour-propre comme aux ébranlemens de la peur ; pouvoir opposer aux uns les garanties d'une vie pure, aux autres les gages d'un dévouement incontesté et d'une capacité reconnue, si l'on veut essayer de marcher dans la voie glorieuse des réformes, avec force, indépendance et succès. C'est dans d'aussi graves conjonctures où il s'agit de la stabilité et de la splendeur des États, du bonheur des générations, que les grandes qualités du véritable homme d'État se mettent en saillie ; c'est alors qu'apparaît l'énorme différence entre l'homme qui n'est qu'habile, expert, avisé, et l'homme qui est grand par son caractère et supérieur par ses lumières. Rien ne ressemble à la force comme la violence ; car tandis que l'une édifie, l'autre ne construit que des ruines. L'adresse fait quelquefois réussir ; mais comme elle ne s'agite que dans les détails, comme elle ne sait dominer ni par la hauteur des vues, ni par la vigueur des mesures, elle est incessamment condamnée à refaire sa trame et à renouveler ses expédiens. Quelquefois une énergie déployée à propos produit d'heureux effets et combat avec succès des prétentions et des entreprises dangereuses ; mais comme elle combat avec passion, et qu'elle a des amours-propres ou d'indignes vengeances à satisfaire, elle affaiblit et compromet l'autorité au moment même où celle-ci pensait reprendre sa force et son influence. Ainsi, de quelque côté que se tournent la médiocrité et la passion, elles ne recueillent que

mépris et que honte; entre ses mains le pouvoir et l'intérêt général sont incessamment compromis; sa modération passe pour faiblesse, sa force se nomme violence ou fureur; ses ménagemens sont des concessions; ses meilleures intentions tournent à mal ou ne profitent pas à sa popularité, et pourtant c'est cette popularité même qui, bien comprise, est le but constant, la récompense la plus glorieuse de l'homme que son génie et son dévouement appellent à la protection et à la défense des intérêts généraux. Ainsi le *système des réformes*, vrai et judicieux dans la théorie, ne peut devenir bienfaisant et salutaire dans la pratique, qu'autant que c'est à l'homme d'État digne de ce nom que son application est confiée. Voilà, sans doute, pourquoi ce système est encore si peu compris dans ses rapports avec la vie positive, et pourquoi les deux systèmes contraires paraissent à tant d'hommes les seuls propres pour arriver, quoique par des chemins divers, à ce que chacun considère comme son utopie politique. Mais d'inhabiles essais sont peu faits pour décréditer la vérité, et dans des temps graves, chez un peuple qui a montré par des actes si nombreux et si éclatans qu'il a abjuré son ancienne frivolité, un bon-mot, un calembourg spirituel devraient avoir perdu le privilége de flétrir un système dépositaire des plus salutaires vérités, et dont les principes judicieusement appliqués offrent seuls des remèdes certains et efficaces contre le retour d'anciens désastres ou contre la prolongation d'agitations qui usent et fatiguent les ressorts de l'organisation sociale.

Reprenant la suite de nos communications, nous allons parler des indications historiques que fournit le professeur Pœlitz sur l'application du système des réformes dans les temps anciens et modernes. Son article est court et insuffisant, si l'on désire approfondir la matière; mais il ouvre des points de vue judicieux et propres à diriger dans les études historiques,

rattachées à la recherche progressive des améliorations sociales.

Jusqu'à ce moment, dit le professeur Pœlitz, personne n'a essayé de démontrer par l'histoire la vérité et les bienfaisans résultats du système des réformes, de marquer les faits auxquels il se rattache, et d'assigner l'influence qu'il a exercée sur le développement politique des peuples. Cependant cette démonstration est indispensable pour opérer la conviction que l'application opportune du système des réformes est seule capable de prévenir à la fois les révolutions qui bouleversent les empires, et les dangers de la décrépitude qui entraînent la mort et l'anéantissement des nations. Tout homme qui sait méditer l'histoire, demeure frappé de cette haute leçon qui est inscrite sur chaque page des annales de notre espèce. Aussi nous bornerons-nous à faire ressortir un petit nombre de faits que nous croyons les plus propres à développer notre idée. Mais nous signalerons dès le début ce résultat important, que, toute proportion gardée, le système des réformes a été beaucoup moins fréquemment appliqué dans les républiques que dans les monarchies; qu'ainsi les organisations républicaines ont bien plus difficilement échappé à la décadence et à la mort politique que les États dans lesquels la concentration du pouvoir a facilité l'action et l'influence d'hommes supérieurs, capables d'introduire et de diriger les réformes réclamées par les nécessités des temps. Ainsi Sparte est tombée par l'absence d'un pouvoir réformateur capable de ranimer les institutions vieillies de Lycurgue ; ainsi Athènes perdit sa liberté et jusqu'à son indépendance politique du jour où les lois de Solon eurent cessé d'être respectées; ainsi la ligue Achéenne succomba par l'insuffisance des formes tracées à ses intérêts; Carthage tomba à son tour après que le génie d'Annibal eut essayé en vain de prévenir la décadence des formes surannées de l'aristocratie carthaginoise par une

application judicieuse du système des réformes. La république était devenue impuissante pour résister à la valeur romaine, par suite du dépérissement complet de ses institutions, et sa chute démontra par un nouveau et frappant exemple que l'oligarchie combat avec le plus d'opiniâtreté l'introduction de réformes salutaires.

A l'avènement de la maison des Comnènes au trône de Byzance, il y avait encore possibilité d'animer d'une nouvelle vie l'empire romain d'Orient par le système des réformes, quelques grands qu'aient été les pas vers la décrépitude que cet empire avait déjà faits pendant des siècles. Mais sous Constantin Paléologue l'anéantissement politique de cet empire était devenu inévitable, et Mahomet II, profitant de la fatalité des temps, vint planter le croissant sur les dômes de Sainte-Sophie, en dépit de la mort héroïque du dernier des Paléologues.

Des catastrophes plus récentes nous rappellent celles des anciennes républiques. Après plus de dix siècles d'existence, Venise succomba au premier choc, sans défense, sans gloire, et sans exciter ni sympathie ni regret dans l'ame des contemporains. C'est que l'organisation politique de Venise était usée, et qu'il est rare de voir surgir dans une république un homme qui joigne à l'intention l'autorité nécessaire pour opérer d'indispensables réformes. Car jamais l'esprit de corporation et de caste ne prendra l'initiative dans l'introduction de ces réformes, et cette observation est vraie pour les castes aristocratiques comme pour les castes démocratiques. L'histoire prouve qu'elles procèdent plus habituellement du génie de monarques qui savent apprécier leur temps et leur vocation, ou de ministres forts de leurs intentions et de leur influence, et qui savent tirer parti des avantages de leur position dans l'intérêt des populations dont ils dirigent les destinées. De tels hommes sont seuls capables de provoquer et d'appliquer des réformes durables,

de régénérer la vie et l'existence politique des nations. C'est à ce prix qu'ils en deviennent les bienfaiteurs, et qu'ils brillent de l'éclat immortel qui entoure les noms des Théodoric, des Charlemagne, des Alfred, des Élisabeth d'Angleterre et des Henri IV de France.

Gènes, les autres républiques d'Italie, les villes libres du Saint-Empire, les États-unis des Pays-Bas, périrent à leur tour victimes de l'opiniâtre esprit de caste, qui dans son aveugle égoïsme repoussait toutes les réformes, toutes les améliorations susceptibles de rajeunir des formes usées et de ranimer l'antique énergie et le patriotisme des ancêtres. Si les Pays-Bas se sont replacés au rang des États indépendans, il faut sans doute en rechercher la cause dans le caractère national, dans l'esprit patient et industrieux des habitans et dans le bonheur de leur position géographique, qui leur concilia l'intérêt et l'appui d'alliés puissans. Les mêmes circonstances expliquent comment la Confédération helvétique a réussi à sauver son indépendance au milieu des causes actives de dissolution qui s'agitèrent dans son sein à la fin du dix-huitième siècle. Ce n'est, certes, pas l'esprit exclusif et rétréci du patriciat de Berne qui arracha la Confédération à sa ruine, et si les actes de 1803 et de 1815 consolidèrent les destinées de la Suisse, si ce dernier surtout semble lui avoir ouvert une nouvelle carrière de paix et de développement intérieur, c'est grâce à l'habile fusion d'institutions anciennes et d'institutions réclamées par les besoins et les intérêts nouveaux.

Mais les annales de l'Europe nous offrent un peuple sur lequel s'est vérifiée de la manière la plus tragique la vérité de ce principe, qu'il n'est de salut pour les États que dans la judicieuse introduction de réformes nécessitées par le temps. Nous entendons parler de la Pologne, dont la disparution de la liste des puissances indépendantes a eu une si désastreuse influence sur la politique générale de l'Europe, en

compromettant d'une manière si grave l'équilibre politique et l'indépendance des couronnes du nord.

Nous n'examinerons pas si la Pologne, livrée à elle-même, aurait encore pu espérer, en 1788, de rappeler son existence politique, en faisant disparaître avec le *liberum veto*, la royauté élective et le servage, les obstacles les plus puissans à sa régénération. Mais il demeure avéré que dès l'époque de l'extinction des Jagellons, la Pologne marcha vers sa décadence sous l'influence combinée du trône électif, de la faiblesse de l'autorité royale, et de l'anarchie qui régnait dans les diètes. Si elle continua à occuper une place assez large dans la politique de l'Europe et à prolonger son agonie, c'est qu'un État qui compte quatorze millions d'habitans, survit encore par sa force d'inertie long-temps après que les germes de mort et de décomposition se sont développés dans son sein. Mais les destinées de ce puissant royaume eussent été bien différentes, si sa constitution anarchique avait subi les modifications dictées par un sage esprit de réforme, cinquante années avant l'avènement de Catherine II de Russie. Ces modifications eussent rendu de l'énergie et de la vigueur au patriotisme polonais, et les intentions généreuses, l'enthousiasme pur et héroïque des Malachowski, des Potocki, des Sapieha, des Poniatowski, des Kosciusko, n'eussent pas été stériles pour le bien de leur infortunée patrie. Alors, sans doute, la Pologne, forte, énergique et rajeunie, n'eût jamais offert au monde l'affligeant et honteux spectacle de trois partages successifs; jamais la mémoire de la confédération de Targowitz, ni les scandales de la diète de Grodno n'eussent souillé ses annales!

Opposons au tableau des États qui ont péri faute d'avoir su opérer à temps des réformes nécessaires, les destinées brillantes et heureuses des États assez sages pour suivre une marche différente, en rajeunissant les formes vieillies, et en ranimant par de prudentes réformes leur vie et leur énergie

politique. Qu'il est beau, qu'il est digne d'envie, le rôle du grand Gustave Wasa, lorsqu'on le considère dans son influence sur le développement des destinées de la Suède! C'est ce héros qui arracha sa patrie au fatal assujettissement dans lequel l'avait plongée l'union de Calmar; c'est lui qui rendit à ce royaume son indépendance, et qui, appréciant la maturité de son peuple, favorisa l'introduction de la réforme religieuse. C'est lui encore qui traça une nouvelle constitution, et qui, dans un temps de barbarie et de ténèbres, donna au monde un grand exemple en convoquant les *quatre ordres*, et en appelant ainsi aux honneurs et au bénéfice des garanties politiques cette classe prépondérante des paysans, traitée ailleurs avec un dédain si léger et si coupable. Si l'on veut connaître l'immense influence de cette mesure dictée par une politique profonde, qu'on compare la condition de l'ordre des paysans en Suède, depuis 1527, avec l'abjection dans laquelle cette classe n'a cessé de croupir en Pologne.

Ce que Gustave Wasa fut pour la Suède, Pierre le grand et Fréderic II essayèrent de le devenir pour la Russie et pour la Prusse, en modifiant toutefois leur marche suivant les temps, les besoins et les intérêts différens des populations. Qui se fût douté, à l'époque des Alexis et des Fœdor III, que trente années plus tard le czar de Moscou étendrait sa domination sur les provinces de la Baltique, qu'un siècle après ses étendards seraient plantés sur le Pruth, sur la Vistule, sur le Borysthène, pour se porter de là sur le Caucase, aux confins de la Perse et jusqu'aux portes de Constantinople? Or, tel est l'effet des réformes sagement introduites sur le développement et sur l'avenir des peuples.

La Prusse nous en offre un exemple ni moins instructif, ni moins glorieux. Lorsqu'au milieu des horreurs de la guerre de trente ans, le jeune prince qui a su mériter le surnom de *grand électeur*, prit possession de ses fiefs de

Brandebourg, rien ne présageait sans doute qu'un siècle et demi plus tard l'un de ses successeurs régnerait sur douze millions d'hommes, sur un territoire jeté au milieu de la Russie, de l'Autriche et de la France; rien n'appelait la Prusse aux hautes destinées qui se développèrent pour elle sous la conduite de son immortel Fréderic. Sa gloire, son énergie récente se rattachent directement aux grandes créations des princes auxquels elle est redevable de sa régénération et de sa consolidation.

L'empereur Joseph II réclame à bon droit une place dans cette imposante galerie des grands princes et des réformateurs politiques. Si le succès ne couronna pas ses efforts, ce n'est du moins pas ses intentions qu'il est permis d'accuser. Outre les puissans obstacles qu'il eut à combattre et la brièveté de son règne, il eut le tort de procéder avec trop d'ardeur et de précipitation, et de manquer souvent de calme et de persévérance dans l'exécution de ses plans. Ces mêmes obstacles s'opposèrent au succès des réformes radicales par lesquelles le génie des Pombal, des Aranda, des Campomanès essaya de restaurer l'existence politique des peuples de la péninsule Ibérienne, et il était réservé à un homme de la portée de Godoï de dévoiler au monde contemporain toute la faiblesse et la décrépitude à laquelle l'infortunée Espagne était descendue.

Pour ce qui concerne la France, tout homme d'État dégagé de préjugés est sans doute convaincu que la révolution eût été évitée, si, au temps de la première assemblée des notables, l'autorité avait su poursuivre avec force, sagesse et persévérance l'application du système des réformes. Mais des hommes comme Maurepas, Calonne et le comte de Brienne étaient peu faits pour apprécier la gravité des nouveaux rapports, pour discerner les remèdes qu'il était urgent d'y appliquer. Ils ne comprirent pas que les besoins du temps, résultat des progrès puissans de la civilisation française,

exigeaient d'une manière impérieuse la concession par l'autorité royale d'une constitution modelée sur celle de l'Angleterre, l'organisation de deux chambres, l'égalité en matière d'impôt, l'abolition du servage, la suppression des maîtrises et jurandes, celle des fermes générales et des lignes de douanes entre les provinces. Par la voie des réformes il eût été facile d'assurer à la France tous les bienfaits de gouvernement et d'administration intérieure qui ont survécu à la catastrophe la plus épouvantable et la plus féconde en hauts enseignemens, dont l'histoire ait conservé la mémoire; des victimes innombrables eussent été épargnées, et la France se fût trouvée, dès le début, en possession de tous les biens pour lesquels elle a si long-temps et si énergiquement combattu. Car par un bienfait signalé de la Providence, la révolution a dévoré et englouti ses propres extravagances; il n'a survécu de tout cet immense mouvement que les réformes sociales réclamées par les intérêts et les besoins de la civilisation, et qui étaient douées d'une telle énergie vitale, qu'elles ont triomphé des excès de 1793, comme du génie indomptable de Napoléon.

Et la Grande-Bretagne! où en serait-elle dans son organisation intérieure et dans son rôle politique, si le système réactionnaire des Stuarts avait réussi à prolonger d'un siècle sa désastreuse domination? Mais par un rare bonheur l'avènement de Guillaume d'Orange y substitua, dès 1688, le système bienfaisant des réformes, et c'est à l'influence de ce système, dirigé dans son application par des hommes supérieurs, non moins qu'à l'accession de la maison d'Hanovre, que la Grande-Bretagne rapporte avec raison le développement de sa prospérité et l'accroissement soutenu de sa prépondérance politique.

Résumons la discussion: nous venons de signaler les bienfaisans résultats que l'application opportune du système des réformes a produits en Suède, en Russie, en Prusse, dans

la Grande-Bretagne et en France, quoique dans ce dernier pays les grandes améliorations sociales ne se soient développées qu'à travers de grands désastres et de sanglantes catastrophes. Tous ces États y puisèrent une vie nouvelle; les trônes se consolidèrent en même temps que la puissance des princes les appela à une influence plus large dans le système politique de l'Europe; enfin, chacun de ces royaumes vit s'ouvrir devant lui un avenir immense, une carrière indéterminée de grandeur et de développement. Et quel fut au contraire le sort des États condamnés à rester privés de l'influence salutaire de réformes opportunes et judicieuses? Carthage a péri dans les flammes; le voyageur découvre à peine les derniers vestiges d'Athènes et de Jérusalem; la Pologne, déchirée et anéantie, a disparu de la carte de l'Europe; le stadhoudérat a été entraîné dans le torrent des conquêtes; Venise, dépouillée de sa gloire et de sa puissance, gémit sous la loi du vainqueur; Gènes change de maîtres au gré des combinaisons de l'étranger! Triste et déplorable fatalité! évènemens féconds en réflexions et en enseignemens! leçon énergique et terrible, par laquelle l'histoire confirme la vérité de ce grand principe de politique et de sagesse, *que les peuples et les États ne sauraient se développer ni marcher dans la voie de leurs hautes destinées, ni à travers les révolutions, ni à travers les réactions; mais que les réformes sont seules capables de leur ouvrir la route de la prospérité et des progrès.*

Les réflexions judicieuses du professeur Pœlitz frappent par leur évidence et par leur opportunité; elles forment, avec les développemens du professeur Jordan, sur la nature et les principes du système des réformes, un corps complet de doctrine et de sagesse politique sur les plus grandes questions qui agitent et divisent notre siècle. C'est à ce titre que nous avons cru devoir les communiquer aux lecteurs

de la *Nouvelle Revue germanique*. Ils apprécieront en même temps dans quel esprit les penseurs distingués de l'Allemagne traitent les questions de philosophie politique, et ils conviendront que leurs théories ne sont pas tout-à-fait aussi rêveuses et aussi fantastiques qu'on se plaît trop souvent à le dire. Peut-être une observation les frappera-t-elle, et elle est toute à l'avantage de nos voisins. Les conceptions politiques et historiques des Allemands sont essentiellement morales et religieuses par l'esprit qui les pénètre et les anime. En Allemagne aucun homme qui se respecte ne s'aviserait d'écarter de ses lectures historiques ou de ses théories politiques, ni les nobles et bienfaisantes convictions sur la direction de nos destinées par la Providence divine, ni cette vive et chaleureuse foi en l'humanité qui ennoblit, consacre toutes nos méditations, et qui nous impose comme un devoir le respect le plus absolu pour ses progrès dans la voie de ses immortelles destinées. Ces deux grandes idées servent de base et de point de départ, de flambeau et de guide dans la déduction de toutes les vérités politiques et sociales; dès-lors il n'est pas possible que les deux grands intérêts de l'homme social, l'*ordre* et la *liberté*, soient jamais compromis, ni que les méditations de la théorie deviennent malfaisantes et dangereuses pour le repos des États et pour le règne des lois. Car si l'homme a une sainteté, une dignité qui lui est innée, il est par là même inviolable, la *liberté* est *son droit;* dès-lors le despotisme est anéanti dans son principe. Mais s'il est appelé à se développer dans la vue d'un but infini, et si sa nature, si l'histoire prouvent qu'il ne peut se développer que sous l'influence de la vie sociale, l'existence des États, l'obligation de l'homme de vivre dans les liens sociaux sont placées hors de l'empire de sa volonté arbitraire : il ne crée pas la vie sociale; car, par un principe de devoir, il ne peut pas ne point s'y soumettre. Dès-lors rien de contingent, rien d'hypothétique, rien qui

soit subordonné au caprice des individus; ainsi point d'anarchie, point d'insurrection légale, point de dissolution sociale. L'ordre, la légitimité de la vie sociale est pour l'individu autant un droit qu'un devoir. Les puissans sont contenus, les faibles sont protégés; les uns et les autres marchent dans le sens de leur destination et des fins de la Sagesse divine, par cela même que le pouvoir respecte les individus dans les besoins et les intérêts de leur nature, c'est-à-dire dans leur liberté; et que les individus, convaincus de la moralité parfaite de la vie sociale, ne mettant jamais en question l'existence même du pouvoir, c'est-à-dire de la société, ne portant jamais leurs prétentions et l'oubli de leurs intérêts jusqu'à vouloir faire ou défaire le pouvoir au gré de leurs volontés mobiles et subjectives, respectent l'ordre par principe de religion et de morale, et placent sur la même ligne le *droit d'être libre* et le *devoir d'obéir*, leur *indépendance personnelle* et l'*ordre public*, la *liberté* et la *légitimité*. Contenues en dedans de ces limites, les théories politiques peuvent bien devenir ridicules, vaporeuses, étranges, inapplicables, et, certes, nous sommes loin de nier que l'Allemagne n'en ait vu de pareilles; mais elles ne seront jamais ni factieuses ni despotiques. La pratique des gouvernemens peut bien s'égarer, obéir à des passions ou à des préjugés momentanés, laisser de certains intérêts en souffrance, mais jamais ils n'érigeront le despotisme en système, ni ne se croiront dispensés de protéger et de respecter les peuples qui leur sont commis.

A leur tour les individus et les masses peuvent bien être emportés à la désaffection et au ressentiment; des intérêts froissés peuvent bien éclater en plaintes et en murmures; mais des entreprises factieuses, de saintes insurrections, pour parler le langage de certains énergumènes, le bouleversement de l'ordre social, sont des conceptions qui n'entreront jamais dans la tête d'un Allemand; car son

cœur les repousse comme immorales, comme irréligieuses et comme diamétralement opposées au but qu'on prétendrait atteindre.

En terminant cet article, nous ne dissimulerons pas que les doctrines des deux professeurs allemands pourraient bien donner prise à quelques critiques de détail, soit dans les déductions philosophiques, soit dans les rapprochemens historiques. Mais ce travail serait long, ingrat et de peu d'intérêt pour nos lecteurs. Mieux valait, sans doute, leur présenter, dégagés du cortége d'un commentaire, ces deux morceaux si remarquables par leur objet comme par la pureté, l'élévation et la rectitude des principes qui les ont dictés. Puissent les lecteurs français trouver dans la vérité et la profondeur de ces doctrines l'occasion de quelques utiles applications, y puiser de nouveaux motifs d'estime pour un peuple qui professe de tels principes, et en reporter l'expression aux interprètes habiles et profonds des besoins et des convictions nationales! P. H.

Biographie.

NOTICE SUR MENDELSSOHN.

Personne n'a jamais mieux prouvé ce que peuvent la force et la persévérance de la volonté contre les obstacles qui s'opposent au développement intellectuel et moral de l'homme, que le philosophe dont l'Allemagne célèbre en ce moment la fête séculaire. La misère, l'ignominie, le mépris entouraient le berceau de Mendelssohn; la destinée semblait l'avoir irrévocablement condamné à une vie obscure; mais brisant toutes les entraves qui environnaient ses pas, il devint un des philosophes les plus éclairés et les plus sages, un des hommes les plus vertueux et les plus aimables de son temps.

Un savant israélite, Gotthold Salomon, a célébré la fête séculaire de son illustre coréligionnaire par un petit écrit intitulé : *Souvenirs de Mendelssohn.* Nous empruntons à la notice biographique, qui se trouve à la tête de ce livre, quelques détails sur la vie et les mérites littéraires de ce philosophe.

Moïse Mendelssohn naquit le 6 Septembre 1729 à Dessau, de parens honnêtes, mais pauvres. Son père, Mendel, était maître d'école et *sopher*[1]. Ces deux emplois suffisaient à peine pour garantir sa famille contre la misère. Malgré sa pauvreté, l'honnête Mendel voulut donner à son fils la meilleure éducation qu'il lui était possible; il lui communiqua le peu de connaissances de la langue hébraïque qu'il possédait lui-même, et l'envoya à l'école des juifs; c'est là, qu'à

1 *Sopher*, écrivain, qui copie pour les synagogues les tableaux contenant les dix commandemens, et qui écrit les documens civils et religieux des juifs.

l'âgé de cinq à six ans, d'un physique très-faible, le jeune Mendelssohn passait presque toute la journée à étudier le Talmud. Par le froid le plus rigoureux de l'hiver, le père, enveloppant l'enfant de son manteau, le portait lui-même à l'école. Mendelssohn fit des progrès rapides. Le Talmud ne suffisant pas à son ardente curiosité, il passait une partie de la journée et de la nuit à lire, sans maître, l'ancien Testament. Les écrits poétiques de ce livre sacré, surtout les psaumes, ces productions si remarquables de l'enthousiasme religieux le plus pur, avaient pour lui un attrait irrésistible. A l'âge de dix ans il composa lui-même des vers hébraïques, qu'il livra aux flammes lorsque plus tard il eut commencé à se livrer à l'étude des sciences les plus élevées. C'est ainsi que Platon brûla ses poésies après avoir entendu Socrate. Mendelssohn trouva un Socrate dans Maimonides [1], dont l'ouvrage intitulé *le Guide des égarés* devint de bonne heure l'objet de ses études les plus assidues. Cette métaphysique de la Bible, dans laquelle les vérités de la religion naturelle et de la révélation sont traitées avec une grande perspicacité, exerça une influence profonde sur l'esprit de Mendelssohn. L'ouvrage de Maimonides l'attacha à un tel point, que l'excès de son zèle lui attira une maladie de nerfs, qui fut la cause de la difformité de son corps et de la faiblesse de santé dont il eut à souffrir le reste de ses jours. L'étude du Talmud, qu'il continuait sous la direction du rabbin Frænkel, quelque fastidieuse qu'elle dût lui paraître, ne laissa pas d'exercer son esprit et de développer son raisonnement. Elle remplaçait pour lui, jusqu'à un certain point, l'étude des sciences mathématiques, qui, dans ce temps, étaient encore étrangères aux écoles israélites.

1 Maimonides (ou Rabbi Moscheh ben Maimon) naquit à Cordoue l'an 1139, et mourut au Caire l'an 1205. Il mérite d'être nommé le plus savant et le plus éclairé des rabbins, le réformateur de la philosophie religieuse des juifs.

Mais bientôt les moyens de s'instruire que Mendelssohn trouvait dans sa position, ne suffisaient plus à l'ardeur de son esprit. Il soupirait après le moment qui lui permît de quitter les foyers paternels, pour chercher ailleurs une instruction plus élevée. Arrivé à l'âge de quatorze ans, il résolut de se séparer de ses parens. Mais hélas! chargé dès-lors de son propre entretien, le sort qui l'attendait était de faire, à l'exemple de la plupart des jeunes israélites pauvres, un petit trafic de colportage pour gagner sa vie d'une manière misérable, et puis d'être l'objet du mépris des chrétiens. Mendelssohn ne savait d'abord de quel côté se diriger. Apprenant que son ancien maître Frænkel avait été appelé à Berlin pour y occuper la place de premier rabbin, il se décida à l'y suivre. Ses parens consentirent avec douleur à ce voyage, et Mendelssohn, quelques mois après, se mit en route pour Berlin (en 1745), dénué de tout, et ne prévoyant pas comment il trouverait dans cette capitale de quoi vivre.

Les premières années qu'il y passa furent bien dures. Il eut à lutter contre tous les genres de privations. Il aurait peut-être succombé à sa position, si la confiance en Dieu n'avait soutenu son courage et ses espérances. Il aimait à raconter, dans un âge plus avancé, qu'il lui était arrivé maintes fois de vivre pendant plusieurs jours d'un pain sec, dont il marquait, par des entailles, les portions journalières, pour ne pas s'exposer à le consommer trop vite, et à se voir ensuite privé de toute nourriture.

Frænkel le tira d'une position aussi pénible. Il le recommanda à un israélite charitable, qui lui permit de se loger dans une petite mansarde de sa maison, et qui l'admettait plusieurs fois par semaine à sa table. Sous la direction de Frænkel, Mendelssohn continua ses études talmudiques et rabbiniques. Mais bientôt la philosophie vint captiver toutes les facultés de son génie. Il passait des nuits entières à

lire les ouvrages des philosophes les plus célèbres de son temps, et souvent l'aurore le trouvait occupé de Wolff ou de Leibnitz. C'étaient là, comme il les appelait, ses *débauches nocturnes*.

Vers ce temps Mendelssohn fit la connaissance d'un homme qui exerça une grande influence sur le développement de ses facultés. C'était un pauvre rabbin, nommé Israël Moïse, qui, né en Pologne, avait été persécuté par ses compatriotes ignorans, à cause de la liberté de ses opinions religieuses, et qui s'était réfugié à Berlin, où il vivait dans une profonde misère. Le malheur rapproche les hommes. Mendelssohn eut à peine connu ce courageux martyr de la vérité, qu'il s'attacha à lui. Israël Moïse savait parfaitement les mathématiques : il les enseigna à Mendelssohn, qui s'y livra avec d'autant plus d'ardeur, qu'il sentait mieux l'importance des connaissances mathématiques pour la philosophie.

Guidé par son ami dans la carrière des sciences, les privations et les soucis avec lesquels Mendelssohn avait à lutter, ne l'empêchèrent pas de faire des progrès étonnans.

Il ne savait pas encore le latin. C'était un grand obstacle dans un temps où presque tous les ouvrages scientifiques étaient écrits dans cette langue. Un jeune médecin israélite de Prague, nommé Kisch, lui fit sentir combien la connaissance de cette langue lui était indispensable. Mendelssohn se trouvait encore dans une telle pénurie, qu'il fut obligé de faire des économies pendant quelque temps pour pouvoir acheter chez un bouquiniste une grammaire latine et un mauvais dictionnaire. Kisch lui consacra pendant six mois tous les jours un quart d'heure pour l'initier dans cette nouvelle étude : et telle fut encore l'assiduité de Mendelssohn qu'en fort peu de temps il se trouva à même de lire la traduction latine des Essais de Locke. Plus les difficultés qu'il avait à vaincre étaient grandes, plus sa persévérance doit paraître admirable. Il raconte lui-même comment il s'y prenait pour

entendre un auteur latin : il cherchait la signification de tous les mots dans son dictionnaire et les notait soigneusement; après être venu à bout de connaître les mots de quelques périodes, il réfléchissait sur le sens qu'elles pouvaient contenir; il le comparait aux mots, et continuait ainsi jusqu'à ce qu'il se croyait sûr des idées de l'auteur.

Les langues modernes lui étaient restées inconnues jusqu'alors. Une nouvelle connaissance qu'il eut le bonheur de faire, lui procura les moyens d'en apprendre plusieurs. Salomon Gompertz, médecin israélite, l'instruisit dans le français, l'italien et l'anglais. Mendelssohn n'avait parlé dans son enfance que le jargon des juifs allemands; son style devait se ressentir de cette circonstance. Gompertz l'engagea à étudier les productions des hommes célèbres, qui réveillèrent à cette époque le bon goût dans l'Allemagne, et qui commencèrent une nouvelle ère dans l'histoire littéraire de ce pays; il lui fit faire en outre la connaissance de plusieurs élèves du gymnase de Berlin, qui se livraient également à l'étude de la philosophie, et dont le commerce, tout en contribuant au développement de son génie, eut encore l'avantage de le former à l'usage du monde.

La Providence mit enfin un terme aux épreuves de Mendelssohn. Un riche fabricant de soie de Berlin, nommé Bernard, le chargea en 1750, et sous des conditions favorables, de l'instruction de ses enfans. Enlevé à sa position pénible et précaire, Mendelssohn put dans cette maison se livrer avec plus de tranquillité aux études. Il commença alors à s'occuper de la langue et de la littérature grecques; il étudia la physique et l'histoire avec l'ardeur persévérante qui lui était ordinaire ; il ne crut pas au-dessous de lui de se perfectionner dans quelques connaissances pratiques, comme l'arithmétique et la tenue des livres. Ce furent ces dernières connaissances qui lui assurèrent bientôt une existence plus aisée. M. Bernard, appréciant mieux la beauté

de son écriture et sa facilité pour le calcul, l'admit comme premier commis dans son comptoir, et le chargea plus tard de la direction de son établissement. Ainsi l'existence de Mendelssohn était assurée, et ses occupations ne l'empêchaient pas de rester fidèle au culte des sciences. Il s'y sentait appelé par goût : l'amitié vint s'y joindre et fit de Mendelssohn un des écrivains philosophiques les plus distingués de l'Allemagne.

En 1754 il fit la connaissance de Lessing; l'amitié qu'ils conçurent bientôt l'un pour l'autre se maintint sans altération jusqu'à leur mort. Pour juger de la haute estime et de l'affection pure qu'ils s'étaient mutuellement inspirées, on n'a qu'à lire leur correspondance dans le vingt-huitième volume des Œuvres complètes de Lessing.

Mendelssohn n'était pas encore connu dans la république des lettres; il n'avait rien publié, et sa timidité l'aurait peut-être toujours empêché de devenir auteur, si Lessing ne l'avait tiré contre son gré de l'obscurité où il se plaisait à vivre. Mendelssohn confia un jour à Lessing un manuscrit intitulé *Entretiens philosophiques*, en le priant de lui en dire son avis. Sans l'en avertir, Lessing cherche un éditeur, et lui rapporte son livre imprimé. Mendelssohn ne pouvait trouver un ami qui exerçât sur lui une influence plus heureuse que Lessing. Penseur profond, critique plein de goût, ennemi de tout préjugé, enthousiaste pour les sciences et les lettres, du même âge que Mendelssohn, Lessing était fait pour l'encourager et pour le guider dans la carrière des études. Il l'engagea à lire Platon, et dès-lors la grâce de Platon et le génie indépendant de Lessing présidèrent à tous ses travaux littéraires.

L'accueil favorable qu'avaient trouvé les Entretiens philosophiques, encouragea Mendelssohn à d'autres publications. En 1761 parurent ses *Lettres sur les sentimens*, où il examinait l'origine et le développement de nos idées sur le

beau et les soumettait à l'analyse la plus exacte. La clarté de son style, mais plus encore la grâce et l'élégance avec lesquelles il avait traité un sujet philosophique, étonnèrent dans un pays qui comptait encore fort peu de bons prosateurs, et où la philosophie n'avait paru que sous des formes lourdes et fatigantes. Ainsi le premier auteur qui sût concilier la profondeur de la pensée avec la grâce de la diction, ce fut un jeune israélite, qui dans sa maison paternelle et long-temps après n'avait entendu parler que le plus détestable jargon!

Vers cette époque Mendelssohn se lia aussi d'amitié avec Abbt et Nicolaï. On trouve dans le troisième volume des Œuvres d'Abbt sa correspondance avec Mendelssohn, laquelle prouve que tous les deux étaient animés, l'un pour l'autre, des sentimens les plus affectueux.

En 1763 Mendelssohn publia son traité *Sur l'évidence dans les sciences mathématiques;* c'était un mémoire qui avait remporté le prix à l'académie de Berlin. Sulzer et Merian firent alors la proposition de le recevoir membre de l'académie : appuyée par Lagrange, agréée par toute l'académie, cette proposition fut soumise à Fréderic le Grand, et rejetée par la raison que le candidat était juif. On ne se serait pas attendu à voir un roi aussi tolérant céder à un pareil motif. Mendelssohn, en apprenant cette nouvelle, dit : je serais affligé si j'avais été exclu par l'académie et non par le Roi.

Son ouvrage intitulé *Phédon*, ou *sur l'immortalité de l'ame*, parut en 1767. En se servant de la méthode socratique, Mendelssohn développe toutes les raisons qui prouvent l'immortalité de l'ame, et combat les doutes qu'on peut élever contre cette doctrine bienfaisante. Ce livre excita le plus vif intérêt, d'autant plus qu'il était sorti de la plume de Mendelssohn. Quoique, par un excès de modestie, l'auteur ait déclaré lui-même publiquement que les éloges qu'on

avait faits de cet ouvrage, dont une grande partie était empruntée à Platon, etaient exagérés, il est incontestable qu'il mérite encore aujourd'hui d'être compté parmi les meilleurs ouvrages de la littérature philosophique de l'Allemagne. Aussi acquit-il à Mendelssohn une grande célébrité. Tous les étrangers de distinction qui venaient à Berlin voulaient faire sa connaissance. De ce nombre était Lavater, qui ne fut pas peu étonné de trouver l'auteur du Phédon au magasin de M. Bernard, fabricant de soie. Dès qu'ils purent s'entretenir seuls, Lavater entama la conversation sur la religion. Les principes que professa Mendelssohn augmentèrent son estime pour ce philosophe israélite. Plein d'enthousiasme pour le christianisme, Lavater aurait voulu gagner pour cette religion tous les hommes du monde dont le cœur lui semblait être pur et bon. Cette tendance vers le prosélytisme, qui résultait chez lui de l'extrême bonté d'une ame exaltée pour l'évangile, l'entraîna à une démarche très-inconsidérée : il dédia à Mendelssohn sa traduction de la Palingénésie de Bonnet ; la dédicace était accompagnée de la lettre suivante :

« Monsieur, je ne saurais mieux exprimer l'estime que m'ont inspirée vos excellens écrits, et plus encore votre beau caractère, qui est celui d'un *israélite en qui il n'y a point de fraude;* je ne saurais mieux reconnaître le plaisir que j'ai goûté, il y a quelques années, dans votre aimable société, qu'en vous dédiant le meilleur examen philosophique de la vérité du christianisme.

« Je connais vos grandes lumières, votre amour constant pour la vérité, votre incorruptible impartialité, votre estime pour la philosophie en général, et surtout pour les écrits de Bonnet. La douce modestie avec laquelle, malgré votre éloignement pour le christianisme, vous jugez cette religion; *l'estime philosophique*, que dans un des momens les plus heureux de ma vie vous avez professée pour le

caractère moral de l'auteur de l'évangile, ne sortiront jamais de ma mémoire; j'en ai été tellement touché, que j'ose vous prier, vous conjurer au nom de Dieu, qui est la source de toute vérité, qui est votre Créateur et votre Père, ainsi que le mien, non pas de lire cet écrit avec l'impartialité d'un philosophe (c'est ce que vous ferez, sans que je vous en prie), mais de le réfuter publiquement, dans le cas où les argumens essentiels qui y sont cités en faveur du christianisme, ne vous paraîtraient pas fondés, ou si vous les trouviez incontestables, de faire ce que vous ordonne la prudence, l'amour de la vérité, la probité — ce que Socrate aurait fait, si après avoir lu cet écrit il l'eût trouvé irréfragable.

« Que Dieu bénisse les efforts que vous faites pour répandre la sagesse et la vertu; que Dieu vous comble de tous les biens que mon cœur vous souhaite.

« Zurich, le 25 Août 1769. »

Mendelssohn trouva cette indiscrétion religieuse singulièrement étrange; il répondit cependant avec un calme et une franchise dignes de lui. Nous citerons de sa réponse quelques passages:

« Si j'ai toujours hésité de m'engager dans des disputes religieuses, ce n'a jamais été par crainte ou par timidité. Je puis bien dire que ce n'est pas d'hier que j'ai commencé à réfléchir sur ma religion. J'ai senti de bonne heure le désir de raisonner mes convictions et mes actions; si depuis ma première jeunesse j'ai consacré tous mes loisirs à l'étude de la philosophie et des belles-lettres, ce n'a été que pour me préparer à cet examen si nécessaire. Je ne pouvais pas avoir d'autres motifs; dans la position où je me trouvais, je ne pouvais pas attendre le moindre avantage temporel de toutes mes études. Je savais bien que ce n'était pas par cette voie que je pourrais me pousser dans le monde. Devais-je en espérer des jouissances? Ah, estimable philan-

thrope! l'état auquel mes coréligionnaires ont été condamnés, leur permet si peu de développer librement leurs facultés intellectuelles, que, certes, ce n'est pas augmenter son bonheur que d'apprendre à connaître les vrais droits de l'humanité. J'évite de m'expliquer davantage sur ce point; quiconque connaît la situation dans laquelle nous nous trouvons, s'il a un bon cœur, sentira plus que je ne saurais dire.

« Si les résultats des méditations de tant d'années n'avaient pas été favorables à ma religion, j'aurais dû nécessairement le manifester par un acte public. Je ne conçois pas ce qui pourrait m'attacher à une religion trop sévère en apparence, généralement méprisée, si je n'avais été convaincu de tout mon cœur de sa vérité. Quel que fût le résultat de mes réflexions, dès que je cessais d'être convaincu de la vérité de la religion de mes pères, je devais la quitter. Ce serait la plus grande bassesse, si, contrairement à mes convictions intimes, je refusais de professer la vérité. Qui pourrait me réduire à une conduite aussi ignoble? J'ai déjà avoué que dans ce cas la prudence, l'amour de la vérité et la probité m'indiqueraient la même manière d'agir.

« Si j'étais indifférent pour les deux religions, si dans mon intérieur je rejetais avec mépris toute révélation, supposé que ma conscience pût rester tranquille, je saurais au moins ce que m'ordonnerait la prudence. Qu'est-ce qui pourrait me retenir? La crainte de mes coréligionnaires? Leur pouvoir est trop faible pour être à craindre. L'opiniâtreté? l'indolence? l'attachement à d'anciens préjugés? Ayant consacré la plus grande partie de ma vie aux méditations, on m'accordera, j'espère, trop de raison pour croire que je voulusse sacrifier à de semblables faiblesses les fruits de mes recherches. Vous voyez que sans la conviction sincère de ma religion, j'eusse dû manifester le résultat de mes réflexions par un acte public. Mais ces réflexions m'ayant confirmé dans la foi de mes pères, je

pouvais poursuivre ma route en silence, sans avoir besoin de rendre compte aux autres de mes convictions. Je ne nierai pas que je n'aie reconnu dans ma religion des additions, des abus, qui malheureusement en obscurcissent trop l'éclat originaire. Où est l'ami de la vérité qui osât dire d'avoir trouvé sa religion exempte de toutes traditions nuisibles? Nous qui cherchons la vérité, nous connaissons les effets pernicieux de l'hypocrisie et de la superstition, et nous désirerions pouvoir les écarter, sans nuire à ce qui est vrai et bon. Mais quant à l'*essence* de ma religion, j'en suis convaincu d'une manière aussi inébranlable que vous ou M. Bonnet vous pouvez l'être de la vôtre, et je proteste ici devant Dieu, source de toute vérité, votre Créateur, votre Conservateur et le mien, que je persisterai dans mes principes aussi long-temps que toute mon ame ne changera pas complétement de nature. Malgré cela, j'eusse souffert que dans chaque manuel polémique, dans toutes les disputes des écoles le judaïsme fût foulé aux pieds et traîné en triomphe, sans que je me fusse jamais engagé dans une querelle religieuse; j'eusse souffert que quiconque connaît ou ne connaît pas la langue des rabbins, compulsât des bouquins qu'aucun juif raisonnable ne lit ou ne connaît seulement, pour se faire à soi-même ou à ses lecteurs l'idée la plus ridicule du judaïsme, sans m'y opposer. Je voudrais réfuter par des vertus et non par des écrits polémiques le mépris qu'on a pour les juifs. Ma religion, ma philosophie, ma position dans la société, tout m'engage par les raisons les plus fortes à éviter toutes les querelles religieuses, et à ne parler dans mes publications que des vérités qui sont communes à toutes les religions.

« . . . . Si parmi mes contemporains il existait un Solon ou un Confucius, je pourrais, selon les principes de ma religion, aimer, admirer ce grand homme, sans avoir l'idée ridicule de vouloir le convertir. Le convertir, et pourquoi?

N'appartenant pas au peuple de Jacob, il ne serait pas soumis aux lois de ma religion ; et quant aux doctrines, nous serions bientôt d'accord. Si je crois qu'il puisse obtenir le salut? ah, il me semble que celui qui dans cette vie conduit les hommes à la vertu, ne peut pas être damné dans l'autre, et heureusement je n'ai pas à craindre qu'une sainte congrégation me taxe d'hérésie à cause de cette opinion, comme il arriva dans la Sorbonne à l'honnête Marmontel. »

Cette aventure ébranla singulièrement la faible santé de Mendelssohn; chaque mot qu'il fut obligé d'écrire à cette occasion, l'affecta si péniblement, que pendant quelque temps il se vit incapable de vaquer à ses occupations.

En 1771 il fit imprimer un Commentaire très-savant sur l'Ecclésiaste en langue hébraïque.

Sur l'invitation du gouvernement prussien, Mendelssohn publia, de concert avec le rabbin Hirschel Lewin, de Berlin, les Lois rituelles des juifs sur les testamens, la tutelle, etc. Cet ouvrage a été réimprimé bien des fois, et fait voir que son auteur avait profondément étudié la jurisprudence rabbinique.

En 1780 il fit paraître une traduction allemande du Pentateuque, avec le texte original, accompagné d'observations massorétiques et d'un commentaire étendu. Cet ouvrage contribua non-seulement à éloigner des écoles juives le mauvais jargon hébraïque, dont on s'était servi jusqu'alors pour l'explication de la Bible ; mais il servit encore à leur faire mieux connaître le véritable sens et le génie sublime de ces vénérables monumens de l'antiquité.

L'année suivante il traduisit de l'anglais *Manasseh ben Israel*, sur la délivrance des juifs, et y ajouta une préface; l'année 1783 il publia son ouvrage intitulé : *Jérusalem*, ou *sur le pouvoir religieux et le judaïsme*. Ces deux ouvrages avaient pour objet de combattre quelques préjugés contre la religion juive, comme par exemple qu'elle dé-

truisait la liberté de conscience, qu'elle excommuniait tous ceux qui n'en admettaient pas toutes les doctrines, qu'elle ne reconnaissait de mérite qu'aux œuvres, sans avoir égard aux intentions, etc.; en même temps il cherchait à prouver que la religion, quelle qu'elle soit, doit instruire, mais non pas excommunier et persécuter, et que la différence de croyance ne donne le droit d'exclure quelqu'un des emplois et des professions qui sont accessibles aux autres citoyens.

Dans la même année (1783) Mendelssohn publia sa traduction allemande des Psaumes. Il y avait travaillé pendant dix ans, parce qu'il attendait pour chacun de ces chants sacrés le moment où il se trouverait à peu près dans la disposition dans laquelle ils avaient été conçus. Cette traduction est encore aujourd'hui fort estimée de tous les orientalistes de l'Allemagne.

Le premier volume de ses *Heures matinales* ou *Leçons sur l'existence de Dieu*, parut en 1785. Le style de cet écrit est pur et élégant. Malgré la profondeur des raisonnemens, tout y est clair; en le lisant on est surpris quelquefois de se sentir ému, lorsqu'on ne cherchait qu'à s'instruire sur les questions les plus élevées. C'est l'amour paternel qui inspira ces leçons au philosophe israélite. Quand son fils fut parvenu à l'âge de l'adolescence, Mendelssohn crut de son devoir de le diriger vers une piété éclairée. Il résolut donc de lui consacrer le peu d'heures où son ame conservait le plus de sérénité : c'étaient les heures matinales. Il admit à ses leçons deux autres jeunes gens du même âge. Ces conférences sur l'existence de Dieu, dit Mendelssohn dans sa préface, contiennent le résultat de mes lectures et de mes méditations sur cet important sujet. Je sais bien que ma philosophie n'est plus celle du jour; la mienne porte trop les traces de l'école où j'ai été formé. Je me contente de rendre compte à mes amis et à la postérité de ce qui m'a semblé vrai.

Les dernières années de sa vie furent troublées par sa querelle avec le célèbre philosophe F. H. Jacobi sur le prétendu spinozisme de Lessing. Jacobi, dans un ouvrage intitulé : *Sur la doctrine de Spinoza*, Lettres à M. Mendelssohn (Breslau, 1785), avait prétendu que Lessing avait été spinoziste. Mendelssohn, plein d'enthousiasme pour un ami, avec lequel il avait vécu tant d'années dans les rapports les plus intimes, crut devoir défendre son souvenir contre une pareille inculpation. Malgré son aversion pour les querelles religieuses, malgré le délabrement de sa santé, il écrivit : *Moïse Mendelssohn aux amis de Lessing*, Berlin, 1786. Le philosophe ne vit plus la publication de son écrit; il fut imprimé après sa mort par les soins de son ami Engel, qui dit dans la préface : Tomber à côté de lui, m'endormir avec lui, a été le désir le plus ardent que j'eusse de ma vie et que je puisse avoir jamais!

Mendelssohn resta jusqu'à sa mort directeur de la fabrique de soie de M. Bernard. Cet emploi lui assura une existence honnête, et le mit à même d'admettre souvent à sa table des hommes d'esprit, dont il aimait la conversation. Sa maison était toujours ouverte à ses amis et aux étrangers qui désiraient le connaître. Souvent il lui arrivait de recevoir dans son comptoir des savans, des artistes, des hommes d'État, qui venaient pour le voir ou pour lui demander ses conseils. La première fois que je vis Mendelssohn, rapporte un savant qui était lié avec lui, je le trouvai très-occupé dans la maison Bernard. Il avait dans son comptoir une petite bibliothèque où je remarquai la Messiade et une Bible avec le nouveau Testament. Je lui demandai s'il avait lu la Messiade? Pourquoi pas, répondit-il. Je lis la Messiade comme je lis Homère et Virgile, pour jouir des beautés de ce poëme ; dans le nouveau Testament j'aime surtout les épîtres de l'apôtre Paul, parce qu'elles sont remplies d'idées religieuses et morales. Le soir, raconte un de

ses élèves, surtout les jours de sabbat et de fête, plusieurs jeunes gens de sa religion venaient ordinairement le voir pour s'instruire par sa conversation. On y trouvait presque toujours quelques-uns de ses amis, et d'autres personnes que le goût des sciences avait amenées chez lui. Quiconque aimait réellement la philosophie et les lettres pouvait compter d'être bien reçu dans sa maison.

Mendelssohn n'a pas fondé un nouveau système de philosophie : cela n'empêche pas qu'il n'ait mérité à juste titre le nom de philosophe. Tous ses ouvrages sont empreints de l'esprit de la véritable philosophie, et ils ont produit d'autant plus d'effet, qu'ils réunissent à un égal degré la profondeur de la pensée à l'élégance du style. Mendelssohn, dit un auteur allemand (Küttner, Caractères des poètes et des prosateurs allemands), a été philosophe à la manière des anciens, et a introduit dans notre langue le dialogue de Platon et de Xénophon. Ses écrits sont le produit d'une haute raison, alliée à une imagination brillante, d'une spéculation profonde et d'un goût pur et délicat. Il est un des auteurs les plus spirituels de l'école de Wolf et de Baumgarten. Plein d'une noble hardiesse il abandonna la méthode rigoureusement systématique, pour traiter les vérités les plus élevées de la métaphysique avec goût et avec chaleur ; il a su heureusement introduire dans ses ouvrages une foule d'idées et de tournures grecques. Son style a un charme tout particulier, fruit de l'étude profonde que Mendelssohn avait faite des belles-lettres et des meilleurs auteurs de l'antiquité, ainsi que des temps modernes. La clarté et la précision de ses pensées gagnent infiniment par la chaleur de sa diction ; sous sa plume les idées les plus abstraites se dépouillent de leur aridité, et se présentent avec tout le charme d'une éloquence à la fois simple et sublime.

B.



ÉTAT DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT EN FRANCE,

PAR M. WARNKOENIG,

Professeur à l'université de Louvain.

(*Second article.*)

C'est surtout dans les résultats des ordonnances royales de Septembre 1819, qui fondèrent à Paris des chaires de Droit naturel et de Droit des gens, qu'il faut étudier l'état actuel de la philosophie du Droit en France. La fusion de ces deux sciences en une seule branche d'enseignement montre déjà qu'on en était encore aux anciens erremens. M. Cotelle, homme déjà avancé en âge, qui du reste ne s'était fait connaître par aucun écrit sur la matière, et M. de Portets, jeune protégé du doyen de la faculté, obtinrent cette chaire dans les deux sections de l'École de Droit. Tous deux laissèrent au monde savant des traces de leur méthode. Il parut chez Janet et Cotelle une nouvelle édition des *Élémens du Droit naturel*, par Burlamaqui, et des *Devoirs de l'homme et du citoyen, tels qu'ils sont prescrits par la loi naturelle*, traduit du latin de Puffendorf par Barbeyrac; Paris, 1820. On recula ainsi jusqu'à l'année 1774, où l'ouvrage de Burlamaqui avait paru pour la première fois. Le professeur Cotelle publia ensuite lui-même un abrégé du cours élémentaire du Droit de la nature et des gens, par demandes et réponses; Paris, chez Gobelet et Cotelle, 1820. C'est l'ouvrage de Burlamaqui, arrangé en demandes et réponses, et habillé à la catholique. Le même professeur fit imprimer dans le premier volume de la Thémis une de ses leçons sous le

titre : *De l'établissement des lois civiles et de leur objet;* la lecture en est très-agréable. L'année suivante il soigna la publication d'une édition des *Principes du Droit de la nature et des gens*, *et du Droit public général*, par Burlamaqui, avec les additions et les notes du professeur Félice. Dans le même temps, Dupin entreprit une nouvelle édition du grand ouvrage de Burlamaqui, qui avait paru pour la première fois à Yverdun en 1768, par les soins de Félice: ce sont les *Principes du Droit de la nature et des gens, etc.;* Paris, cinq volumes in-8.° 1820—1821. Millelot en donna une analyse dans la *Revue encyclopédique* de 1821, t. IX.

Les leçons de M. de Portets furent publiées en 1821 dans le *Journal des cours publics de jurisprudence, histoire et belles-lettres*[1]*;* elles forment un volume in-8.°, et sont infiniment au-dessous des ouvrages de Burlamaqui; ce qui s'explique peut-être par la considération qu'elles ne sont destinées qu'à des étudians. La fondation des chaires de Droit naturel et des gens fut au reste le signal de la réapparition d'une multitude d'anciens ouvrages. La force productive des Français semblait éteinte; la reproduction n'en reprit que plus d'activité, du moins de la part des libraires. C'est ainsi que parurent en 1820 deux éditions de Vattel : la première à Paris, chez Cotelle, en un volume; la seconde à Lyon, en deux volumes. Il parut encore une nouvelle édition du livre de Bonnin, intitulé : *Doctrine sociale, ou principes universels des lois et des rapports de peuple à peuple, déduits de la nature de l'homme et des droits du genre humain ;* Paris, 1821, et une seconde en 1823. On réimprima aussi : *Ferguson, Principes de morale et de politique;* Paris, 1821. (Voyez l'analyse de cet ouvrage par Taillandier, dans la Revue encyclopédique, t. II.) A côté de ces ouvrages parurent des

1 C'est ainsi que parurent les leçons d'*Histoire du Droit romain*, par Poncelet; *de Droit public administratif*, par Degérando; d'*Histoire ancienne* de Lacretelle jeune, ainsi que les cours de Cousin et de Guizot. Voyez la *Thémis*, t. IV, p. 383.

éditions fréquentes du *Contrat social*, et deux éditions de la *Morale universelle*, de Holbach (1820 et 1822). Les chaires de Droit naturel et des gens ayant été supprimées en 1822, comme dangereuses pour l'État, les études universitaires sur cette matière ne firent pas de progrès ultérieurs. Ce qui vit le jour autrement, doit être attribué à des travaux particuliers et entièrement étrangers à l'École. On rencontre dès 1820 des traces des nombreux efforts qui furent faits pour naturaliser en France l'étude du Droit philosophique; mais ils restèrent sans succès. Nous citerons ici les ouvrages suivans: *Élémens de la science du Droit, à l'usage de toutes les nations et de toutes les classes de citoyens, contenant les premiers principes du Droit naturel et du Droit positif*, par M. Lepage, ancien jurisconsulte; Paris, 1818, et sous un nouveau titre en 1823: *Préliminaires du Droit, ou introduction à un traité de législation*, par M. Joseph Rey, de Grenoble; Paris, 1819. *Introduction à l'étude philosophique du Droit, précédée d'un discours sur les causes de la stagnation de la science du Droit en France*, par M. Lherbette, docteur en Droit; Paris, 1819.

L'ouvrage de Lepage est une espèce d'encyclopédie du Droit, qui a par conséquent peu d'intérêt pour le sujet que nous traitons. Celui de Rey tient le milieu entre une encyclopédie et une esquisse du Droit naturel : c'est de cette seconde partie qu'il a tiré en 1828 son *Traité des principes généraux du Droit et de la législation*, dont nous parlerons avec plus de détail. Ses idées trouvèrent dès-lors un antagoniste dans un élève de Cousin, M. Sautelet, qui attaqua ses théories dans la Thémis, t. II. L'ouvrage de Lherbette mérite une attention particulière. L'auteur est plein de zèle pour son sujet, qu'il doit avoir médité avec soin, puisqu'il le traite d'une manière critique, sans pourtant connaître l'histoire de la science. Le titre du discours *sur les causes de la stagnation de la science du Droit en France* est séduisant;

mais le lecteur est bien trompé dans son attente. Lherbette assigne à cette stagnation deux espèces de causes : les unes dérivent de la science même; les autres doivent être assignées à la méthode d'enseignement. Les premières sont à ses yeux, 1.° le manque de connexion entre la jurisprudence et d'autres sciences, telles que la philosophie; 2.° l'altération de la rectitude du jugement par l'étude du Droit positif!! 3.° le peu d'attrait qu'offre la jurisprudence en elle-même; 4.° le défaut de protection de la part du gouvernement, mais surtout le défaut de fixité et d'uniformité dans la législation!! Pour prouver cette dernière proposition, Lherbette donne, p. 18 — 42, un aperçu des modifications qu'a subies le Droit français depuis Tacite. Cet aperçu montre combien sont restreintes les connaissances de l'auteur sur l'histoire du Droit de son pays et des États européens en général ; car il n'a pas même une idée de la marche qu'a suivie cette science. La seconde espèce dès causes auxquelles il faut attribuer l'état de stagnation de la jurisprudence se trouve, selon l'auteur, dans les étudians, les professeurs et les auteurs. Ici encore l'auteur, tout en laissant tomber de sa plume quelques observations exactes, méconnaît la principale de ces causes, qui est, comme nous le savons depuis long-temps, l'organisation absurde des écoles de Droit : organisation qui rend impossible en France la renaissance d'une étude libre et approfondie de la science du Droit.

L'ordre singulier dans lequel l'ouvrage de Lherbette est conçu, en rend l'analyse difficile. L'auteur cherche des principes généraux de Droit (ou *Droit général*, comme il se plaît à les nommer); ils doivent être distincts de ceux de la morale, qu'il regarde cependant comme leur source (p. 2 — 4). Le Droit a rapport aux devoirs de l'homme envers son semblable. Mais leur existence, comme celle de la morale même, présuppose la liberté morale (le libre arbitre, p. 7). Le Droit n'est plus alors que la morale de raisonnement, c'est-

à-dire elle consiste à faire dériver du principe de l'égalité les Droits réciproques (p. 9 — 18). De ce principe résultent de nombreuses conséquences : par exemple, un homme ne peut être contraint d'entrer en société avec un autre; mais alors aussi il n'existe envers lui ni droits ni devoirs. Dans le cas contraire, il faut suivre (comme dans le système de Thomasius) les maximes : *quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris, et quod tibi vis fieri, id ipse facias.* Elles résultent du principe de l'égalité, dont celui de la réciprocité n'est que l'application. Au titre II, de l'*homme en société*, il examine les rapports de sa personne et de ses propriétés vis-à-vis de ses co-associés. Ici il ne lui impose qu'un devoir négatif (p. 26); mais l'homme doit plutôt périr que de causer un mal à un autre homme. Dans cet état de choses il n'y a point de propriété ; un droit exclusif ne peut résulter ni de l'occupation, ni de tout autre acte; tout au plus du travail, parce que nul homme n'est contraint de travailler pour un autre. Dès qu'il se fait un contrat, l'état de société commence. Ici encore l'égalité est le fondement de toute espèce de droit; de là, suivant Puffendorf et Rousseau, cités par l'auteur, le consentement de *tous* à un contrat social : alors tout Droit résulte d'un conntrat. Ces prémisses servent de fondement à tout le reste de l'ouvrage. Lherbette s'est souvent laissé abuser par des conséquences erronées; c'est ce que lui a déjà fait observer Renouard dans la Thémis, t. I.er Il a une idée vague des principes répandus en Allemagne depuis Kant : il parle çà et là de Fries et de Fichte; il paraît n'avoir pas lui-même entrevu les véritables difficultés. Dans les titres 4 — 6 il traite : 1.° *de la source et de la division du Droit*, et au chapitre II particulièrement du Droit romain; 2.° *des objections tirées de la morale, du sentiment et de la conscience*, et en partie du désaccord qui existe entre la morale et le Droit; 3.° *des encouragemens et freins, récompenses et peines*. Douze notes assez longues terminent l'ouvrage.

En 1819 parut aussi le premier volume d'un ouvrage qui depuis a pris une immense extension : il traite plus particulièrement du Droit public et administratif. Il a pour titre : *Science du publiciste*, par Fritot, et compte aujourd'hui onze volumes. Comme il a été analysé dans un grand nombre de recueils périodiques de l'Allemagne, il est inutile de nous y arrêter. Il a donné lieu à plusieurs autres ouvrages du même auteur, que nous sommes également obligés de nommer ici. Ce sont 1.° l'*Esprit du Droit et de ses applications à la politique et à l'organisation de la monarchie constitutionnelle*, par A. Fritot, avocat à la cour royale de Paris, 1824 ; un volume in-8.° de trente feuilles ; deuxième édition (sous le même titre) en 1827 ; 2.° *Cours du Droit naturel, public et constitutionnel*, par A. Fritot, quatre volumes in-18, 1827. Le premier de ces ouvrages est, suivant les propres termes de l'auteur, un *Résumé de la science du publiciste*, ou, pour ainsi dire, un Manuel de Droit public constitutionnel ; le second est un petit livre bien superficiel, dans lequel le Droit naturel, la morale, le Droit public, sont jetés pêle-mêle sans goût et sans précision.

L'ouvrage le plus nouveau que nous ayons à signaler sur le Droit naturel a paru cette année. Il forme une partie de l'Encyclopédie portative in-18, dont trente volumes ont déjà paru, et dont il se publie une seconde division, sous le titre de *Cours de siences législatives*, qui commence par le *Droit naturel et des gens*. L'auteur de cet opuscule est M. Malepeyre, avocat à la cour royale, auteur de plusieurs ouvrages. Le titre complet, qui donne une idée du contenu de l'ouvrage, est : *Précis de la science du Droit naturel et du Droit des gens, contenant, après la définition et les principes des lois naturelles et la réfutation des systèmes, le tableau des lois primitives de la nature humaine, appliquées à l'homme en société, puis aux nations ; précédé d'une introduction historique, et suivie d'une biographie, d'une biblio-*

graphie et d'un vocabulaire; Paris, 1829. Ce livre est un mélange singulier de principes empruntés aux Écoles les plus opposées. On voit au premier coup d'œil que l'auteur n'avait qu'une notion confuse de son sujet; tantôt c'est le principe de l'utilité, tantôt celui de la félicité, tantôt une autre espèce de morale, qu'il prend pour guide. Il dit, en parlant de l'Allemagne : « La partie septentrionale de l'Europe s'est laissé séduire par les théories métaphysiques et *mystiques* (?) d'Emmanuel Kant, dont l'École a succédé en Allemagne à celle de Leibnitz. Cet esprit profond a voulu limiter la pensée, il a entrepris d'assigner des bornes à l'intelligence!!.... Il gourmande aussi la raison pour ses prétentions exagérées.... » Cependant il dit plus bas que « des vérités nouvelles, dignes du siècle où elles ont été découvertes, ont été signalées par cet esprit profond et ont jeté une nouvelle lumière sur l'homme intellectuel et sur les lois qui le gouvernent. » De tout cela l'auteur conclut que « l'obscurité de la métaphysique de Kant, le spiritualisme pur qui règne dans ses écrits, en font négliger la lecture par un siècle tout positif, qui ne cherche que l'application des vérités philosophiques à la vie réelle. Aussi s'éloigne-t-on peu à peu de la métaphysique du philosophe allemand. » Cela serait en effet fâcheux; mais heureusement les choses n'en sont pas venues au point où croit M. Malepeyre; et avant que les Français *s'éloignent* de la philosophie de Kant et de ses théories de Droit naturel, il faudrait d'abord qu'ils s'en fussent sérieusement occupés! Nous sommes obligés de nous dispenser de faire connaître de plus près ce curieux petit livre.

Ici nous quittons les jurisconsultes pour passer aux philosophes proprement dits, et aux efforts qu'ils ont faits pour perfectionner la branche du Droit et de la philosophie dont nous nous occupons. Nous ferons d'abord observer, qu'ils ne considèrent pas le Droit naturel comme faisant

partie de la philosophie d'une manière aussi absolue qu'on l'a fait chez nous, particulièrement depuis l'École de Kant. L'histoire de la philosophie en France depuis le commencement du siècle actuel, est peu connue en Allemagne; les Français eux-mêmes, assez indifférens pour ce genre d'études, n'en avaient qu'une notion très-incomplète. Aussi l'attention universelle se fixa sur un ouvrage publié l'année dernière, qui a déjà atteint sa seconde édition. C'est l'*Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle*, par M. Ph. Damiron, élève de l'ancienne école normale, professeur de philosophie au collége royal de Bourbon; Paris, 1828 un volume, et en 1829 deux volumes, in-8.° L'auteur avait déjà publié dans le *Globe*, la meilleure des feuilles scientifiques qui se publient à Paris, plusieurs articles intéressans sur cette branche de l'histoire de la civilisation française. Il les réunit ici [1] pour en former un coup d'œil historique sur les études philosophiques de sa patrie: son ouvrage se recommande surtout par l'exactitude et la sagacité avec laquelle il a distingué les diverses Écoles, et développé le système de chaque écrivain dans l'Ecole sous laquelle il se range. Damiron en cite trois: celle de Condillac, appelée l'*École sensualiste*, et chez nous l'École empirique; l'École catholique-chrétienne (*École théologique*), et enfin la nouvelle École qui se rapproche du rationalisme allemand, et qui s'intitule elle-même *École éclectique*. Les philosophes de la première de ces Écoles, connus sous le nom d'idéologues, se sont peu occupés de Droit. Prenant pour point de départ le principe de Locke, qu'il n'y a de vrai que ce dont l'homme peut se convaincre par le moyen de ses sens, ils se sont moins attachés à la morale qu'à la faculté de la perception, qu'ils ont considérée presque exclusivement sous le point de vue de la physiologie. Fidèles à leur sys-

1 Cet ouvrage est bien analysé dans la *Revue encyclopédique* de Juillet 1828, p. 71 — 83.

tème, qui ne voit dans l'homme qu'un être sensuel, ils nient l'existence de toute morale *désintéressée*, et tombent dans un *eudémonisme* grossier. A leurs yeux, les idées du juste et de l'injuste ne sont dans le fond que celles de l'utile et du nuisible, sous une forme particulière. L'État et le Droit ne sont que des institutions politiques, dépourvues d'un fondement moral et d'un but plus élevé. Le défenseur le plus franc de cette opinion, qui était aussi celle d'Helvétius, d'Holbach et de Saint-Lambert, est Volney: son *Catéchisme du citoyen français*, qui a plus tard paru souvent sous le titre de *Loi naturelle* ou *principes physiques de morale*, est trop connu pour qu'il soit besoin d'en donner l'analyse. Il faut pourtant ajouter, pour l'honneur de la France, que ce petit livre, malgré l'immense succès avec lequel il s'est répandu en France et en Belgique, a trouvé des antagonistes formidables dans Ch. Renouard (*Thémis*, t. II, p. 286 — 295) et Damiron (*Globe*, t. V, et *Essai*, p. 44, première édition). Dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, de Cabanis (quatrième édition de Pariset; Paris, 1824, deux volumes in-8.°), qui n'est qu'une espèce d'anthropologie physique, il n'est pas question de philosophie du Droit. La philosophie pratique, dont Destutt de Tracy a traité dans la quatrième partie de son Idéologie, sous le titre de *Traité de la volonté et de ses effets*, n'est autre chose qu'un traité d'économie, le plus souvent politique, dont l'introduction parle du droit et du devoir. Voici la marche qu'il suit[1] : 1.° la faculté de vouloir est un mode et une conséquence de la faculté de sentir; 2.° de la faculté de vouloir naissent les idées de personnalité et de propriété; 3.° de la faculté de vouloir naissent tous nos *besoins* et nos *moyens;* 4.° d'elle naissent les idées de *richesse* et

1 Voyez la deuxième édition de l'Idéologie; Paris, 1818; t. IV, ou la contrefaçon qui en a paru en 1827 à Bruxelles, en quatre volumes in-12.

de *dénuement;* 5.° d'elle aussi les idées de *liberté* et de *contrainte;* 6.° enfin les idées des *droits* et des *devoirs.* Il traite ensuite dans la première partie de l'économie, et dans la seconde, comme supplément, de nos passions ou de la morale, où il parle principalement de l'amour des sexes. Si le système dont nous venons de donner un aperçu est repoussant, on ne saurait contester la grande sagacité de l'auteur, la justesse des conséquences qu'il déduit de ses principes, et la connaissance profonde de la nature humaine dont il fait souvent preuve. Si son idée fondamentale avait été plus vraie, ses résultats seraient plus exacts. Les idées de Destutt de Tracy sur le Droit naturel se rapprochent de celles de Hobbès; il en diffère cependant en ce qu'il reconnaît entre les hommes hors de l'état politique, non pas un *état d'hostilité*, mais seulement un *état d'étrangeté*, et qu'il considère les droits et les obligations comme les résultats du contrat social. Dans son *Développement historique des idées de droit, d'État et de politique*[1], M. de Raumer n'a pas eu égard à cet ouvrage du plus célèbre des idéologues français; il n'a analysé de lui que son commentaire sur l'*Esprit des lois*, qui a plutôt rapport à la politique, au Droit constitutionnel et à la législation. Damiron détermine avec beaucoup de raison de la manière suivante le rapport qui existe entre les trois philosophes dont nous avons parlé : « Volney a été, de nos jours, le moraliste de l'École dont Cabanis a été le physiologiste et M. de Tracy le métaphysicien. » Il est facile de voir au premier coup d'œil que Destutt de Tracy est conséquent à ses principes ; car si l'on admet que le corps est la partie principale de l'homme, et que ses facultés morales et intellectuelles ne sont que le résultat de son organisation (c'est-à-dire de celle de son cerveau), il faut aussi admettre que la propre conservation et le plus

1 *Geschichtliche Entwickelung der Begriffe von Recht, Staat und Politik; Leipzig*, 1826.

grand bien-être possible sont les devoirs les plus impérieux de l'homme et la véritable loi de sa nature. L'acquisition des richesses et l'empire sur ses passions, comme les moyens les plus capables de conduire à ce but, sont l'objet de la philosophie pratique; l'État et le Droit, qui sont les conditions nécessaires du premier de ces deux moyens, ne jouent dans ce système qu'un rôle secondaire. Damiron range au nombre des philosophes de l'École sensualiste notre compatriote Gall, dont le système crânologique est important pour le Droit criminel; puis Garat, qui écrivit dans les *Cours des écoles normales ;* enfin Laromiguière et Azaïs. Les deux premiers de ces philosophes ne se sont pas occupés de la philosophie pratique; aussi le troisième, dans ses Leçons de philosophie (deux volumes in-8.°, quatrième édition, 1826), ne parle pas du Droit naturel. Le dernier, rêveur plutôt que penseur, fait de la philosophie une espèce de cosmologie ou de théorie de l'univers, dans laquelle les principes organiques agissent continuellement les uns sur les autres en vertu de leur force d'expansion, et, se restreignant mutuellement, subsistent au moyen d'un système de compensation. Passant à la force morale, ses principes sur la volonté et la liberté le conduisent aux idées de droit et de devoir, d'État, d'ordre, de gouvernement, etc., comme résultats de la force expansive des individus.[1]

On sait que Napoléon portait aux idéologues une haine particulière, et qu'il les regardait avec les avocats comme des perturbateurs du repos public. Et cependant leur philosophie est très-favorable au despotisme, puisqu'elle conduit

1 M. Azaïs, qui tient dans un beau jardin de Paris des conférences philosophiques, a écrit un *Cours de philosophie générale* en huit volumes in-8.°; puis un *Précis du système universel*, appelé aussi *Explication universelle*; enfin, un roman philosophique intitulé : *Des compensations dans les destinées humaines*. Une contrefaçon des deux derniers ouvrages a paru à Bruxelles chez Demat, 1828, quatre volumes in-8.° Nous avons suivi ici les paragraphes 2 et 4 de l'*Explication universelle*.

à considérer l'homme comme une machine. Il est vrai que les études des idéologues, comme les travaux des avocats, pouvaient les conduire à des questions délicates sur le fondement du droit, sur les limites du pouvoir souverain et sur le droit de liberté politique; recherches qui pouvaient bien avoir à ses yeux quelque danger. L'école sensualiste, qui a dominé en France depuis la révolution jusqu'à ces derniers temps, a eu une puissante influence sur les théories politiques : ses principes se retrouvent dans un grand nombre d'ouvrages, où ils se glissent souvent à l'insçu même des auteurs. Rey se présente comme le champion le plus moderne des doctrines des philosophes sensualistes ; Comte partage leurs opinions, qu'on rencontre d'une manière plus prononcée encore chez Dunoyer (*L'industrie et la morale dans leurs rapports avec la liberté*), et dans une foule d'articles de la *Revue encyclopédique*. C'est à l'ascendant de ces idées qu'il faut attribuer la vénération dont jouit Bentham ; ce sont elles aussi qui ont amené les progrès rapides de l'économie politique, devenue en France une science de prédilection, qui obtiendra un jour sur la philosophie du Droit l'influence qu'elle exerce déjà sur la législation et sur les sciences administratives.

M. Warnkœnig, que la France connaît déjà par les excellens articles qu'il a insérés dans *la Thémis*, est un des hommes que leurs connaissances et leur caractère mettent le plus à portée de juger les travaux scientifiques de la France nouvelle. En notre qualité de traducteurs, nous avons cru devoir conserver la simplicité franche et parfois brusque de son style. Nous livrons ses opinions au jugement de nos lecteurs.

Nous donnerons la suite de cet article dès qu'elle aura paru en Allemagne.

Nouvelles et Variétés.

GASPARD HAUSER.

Le 26 Mai 1828 un habitant de Nuremberg fut accosté, dans une rue de cette ville, par un jeune homme âgé de seize à dix-huit ans, et qui lui demandait de quel côté était la rue de la Porte-Neuve. Le bon bourgeois offrit au jeune étranger de l'y conduire. Chemin faisant celui-ci tira de sa poche une lettre cachetée et adressée à un chef d'escadron d'un régiment de cavalerie en garnison à Nuremberg. Les questions que cet officier adressa au jeune homme, ne l'ayant pas satisfait sur le contenu énigmatique de la lettre dont il était porteur, il remit le même soir l'un et l'autre aux magistrats de la ville. La lettre, conçue dans un langage barbare et sans signature, portait à peu près ce qui suit : « Monsieur le capitaine, je vous envoie un jeune garçon, qui désire servir son roi; cet enfant a été déposé chez moi le 7 Octobre 1812. Je n'ai jamais pu apprendre quelle était sa mère. Quoique pauvre et chargé moi-même de dix enfans, j'ai cru qu'il était de mon devoir de l'élever chrétiennement. Je ne fis aucune déclaration à l'autorité. Depuis 1812 il n'est pas sorti une seule fois de la maison; personne ne l'a vu et il n'a vu personne. Il ignore jusqu'au nom de son père nourricier, et celui de l'endroit où il a été élevé. Je lui ai appris à lire et à écrire aussi bien que je le sais moi-même. Il a toujours désiré se faire soldat, et comme son père a été de votre régiment, j'ai cru devoir vous l'adresser. Je ne signe pas, parce que je craindrais d'être recherché et puni. » A cette lettre était joint un billet de la mère, lequel, au dire de l'anonyme, avait été trouvé au-

près de l'enfant, mais qui est écrit de la même encre et sur le même papier que la lettre. Il en résulterait que le jeune homme est né le 30 Avril 1812, qu'il a été baptisé et qu'il a reçu le nom de Gaspard. L'invraisemblance des détails renfermés dans la lettre, l'inauthenticité évidente du billet, l'incohérence et l'incorrection affectées du style de l'une et de l'autre, firent soupçonner aux magistrats qu'un attentat odieux avait été commis, et que le jeune homme avait été victime d'une séquestration criminelle. Le premier interrogatoire qu'on lui fit subir confirma ces soupçons. Il en résulta que le jeune Gaspard Hauser, tel est le nom qu'il se donne, ignorait complétement et son origine et le nom de son prétendu père nourricier, et celui de l'endroit où il avait été élevé; qu'il avait été conduit par celui chez qui il avait toujours demeuré, jusqu'en vue du grand village, comme il appelle la ville de Nuremberg, et que là il avait été abandonné à lui-même.

Il fallut avant tout s'assurer si le jeune homme n'était ni un imposteur, ni un imbécille. Le magistrat ne négligea rien pour s'éclairer à cet égard, et après l'avoir observé avec le plus grand soin pendant six jours, pendant lesquels il ne voulut prendre que du pain et de l'eau, le médecin attaché au tribunal de la ville déclara que Gaspard Hauser n'était ni aliéné ni faible d'esprit : mais que, selon toute apparence, il avait été tenu par la violence éloigné de toute société humaine, privé de toute éducation sociale, et réduit, pour toute nourriture, au pain et à l'eau. Il n'avait aucune idée ni d'hommes ni d'animaux, et ne connaissait, jusqu'au moment de son émancipation, d'autres êtres que lui-même, l'homme qui l'avait nourri et quelques petites figures en bois, jouets de sa longue enfance. Malgré son peu d'idées positives, on s'aperçut bientôt que Gaspard était doué d'une mémoire extraordinaire et d'un esprit parfaitement bien organisé. Une infinité de personnes, médecins, professeurs, phi-

losophes, instituteurs, des observateurs de tous les états, qui le virent, les uns par curiosité, les autres par commisération, tous portèrent sur lui le même jugement. Depuis, malgré les progrès sensibles de son intelligence, il ne varia jamais dans le récit de sa vie passée. Pendant tout le temps dont il a conservé le souvenir, il a été renfermé dans une chambre étroite, basse, à terre, sans plancher; sans voir ni entendre personne, si ce n'est sur la fin le monstre qui lui apportait tous les jours sa ration de pain et d'eau. Une faible lumière y pénétrait à travers deux petites fenêtres, encombrées extérieurement de bois à brûler. Il portait pour tout habillement une chemise et des pantalons; n'ayant habituellement d'autre compagnie que deux petits chevaux et un chien de bois, avec lesquels il s'entretenait aussi bien que la pauvreté de son langage et de ses idées le lui permettait. Une mauvaise paillasse lui servait de lit, où il dormait régulièrement tant que durait la nuit; chaque matinée à son réveil il trouvait sa petite prison nettoyée et sa pitance préparée. C'est aussi pendant son sommeil qu'on lui faisait les ongles et les cheveux, et qu'on lui faisait changer de chemise. Pendant très-long-temps il avait été dans son cachot sans y avoir vu pénétrer un rayon du soleil ou une lueur de la lune, ni avoir entendu une voix, le cri d'un animal ou le chant d'un oiseau, ou le pas d'un homme. Enfin s'ouvrit la porte de la chambre, et il y vit entrer ce même inconnu qui le conduisit plus tard à Nuremberg, nu-pieds, habillé presque aussi pauvrement que lui-même et s'annonçant comme celui qui jusqu'alors lui avait apporté à boire et à manger, et lui avait fait présent des chevaux. L'inconnu lui dit qu'il fallait que maintenant il apprît à lire et à écrire, et que bientôt il serait rendu à son père, qui avait été un cavalier du régiment de Schwoll, et que lui aussi serait soldat un jour. Ensuite il lui remit plusieurs livres de prières, avec une petite croix de métal et un chapelet;

de plus un papier rempli d'une petite quantité de poudre d'or et quelques haillons de linge. Il paraît que ces effets, tous vieux et usés, provenaient de la succession de la mère. Malgré sa longue captivité et l'abrutissement qui en avait été la suite, le jeune Hauser apprit promptement tout ce que l'inconnu put lui enseigner; celui-ci ne venait toutefois le voir que tous les cinq jours. Ses progrès rapides n'empêchèrent pas son maître de le battre souvent, ce dont il porte encore les traces. Il ne manquait jamais de lui défendre de vouloir sortir; parce que, disait-il, il y avait au-dessus de lui un ciel et un Dieu qui se fâcherait s'il sortait.

De cette manière s'était encore passé quelque temps, lorsqu'une nuit notre intéressant prisonnier fut réveillé. L'inconnu était devant lui et lui annonça qu'il fallait partir. Il était cette fois couvert d'une casaque de voyage et avait des bottes et un chapeau rond; Hauser pleurait à cette nouvelle inattendue; cependant il ne tarda pas à se calmer : l'idée de voir son père lui souriait. L'homme le chargea sur ses épaules et le porta jusqu'au point du jour. Autant que Hauser peut s'en souvenir, il lui semble qu'ils gravirent une assez haute montagne. Il le posa ensuite à terre et lui apprit à marcher, ce qu'il ne put faire qu'avec peine et qu'en se reposant souvent. Malgré la pluie violente qui tomba la première nuit et le froid rigoureux de la seconde, ils les passèrent l'une et l'autre dans les champs. Le troisième jour, à une assez grande distance de la ville, l'inconnu remit à Hauser quelques effets, lui mit des bas et des bottes, et lui donna son chapeau rond. Après ce changement de costume, ils poursuivirent leur route, et l'inconnu continua à lui apprendre à dire le chapelet et l'oraison dominicale. Il lui recommandait sans cesse de fixer ses regards sur la terre, sous prétexte que sans cette précaution il tomberait; mais sans doute pour l'empêcher de prendre connaissance de la route.

Arrivés enfin à quelque distance de Nuremberg, que l'inconnu appelait le *grand village*, celui-ci remit à Gaspard la lettre dont on a parlé, et lui ordonna de l'apporter dans la ville, en lui décrivant le chemin qu'il avait à suivre, et en lui promettant de le rejoindre bientôt.

Tel est à peu près le récit que Gaspard Hauser fit de son histoire. Tout prouve qu'il a dit la vérité. Sa main tendre et délicate, son horreur pour toute autre nourriture que du pain et de l'eau, l'extrême susceptibilité de son goût et de son odorat, qui s'offensent des objets les plus ordinaires; la faiblesse de tout son corps, malgré une apparence de bonne santé; sa marche lente, chancelante et visiblement pénible, semblable à celle d'un enfant de deux ou trois ans; le tremblement convulsif de tous ses membres au moindre effort, sa vue douloureusement affectée par la lumière du soleil, l'habitude de porter ses regards vers la terre, son penchant pour la solitude, son mal-aise lorsqu'il est entouré d'hommes ou lorsqu'il est au milieu des scènes de la nature; enfin, l'indigence de ses idées et de son langage; en un mot, tout son physique et tout son moral s'accordent pour attester sa véracité. D'un autre côté, son regard ouvert et pur, son front large et élevé, l'innocence la plus profonde, qui maintenant encore ne lui laisse pas même soupçonner la différence des sexes; sa douceur inaltérable, la bonté de son cœur, son attachement même pour son oppresseur, qu'il ne se rappelait d'abord qu'avec des larmes de regret et de reconnaissance, sentiment qui n'a cédé enfin qu'à celui de la liberté; son dévouement sans bornes pour ses bienfaiteurs actuels, son amour pour tous les êtres vivans qui l'entourent, la crainte de faire du mal même à un insecte; son extrême docilité, son obéissance empressée, son désir d'apprendre, une mémoire prompte et fidèle, au moyen de laquelle il a déjà fort enrichi son dictionnaire, qui d'abord se composait au plus de cinquante mots; enfin, les progrès

qu'il fit en peu de semaines, surtout dans le dessin et la musique : toutes ces circonstances, en même temps qu'elles viennent à l'appui du récit qu'il fait de sa vie, prouvent que la nature l'a doué des plus belles dispositions de l'esprit et du cœur.

Les magistrats de Nuremberg, tout en ne négligeant rien de ce qui pourrait faire découvrir l'auteur de cet attentat, ont pour ainsi dire adopté cet intéressant jeune homme. Ils ont confié son éducation à un habile instituteur.

A ces détails, empruntés à l'Hesperus du mois de Juillet 1828, la même feuille en ajoute quelques autres, qui sont datés de Janvier dernier. L'antipathie du jeune Gaspard Hauser pour tout autre aliment que le pain et l'eau, s'est maintenue ; tout ce qu'on a pu obtenir jusqu'à cette dernière époque, à cet égard, c'est de lui faire manger, à force de persuasion, un peu de viande et des potages extrêmement simples. Il supporte très-bien le cumin, qui sans doute entrait dans sa première nourriture. Son corps s'est fortifié, quoique ses nerfs soient encore fort irritables. L'éducation d'un enfant si extraordinaire a dû nécessairement faire quelques fautes. C'est ainsi que le grand nombre de visites que la curiosité attirait auprès de lui, le jeta long-temps dans une sorte de stupeur qui ne pouvait que lui être nuisible. On le conduisit, sans qu'il y fût suffisamment préparé, dans de grandes sociétés et au milieu des phénomènes de la nature, ce qui remplissait trop brusquement son imagination et son cœur d'idées et de sentimens nouveaux. On se hâta trop de l'initier dans les règles de la politesse, aux dépens de sa naïveté et peut-être de son innocence. Enchanté de sa curiosité insatiable et de ses premiers progrès, on l'accabla de notions nouvelles, et on alla jusqu'à vouloir lui apprendre le latin, lorsqu'à peine il savait assez l'allemand pour s'expliquer. Aussi à cette haute excitation de toutes ses facultés, qui était presque égale à celle que produit le magnétisme, suc-

céda bientôt une grande lassitude intellectuelle, qui peut-être ne se perdra qu'à mesure que son physique se fortifiera. Il a fallu abandonner le dessin, parce que l'ardeur avec laquelle il s'y portait a fait du mal à ses yeux. Il s'était appliqué avec plaisir à la menuiserie; il a dû y renoncer, parce que le bruit agaçait ses nerfs. Le journal que son nouvel instituteur, M. le professeur Daumer, a commencé à tenir sur tout ce qui regarde son élève, et qu'il se propose de publier, nous donnera un jour de plus amples détails sur un phénomène moral si extraordinaire.

Une noce en Tyrol.

Le voyageur qui parcourt l'Allemagne méridionale éprouve une agréable surprise en entrant dans les vallons fertiles des Alpes moyennes. Une espèce d'enchantement le transporte au milieu d'un peuple joyeux, dont la vive gaieté se trahit partout par les plus gracieuses chansons populaires. Les garçons et les jeunes filles ne travaillent qu'en chantant, et rien n'est comparable à l'effet que produit pendant une belle soirée d'été le mélodieux récitatif que les Tyroliens se transmettent de montagne en montagne, et qu'on connaît sous l'expression descriptive de *jodlen*. Retentissant de loin en loin, ce chant tout-à-fait national forme la plus séduisante correspondance érotique qui puisse s'établir entre de jeunes amans, séparés par les limites des pâturages des différentes communes ou par la distance des propriétés des familles. Au cabaret la chanson devient l'accompagnement obligé des plaisirs de la bouteille. Quand la jeunesse du village se réunit à la danse, les chanteurs se postent pendant les entr'actes en face des ménétriers et improvisent les plus burlesques récitatifs pour amuser leurs danseuses. Souvent il arrive qu'ils se défient l'un l'autre, et alors commence un assaut d'épigrammes;

leurs roulades succèdent avec une extrême volubilité à de piquantes saillies; de bizarres comparaisons sont exprimées tantôt sous la forme d'une conversation rapide et mélodieuse, tantôt par ce balancement particulier de la voix auquel l'organe des Tyroliens semble seul se prêter.

Un esprit facile, un génie poétique, développé par la vue d'une belle et riche nature, un talent remarquable pour la musique, forment le caractère dominant de ce peuple intéressant. Mais dans aucune contrée des Alpes je n'ai trouvé le chant porté à un si haut degré de perfection que dans la vallée dite *Zillerthal.* Des connaissances pratiques assez étendues, un air de prospérité générale et une politesse rare parmi les campagnards, distinguent les habitans de ce joli vallon de tout le reste de la population du Tyrol. C'est là, dans le village de *Fügen*, à quelques lieues des bords de l'Inn, que demeure la célèbre famille Rainer, dont les chansons ont excité, il y a trois ans, la curiosité et l'admiration des Parisiens. Voici une courte notice sur les quatre frères Rainer et leur sœur Marie, ainsi que le récit d'une scène de l'intérieur de cette heureuse famille.

Nés au milieu d'un peuple passionné pour la musique, les jeunes Rainer s'exercèrent dès les premières années de leur vie à répéter les simples et harmonieuses modulations, qu'ils apprenaient sans s'en apercevoir de leurs voisins et des personnes qui fréquentaient la maison paternelle. Il est d'usage que pendant la belle saison les jeunes gens à Fügen se réunissent le soir dans les rues pour chanter; les enfans Rainer s'associèrent bientôt à ces groupes, où les connaisseurs ne tardèrent pas à distinguer la pureté de leurs inflexions et le timbre de leurs voix sonores. De petites excursions qu'ils firent avec leur père, qui est boucher, leur fournirent l'occasion de se faire entendre devant des étrangers, qui les encouragèrent de plus en plus à cultiver par les règles de l'art le beau talent dont la nature les avait

doués. Bientôt ils cédèrent à l'invitation de donner dans les villes de Bavière des concerts publics, et un plein succès couronna leurs timides essais. A l'époque du congrès de Vérone ils eurent l'honneur de chanter en présence des empereurs de Russie et d'Autriche, et le premier les engagea même à faire le voyage de Saint-Pétersbourg. En 1824 ils parcoururent pour la première fois la Bavière, le Wurtemberg et les bords du Rhin; partout d'unanimes applaudissemens accueillirent les jeunes virtuoses. Sans connaître une note, il chantèrent à trois et à quatre voix une foule d'airs nationaux avec une précision et une régularité d'expression qui ne laissaient rien à désirer; mais ce fut surtout en *jodlant* qu'ils entraînèrent les suffrages des assistans. On ne pouvait se lasser d'admirer la force et la flexibilité de ces voix qui, après des efforts de plusieurs heures, conservaient la même fraîcheur qu'au commencement.

L'heureux résultat de ce premier voyage fit naître à nos jeunes artistes l'idée d'entreprendre une course de plus longue haleine. Au mois de Novembre 1825 ils se rendirent par Linz à Vienne, où ils donnèrent des soirées nombreuses. A Leipzig, à Weimar, à Berlin les chanteurs du Tyrol firent fureur, et à Hambourg ils se décidèrent à traverser la mer pour essayer leur fortune à Londres.

C'est pendant ce voyage que je fis leur connaissance. La décence de leurs manières, l'aimable attention que témoignèrent les frères à leur sœur Marie, une certaine dignité dans leur maintien, les élevaient bien au-dessus des troupes ordinaires d'artistes ambulans. Je fus singulièrement touché de la naïveté de leur langage et du charme de leur poésie nationale. Quiconque n'a jamais visité les Alpes du Tyrol, où une vigoureuse population se meut librement, en donnant essor à tout ce qu'une brillante imagination sait rendre par la magie des sons, éprouve dans les chansons des frères Rainer un désir irrésistible de voir de près un pays où

les hommes et la nature semblent donner à la vie un attrait qu'on cherche en vain dans des contrées moins favorisées. Et le voyageur qui se rappelle avec une douce satisfaction le séjour qu'il a fait dans les vallées tyroliennes, retrouve dans les accords de nos *jodleurs* l'illusion des premières impressions, auxquelles il ne manque que l'écho des montagnes et l'éclat de la pourpre dont le soleil couchant dore les glaciers.

A leur arrivée à Londres les jeunes Rainer se présentèrent d'abord chez l'ambassadeur de leur souverain, le prince Esterhazy, qui les fit entrer dans une antichambre des appartemens de sa femme, en les priant d'entonner une chanson des Alpes. On se figure l'émotion que dut causer à la princesse ce début inattendu. Elle arrive les larmes aux yeux, et invite les chanteurs de son pays natal à lui accorder une soirée, à laquelle se trouva toute la haute société de Londres. Dès ce moment la fortune de la famille Rainer fut asssurée. On s'arracha les Tyroliens pour embellir les fêtes de l'hiver. Ils donnèrent successivement cent trente concerts, où la foule se pressa constamment dans un vaste local. D'autres artistes étrangers ne pouvaient se dispenser de les faire chanter dans les entr'actes, sous peine de voir leurs salles désertes. On les entendit également sur les différens théâtres, et le roi, qui voulut les avoir à son tour, leur fit un accueil distingué. A chacun des quatre frères il fit cadeau d'un superbe habillement tyrolien, dont la ceinture, richement brodée, présente au milieu les armes royales. Marie reçut un écrin garni de bracelets et de chaînes en or d'un très-grand prix. Au commencement ils se firent accompagner d'un interprète, mais en peu de temps ils apprirent assez d'anglais pour se faire comprendre. Du reste, la populace qui, en Angleterre, s'attaque à tout ce qui est étranger, les poursuivait impitoyablement de ses sarcasmes et de ses grossières injures, avant qu'ils se fussent

décidés à s'habiller suivant la mode du pays, et à réserver leur costume national pour les grandes occasions où ils paraissaient devant le public. Ils obtinrent les mêmes succès en Écosse et en Irlande, d'où ils retournèrent dans une élégante voiture anglaise, attelée de quatre coursiers de Holstein, dont ils avaient fait l'acquisition au moyen de leurs épargnes. George IV les chargea, avant leur départ, d'offrir à leur père en son nom une tabatière en or. Ce qui fait l'éloge de la famille Rainer, c'est qu'elle a conservé dans l'intérieur de son ménage la même simplicité de mœurs et le même genre de vie qu'auparavant. Le second voyage qu'ils firent à Londres, en passant par Paris, n'a rien changé non plus dans leurs habitudes domestiques.

L'année dernière je passai par Fügen, où j'eus la joie d'arriver pour la double noce de Félix, l'aîné des chanteurs, et de Marie, dont la voix n'a pas subi la moindre altération. Huit jours après, le cadet, François Rainer, se maria aussi, et comme je fus témoin, dès le commencement, de toutes les cérémonies qui eurent lieu en cette circonstance, je tâcherai d'en faire une description rapide.

La veille de la fête, à la tombée de la nuit, les garçons et les jeunes filles de l'endroit arrivèrent processionnellement pour offrir aux fiancés des lits de noces, une armoire et un berceau. Ce dernier meuble fut considéré comme la partie essentielle de la soirée. On y avait couché une poupée en maillots, et les jeunes gens, tous travestis, imitèrent au mieux les cris d'un enfant qui vient de naître. L'un d'eux joua sur un petit fifre des valses bruyantes. Quelques-unes des demoiselles étaient chargées de matelas et de coussins, d'autres portaient des cierges à la main. Il serait difficile de se faire une idée du tintamarre que produisit l'entrée de la bande joyeuse dans la maison du père Rainer. On prépara ensuite le lit nuptial, autour duquel on disposa en riant les dons des amis du jeune couple. Une table couverte de rafraî-

chissemens fut dressée, et la danse favorite du pays, la valse, termina cette réunion.

Une noce en Tyrol n'est pas seulement une fête de famille; toutes les personnes notables de la paroisse y participent : voilà pourquoi on la célèbre à l'auberge, où chaque convive paie son couvert à raison d'environ trois francs. Le jour de la bénédiction du mariage les parens et les amis des fiancés s'assemblèrent vers neuf heures du matin pour déjeûner. François, orné de la ceinture qu'il doit à la munificence du roi d'Angleterre, et la jolie promise, couronnée de fleurs et vêtue d'une robe de soie, étaient sous la porte pour recevoir les étrangers; le beau-père de François faisait les fonctions d'introducteur. Dans les appartemens de nombreuses tables étaient chargées de mets. Quand tout le monde fut assis, on remit à chaque convive une couronne d'oripeau avec une aiguillette en cuir rouge, ayant une pointe dorée au bout. Il est d'usage de nouer cette couronne autour du chapeau, que les jeunes gens garnissent en outre de plumes de différentes couleurs. Après la collation le cortége se forma pour aller à l'église. En avant marchèrent les musiciens; leurs instrumens consistaient en deux violons, une paire de cymbales et une basse. Les camarades du prétendu, dont les chapeaux étaient surmontés de panaches, portèrent des vases remplis de vin et des coupes. François, entouré de ses garçons d'honneur, les suivit immédiatement. Ensuite vinrent les demoiselles, en cheveux dont les tresses étaient entrelacées de guirlandes de fleurs; elles précédèrent la fiancée qui donnait le bras d'un côté à son cavalier de cérémonie, et de l'autre à son père. Enfin, la mère de l'épousée fut escortée des chefs de familles et de leurs femmes. En entrant au temple, les assistans allèrent occuper les places qui leur avaient été désignées, tandis que les garçons d'honneur, après avoir conduit les nouveaux mariés devant l'autel, se rangèrent autour d'eux

en demi-cercle. La solennité eut lieu suivant le rite de l'Église catholique, et le prêtre termina l'acte en liant les mains des époux de la bandelette sacerdotale. Entre la bénédiction nuptiale et la messe, Marie Rainer et ses frères chantèrent en l'honneur de François une chanson sur l'air *God save the King*. Après la messe toute l'assemblée fit le tour de l'autel pour déposer l'offrande, et avant de quitter le chœur, chacun alla boire quelques gouttes de vin dans le calice que le curé tenait à la main. Pendant cette dernière partie de l'office, l'orchestre établi sur l'orgue joua des passages de valses si animés, que les garçons qui s'étaient retirés derrière l'autel pour boire à leur aise, avaient toute la peine du monde à contenir les mouvemens convulsifs de leurs pieds et l'envie de *jodler* dans le saint lieu consacré à la dévotion. Je n'oublierai jamais ce bizarre mélange de dispositions profanes et de cérémonies religieuses. Aussi à peine la société avait-elle franchi le seuil de l'auberge, que le bal commença.

La danse des Tyroliens est tout ce qu'on peut imaginer de plus plaisant et de plus gracieux à la fois. Lorsqu'ils ont fait quelques tours ils s'arrêtent subitement, en frappant des pieds avec une violence qui fait trembler la maison; puis ils sautent en battant des mains, qui touchent presqu'en même temps les talons, les cuisses et la poitrine. En attendant la valseuse, sans avoir l'air de se soucier des mouvemens impétueux de son cavalier, tourne légèrement, les yeux baissés, sur le même point sans quitter la place, jusqu'à ce que la dernière cadence de la pétulente musique, qui accompagne les sauteurs, annonce la reprise de la valse. Au même instant chaque garçon saisit sa demoiselle, et les figures les plus pittoresques sont exécutées de concert.

Le caractère des Tyroliens est trop mobile pour leur permettre de passer une journée entière dans la même enceinte; voilà pourquoi des groupes isolés se détachèrent de temps

en temps pour aller boire et danser dans les autres auberges de Fügen. Vers le soir on servit un dîner somptueux, qui se prolongea jusque dans la nuit. Plus de trois cents convives, parmi lesquels se glissèrent peu à peu des amateurs de bonne chère qui n'avaient pas été invités, contribuèrent à rehausser le bonheur de cette journée. Des vachers en blouse noire se mêlèrent plus tard aux costumes parés des notables, mais aucune dispute ne vint troubler la gaieté des chansons, les divertissemens du bal et l'originalité des toasts.

En traversant la rue pour rentrer au logis, je fus encore témoin d'une scène qui sert également à peindre les mœurs du Zillerthal. Les jeunes gens, rassemblés devant la maison des nouveaux mariés, chantaient, au milieu des huées d'une foule de polissons, des chansons satiriques contre le mariage : cet usage représente en quelque sorte l'acte d'exclusion des fiancés du sein des célibataires.

La vallée où est situé le village de Fügen, est une des plus belles et des plus productives de tout le Tyrol. Les montagnes fournissent en grande partie jusque sur les sommités de gras paturages ; ce n'est que du côté du midi, à l'entrée des gorges de Tux et de Gerlos, que l'on découvre quelques pics recouverts de neiges éternelles. L'air de ce pays est sain et pur ; les hommes y parviennent à un âge très-avancé. J'y ai fait la connaissance d'un vieillard de cent cinq ans, qui s'imagine n'en avoir que cinq : il se fâche sérieusement toutes les fois qu'on charge son extrait de naissance d'un siècle, qu'il croit avoir le droit de retrancher de ses souvenirs.

(*Blätter für litterarische Unterhaltung.*)

Assemblée de la Société des naturalistes allemands à Heidelberg. [1]

L'assemblée annuelle des naturalistes et médecins allemands s'est réunie à Heidelberg le 18 du mois de Septembre. La première séance a été ouverte par un discours du professeur Tiedemann. On y comptait jusqu'à deux cent quarante-neuf membres présens, au nombre desquels se trouvaient des savans français, russes, anglais, danois et suisses. L'orateur fit sentir vivement ce qu'il y a de noble et d'élevé dans cette assemblée d'hommes distingués de toutes les contrées de l'Europe, réunis par le même amour de la vérité; il traça une esquisse rapide et éloquente des progrès des sciences physiques depuis un siècle. Les jours suivans les assemblées générales se tinrent de dix heures à midi dans la grande salle de l'académie; les diverses sections se réunissaient tous les matins de huit à dix heures dans les salles du musée. Ces sections étaient au nombre de six : 1.° pour la physique et la chimie, 2.° pour la minéralogie et la géognosie, 3.° pour la botanique, 4.° pour la zoologie, 5.° pour l'anatomie et la physiologie, 6.° pour la médecine pratique. On a regretté qu'il n'y eût pas une section pour la psychologie expérimentale. Il eût aussi été à désirer qu'on n'eût admis dans les assemblées générales que des lectures d'un intérêt universel, et qu'on eût réuni les détails pour les séances de sections. En commémoration de cet évènement, la ville de Heidelberg a fait frapper une médaille qui a été distribuée à tous les membres présens. Elle montre d'un côté l'oiseau de Minerve reposant sur une branche de laurier, avec cette inscription : *Souvenir de Heidelberg;* le revers représente les ruines du vieux château, avec cette légende : *A la Société des naturalistes et médecins allemands la ville de Heidelberg, l'an* 1829. (*Morgenblatt.*)

1 Dans notre prochain numéro nous donnerons un rapport plus détaillé sur cette importante réunion.

Bulletin bibliographique.

SCIENCES PHILOSOPHIQUES.

Dr. Joh. Christ. Aug. Heinroth, über die Hypothese der Materie, etc.: Sur l'hypothèse de la matière, et de son influence sur la science et sur la vie; par *M. J. Ch. Aug. Heinroth*, professeur de médecine *psychique* à l'université de Leipzig. Leipzig, chez Hartman, 1828; in-8.° Prix : 4 fr. 75 c.

La *matière*, une *hypothèse*, tel est le titre et le contenu de ce livre. Si nous annoncions un ouvrage philosophique, écrit par un médecin, par M. Broussais, par exemple, ou par un de ses adhérens, et intitulé l'*esprit*, une *hypothèse*, beaucoup de gens trouveraient un pareil titre fort intelligible. Tel est l'effet de l'habitude : on trouve fort raisonnable qu'on révoque en doute l'immatérialité de l'ame, parce qu'on ne peut ni voir ni sentir au moyen d'organes matériels ce qui est immatériel, et ce que par conséquent on ne peut ni sentir, ni voir. Il y a des gens qui, comme dit un écrivain allemand, Claudius, ne croient pas au déluge, parce qu'ils ne se sont pas noyés dans ce cataclysme universel, et le bon Malebranche prétend qu'il y a beaucoup de médecins qui doutent de l'existence réelle et distincte de l'ame, parce qu'ils n'en ont pas encore disséqué. Mais lorsqu'un médecin ose mettre en question la réalité de la matière, parce que l'esprit, qui n'a ni mains pour palper, ni un œil pour voir, ni des oreilles pour entendre, ne peut la percevoir immédiatement, on jette les hauts cris, on crie à l'absurdité. Cependant, à considérer les choses de près, il n'y a pas plus d'absurdité d'un côté que de l'autre. Des deux côtés on se fonde sur la même raison, l'incompréhensibilité : de telle sorte que, si cette raison prévalait, si l'on ne pouvait admettre ce qui est incompréhensible, il n'y aurait ni esprit, ni matière. On sait que dans le dernier siècle, marchant sur les traces de Malebranche, l'Anglais George Berkeley, frappé des effets funestes du matéria-

lisme, exposa avec une rare sagacité les difficultés qui s'opposent à l'admission d'un monde corporel, et prétendit positivement qu'il n'y avait de réellement existant que les esprits. Il se fondait sur la proposition incontestable que l'ame ne perçoit que des idées, et que les sens, loin de nous apporter la connaissance des objets extérieurs tels qu'ils sont, ne nous fournissent que les idées de leurs qualités. C'est ce système que M. Heinroth soutient dans l'ouvrage que nous annonçons, quoique d'une manière moins absolue. « Il y a, dit-il, des erreurs qui sont aussi anciennes que les commencemens de la philosophie. Telle est la notion vulgaire de la matière. Elle a exercé une influence funeste sur toutes les recherches et jusque sur la conduite de la vie. Il est temps de la détruire jusque dans sa racine. Mais quoi, la matière, une hypothèse? demandent avec étonnement, avec indignation, le physicien et le métaphysicien. Qu'est-ce donc, ajoute le premier, ce qui remplit l'espace? Qu'est-ce donc, ajoute le second, ce qui sert de substance aux formes? Qu'est-ce donc, demande le vulgaire, que le sol qui nous porte; qu'est ce que le bois, le fer, que façonnent tant de mains industrieuses? que sont les alimens qui sustentent notre vie? le corps lui-même qu'ils nourrissent? Que devient tout ce que nous voyons de nos yeux, ce que nous touchons de nos mains? » L'auteur de cet écrit est convaincu que la matière n'est qu'une hypothèse, rien que l'idée de la substance, le *substratum* des phénomènes de la nature, un simple être de raison, et par conséquent une erreur; il se sent pressé de publier les raisons qui motiventsa conviction, raisons qui, dit-il, sont fondées sur l'observation. M. Heinroth expose d'abord l'histoire des recherches sur la réalité ou la non-existence de la matière; il s'efforce ensuite avec une grande bonne foi et avec toute la clarté que comporte le sujet, d'examiner les questions suivantes : 1.° L'idée de la matière est-elle fondée sur une connaissance réelle? 2.° Quelles peuvent être les objections des adversaires de notre proposition que la matière n'est qu'une hypothèse? Comment répondre à ces objections? 3.° Si l'idée de la matière est une erreur, quelle est l'origine de cette erreur? 4.° Quelles sont les conséquences de cette opinion erronnée pour la science et pour la vie pratique? 5.° Par quels moyens peut-on obvier à cette erreur et à ses conséquences? 6.° Quels sont, enfin, à cet égard, les résultats d'une investigation bien di-

rigée? Nous nous réservons de revenir plus tard sur les opinions de M. Heinroth; il nous suffit aujourd'hui d'en avoir pris note.

W.

Lehrbuch der christlichen Sittenlehre, etc. : Précis de la morale chrétienne, pour servir de guide dans les leçons publiques sur cette science; par *J. Fr. Bruch*, professeur à la faculté de théologie protestante à Strasbourg. Première partie : morale générale. Strasbourg, chez Levrault, 1829. (282 p. in-8.° Prix : 4 fr.)

Les liens qui nous attachent à l'auteur de cet ouvrage nous interdisent à son égard tout éloge comme toute critique. Nous nous bornerons, bien qu'à regret, au rôle de rapporteur. On sait que les professeurs de l'Allemagne ont en général l'habitude de faire imprimer le *compendium*, le précis, ou si l'on veut le programme de leurs leçons. En même temps qu'ils donnent ainsi une preuve de leur savoir et qu'ils font en quelque sorte une profession de foi publique, ils fournissent à leurs élèves le moyen de suivre leurs leçons avec bien plus de fruit. M. Bruch a suivi cet exemple, en publiant la première partie de son cours de morale chrétienne. Cette première partie, intitulée *morale générale*, est précédée d'une introduction, divisée en deux sections; 1.° *de la morale en général*, de sa définition, de ses rapports avec d'autres sciences, la psychologie, la religion, la philosophie du droit, des différentes espèces de morale, enfin de la morale comme science; 2.° *de la morale chrétienne*, de ses rapports avec la morale rationnelle, de son origine, de sa source, de son histoire, de ses difficultés, de son utilité, et de ses rapports avec le dogme. La morale générale est traitée en sept chapitres : 1.° *des dispositions morales de l'homme.* Après quelques observations sur la nature humaine en général, à laquelle l'auteur reconnaît trois pouvoirs ou facultés fondamentales, la faculté de penser ou de connaître, la faculté de sentir ou la sensibilité, et la volonté, il recherche ce qu'il y a de dispositions morales dans ces diverses modifications de l'ame. Il trouve dans la faculté de penser la loi morale naturelle; dans la sensibilité, un sens ou sentiment moral; dans la volonté, la liberté morale, et après avoir ainsi divisé les dispositions morales, il en

trouve le fondement commun dans ce qu'il appelle la tendance ou l'instinct moral. Si nous ne nous étions pas interdit toute discussion, nous demanderions ici à l'auteur pourquoi il n'a pas tout d'abord mis au nombre des facultés ou plutôt des faits primitifs qui se révèlent à l'observation analytique de l'ame, cet instinct ou ce sens moral, auquel il se voit à la fin obligé de ramener toutes les dispositions morales de l'homme? car, comme il le reconnaît, tout ce qu'il y a de moralité dans la pensée, dans la sensibilité et dans la volonté, est, en définitive, étranger à ces facultés considérées en elles-mêmes, et ne s'y trouve que parce que le sens moral les domine, les pénètre et les modifie. A la suite de ce premier chapitre, l'auteur traite séparément de la conscience et des moyens surnaturels ou extraordinaires qui viennent au secours du perfectionnement moral de l'homme, de l'assistance divine, et des révélations morales du christianisme.

2.° *De la notion de la moralité et des idées analogues*; de ce qui est moral, immoral, légal, et moralement indifférent; de l'obligation et du devoir; du droit; des motifs moraux; de l'imputabilité et de la responsabilité morale.

3.° *Du premier principe de la morale chrétienne*; 4.° *De la vertu*; 5.° *Du souverain bien*; 6.° *Du mal moral*; 7.° *De l'amendement moral*.

Le caractère distinctif de cet ouvrage, écrit avec une rare clarté, et avec une bonne foi qui se montre à chaque page, est que le christianisme et la philosophie psychologique s'y prêtent constamment la main; c'est, si l'on veut, la morale chrétienne fondée sur une déduction philosophique, ou, si l'on aime mieux, la morale philosophique mise en parallèle et conciliée avec la morale du christianisme. L'auteur cite peu; il a dédaigné ce luxe bibliographique, qui le plus souvent ne fait que grossir les livres sans utilité réelle; il s'est borné à corroborer ses opinions de celles des écrivains les plus distingués, ou à réfuter ceux qui en valaient la peine : aussi éloigné d'admettre aveuglément les décisions des auteurs renommés, que de les rejeter avec orgueil, alliant la modestie à l'indépendance, il se montre partout familiarisé avec les doctrines de ses devanciers. Nous nous trompons fort, ou cet ouvrage est destiné à occuper un rang distingué parmi les livres du même genre; et si tel n'est pas son sort, puisque justice n'est pas toujours rendue à qui elle est due, *habent fata sua libelli*, du moins l'auteur nous semble

avoir fait tout ce qu'il fallait pour remplir son but et pour obtenir du succès. W.

HISTOIRE.

Geschichte der Ost-Mongolen und ihrer Fürstenhäuser : Histoire des Mongols orientaux et des maisons de leurs princes; écrite par *Ssanang Ssetsen Chungtaidschi* de la tribu des Ordus; traduite de la langue mongole avec le texte original, des notes et des éclaircissemens, par *Is. J. Schmidt*, docteur en philosophie, membre honoraire de la Société asiatique à Paris, et membre correspondant de l'académie impériale à Saint-Pétersbourg; publiée sous l'autorisation de S. M. Saint-Pétersbourg, 1829; 1 vol. in-4.°

Il y a neuf ans que le savant traducteur et éditeur de cet ouvrage a annoncé pour la première fois l'existence de l'historien mongol. Il avait alors formé le projet de n'en publier qu'un extrait en langue allemande : depuis, ses connaissances dans la littérature mongole se sont étendues; il a approfondi son auteur et a pu juger de toute son importance pour l'histoire de l'Orient. La faveur de l'empereur Nicolas, à qui l'édition est dédiée, est venue à son secours, et le prince a accordé la somme de dix mille roubles pour subvenir aux frais de l'impression. C'est ainsi que le premier ouvrage original dans cette langue et de ce peuple a pu être publié. Cependant l'éditeur ne veut pas tromper l'attente peut-être trop élevée des savans : l'historien mongol ne rend pas inutiles les travaux et les renseignemens des auteurs chinois et mahométans : il omet souvent des faits très-importans, ou il les présente d'une manière défectueuse. Cela dépend des idées répandues parmi le peuple auquel Ssanang Ssetsen appartient.

On sait que le nom de Mongol ne se trouve pas au-delà du XIII.ᵉ siècle : les élémens dont s'est composé plus tard ce peuple puissant, étaient alors divisés en plusieurs petits États nomades, qui s'élevèrent, s'étendirent, et disparurent après une durée souvent très-courte. Ces peuples, à cette époque, ne conaissaient pas l'art d'écrire, ils n'avaient pas d'histoire : les évènemens qui se rapportaient à leur existence étaient conservés par la tradition; ils

dégénérèrent en fables ou se perdirent tout-à-fait. Ils ne portèrent leur attention que sur les généalogies, qui cependant durent s'embrouiller par la succession d'un grand nombre de maisons régnantes et par le désir de chacune de faire remonter son origine jusqu'aux dieux. On place l'invention de leur écriture à vingt ans après la mort du conquérant Tschinggis Chaghan : on était encore loin de s'en servir pour composer des ouvrages historiques. Les notices qu'écrivaient quelques hommes instruits sont peut-être généralement perdues : on connaît la haine fanatique que portaient les Chinois à tous ces monumens, après la chute des Mongols qui avaient subjugué leur pays : ces mémoires ont eu le même sort dans l'Asie occidentale. Cependant ces notices, écrites par les chefs des armées, étaient faites avec beaucoup de soin : le meilleur historiographe persan des Mongols, Fazl-Allah Raschideddin, a puisé la plus grande partie de son ouvrage dans les mémoires du général mongol Bolod Tschingssang : mais comme l'historien persan n'avait qu'une connaissance imparfaite de la langue mongole, il a dû tomber dans beaucoup d'erreurs.

Bientôt après l'établissement de leur vaste empire, les Mongols, qui auparavant n'avaient aucune connaissance géographique et historique des pays qu'ils allaient se soumettre, se sont appropriés les mœurs et la civilisation des peuples conquis : dans l'orient les descendans de Chubilaï sont devenus Chinois et Buddhistes, dans le midi les Chulaghuides se sont transformés en Persans, et à l'ouest les Tschagataïdes se sont confondus avec les Turcs. La désunion se mit parmi eux, leurs vastes conquêtes se perdirent; refoulés dans leur patrie, ils oublièrent en grande partie la civilisation où étaient parvenus leurs ancêtres; ils oublièrent même, dans l'anarchie complète et les guerres civiles, la religion de Buddha. Cet état dura deux siècles, depuis la fin de leur domination sur la Chine. Peu à peu des chefs courageux essayèrent de relever leur nation : les Mandschoux attachèrent de nouveau la victoire aux drapeaux mongols, leurs tribus furent encore une fois réunies en une nation puissante, et la Chine fut obligée de se soumettre à cet empire renaissant.

C'est à cette époque que Ssanang Ssetsen, l'un des descendans de Tschinggis Chaghan et chef de la tribu nombreuse des Ordus, écrivit son histoire. Jusqu'à présent nous étions réduits aux notices

historiques sur les Mongols que les étrangers, les Chinois et les Mahométans nous ont conservées. Il est vrai que ces auteurs ont puisé dans les grandes collections faites par les ordres de quelques monarques mongols; mais que peut-on attendre de ces hommes étrangers à la langue, aux mœurs de ce peuple, et jaloux d'une gloire militaire qui avait pesé si durement sur eux?

Cependant l'auteur original mongol a aussi ses défauts : il appartient aux tribus qui cueillaient leurs lauriers dans l'orient; les hauts faits et les destinées des provinces occidentales, sont restés pour lui presque tout-à-fait inconnus : il est peu instruit dans la partie de l'histoire qui a précédé son époque et qui est sans contredit la plus intéressante; il écrit avec une concision qui laisse beaucoup de faits dans l'obscurité; enfin, comme Buddhiste fanatique, il s'arrête de préférence aux évènemens qui sont favorables à son système religieux. Malgré ces défauts, son ouvrage est très-important: il remplit la grande lacune qu'ont laissée les autres historiens depuis la fin de la dynastie de Juan et la retraite des Mongols de la Chine jusqu'à l'avènement de la dynastie des Mandschoux, et son enthousiasme, et sa prédilection même pour la religion de Buddha lui donnent un intérêt tout particulier. Il nous montre dans quelle liaison intime les Mongols orientaux ont été avec les Thibétains et les Hindous; comment la littérature de ces peuples civilisés pénétra dans les vastes plaines habitées par des barbares. Nous voyons un peuple qui jusqu'alors avait sacrifié des millions d'hommes pour assurer sa domination, embrasser une religion dont les doctrines humaines lui défendent de verser du sang; un peuple dont les ancêtres, dans leurs conquêtes, détruisaient les villes et la civilisation pour se procurer de vastes pâturages, s'empresser de construire des temples et des couvens, ainsi que d'établir un culte et une morale qui lui étaient inconnus jusqu'alors.

L'auteur assure qu'il a traduit littéralement, sans toutefois dénaturer la langue allemande ou se rendre obscur. Quoique la connaissance de la langue mongole n'ait pas encore atteint la perfection à laquelle des études continuées pourront encore la conduire, M. Schmidt espère toutefois que des connaisseurs plus habiles ne trouveront point de fautes essentielles dans sa traduction. Le texte original a été imprimé avec les caractères fondus pour la publica-

tion de la version mongole du nouveau Testament, faite sous la direction de M. Schmidt. Les notes sont destinées à rapprocher les relations des auteurs chinois et mahométans avec Ssanang Ssetsen : les éclaircissemens sont puisés dans les traductions mongoles des ouvrages et documens de Thibet, les seules sources de l'histoire de ce peuple qui nous soient accessibles. J.

ANTIQUITÉS.

Mythologus, oder gesammelte Abhandlungen über die Sagen des Alterthums : Le Mythologue, ou recueil de dissertations sur les traditions de l'antiquité, par *Phil. Buttmann*. Tome II, in-8.° Berlin, Mylius; 1829. Prix : 7 fr. 50 c.

Il est universellement reconnu que la science des antiquités doit, dans ces derniers temps, ses progrès les plus remarquables aux travaux des philologues de l'Allemagne, des Heeren, des Creuzer, des Niebuhr, des Voss, des Bœckh, et après eux des Ottfried Muller, des Wachsmuth, des Dahlmann, etc. En attendant que nous puissions offrir à nos lecteurs le tableau complet de ces travaux depuis Heyne et Wolf, nous enregistrons dans notre Revue, toutes les publications de ce genre. L'ancienne Revue germanique annonça dans le temps le premier volume du Mythologue de Buttmann [1]. Le second volume renferme douze dissertations sur des points plus ou moins intéressans des antiquités grecques et latines. Tous ces morceaux pénétrés du même esprit, contiennent des détails précieux, que n'a pu découvrir que la sagacité la plus érudite et la plus persévérante. Quelques-unes de ces recherches ne paraîtront minutieuses qu'à ceux qui oublient que c'est surtout dans ces détails nettement présentés que se révèle le génie de l'antiquité, et que les généralités ne sont quelque chose que lorsqu'elles sont fondées sur la connaissance intime des spécialités.

Voici les titres de ces fragmens :

1.° *Sur le mythe des plus anciennes générations humaines*. L'objet principal de cette dissertation est de démontrer que la religion des Grecs est la seule qui n'admît point le dualisme ou l'opinion

1 Tome II. p. 381.

si universellement répandue en Asie, qui reconnaissait deux principes, celui du bien et du mal; que non-seulement les Grecs ne croyaient pas à des génies malfaisans, mais qu'ils les niaient et en repoussaient la croyance.

2. *Sur le dieu Kronos* ou *Saturne*, ou en d'autres termes sur la tradition de l'âge d'or. Il s'agit ici de cette singulière divinité, qui fut le père du dieu suprême, qui est tantôt représentée comme enchaînée dans l'abîme, tantôt comme régnant sur les îles fortunées; de ce dieu bienfaiteur de l'humanité, selon qui était nommée une fête, laquelle rétablissait pour un instant l'égalité parmi les hommes; qui néanmoins ne fut jamais parmi les Grecs l'objet d'aucun culte public, et qui en Italie, où il avait des temples, ne fut pas honoré à l'égal des autres divinités.

3.° *Sur le dieu Janus.*

4.° *Sur les marais de Lerne*, d'après Pausanias, et les voyageurs modernes Gell et Dodwell.

5.° *Explication de la fable de Cydippe et Acontius* (Ovid. Héroïd. xx et xxi).

6.° *Lettres à M. Uhden sur Virbius et Hippolyte.* M. Uhden avait lu à l'académie de Berlin une dissertation sur le même sujet. Selon M. Buttmann, Virbius, honoré à Aricie en Italie, est identique avec Hippolyte, adoré à Trézène, honneurs qu'il mérita par sa fidélité aux lois de Diane.

7.° *Sur la célébration des fêtes appelées Kotyttia*, en l'honneur de Kotytto, déesse de l'impudicité; culte scandaleux, condamné du reste par tout ce qu'il y avait d'honnête à Athènes.

8.° *Sur les rapports mythiques de la Grèce avec l'Asie.*

9.° *Sur les Minyæ des plus anciens temps;* sujet qui fut traité en même temps par M. O. Müller, dans un ouvrage intitulé : *Orchomène et les Minyens.* Breslau 1820.

10.° *De la race des Aleuades*, selon Hérodote, rois de Thessalie, qui envoyèrent une ambassade à Xerxès pour l'inviter à faire une expédition contre la Grèce.

11.° *Conjectures sur les Politii et les Pinarii*, familles romaines, chargées du culte d'Hercule, *et sur les Tarquins.*

12.° *Sur la véritable signification du mot* φρατρια.

A ces dissertations se trouvent joints deux articles, un sur l'*Electrum* des anciens, l'autre sur les interpolations faites dans

les manuscrits d'Horace; telle est, selon M. Buttmann, la quatrième strophe de la seconde ode du premier livre : *Piscium et summa genus hæsit ulmo*, *etc.*, que M. Buttmann juge indigne d'Horace.

Pour donner une idée de l'extrême bonne foi et du scrupuleux amour de la vérité de l'excellent Buttmann, qui vient de payer le dernier tribut à la nature, nous terminerons cette annonce par l'extrait de l'avertissement placé en tête de son second volume. Dans le premier il avait partagé, avec la plupart des critiques, la mauvaise opinion que le *mascula Sappho* d'Horace semblait autoriser sur la femme poète de Lesbos. Ayant lu depuis l'apologie de Sappho par le savant Welker, il se rangea de son avis, et demande pardon à l'ombre de cette héroïne; il n'a pas voulu descendre vers les sombres bords sans avoir réparé cette énorme injustice envers ses mânes irrités. W.

NOUVELLE REVUE GERMANIQUE.

Histoire contemporaine.

L'ALLEMAGNE EN 1829.[1]

I. Vie publique.

Toutes les vicissitudes de la vie politique des peuples deviennent aussitôt en Allemagne l'objet de la méditation. Ce qui tout autour agite les nations, la lutte des partis en Angleterre et en France, les mouvemens convulsifs du Portugal et de l'Espagne, la résurrection de la Grèce, la marche triomphante des Russes, tout cela est chanté par nos poètes ou ramené par nos philosophes à ses causes premières. C'est ainsi que nous nous associons à tous les mouvemens de l'esprit du siècle, sans que dans ces dernières années notre repos extérieur ait été troublé. Mais il n'y a pas long-temps encore que notre patrie reçut de

1 La notice qu'on va lire est tirée de l'ouvrage intitulé : *Almanach für Geschichte des Zeitgeistes* : Almanach pour l'histoire de l'esprit du temps, par Wilhelm Schulz; Darmstadt, 1830.

graves blessures, moins par suite de l'occupation étrangère, que des déchiremens intérieurs; et l'avenir seul nous apprendra si ces blessures sont entièrement cicatrisées, ou si nous ne continuons pas à souffrir d'un mal organique, prêt, au moindre choc, à exercer sur nous de nouveaux ravages. Les rêves d'une réunion formelle de tous les États de l'Allemagne se sont évanouis. L'organe commun de notre patrie, la diète fédérale, conformément à la nature même de la confédération germanique, est essentiellement négative dans son action, qui s'applique plus particulièrement à écarter ce qui pourrait mettre en danger la tranquillité des différens États, ou ébranler la constitution établie. L'intérêt que le public prend à ses travaux est de même nature que son activité : l'Allemand, même celui qui a reçu une bonne éducation, s'intéresse plus vivement aux débats du parlement britannique et de la chambre des députés de France qu'au protocole de la diète de Francfort, et le public s'est à peine aperçu qu'on ne lui fait plus connaître ce protocole qu'avec une extrême discrétion. Toutefois les différends qui se sont élevés entre le Hanovre et le duc de Brunswick, pourraient appeler l'attention publique sur les décisions de la diète. Ce qui est plus important encore, c'est la question dont elle est actuellement saisie, concernant la légalité de l'organisation des États de Brunswick (*Landschaftsordnung*). Pendant la minorité du duc régnant, l'ancienne constitution de ce pays fut rétablie avec cette seule modification, qu'un plus grand nombre de députés du tiers-état et de la classe des francs-tenanciers seraient appelés aux États. Le duc a demandé à la diète que cet acte fût déclaré nul, tandis que l'assemblée des Etats du duché de Brunswick a déféré la même question à la décision de la diète fédérale. Jusqu'ici, lorsqu'il s'agissait de garantir les rapports existans, l'intérêt monarchique a toujours prévalu sur le principe démocratique; le cas qui occupe dans ce

moment l'assemblée de Francfort, pourrait bien être le premier où elle se prononcerait en faveur d'un droit populaire légitimement acquis.

A la demande de plusieurs d'entre elles, la diète vient d'accorder aux familles médiatisées l'attribut d'*Illustrissime* (*Erlaucht*) et de *Sérénissime* (*Durchlaucht*), ce qui était une chose plus facile que de faire droit aux réclamations des acquéreurs des domaines de Westphalie, dont la cause n'est guère plus avancée qu'il y a quinze ans. Pour ce qui est des efforts de la diète relativement aux intérêts collectifs de l'Allemagne, on peut citer tout au plus les continuations des travaux de fortification à Mayence. Sur les trois millions de florins assignés pour cette dépense, on en a employé cinq cent mille dans le courant seulement de l'été de 1828.

Si l'on veut se faire une idée de la vie publique en Allemagne, il faut parcourir les différens États qui la composent. L'Autriche, qui réunit sous le même sceptre tant de peuples si différens, qui n'appartient à l'Allemagne que pour la moindre partie, et qui s'en tient presque entièrement séparée sous le rapport intellectuel, ne nous offre rien à cet égard. Il n'en est pas ainsi de la Prusse, empire rajeuni et presque tout germanique. Sur une étendue de 5040 milles carrés (8400 lieues carrées), la monarchie prussienne comptait, à la fin de 1827, 12,552,278 habitans; sa population s'était accrue dans les huit années précédentes de 1,460,800 ames[1]. L'ordre le plus sévère règne dans l'administration financière. Le budget de 1829 porte les recettes et les dépenses à 50,796,000 thaler (203,184,000 francs), dont 22,165,000 sont affectés à l'entretien de l'armée,

1 Une chose remarquable, c'est que dans les années 1822 et 1823 la population juive s'est augmentée en Prusse de quatre mille sept cents individus. Tandis que parmi les chrétiens la mortalité était d'un sur trente-huit, elle n'était parmi les juifs que d'un sur cinquante-huit.

11 millions au traitement des serviteurs de l'État, qui sont au nombre de vingt-mille environ. Un sixième des recettes est consacré au paiement des intérêts de la dette et à la caisse d'amortissement. Il est à remarquer que dans le budget ne sont pas compris les frais de perception, qui s'élèvent à 6 millions de thaler, et qui sont aussitôt prélevés sur le produit brut.

La Prusse est forte par son organisation militaire et surtout par l'éducation toute guerrière de la nation; elle est plus forte encore par l'intelligence de ses habitans et par leur amour toujours croissant pour leur patrie. Au moment de sa régénération et de l'agrégation d'un si grand nombre de provinces différentes, il était impossible que beaucoup de vœux ne fussent pas trompés, beaucoup d'intérêts blessés, beaucoup d'espérances frustrées, et qu'il n'y eût pas bien des mécontentemens. Dans la crainte que la fusion insensible de tant d'élémens divers ne fût troublée par une dangereuse fermentation, le gouvernement déploya peut-être trop de sévérité et d'appareil pour étouffer jusqu'à l'ombre de toute opposition. Cette exagération fit croire à l'opinion publique que le gouvernement tendait à l'obscurantisme et à la tyrannie; et c'est ainsi qu'il s'établit, dans une grande partie de l'Allemagne, des préventions peu favorables à la Prusse. Cependant l'administration de ce pays poursuivit tranquillement sa marche, et s'efforça de mettre peu à peu les différentes provinces en possession des avantages matériels que comportait leur position nouvelle. Bientôt, en effet, on se sentit à son aise dans la Prusse renouvelée, en comparaison des autres États de l'Allemagne. Et lorsque avec le temps se furent évanouis les rêves politiques qu'on avait nourris, après la délivrance de la patrie commune, ailleurs aussi on trouva de fort bonnes raisons pour se rallier de plus en plus à la Prusse. La manière énergique et pleine de dignité surtout, dont le roi se prononça au sujet du changement de religion

du duc d'Anhalt-Cœthen, rassura l'Allemagne protestante, et lui fit voir de nouveau dans le monarque prussien le protecteur de la liberté religieuse. D'un autre côté, il est vrai, on eut de la peine à concilier l'organisation des États provinciaux de la Prusse avec les nouvelles idées sur le gouvernement représentatif. On comprit toutefois que cette organisation n'était destinée qu'à servir de transition à des institutions plus larges, et l'accueil que les États de la Prusse rhénane firent au projet d'y introduire le droit prussien, attesta de reste que la Prusse est trop avancée pour se contenter d'un simulacre de représentation. D'un autre côté la sage modération que le gouvernement montra dans toute cette affaire, prouve qu'il sait respecter l'opinion publique.

On assure que le nouveau Code pénal pour la Prusse est terminé [1], et qu'il sera introduit aussitôt qu'il aura passé par le conseil d'État. Les peines extraordinaires et les corrections corporelles sont abolies; on a aussi essayé, dit-on, d'allier ensemble la théorie des preuves directes et positives et le jugement par jurés, de telle sorte que les juges institués par l'État formeraient une espèce de jury, qui prononce son *verdict*. Ce serait toujours une amélioration notable apportée à la procédure criminelle généralement usitée en Allemagne.

Ce qui prouve surtout combien le gouvernement de la Prusse est favorable à la réforme graduelle de l'état social, ce sont les encouragemens qu'il accorde à l'instruction populaire. A la fin de 1825 la Prusse comptait 20,887 écoles primaires pour les deux sexes, et 736 écoles centrales, avec 2261 instituteurs et 704 institutrices, secondés par 2024 aides. Et néanmoins, bien que la Prusse soit le plus favorisé sous ce rapport de tous les pays de l'Europe, il y avait encore à cette époque 1,920,000 enfans âgés de plus de sept ans, qui n'avaient encore reçu aucune instruction.

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. II, p. 84.

Parmi les améliorations notables introduites dans la législation prussienne, nous citerons encore ses efforts pour l'affranchissement des paysans. C'est ainsi que, dans le seul grand-duché de Posen, 3653 paysans sont depuis 1814 devenus propriétaires. L'abolition d'odieux priviléges est favorisée par la noblesse prussienne elle-même. Dans la marche de Brandebourg, vingt-deux possesseurs de baronies, dont dix-sept nobles, ont cédé volontairement à l'État leur droit de juridiction patrimoniale, en émettant le vœu que les autres provinces suivissent leur exemple.

Nous devons encore faire mention de la protection que les intérêts intellectuels ont trouvée dans les mesures que le gouvernement prussien a prises pour réprimer les contrefaçons littéraires. Plusieurs autres États allemands ont adopté à cet égard les dispositions de la Prusse. Le même gouvernement fait preuve d'une politique sage et indépendante, en s'occupant de faire de Posen, sur la frontière de la Russie, une forteresse du premier ordre. Elle se montre encore dans la reconnaissance des républiques de l'Amérique méridionale; des consuls-généraux ne tarderont pas, dit-on, d'être envoyés au Mexique et dans la Colombie.

Ce qui peut surtout faire connaître les modifications apportées récemment à la politique de la Prusse, c'est la rédaction actuelle de la *Gazette d'État* (*Staatszeitung*). Revenue de cet esprit étroit et exclusif, avec lequel elle a si long-temps combattu toutes les idées libérales, elle se fait remarquer maintenant par l'impartialité avec laquelle elle juge les évènemens, et renferme souvent des articles originaux, principalement de statistique, qui offrent le plus grand intérêt.

En résumé, il est impossible de méconnaître que le gouvernement de la Prusse s'est engagé dans la voie des réformes, qu'il y marche avec circonspection et fermeté, et qu'il se montre disposé à donner peu à peu à la nation les institutions que réclament ses intérêts et ses lumières.

La Bavière peut être considérée comme un État essentiellement nouveau, puisqu'elle se compose en grande partie de provinces récemment réunies. Tout retour à l'ancien régime conduirait nécessairement à ramener l'ancienne division, puisque partout ce régime était différent. Pour former de tant d'élémens hétérogènes un tout organiquement uni, il n'y a d'autre moyen que la puissance créatrice des idées nouvelles. Cette opération se fait, il est vrai, en Bavière plus péniblement qu'en Prusse. Dans ce dernier pays le protestantisme et le génie de Fréderic ont puissamment préparé les voies à la réformation sociale, tandis qu'en Bavière le gouvernement libéral est souvent en opposition avec la masse trop peu éclairée encore.

Cette administration a remporté, dans la dernière session des chambres, une victoire signalée sur le parti aristocratique et sur les champions des droits seigneuriaux : elle a réussi à faire passer la loi qui établit les *conseils provinciaux*[1], espèce de représentation préparatoire, où se produisent les intérêts particuliers des différens cercles. D'un autre côté ce n'est pas un grand mal peut-être, si l'exemption des charges militaires et des contributions directes, proposée par le gouvernement en faveur du clergé, n'a pas été adoptée par les chambres.

La constitution est elle-même un excellent moyen de former l'esprit public. Outre les orateurs distingués, tels que Bentzel-Sternau, Rudhard, Léonrod, Hæcker et autres, de simples bourgeois et propriétaires ruraux se sont rompus à la parole. En même temps on n'a pas oublié qu'une constitution libre ne porte de bons fruits qu'autant qu'elle paraît elle-même le produit des lumières de la nation, et que, pour assurer les progrès de la civilisation, il est indispensable de favoriser l'instruction populaire. Si d'un autre côté le gouvernement de la Bavière, au lieu de songer à affranchir ses

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. I.er, p. 265, et t. III, p. 13.

églises de toute juridiction étrangère, a rétabli les congrégations religieuses, le nouveau Code scolastique qu'il vient de publier, bien qu'il renferme quelques dispositions suggérées par un esprit étroit, laisse peu à désirer quant au fond.

Le dernier recensement a fixé la population du royaume à 4,037,000 individus, dont 2,880,300 catholiques et 1,094,600 protestans. Sur ce nombre, 700,000 hommes sont en état de vivre de leur travail ou de leur revenu, lequel est annuellement pour chacun de cent cinquante florins, l'un portant l'autre, ce qui fait un revenu de cent cinq millions de florins. Un budget de trente millions en absorbait, il y a quelques années, près d'un quart, tandis que dans les États-Unis d'Amérique les dépenses publiques n'enlèvent au citoyen actif que le trente-cinquième de son revenu.

Les mesures d'économie prises par le nouveau roi ont commencé à alléger ce fardeau. Nous citerons surtout à cet égard les réformes introduites récemment dans l'administration militaire, et la fondation d'une caisse de secours, richement dotée par la munificence royale, en faveur des propriétaires de la campagne et des manufacturiers, qui, en cas de malheur, peuvent y puiser contre un léger intérêt.

Le gouvernement du WURTEMBERG a le même problème politique à résoudre que celui de la Bavière; seulement les dispositions plus homogènes de ses habitans en rendent pour ce pays la solution moins difficile. Toutefois là même le fantôme de la féodalité fait encore çà et là des apparitions sur ses ruines, et il ne s'évanouira entièrement qu'à la lumière toujours croissante de la civilisation. Lors de la dernière assemblée extraordinaire des États, la première chambre refusa de se réunir; cette opposition négative fut regardée comme une accession tacite aux résolutions de la seconde chambre, et le développement de la vie constitutionnelle n'y a rien perdu. La loi relative au droit de pâturage, et

qui a principalement pour objet d'affranchir les propriétés foncières, passa à une très-grande majorité. En même temps l'université de Tubingue a reçu une meilleure organisition. La nouvelle loi de recrutement présente également plusieurs avantages. Le projet de loi pour l'amélioration de l'état politique des juifs, contre lequel même quelques libéraux se sont élevés, a éprouvé des modifications notables. Les journaux vantent l'énergique précision, la clarté et le coup d'œil pratique des orateurs de la chambre wurtembergeoise, aux débats de laquelle le public prend un vif intérêt.

Quant aux autres États de l'Allemagne, nous nous bornerons aux faits suivans. Dans les duchés de Saxe-Cobourg et de Saxe-Gotha, par la nouvelle organisation mise en vigueur depuis le 1.er Février dernier, l'administration de la justice a été séparée de l'administration générale. Le grand-duché de Bade vient d'adopter, pour le fond, le système métrique pour les poids et mesures. Les États du grand-duché de Weimar ont rejeté la proposition du gouvernement d'augmenter le budget des dépenses de trente mille thaler. Conformément aux dispositions de l'acte du congrès de Vienne, le nouveau souverain d'Oldenbourg a pris le titre de grand-duc. Nous apprenons qu'il y a toujours dans ce pays des hommes attachés à la glèbe, bien que l'abolition des derniers vestiges de cette dégradante servitude soit depuis long-temps arrêtée. Faut-il le dire que les obstacles qu'a rencontrés la commission chargée de cette opération, viennent des prétentions des seigneurs? La Haute-Lusace aussi manque encore d'une loi formelle à cet égard.

En résumé, si nous jetons un coup d'œil général sur notre patrie, nous voyons dans la plupart des États de l'ancienne confédération du Rhin des formes politiques nouvelles, qui supposent et reconnaissent que les peuples sont mûrs pour sortir de tutelle; et de la part des gouvernemens, la volonté plus ou moins prononcée de mettre les institutions

secondaires et l'esprit des peuples en harmonie avec ces nouvelles formes. Lorsque les princes de la confédération du Rhin se séparèrent du vieil empire germanique, et qu'ils portèrent la main sur les trésors que l'esprit des temps modernes leur fit trouver sous ses ruines, ils formèrent une alliance vraiment sainte avec cet esprit, et prirent l'engagement de marcher en avant sous sa conduite, et de guérir par des créations analogues la douleur que durent causer les regrets du passé. La Prusse aussi, dans ses provinces nouvelles, aspire au même but, quoique d'une manière différente. De son côté la Saxe, qui n'a éprouvé que des pertes dans les derniers événemens, se borne davantage à conserver ce qui est établi; et les États qui doivent leur existence à la restauration, nommément le Hanovre et la Hesse qui se dit *électorale*, sont presque exclusivement occupés à rétablir l'ancien ordre de choses. La plus grande partie des provinces autrichiennes est demeurée intacte dans ses rapports intérieurs, et l'Autriche maintient imperturbablement le *statu quo*.

II. Commerce et Industrie.

Dans l'état actuel des choses on est déjà content en Allemagne, lorsqu'on voit tomber çà et là quelque barrière. Les intérêts divers s'y croisent et s'y choquent au point qu'après de longs essais et beaucoup d'inutiles efforts, on paraît enfin s'être convaincu de l'impossibilité presque absolue de les concilier tous par des mesures qui, d'après l'acte de la confédération, devaient être prises d'un commun accord, et que les principaux différends ne sauraient être terminés que par des conventions libres des divers États entre eux. Le traité de commerce entre la Bavière et le Wurtemberg, dont l'heureuse conclusion a été célébrée à Ulm par une fête populaire, a été immédiatement suivi de conventions semblables faites par la Prusse avec la Hesse grand-

ducale, Anhalt-Cœthen et Dessau. Une autre a été passée à Cassel, pour six ans, entre le Hanovre, la Saxe royale, la Hesse électorale, Weimar et les autres duchés de Saxe.

Ce ne sera qu'avec l'appui de la Prusse qu'on obtiendra la liberté de la navigation du Rhin, malgré l'opposition des Pays-Bas, ou qu'on se fraiera une route jusqu'à la mer. La Prusse s'occupe sérieusement d'établir une communication entre le Weser et le Rhin. Il est probable qu'on se décidera pour la construction d'une route de fer entre le port franc de Cologne et le débarcadour de Rehme sur le Weser[1]; toutefois on soumettra à un examen approfondi le projet d'opérer cette jonction en partie au moyen des eaux de la Lippe.

Quant à la navigation de l'Elbe et du Weser, les stipulations de l'acte du congrès de Vienne viennent d'être exécutées d'un commun accord par les États intéressés. Il s'est formé égalèment une commission pour la navigation du Mein; mais les travaux des commissaires nommés pour régler celle du Rhin, n'ont pas encore abouti à un résultat définitif.

Parmi les établissemens faits récemment dans l'intérêt du commerce intérieur de l'Allemagne, nous signalerons la foire d'Offenbach, dont le succès n'a pas laissé de répondre à l'espérance qu'on en avait conçue.—Un service régulier de bateaux à vapeur a été organisé sur l'Elbe entre Hambourg et Magdebourg, et l'on s'occupe d'en établir un semblable sur la Moldave, ainsi que sur le Danube entre Vienne et la Hongrie.—La navigation à la vapeur sur le Rhin a fait des progrès; et si les travaux entrepris par le gouvernement prussien pour élargir le Bingerloch n'ont pas eu un plein

1 Les partisans des canaux et ceux des routes en fer se sont fait à cette occasion une guerre à outrance dans un grand nombre de brochures; il parait que ces derniers ont remporté la victoire.

Note du Rédact.

succès, les gouvernemens de Bade et de Hesse-Darmstadt ont commencé à opérer des percemens qui abrégeront le cours du Rhin depuis Bâle jusqu'à Mayence de vingt-trois lieues sur quatre-vingts. — Le premier bateau à vapeur vient d'être construit dans la Prusse proprement dite; on lui a donné le nom de *Copernic*, et sous peu un paquebot à vapeur ira régulièrement de Greifswalde à Saint-Pétersbourg. — L'Autriche, la Prusse et les villes anséatiques ont fait des traités de commerce avec le Brésil, traités fondés sur une entière réciprocité, ainsi que ceux qui viennent de fixer les rapports commerciaux entre les mêmes villes, et la Prusse d'un côté et les États-Unis de l'autre. — Le dernier bilan de la Compagnie rhénane des Indes occidentales n'est point satisfaisant; l'exportation se trouve diminuée : elle n'était plus pendant les dix-huit mois précédens que de 821,300 thaler de Prusse. Mais d'après le dernier rapport cette somme s'est de nouveau considérablement augmentée : elle a été dans les derniers six mois de 500,000 rixdaler. Les affaires se sont améliorées surtout dans le Mexique.

III. Religion et Église.

Les peuples et les individus se tournent tous vers la vraie foi comme les fleurs vers le soleil, qui colore autrement la rose que le lis. La vérité demeure la même; mais la capacité des hommes pour la recevoir, ou, comme on dit en théologie, la *receptibilité*, varie à l'infini. La preuve historique de la vérité du christianisme est dans son universalité, par laquelle la liberté et la variété dans les formes extérieures constituent son caractère essentiel, et par laquelle tous les peuples, quel que soit leur degré de civilisation, peuvent recevoir et s'approprier ses instructions fondamentales. Lorsque les sens prédominent encore, les hommes peuvent prendre, sous le rapport religieux, deux directions : ou ils s'attachent à quelque symbole sensible de la divinité, ou ils

cherchent à s'élever vers la foi, en abusant leur sens intérieur par des images fantastiques que la pensée n'a point réfléchies. Ces deux directions se trouvent représentées l'une dans le papisme grossier et fondé sur une croyance aveugle, l'autre dans cette variété du protestantisme, connue sous le nom de piétisme. Parvenu à un plus haut degré de culture intellectuelle, le chrétien tend à convertir sa foi en une science raisonnée. Cela peut se faire de deux manières : ou dans le sens de ce qu'on appelle parmi nous le *supranaturalisme*, qui s'en tient à la lettre de la parole révélée, et admet la révélation dans toute son étendue ; ou dans le sens du *rationalisme*, qui n'admet la parole qu'après examen, et qui soumet la révélation elle-même à la critique de la raison. La foi parfaite doit en même temps s'appuyer sur la terre et se rattacher au ciel, et les deux systèmes peuvent nous conduire à cette perfection. Car de même que le véritable *supranaturaliste* ne renoncera pas à démontrer que l'universalité de la nature humaine trouve une pleine satisfaction dans la foi littérale, ainsi le véritable *rationaliste* ne se contentera pas de mettre la religion positive d'accord avec la raison analytique, mais il cherchera à la mettre en harmonie avec toutes les facultés de l'homme, avec le sentiment, la pensée et la volonté. La véritable édification religieuse ne s'empare de nous et ne nous remplit d'une inspiration claire et lucide que dans ces momens si rares, où la lumière de la pensée nous éclaire en même temps que la chaleur du sentiment nous pénètre ; et si nous voulons bien nous observer dans ces momens d'inspiration religieuse, nous nous convaincrons aisément que nous y parvenons tantôt de l'une, tantôt de l'autre manière. Voilà pourquoi, dans ce monde où la lumière ne peut jaillir que du choc des forces diverses, il est si salutaire que la foi littérale et la foi raisonnée se défient et se combattent, quoique dans ces derniers temps ce combat ait pris souvent une tournure

affligeante. Un mal réel ne saurait naître que des efforts de ceux qui prétendent arrêter les progrès de la raison, ou lui imprimer une marche rétrograde.

Si nous portons d'abord nos regards sur l'Autriche religieuse, nous y voyons les Jésuites, expulsés de la Russie, non-seulement accueillis et tolérés, mais autorisés à ouvrir des colléges, et hautement favorisés dans la Gallicie. L'ordre des *Redemptoristes* de Vienne, qui nie vainement son identité avec l'institut des Jésuites, envoie des missionnaires dans le Tyrol; ils se sont emparés d'une église à Inspruck; mais leurs prédications grossièrement mystiques échouent, dit-on, contre le bon sens populaire. Les dissidens de Gallneukirchen, qui, d'après la catéchisation à laquelle ils ont été soumis par l'autorité ecclésiastique, sont, au dire de celle-ci, ni luthériens ni calvinistes, ont reçu l'injonction de retourner au giron de l'Église catholique, au défaut de quoi ils seront, dit-on, exilés en Bohème; en attendant tous ceux qui meurent hors de l'Église seront inhumés, sans cérémonie, en terre profane.

En Bavière on a rétabli les couvens; à Munich même les Franciscains restaurés ont été mis en possession de l'église paroissiale du faubourg Sainte-Anne; la bourgeoisie catholique d'Augsbourg demande le rétablissement de la congrégation des Bénédictins, et déjà celle des femmes des ordres de S. François et de S. Dominique y est rétablie. Dans le royaume de Saxe (gouverné par un prince catholique) on croit remarquer des envahissemens de la part du papisme; à la place des simples chapelles s'y élèvent des églises magnifiques; on y fonde sans cesse de nouveaux oratoires, de nouvelles écoles catholiques, et les fonds nécessaires arrivent, dit-on, de l'étranger. On ajoute même que l'admission des Jésuites y vient d'être résolue. A Foulde, dans la Hesse électorale, on prononce, on imprime des sermons qui élèvent les prêtres au-dessus des rois. Les mêmes efforts

se montrent, avec moins de succès, dans quelques provinces catholiques de la Prusse.

D'autre part, sur plusieurs points de l'Allemagne, il s'est formé des fabriques d'où sortent des milliers de petits traités remplis d'un piétisme grossier, dont on inonde le pays, et qui ne peuvent avoir d'autre résultat que de déconsidérer l'Église protestante.

A Hambourg il y a, dit-on, des courtiers chargés de convertir, à prix d'argent, les juifs. On assure que l'esprit de secte fait des progrès alarmans à Brème. A Berlin, à Magdebourg, dans le pays de Berg, à Nuremberg, le mysticisme se répand de plus en plus; et dans le seul pays de Wurtemberg on compte, au rapport de la Gazette ecclésiastique de Berlin, près de 30,000 piétistes.

D'un autre côté on voit sur plusieurs points l'Église catholique de l'Allemangne s'efforcer de s'affranchir de l'influence ultramontaine. Un des phénomènes les plus remarquables à cet égard est la démarche que firent, il y a quelque temps, auprès de l'assemblée des États du grand-duché de Bade, un grand nombre de catholiques distingués de Fribourg en Brisgau pour l'abolition du célibat des prêtres. Elle est jusqu'ici demeurée sans résultat, parce que la seconde chambre des États s'est déclarée incompétente. En même temps plusieurs ecclésiastiques catholiques de la Silésie demandaient la réforme de leur liturgie et l'introduction de la langue allemande dans les actes du culte public. Cette question continue à s'agiter dans ce pays. L'impopularité de certains dogmes a porté des communes entières à embrasser la religion protestante, tandis que toutes les menées du prosélytisme réussissent à peine à faire passer quelques individus au catholicisme.

Les progrès du piétisme sorti de la réforme paraissent avoir atteint leur terme; et les *séparatistes* de la Souabe semblent vouloir se rapprocher insensiblement des formes établies. Les longues discussions sur la nouvelle liturgie de

la Prusse sont heureusement terminées, depuis que les deux organes les plus distingués de l'opposition, SCHLEIERMACHER et HOSSBACH, l'ont adoptée avec de nombreuses modifications; et toute l'Église de Prusse se trouve ramenée à une certaine unité par la nomination d'un archevêque évangélique.

IV. FÊTES NATIONALES; FONDATIONS DE BIENFAISANCE; ASSOCIATIONS.

Le génie des Allemands est pour ainsi dire un génie *féminin;* ce qui les distingue surtout des autres nations, c'est la faculté *conceptive*, par laquelle ils s'approprient aisément les productions les plus étrangères. Et de même que les forêts de la Germanie furent jadis le berceau de la vie européenne, aussi l'Allemagne moderne joue encore aujourd'hui, parmi les peuples sortis de son sein, le rôle d'une bonne mère qui observe avec intérêt et amour tous les mouvemens de ses enfans. En s'efforçant d'étudier et de saisir la vie sous toutes ses faces, il arrive souvent à la perspicacité de l'Allemand d'aller au devant de l'avenir, de le pressentir et d'en prévoir les destinées. Mais il prophétise comme le somnambule qui répond aux questions du magnétiseur, et demeure trop souvent sous l'influence d'une volonté étrangère, tout en reconnaissant son état et sa condition. Notre universalité nous pousse dans toutes les directions à la fois, et ne nous permet jamais de diriger toutes nos forces vers un seul point. Nos plus grandes vertus nous font le plus de mal, et nos défauts sont de nature à ne nuire qu'à nous-mêmes. C'est ce qui fait, il est vrai, que les étrangers sont assez contens des Allemands et de leur caractère; mais on peut demander si les Anglais et les Français ne s'honorent pas plus par leur antipathie réciproque, qu'ils ne nous honorent par leur affection, qui ne rappelle que trop celle que le marchand a pour ses pratiques. Notre division politique est tout à la fois une des causes et l'image de

notre caractère national. Lorsque toute l'Allemagne se vit forcée par la main de fer de la nécessité de se réunir pour repousser un ennemi commun, on chercha, de diverses manières, à maintenir cette union et cette unité nouvelle, et pourtant l'universelle joie d'un succès auquel tous avaient contribué, ne sut pas fonder une fête nationale commune. On ne manqua pas, il est vrai, de démontrer savamment la grande importance morale des solennités de ce genre; on célébra même une ou deux fois l'anniversaire du 18 Octobre; mais on laissa bientôt s'éteindre les feux allumés sur les montagnes, symbole de l'enthousiasme de la nation, pour ménager le bois de chauffage. Ainsi nul grand fait historique n'a pu vivre assez dans le souvenir de tous les cœurs pour réunir tous les esprits au même jour, à la même heure, et il a été laissé aux divers États, à chaque ville, de renouveler séparément la mémoire des événemens qui leur sont personnels. Outre leur langue, les Allemands n'ont de commun que les maux qui sont les suites de leur manque de communauté, et ce qui, du reste, unit toutes les nations, les arts et les sciences. On ne pourrait méconnaître sans injustice ce qui se fait à ce dernier égard. L'assemblée annuelle des médecins et naturalistes n'est pas seulement d'une certaine importance pour les progrès des sciences; elle peut encore servir à resserrer les liens de fraternité entre tous les Allemands. A son exemple il s'est formé à Fribourg en Brisgau, sur l'invitation du docteur E. Munch, une société pour l'histoire de l'Allemagne. Berlin a vu s'établir dans son sein une société géographique. Plusieurs villes ont célébré la mémoire du peintre Albert Durer, mort en 1528, et on a conçu à Nuremberg, sa patrie, le projet d'une société d'artistes allemands. Des sociétés semblables se sont formées à Breslau, dans la Prusse rhénane, à Wurzbourg, etc.

On se fait de plus en plus un devoir de consacrer la mémoire des hommes qui ont été l'orgueil de l'Allemagne.

La fête de Schiller a été célébrée, l'an passé, avec enthousiasme à Stuttgart, et bientôt ce grand poète aura, dans cette capitale, un monument digne de lui. On peut même dire que le désir, si louable en lui-même, d'honorer les morts illustres dégénère peu à peu en une sorte de manie. Il n'y a plus de si mince État, de si petite ville qui ne soit possédée de l'envie de faire placer à toute force son héros particulier dans le panthéon national.

On a commencé çà et là à déroger à l'étiquette presque chinoise des titres; mais tel est, là même où l'on désire s'en affranchir, le respect pour de vaines cérémonies, qu'on ne croit pouvoir décemment s'en abstenir qu'en s'en rachetant comme d'une dette. Dans la seule ville de Prague les riches ont versé, au dernier jour de l'an, 9610 florins dans la caisse des pauvres, comme équivalent de ce qu'auraient coûté les complimens usités.

L'esprit de charité et de bienfaisance publique ne cesse de se signaler en Allemagne. Si les secours que nous avons envoyés aux Grecs n'ont pas été aussi considérables que ceux de quelques autres nations, nous pouvons nous vanter du moins de leur en avoir donné l'exemple. La calamité qui frappa une partie de la Prusse par suite des débordemens de la Vistule, excita partout une compassion qui ne demeura point stérile. Partout fleurissent et s'élèvent des établissemens pour soulager l'humanité souffrante, ou pour réparer les rigueurs de la nature. L'institution des sourds-muets et des aveugles, fondée par le feu grand-duc de Weimar, est dans le plus bel état. L'établissement des sourds-muets de Leipzig, qui a célébré l'année passée son cinquantième anniversaire, a déjà formé plus de 200 élèves. La sollicitude de ses administrateurs s'étend même au dehors: tout maître, artiste ou artisan, qui réussit à instruire un sourd-muet et à lui assurer un état indépendant, reçoit une prime de 50 thaler (200 francs). On comprend toute l'importance des

institutions de ce genre, lorsque l'on considère que sur un million d'habitans il y a plus de 500 sourds-muets[1]. Dans le courant de l'année passée il s'est formé en Prusse plusieurs sociétés pour l'amélioration morale des prisonniers, ainsi que pour l'éducation des enfans abandonnés ou victimes de la misère ou de la corruption de leurs parens.[2]

Parmi les établissemens économiques nous citerons les assurances de la vie formées à Gotha et à Lubeck; les sociétés d'assurances contre la grêle et pour l'amélioration de la culture des vignes dans le Wurtemberg; la société prussienne pour la culture de la soie, dont les efforts ont réussi à faire produire dans les États de la Prusse, dans la seule année de 1828, plus de quatre mille livres de soie; les associations industrielles de Mulhausen, d'Erfurt, d'Hanovre, etc.

V. Littérature et Théatre.

Tout ce qui existe est, relativement à l'homme, livré sans cesse au changement, à de perpétuelles vicissitudes, et la science de ce qui est ne peut jamais être regardée comme achevée. La vie, dans toute son étendue, est toujours plus vraie que la philosophie qui cherche à la comprendre et à la définir, et telle est la dépendance de la philosophie de la vie, que sans cesse les systèmes succèdent aux systèmes. La doctrine philosophique la plus récente, celle de Hegel, n'est elle-même que le résultat, le produit d'une partie de l'histoire des derniers temps. La révolution française, guidée par des abstractions puisées dans la vie commune, avait détruit toutes les formes positives de l'Église et de l'État, avec la prétention de tout reconstituer arbitrairement. Cette tendance, qui se répandit sur toute l'Europe, provoqua la réaction; et la philosophie de Hegel, née de

1 Une observation intéressante, c'est qu'il y a plus de ces infortunés dans les pays situés sur les côtes de la mer. Il y en a 12,000 en France, 6780 dans les États de la Prusse, 300 dans le royaume de Saxe.

2 Depuis cinq ans il existe à Strasbourg une société semblable.

cette réaction, établit le principe : *Tout ce qui existe actuellement est raisonnable, et tout ce qui est raisonnable existe actuellement.* Ce principe est vrai, si par la *réalité actuelle* on entend les lois et les forces qui sont le fondement de la nature et de l'histoire, et non les phénomènes particuliers, qui n'en sont que l'apparence. Mais pour demeurer vraie dans toutes ses conséquences, il faudrait que cette doctrine fût capable d'embrasser à la fois toutes les forces co-agissantes, et de saisir et de fixer à jamais le résultat de leur action combinée. Or, c'est précisément ce qui est au-dessus de toute philosophie. Dans sa plus grande étendue, elle n'embrasse la vie que comme un cercle environne une sphère, c'est-à-dire que dans une seule direction. Au commencement, il est vrai, tout nouveau système trouve des partisans enthousiastes, parce qu'il est toujours plus ou moins pénétré des dernières révolutions, et qu'il les explique d'une manière plus ou moins satisfaisante. Mais à mesure que le présent change, et lorsque cette philosophie prétend s'appliquer aux faits particuliers, alors son insuffisance éclate à tous les yeux; elle cesse de satisfaire, et les efforts même qu'elle fait pour affermir et étendre son empire, contribuent à l'affaiblir. Entraînée par son principe, *ce qui existe actuellement est raisonnable*, la philosophie de Hegel a dans plusieurs de ses développemens montré sa prédilection pour la monarchie absolue. Qu'on donne, tant qu'on voudra, ces propositions pour le résultat de la pensée pure, il n'en est pas moins évident que l'individualité des partisans de ce système, leurs rapports particuliers et leur attachement à certains phénomènes de la réalité vulgaire, y ont une très-grande part. Tandis que quelques philosophes allemands s'ingénient à démontrer la légitimité absolue et rationnelle de la monarchie pure, il se forme en Amérique des républiques qui, dans leur développement plus ou moins rapide, ne seront point arrêtées par ces raisonnemens, non plus que les mo-

narchies représentatives de ce côté de l'océan, qui demeureront, long-temps encore, à la fois actuellement existantes et rationnelles.

On voit par là à quelle partie de l'histoire contemporaine se rattache la nouvelle philosophie. Elle a pour objet de défendre ce qui existe positivement, et participe ainsi à l'esprit étroit et exclusif du système de la *stabilité* absolue en politique. Ces philosophes et ces politiques pourront bien ralentir, mais non arrêter la marche progressive des libéraux; et il n'y a que le résultat composé de toutes les forces diverses, toujours opposées et se réunissant toujours pour produire un effet commun, qui doit être regardé comme l'expression de la véritable réalité.

Un autre fait remarquable, c'est l'analogie qui existe entre la poésie de Gœthe et la philosophie de Hegel. Elle aussi porte sur la réalité. Gœthe aussi, en paix avec le monde extérieur et avec lui-même, avait tout sujet d'être satisfait des rapports établis. Lorsque l'esprit du temps menaça de les déranger et de les modifier, Gœthe fit, non certes de la *vulgarité*, mais de la réalité, son idéal. Schiller, au contraire, peu content de l'ordre de choses existant, et espérant tout de l'avenir, a été en poésie le représentant des vœux du parti réformateur. Mais, dans leur action morale sur leurs contemporains, ils se sont pour ainsi dire réunis pour réconcilier la réalité avec l'idéal; et la correspondance de ces deux grands poètes, qui vient de paraître, a prouvé de nouveau qu'ils doivent être placés sur la même ligne, et non subordonnés l'un à l'autre.

La doctrine de Hegel est sans doute un élément très-important et fort naturel dans l'histoire du développement de l'esprit humain ; elle est une continuation nécessaire de la recherche de la vérité; mais elle n'est point la vérité. A côté d'elle et de toute philosophie dogmatique subsistera la philosophie de la critique; et lorsque plusieurs autres

systèmes nouveaux, également insuffisans, se seront encore succédé, il pourrait bien arriver un temps où le criticisme perfectionné redeviendra prédominant.

Les Allemands, dont la vie extérieure est souvent si resserrée, aiment à donner d'autant plus d'extension à leur vie intellectuelle. Leur penchant pour la spéculation, joint à un vif sentiment du juste, les porte à apprécier toutes les nations avec une égale impartialité. Cette belle vertu, la justice envers tous, qui les distingue parmi tous les peuples, est une conséquence de leur originalité et de leur parenté avec les nations environnantes. Il en est des peuples comme des familles : là aussi l'affection des parens pour les enfans est plus égale, plus forte, plus durable que l'amour filial. Mais en même temps, il faut bien l'avouer, cette impartialité est l'effet du manque d'unité dans leur vie publique, de leur faiblesse politique qui leur fait mieux sentir toute injustice. C'est ce qui explique pourquoi l'Allemand, ami de tous les temps et de tous les peuples, se plaît à imaginer des utopies, dans lesquelles il réunit les débris de toutes les institutions, à tracer des projets politiques d'une généralité vague et vide de réalité; tandis que la véritable politique, qui est fondée sur l'utilité actuelle, et qui doit chercher à réaliser, selon les besoins du présent, les droits imprescriptibles de la nature humaine, ne l'a jamais beaucoup intéressé. Lorsque, dans ces derniers temps, l'envie de s'en occuper se fut emparée de nos compatriotes, ils s'y sont pris, dans cette sphère inaccoutumée, d'une manière si singulière, que plus tard ils n'ont pas eux-mêmes trouvé mauvais que la censure leur imposât le bâillon. Toutefois les ébranlemens ont été trop violens pour ne pas laisser une impression durable. En effet, l'intérêt que le public prend aux matières politiques est devenu plus général. Le nombre des ouvrages qui en traitent, et surtout des journaux, s'est considérablement accru. Parmi ces derniers, les meilleurs sont : la *Gazette uni-*

verselle d'Augsbourg, la *Gazette d'État de Prusse* (*Staatszeitung*), la *Gazette des villages* (*Dorfzeitung*), le *Journal du Neckar*, les *Annales de M. Pœlitz*, les *Annales européennes*. Mais ce sont principalement les pays étrangers qui leur fournissent leurs matériaux. Et nous aurions tort, en effet, de fermer l'oreille aux leçons qui nous viennent à cet égard du dehors; aussi applaudissons-nous à la traduction que M. Bergk vient de commencer des meilleurs ouvrages de politique de l'étranger.

C'est ce vif intérêt que le public commence à prendre à la politique du jour, qui explique le grand succès du recueil d'Histoire contemporaine, intitulé *Notre Temps*, quoique ce temps ne s'y montre que superficiellement. Le succès de cette entreprise en a fait naître d'autres semblables. De ce genre est la collection qui s'occupe des temps passés (*unsere Vorzeit*), et qui aura quarante volumes in-18[1]. On a lu avec avidité parmi nous cette foule de mémoires que nous a transmis l'étranger, les ouvrages originaux de cette espèce étant très-rares chez nous. Nous ne pouvons guère citer dans ces dernières années que les *Mémoires d'un homme d'État distingué* (*Denkwürdigkeiten eines vornehmen Staatsbeamten*), et ceux du comte de Gœrz. Pour ce qui est des Mémoires de Witt-Doerring, qui a la prétention de vouloir compter pour quelque chose, ils ne méritent pas, en vérité, d'être pris en considération.

La révolution française renversa le pouvoir arbitraire du petit nombre pour le remplacer par la tyrannie de tous, laquelle, à son tour, fit place au pouvoir d'un seul. Ni les uns ni les autres ne purent à la longue faire prévaloir leurs passions et leur volonté exclusive. Leur élévation et leur chute, et tous les événemens qui s'en suivirent, ont prouvé

1 A ce genre de publications appartient aussi la *Bibliothèque universelle portative des sciences fondamentales*, que nous avons annoncée *Nouvelle Revue germanique*, t. II, p. 90.

jusqu'à l'évidence qu'il y a, dans toutes les nations, une force vitale, au développement de laquelle personne ne saurait s'opposer impunément. C'est en Allemagne qu'on reconnaît le plus tôt, et qu'on met le plus tard à profit, la tendance cachée des événemens. FICHTE déjà, dans ses *Discours à la nation allemande*, a célébré avec éloquence et énergie le caractère national; JAHN, dans son ouvrage sur la *Nationalité allemande*, méconnu en Allemagne, mais traduit par les Anglais et les Français[1], marcha sur ses traces, et le même esprit se montre dans ses *Feuilles runiques* (*Runenblätter*). S'il a été moins goûté qu'il ne méritait de l'être, c'est dans son style trop peu conforme à l'usage qu'il faut en chercher la cause, plus que dans l'indifférence du public.

Le génie national, qui demeure toujours le même à travers les phénomènes variés de l'histoire, se revêt des couleurs de la poésie dans le roman historique. Le succès prodigieux des œuvres de Walter Scott a prouvé combien ce genre répond aux besoins du temps. La librairie de Frankh à Stuttgard en a mis en circulation, en deux années, jusqu'à 25,000 exemplaires, ou 1,725,000 petits volumes. Walter Scott a trouvé parmi nous des émules; parmi les meilleurs ouvrages de cette espèce on peut citer le *Juif et le Jésuite* de Spindler, et les *Nouvelles* de Steffens, qui se propose de présenter dans une suite de romans historiques les peuples divers, selon l'action mutuelle qu'ils ont exercée les uns sur les autres.

Les Allemands continuent à traduire les productions les plus remarquables des littératures étrangères. Le public a accueilli avec intérêt la version du poëme hindou *Nal et Djamanti*, par F. Rückert, ainsi que celles des poésies na-

1 M. Lortet, de Lyon, l'a traduit sous ce titre: Recherches sur la nationalité, l'Esprit des peuples allemands, et les Institutions qui seraient en harmonie avec leurs mœurs et leur caractère; Paris, chez Bossange, 1825, in-8.°

tionales de la Servie, des Russes et des Grecs modernes. Le Coran vient d'être traduit par le docteur Wahl.[1]

La science a cessé d'être la propriété exclusive d'une caste, en Allemagne surtout, où l'on comptait, en 1826, une armée de 15,850 étudians, dont 7000 Prussiens; en Allemagne, où depuis 1814 à 1826 on a imprimé plus de 60,000 ouvrages, tandis que dans le même temps il n'en parut en France que la moitié, et où cette industrie n'a fait depuis qu'augmenter. La langue nationale s'est de plus en plus épurée; elle s'est affranchie plus que jamais des gallicismes et des latinismes. Les restes du langage barbare de la jurisprudence disparaissent peu à peu; et si chaque nouveau système a son argot particulier, comme il ne s'adresse d'abord qu'à un petit nombre, le public n'y perd rien: pour acquérir quelque influence sur les masses, il faut toujours qu'il finisse par se rendre intelligible pour tout le monde. On éprouve plus que jamais le besoin de comprendre et d'appliquer les résultats de toutes les recherches. Les publications périodiques les plus variées cherchent à satisfaire à ce besoin universel. Les nouveaux journaux, le *Ausland* (Journal de l'Étranger), et le *Inland* (Journal de l'Intérieur), qui paraissent sous le patronage de M. Cotta, forment, avec les feuilles publiées depuis long-temps par la même librairie, un ensemble d'une richesse et d'une étendue qui surpassent peut-être tout ce qui se fait dans ce genre dans tous les autres pays. Malheureusement ici encore se montre ce fatal penchant, particulier à l'esprit germanique, de trop généraliser. Quoiqu'il n'y ait nulle part plus d'intérêts particuliers qu'en Allemagne, la plupart des nouveaux journaux politiques ou littéraires ont la prétention de parler de tout, et dédaignent de s'attacher spécialement à ce qui intéresse leur localité. Certes, il vaudrait mieux qu'il y eût moins de feuilles consacrées à l'universalité des événemens

1 Halle, chez Gebauer; 1828, in-8.°

du jour, et que celles qui s'occupent des intérêts spéciaux fussent en plus grand nombre. Aussi qu'arrive-t-il? Comme la plupart de ces journaux se répètent en d'autres termes, malgré leur prétention d'écrire pour tout le monde, ils ne trouvent pas un public étendu et demeurent circonscrits dans un cercle étroit de lecteurs, sans être pour cela des journaux de localité. [1]

Il en est des théâtres à peu près comme des journaux: ils se nuisent les uns aux autres. Celui de Leipzig, déjà tombé une fois, ne paraît pas devoir se soutenir à la longue. A Vienne on a fermé deux salles, et il y a peu d'espoir qu'elles se rouvriront de sitôt. Le même sort menace celui de Nuremberg. Tout cela n'est pas un malheur, ni pour l'art dramatique, ni pour le perfectionnement du goût du public allemand. Sous ce rapport aussi il est nécessaire que les forces de la nation se concentrent davantage, et moins il y aura de grands théâtres permanens, plus ils seront parfaits. Pour les villes d'un rang inférieur il se formerait peut-être de bonnes troupes ambulantes, qui ne représenteraient que de bonnes pièces, parce qu'elles n'auraient pas à donner tous les jours du nouveau. Le public s'accoutumera d'autant mieux à cette absence de théâtres fixes, si le goût des lectures publiques d'ouvrages dramatiques devient plus commun, ainsi qu'il y a lieu de l'espérer après le succès qu'ont eu dans ce genre Tiek et Schottky à Dresde, de Holtey à Berlin et Weimar, Schall à Breslau, etc. L'auditeur étant nécessairement plus actif que le spectateur, on pourrait soutenir que ces lectures, lorsqu'elles sont bien faites, sont plus réellement utiles que

1 Cette censure ne tombe pas sur les publications périodiques qui traitent quelque objet spécial dans toute son étendue, comme la *Gazette universelle de jurisprudence* (*allgemeine juristische Zeitung*), le *Journal du Commerce du Rhin* (*Rheinische Handelszeitung*), la *Gazette universelle académique* (*allgemeine academische Zeitschrift*), qui paraît à Munich. Il se publie à Hambourg un *Journal des Chevaux* (*Pferdezeitung*), qui compte, dit-on, 2000 abonnés.

la représentation, en ce qu'elles excitent davantage l'activité intellectuelle, qu'il est si nécessaire partout, et en Allemagne surtout, d'entretenir.

VI. Particularités.

Bohême. Les villages de la Bohême se composent, en grande partie, de misérables cabanes, et la mendicité y est très-fréquente. Dans les villes, au contraire, à Prague surtout, il règne une grande activité intellectuelle. La Bohême aussi ne manque pas de ces savans qui excellent dans des choses qu'il ne vaut pas la peine de savoir. Il s'est élevé dans ce pays une discussion violente entre les *Iistes* et les *Ypsilonistes*, au sujet de l'Y grec que ces derniers veulent à tout prix maintenir dans la langue vulgaire[1]. Un professeur Negedly est, dit-on, animé d'un zèle ardent contre les partisans exclusifs de l'I. Toutefois on ne se borne pas à de si frivoles débats. Le musée de Prague s'enrichit de plus en plus, particulièrement en minéraux et en fossiles; on vante le Bulletin mensuel qui se publie en son nom. La première exposition des produits de l'industrie nationale a été très-satisfaisante. On s'empresse de traduire les bons ouvrages étrangers; il vient de paraître une traduction de la *Dame du lac.*

Le retour de la paix, en raffermissant ce que la guerre a ébranlé, tend aussi d'ordinaire à rétablir les anciens préjugés et les vieux abus. On croit remarquer à Prague un redoublement de l'esprit de caste, et une séparation plus marquée entre la noblesse, la bourgeoisie et le militaire. Parmi les solennités rétablies, sont les carrousels et les courses de chevaux. Dans toute la Bohême on célèbre le carnaval avec enthousiasme.

1 Cette dispute rappelle celle qui dans le seizième siècle divisa l'université de Paris au sujet de la prononciation du mot latin *quanquam*.

Vienne se distingue de toutes les autres villes allemandes par des modes qui lui sont particulières et qui ne sont pas empruntées à l'étranger. L'année passée a été remarquable par l'invention de danses nouvelles : danses nationales de Bohème, valses nuptiales, valses dites ponts de chaînes, valses de Kræhwinkel, etc., etc.; d'un autre côté, un certain M. Veith amuse les Viennois par des sermons dans le genre du père Abraham a Sancta Clara [1] : il a partagé l'attention publique avec le célèbre violon Paganini, qui, au dire d'un journal du pays, est un César dans son genre, et qui depuis a enchanté plusieurs autres villes de l'Allemagne; son portrait se voit à Vienne sur les tabatières, les gants et les étuis; en son honneur on brûle des bougies à la Paganini, et l'on mange des saucisses et des gigots de veau à la Paganini. Les coureurs à pied font fortune. Un de ces virtuoses dont le talent consiste dans la vîtesse de leurs jambes, a payé son zèle de la vie. Il s'était engagé à courir dans le Prater, pesamment armé, le casque en tête et des bottes fortes aux pieds; il a tenu parole, mais ce fut son dernier exploit. Ajoutons qu'il s'est formé une compagnie pour jeter sur le Danube un pont suspendu.

Le peuple de *Berlin* est en général assez poli. Le commerce intérieur, favorisé par une poste de ville, s'anime de plus en plus. Les sciences et les arts sont puissamment encouragés. Les classes supérieures prennent une vive part aux progrès et à l'enseignement de la philosophie et de l'histoire. Les leçons publiques de M. de Humboldt sur la géographie physique furent suivies par un nombre immense d'auditeurs. Le roi est généralement aimé, et il règne à Berlin plus de liberté qu'on ne le pense à l'étranger. La politique n'occupe guère que les diplomates et les journalistes. La

1 Ulrich Megerlé, dit Sancta Clara, de l'ordre des Augustins déchaussés, fameux prédicateur dans le genre burlesque, mourut en 1709. C'est le type du Capucin dans le Camp de Wallenstein de Schiller.

foule s'intéresse presque exclusivement à la littérature et au théâtre. Toutes les boutiques des confiseurs et des pâtissiers sont converties en cabinets de lecture. Le public berlinois est surtout dominé par le goût d'une critique vive et satirique, qui a provoqué de la part de la police un ordre aux journalistes, de ne parler des pièces nouvelles qu'après la troisième représentation.

Munich possède de précieux trésors en objets d'art, de riches bibliothèques, une académie des sciences et une université; une foule d'associations et de cercles de tout genre. La société philomatique compte près de 500 membres, le cercle littéraire près de 200. Il surgit sans cesse de nouveaux journaux, qui, ainsi que toute la vie sociale et littéraire, offrent de singuliers contrastes. L'université elle-même en présente de frappans. A côté des plus vaillans champions de la lumière et de la réforme, le mysticisme religieux et politique enfante les phénomènes les plus bizarres. C'est ainsi que Goerres employa six mois entiers à raconter à ses auditeurs l'histoire antédiluvienne. La composition de la faculté de théologie a surtout excité le blâme du public.

Hambourg a maintenant des consuls dans toutes les contrées de la terre, et telle est, par suite de l'activité du commerce, l'abondance du numéraire, qu'il est difficile de placer des capitaux même à 3 pour 100. Il s'en emploie une partie à des constructions. Les maisons nouvelles sont des palais élégans, dont les loyers sont très-chers. Le génie de la spéculation dégénère souvent ici en manie du jeu. Les habitudes du peuple, si dépravé pendant l'occupation de la ville par les Français, s'améliorent insensiblement. Le nombre des aliénés augmente, ce qu'on attribue en partie au progrès du mysticisme. Comme presque partout ailleurs, la quantité des hommes à études est hors de toute proportion avec les besoins de la population. Hambourg possède 88 avocats, dont une grande partie est sans affaires, et, outre les chi-

rurgiens, 110 médecins. Il y paraît 21 feuilles quotidiennes ou hebdomadaires, dont quelques-unes, comme par exemple les *feuilles littéraires de la Bourse*, comptent parmi les meilleures de l'Allemagne, bien qu'on se plaigne beaucoup des entraves apportées à la liberté de la presse, et surtout de la susceptibilité de la censure, lorsqu'il s'agit des relations intérieures.

Les sciences et les arts sont favorisés à Hambourg ainsi qu'à *Francfort sur le Mein*. La bibliothèque publique de cette dernière ville a été logée dans un palais magnifique. La société des naturalistes dite de Senkenberg continue à faire preuve d'un grand zèle. Une souscription ouverte pour en augmenter les moyens, a eu un plein succès. Son musée se distingue autant par l'ordre admirable qui y règne que par sa richesse. Ses trésors ont été surtout accrus par les travaux du célèbre voyageur Édouard Ruppel[1], et un legs lui a donné une collection très-complète de coquillages. La société polytechnique pour l'avancement des arts utiles, à laquelle la ville doit une école des dimanches, est en pleine activité. L'institut fondé par la munificence de Stædel, s'est enrichi de plusieurs tableaux célèbres. Parmi de nombreux établissemens pour l'instruction publique, Francfort possède depuis quelque temps une école très-florissante pour les jeunes israélites.

Note du Rédacteur. Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que nous n'avons été ici que traducteur, et que nous ne partageons pas toutes les opinions de l'auteur. Tous les faits qu'il a rapportés sont vrais; mais le tableau qu'il trace de l'Allemagne est incomplet. Nous ne nous sommes permis d'autres modifications à ce travail que celles que réclamait la nécessité de le rendre intelligible pour le

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. I.er, p. 40 et 132.

public français. Si malgré ce soin on y trouvait encore quelques obscurités, on voudra bien le mettre sur le compte de la difficulté de traduire certaines idées tout allemandes, et qui ne sont bien, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que dans leur expression originale. W.



NOTICE

Sur la réunion des naturalistes et médecins allemands à Heidelberg.[1]

De tous temps les savans d'Allemagne ont senti la nécessité des voyages scientifiques. Acquisition de faits nouveaux, connaissance personnelle des hommes les plus marquans, destruction d'une foule de préjugés, généralisation des idées: tels sont, en peu de mots, les avantages immenses que l'on en retire. Mais si ce sont là les heureux résultats des voyages scientifiques ordinaires, où le voyageur seul est actif, tandis que tout autour de lui semble immobile, quels autres avantages ne doit pas présenter une réunion de plusieurs centaines de savans, concourant tous au même but, l'avancement de la science!

Mais pour qu'une si belle idée pût porter tout le fruit désirable, il était nécessaire d'écarter de ces réunions toutes les prétentions dictées par les titres et les honneurs; il a fallu établir une égalité parfaite entre les membres de la société, et n'admettre d'autre priorité que celle qui est inspirée à chacun par l'estime et la vénération que font naître des services éminens rendus à la science ou à l'humanité; il a fallu que les maîtres de la science écoutassent avec bienveillance l'exposé des travaux de ceux qui n'ont fait que commencer d'en parcourir la carrière; il a fallu, enfin, que les plus savans vinssent, en apparence au moins, dans l'intention de s'instruire.

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. III, p. 86.

Et tel fut, en effet, l'esprit qui a régné pendant la réunion des naturalistes et des médecins à Heidelberg. Cet admirable esprit de concorde que l'on cherche en vain dans telle illustre société savante; cette loyauté inhérente à la nation, et qui fait que l'on n'hésite pas à faire connaître les travaux dont on s'occupe dans le moment, sans craindre qu'un rival jaloux vienne profiter de cette franchise et publier sous son nom les faits qui appartiennent à un autre; cet amour désintéressé de la science, en vertu duquel les savans s'empressent de communiquer à celui qui s'occupe d'un travail, les observations analogues qu'ils ont eu l'occasion de faire: toutes ces circonstances prouvent que les Allemands respectent religieusement ce qui est bon et utile, et ne nous permettent pas de douter que cette institution ne continue à prospérer et à fournir les plus heureux résultats.

La réunion des naturalistes et médecins allemands, fondée en 1822 par le professeur Oken, a eu lieu cette année à Heidelberg, après avoir été successivement tenue pendant les années précédentes à Leipzig, à Halle, à Wurtzbourg, à Francfort, à Dresde, à Munich et à Berlin. La ville de Hambourg a été désignée pour la réunion de l'année prochaine.

La société n'existant réellement que pendant la durée des séances qui ont lieu chaque année vers le milieu du mois de Septembre, aucun diplôme n'étant donné, les membres de la société n'étant liés par aucune obligation, et ne continuant à lui appartenir qu'autant qu'ils assistent réellement aux réunions, il a été possible par là d'écarter toutes les formalités académiques, qui ordinairement font perdre un temps si précieux aux compagnies savantes, et l'on a pu admettre dans le sein de la société tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la science. En même temps, comme le lieu des séances change d'année en année, on devait prévoir que les membres présens ne seraient pas toujours les

mêmes, ce qui donne à chacune de ces réunions un caractère particulier.

Cependant, quoique la société soit toujours dissoute à la fin des séances annuelles, elle continue dans les intervalles son activité au moyen de deux commissions spéciales, qui préparent deux entreprises scientifiques, dont la réalisation est depuis long-temps désirée par les naturalistes et les médecins. L'une concerne une nouvelle édition de Pline, pour laquelle on fait comparer les manuscrits les plus intéressans que possèdent les principales bibliothèques de l'Europe. Les frais qu'entraîne un pareil travail, sont supportés par des cotisations volontaires des membres de la société, et par des dons qui ont été accordés par plusieurs gouvernemens de l'Allemagne.

L'autre travail a été entrepris sur la proposition du vénérable Wedekind. Considérant le peu de notions positives que nous avons sur le mode d'action des médicamens; considérant que chaque médecin a des remèdes de prédilection, qu'il emploie avec succès dans une infinité de cas, tandis que ses confrères, non moins heureux en pratique, en emploient d'autres dans des cas absolument semblables; cet illustre praticien a proposé que chacun des médecins présens à l'assemblée de Heidelberg, choisît un ou plusieurs médicamens, dont il étudierait la manière d'agir toutes les fois que l'occasion se présenterait de l'administrer, en ayant soin de le prescrire seul, afin qu'on puisse d'autant mieux s'assurer de ses effets. Cette proposition ayant été unanimement adoptée, les médecins présens ont choisi chacun les médicamens dont ils voulaient faire l'étude spéciale, en s'engageant à faire connaître le résultat de leurs recherches à la prochaine assemblée de Hambourg. Il est à espérer que de cette manière on obtiendra au bout de quelques années un recueil précieux de documens d'autant plus exacts, qu'ils auront été déduits de l'observation clinique,

et que l'histoire d'un grand nombre de médicamens aura été recueillie par divers praticiens et dans des circonstances différentes. Ces matériaux serviront ensuite de base à un traité général sur l'action des médicamens.

L'assemblée de Heidelberg a tenu six séances, dans lesquelles on a fait des lectures d'un intérêt général. En outre, la société s'est subdivisée en cinq sections, qui se sont réunies tous les jours pendant la durée des séances générales, et où l'on a fait des communications d'un intérêt plus spécial. Ces sections ont été : 1.° celle de minéralogie et de géologie; 2.° celle de chimie et de physique; 3.° celle de botanique; 4.° celle d'anatomie, de physiologie et de zoologie; 5.° celle de médecine et de chirurgie. Nous n'entrerons pas dans les détails des faits nombreux et intéressans qui ont été communiqués dans ces différentes réunions, parce qu'ils ne tarderont pas à être publiés, soit dans le compte rendu de l'assemblée, dont s'occupent dans ce moment le président et le secrétaire, soit dans le journal intitulé l'*Isis*. Mais nous croyons ne pouvoir mieux donner une idée de l'importance de ces réunions, qu'en citant quelques-uns des savans sur près de 300 qui y ont assisté.

1.° *Minéralogie et Géologie.*

M. le comte DE STERNBERG, l'un des hommes les plus honorables, tant par son caractère que par ses talens. Excellent géognoste et botaniste, il a donné une Flore antédiluvienne précieuse par le texte et par les planches, et il a fondé à ses frais le beau musée d'histoire naturelle de Prague, ainsi que la bibliothèque qui y est jointe. On possède aussi de M. de Sternberg un ouvrage sur les effets du galvanisme dans plusieurs maladies.

M. GOLDFUS, professeur d'histoire naturelle à Bonn, auteur du bel ouvrage sur les pétrifications de l'Allemagne, qui se publie à Düsseldorf; ouvrage indispensable à tous

les géognostes, par la grande vérité des admirables lithographies représentant les fossiles, et par l'exactitude des descriptions.

M. Hoeninghaus, l'un des naturalistes de l'Allemagne qui se sont le plus distingués dans l'étude des animaux invertébrés fossiles; créateur d'une riche collection de fossiles zoologiques, qui n'a pas de pareille sous le rapport de l'instruction que l'on y peut puiser relativement aux terrains secondaires et intermédiaires.

M. Jæger, professeur à Stuttgard, qui a si bien décrit les plantes et les animaux fossiles du Würtemberg.

M. Studer, professeur de minéralogie et de géognosie à Berne, a publié l'excellente Monographie des molasses, et beaucoup de mémoires sur les Alpes et les terrains subapennins, qui lui assignent un nom parmi les premiers géognostes de l'époque.

M. Whewell, professeur de minéralogie à Cambridge; on possède de lui plusieurs écrits minéralogiques fort estimés.

Enfin, M. Voltz, de Strasbourg, ingénieur en chef des mines, auteur de mémoires minéralogiques et géognostiques, insérés dans les Annales des mines; d'une excellente Notice sur l'Alsace, et d'un travail sur les Bélemnites, dans lequel il décrit plusieurs espèces nouvelles. C'est M. Voltz qui a créé la riche collection géognostique du musée d'histoire naturelle de Strasbourg, collection qui passe pour être unique dans son genre.

2.° *Chimie.*

M. Brandes, auteur d'un ouvrage théorique et pratique sur la pharmacie, et rédacteur d'un journal de pharmacie très-estimé. Par son zèle admirable pour le perfectionnement de l'art pharmaceutique, il est parvenu à créer dans le nord de l'Allemagne une association de pharmaciens. Au moyen de cette association, qui compte plus de 600 membres, tous

les ouvrages relatifs à l'art pharmaceutique parviennent à peu de frais à la connaissance de tous les membres de la société.

M. Doebereiner, professeur de chimie à Jéna, l'un des chimistes les plus distingués de l'Allemagne, a publié un ouvrage sur la chimie en général, un autre sur la chimie pharmaceutique, un Traité sur la fabrication et sur l'emploi des eaux minérales factices, etc.

M. Gmelin, professeur de chimie à Tubingue, connu par une foule de travaux du plus grand intérêt. Il est l'un des chimistes qui ont découvert le bleu d'outre-mer artificiel.

M. Gmelin (L.), professeur de chimie à Heidelberg. C'est lui qui a publié avec M. Tiedemann le Traité expérimental sur la digestion, ouvrage extrêmement remarquable sous le rapport du soin avec lequel ont été faites les analyses organiques.

M. Walchner, professeur de chimie et de minéralogie à l'école polytechnique de Carlsruhe. Son zèle, son éloquence et son profond savoir, dans les diverses sciences qu'il professe, ont eu une heureuse influence sur la jeunesse du pays de Bade et y ont répandu le goût de ces études. M. Walchner est auteur d'une minéralogie fort estimée, destinée aux études technologiques; il travaille dans ce moment à un Traité de géognosie.

3.° *Botanique.*

M. Robert Brown, vice-président de la société Linnéenne de Londres. Il accompagna le capitaine Flinders dans son voyage aux terres australes et y découvrit une immense quantité d'espèces nouvelles, sur la répartition géographique desquelles, ainsi que sur leurs affinités, il publia les observations intéressantes qui lui assignent le premier rang parmi les botanistes contemporains. Ses nombreux ouvrages, dis-

séminés dans différens recueils académiques anglais, ont été réunis et publiés en allemand par M. Nees von Esenbeck.

M. Bischoff, de Heidelberg: ses Recherches anatomiques et physiologiques sur les cryptogames de la flore d'Allemagne, dont il vient de donner deux livraisons, l'ont fait connaître comme l'un des jeunes botanistes dont la science se promet des observations fort intéressantes sur la structure et les fonctions de cette famille de plantes.

M. Gærtner, docteur en médecine à Calw près Stuttgard, a acquis des droits à la reconnaissance de tous les botanistes, par la continuation de l'immortel ouvrage de son père sur l'Analyse des fruits et des graines. Dans ces derniers temps il s'est occupé de recherches fort intéressantes sur l'hybridité des végétaux.

M. Gmelin (Ar. Chr.), professeur à Carlsruhe, est connu dans le monde savant par sa Flore du pays de Bade.

M. Hayne, professeur de botanique à Berlin, que ses ouvrages sur la Terminologie botanique, sur la Description et l'Analyse des plantes officinales, ont depuis long-temps placé parmi les premiers observateurs de l'Allemagne.

M. Nees von Esenbeck, professeur de botanique à Bonn, et président de l'académie impériale des curieux de la nature; auteur d'un ouvrage fort estimé sur les Champignons, et de plusieurs autres sur les végétaux microscopiques. Il s'occupe dans ce moment d'une monographie sur les graminées de la Flore du Brésil.

M. Nestler, professeur de botanique à Strasbourg, qui a enrichi la science d'une excellente monographie des Potentilles, et qui publie, conjointement avec M. Mougeot, une collection de cryptogames, dans laquelle se trouve un grand nombre d'espèces nouvelles. M. Nestler s'occupe depuis long-temps d'une Flore d'Alsace, qui est attendue avec impatience par tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la science.

M. Perleb, professeur à Fribourg en Brisgau : ses observations sur la disposition méthodique des végétaux lui assurent un rang honorable parmi les botanistes de l'Allemagne.

M. Spenner, qui a publié une excellente Flore de Fribourg, suivant la méthode naturelle.

M. Treviranus (L. Chr.), professeur de botanique à Breslau, l'un des botanistes les plus distingués de l'Allemagne, auteur de l'important ouvrage sur le Développement de l'embryon dans la graine, des Observations sur la sexualité des végétaux, et de plusieurs autres mémoires très-estimés.

M. Zeyher, directeur des jardins du grand-duc de Bade, a enrichi, dans ces derniers temps, la science d'une foule d'objets nouveaux, par la publication des collections des plantes du Cap, récoltées par son neveu.

4.° *Anatomie, Physiologie et Zoologie.*

M. Arnold, prosecteur à Heidelberg, avantageusement connu par son travail sur les Communications du nerf grand sympathique avec les nerfs crâniens. Il a enrichi le musée de Heidelberg d'une série de superbes préparations sur les nerfs, servant de base à un grand travail qu'il est sur le point de publier.

M. Ehrmann, qui professe d'une manière si distinguée l'anatomie à Strasbourg; c'est à lui qu'on doit la plupart des nombreuses préparations délicates qui ornent le musée de la faculté de médecine de cette ville. M. Ehrmann a publié un Traité sur la structure des artères, plusieurs mémoires sur divers objets d'anatomie pathologique et de chirurgie, et il s'occupe dans ce moment de la publication d'un Recueil d'observations de chirurgie pratique.

M. Fohmann, professeur d'anatomie à Liége. Ancien élève et prosecteur de Tiedemann, Fohmann a d'abord publié, en 1822, un Traité sur la communication des lymphatiques avec les veines, dont il a démontré l'existence de la manière

la plus évidente, tant sur l'homme, que sur une série d'animaux. Quoique le professeur Lippi, de Florence, ait su, en profitant des découvertes de Fohmann, se les attribuer à lui seul, aux yeux de l'un des premiers corps savans de l'Europe, l'opinion des anatomistes ne saurait plus être partagée à ce sujet; la palme appartient évidemment à Fohmann. Cet anatomiste a en outre donné un excellent ouvrage sur les vaisseaux lymphatiques des poissons, et il est sur le point d'en publier un sur la disposition de ces vaisseaux dans l'homme.

M. Heusinger, ancien professeur d'anatomie à Wurtzbourg, vient de changer cette chaire contre une chaire de pathologie à Marbourg. Il s'est surtout fait connaître par des travaux sur la rate et par ses recherches sur la texture de la peau et de ses productions, consignées dans la première partie de son Histologie, ouvrage que les occupations actuelles de M. Heusinger font craindre de ne pas voir continuer.

M. Lichtenstein, professeur de zoologie à Berlin, directeur de la partie zoologique du musée de cette ville; il a enrichi ce musée par les précieuses collections qu'il a rapportées de son voyage au cap de Bonne-Espérance.

M. Lobstein, professeur d'anatomie pathologique et de clinique interne à Strasbourg. M. Lobstein a débuté d'une manière brillante dans la carrière anatomique, en publiant son excellent Essai sur la nutrition du fœtus; depuis, il a donné une suite de comptes rendus sur les travaux de l'amphithéâtre d'anatomie de la faculté de médecine et sur l'accroissement de son musée, dans chacun desquels il a consigné une foule de faits curieux, et d'idées neuves et intéressantes. Son ouvrage sur le nerf grand sympathique est avec raison compté parmi les meilleurs traités que nous possédions sur ce sujet; enfin, c'est en partie à son zèle persévérant que Strasbourg doit de posséder un des plus

riches musées d'anatomie pathologique que l'on connaisse. M. Lobstein vient de publier le premier volume d'un Traité d'anatomie pathologique, qui à lui seul suffirait pour placer son auteur au rang des premiers savans du siècle.

M. Oken, fondateur de la Société, professeur de physiologie à Munich, l'avait d'abord été à Jéna. Il s'est occupé de toutes les branches des sciences naturelles, mais plus particulièrement de zoologie, de zootomie et de physiologie. Quoique s'exprimant le plus souvent dans les termes de la nouvelle philosophie naturelle, dont il peut être regardé comme le fondateur pour ce qui regarde son application aux sciences naturelles, son élocution est facile, quelquefois brillante, toujours claire et précise; on est forcé d'admirer en lui l'homme de génie. Parmi les nombreux ouvrages d'Oken, on distingue son Esquisse du système de biologie ou philosophie naturelle, ses Traités sur la signification des os du crâne, sur la génération, sur la formation et le traitement des hernies ombilicales, et son Histoire naturelle, mais qui n'a pas encore paru en entier. Beaucoup de ses travaux sont consignés dans le journal qu'il publie sous le nom d'*Isis*.

M. Rüppel, l'illustre voyageur dont on a déjà parlé dans les deux premiers numéros de la *Nouvelle Revue germanique*.

M. Schroeder van der Kolk, professeur d'anatomie à Utrecht. Placé long-temps à la tête d'un des principaux hôpitaux d'Amsterdam, cet excellent observateur a publié un recueil d'observations pratiques et anatomico-pathologiques qui sont du plus haut intérêt pour la science. Il serait difficile de trouver un ouvrage renfermant une pareille masse de faits sous un si petit volume.

M. Tiedemann, professeur d'anatomie à Heidelberg, est un des hommes les plus marquans de l'époque; également versé en histoire naturelle, en anatomie et physiologie humaines et comparées, il a enrichi la science par les ouvrages suivans: Anatomie du cœur des poissons; Anatomie et histoire

naturelle du dragon ; Anatomie des oiseaux (faisant partie de son Traité d'histoire naturelle) ; Anatomie des astéries, des oursins et des holothuries, mémoire couronné par l'Académie des sciences de Paris ; Traité sur le développement du cerveau dans le fœtus ; Planches sur la distribution des artères ; Planches sur les nerfs de l'utérus ; Traité expérimental sur la digestion, etc.

M. Treviranus (G. R.), professeur à Bremen. L'excellent ouvrage que ce savant a publié sous le nom de *Biologie*, renferme une foule de découvertes en anatomie, et les déductions physiologiques qu'il en a tirées sont empreintes du sceau d'une philosophie calme qui s'élève aux plus hautes considérations. Les nombreux mémoires de M. Treviranus sont rassemblés les uns dans des recueils spéciaux, les autres sont insérés dans les Annales de physiologie qu'il publie en commun avec son frère et avec M. Tiedemann.

5.° *Médecine et Chirurgie.*

M. Chelius, professeur de chirurgie à Heidelberg, opérateur distingué ; il a écrit un Mémoire ophthalmologique, un Compte rendu sur la clinique chirurgicale de Heidelberg, et un Traité de chirurgie, qui est un des meilleurs que nous possédions.

M. Duncan junior, professeur de matière médicale à Édimbourg, ne dément pas la haute réputation de son illustre père. Entre autres ouvrages de M. Duncan, on possède de lui un excellent Traité sur l'inflammation diffuse du tissu cellulaire.

M. le docteur Frank, de Stuttgard, l'un des praticiens les plus renommés de l'Allemagne.

M. Froriep, ancien professeur de l'université de Tubingue, aujourd'hui directeur de la partie médicale du Comptoir d'industrie à Weimar. Outre les nombreuses traductions qu'a faites M. Froriep, il a publié un Traité de médecine popu-

laire, un autre sur la disposition du mésentère et des épiploons; une Anatomie chirurgicale des extrémités inférieures; un Traité sur la situation des viscères dans la cavité pelvienne, un autre sur les Secours à donner aux nouveau nés asphyxiés; mais surtout son Manuel des accouchemens, qui, sans contredit, est le meilleur ouvrage connu jusqu'ici dans ce genre.

M. Galenzowski, professeur de clinique chirurgicale à Wilna, praticien distingué et habile opérateur.

M. Harless, professeur de médecine à Bonn, autrefois à Erlangen, passe pour être un des médecins les plus savans de l'Allemagne. Il a publié plusieurs ouvrages sur la Pathologie interne en général, sur la Fièvre jaune, sur la Médecine clinique, et il dirige la rédaction d'un Journal médical fort estimé.

M. Kopp, de Hanau, excellent praticien, a donné une Topographie de la ville de Hanau, un Traité sur les combustions spontanées, des Mélanges de médecine pratique, et surtout son Journal de police médicale, dans lequel il a inséré un grand nombre de ses propres mémoires. Ce journal, trop peu connu en France, renferme une foule de faits du plus haut intérêt. M. Kopp a en outre publié une Relation d'un voyage scientifique qu'il a fait à Paris en 1824.

M. Kreysig, médecin du roi de Saxe, ancien professeur à l'université de Wittemberg. Son ouvrage sur les Maladies du cœur est un monument dont l'Allemagne se glorifie à juste titre. M. Kreysig a de plus publié des Traités sur la péripneumonie nerveuse, sur la scarlatine et la miliaire; un ouvrage sur les Doctrines physiologiques et médicales, et un autre sur la Médecine pratique.

M. Nægele, professeur d'accouchemens à Heidelberg, est, sans aucun doute, un des hommes les plus distingués de l'époque actuelle; sa vaste science, ses vues profondes et neuves, sa dextérité manuelle, sont autant de titres à notre

admiration. On possède de lui un Traité sur l'inflammation, une Notice sur la fièvre puerpérale qui a régné à Heidelberg en 1812, des Observations sur les maladies des femmes, un Traité sur le mécanisme de l'accouchement, et un autre sur la conformation du bassin chez la femme.

M. Puchelt, professeur de médecine à Heidelberg, passe pour être un des meilleurs pathologistes de l'Allemagne. Outre plusieurs traductions, il a écrit sur la Médecine homéopathique, sur les Fièvres, sur les Maladies du système veineux, sur la Cardite des enfans, etc.

M. Schnurrer, médecin à Vayhingen, s'est rendu célèbre par son Traité sur la nosologie géographique et par son ouvrage sur les Épidémies.

M. Textor, professeur de chirurgie à Würtzbourg, est connu dans le monde savant par ses Remarques sur l'opération de la lithotomie, par son Journal de chirurgie, et par la traduction qu'il a faite de plusieurs ouvrages, entre autres de celui de M. Boyer sur la Chirurgie.

M. Ulrich, opérateur très-distingué de Coblentz.

M. Vogt, professeur de médecine à Giessen. Il a publié un ouvrage classique sur le Mode d'action des médicamens; mais il est à regretter que l'auteur ait quelquefois préféré au langage ordinaire, des expressions empruntées à la philosophie naturelle, qui ne laissent pas que d'embarrasser le lecteur peu au fait du nouveau vocabulaire.

M. Wedekind, médecin du grand-duc de Hesse-Darmstadt. Ce vénérable vieillard, un des plus illustres praticiens dont l'Allemagne se glorifie, a enrichi la science d'une foule de travaux, parmi lesquels on distingue ceux sur la Conduite du médecin au lit du malade, sur l'Enseignement médical, sur le Diagnostic des maladies vénériennes, sur la Cachexie nosocomiale, sa Théorie générale des inflammations, et plusieurs Traités sur la médecine militaire.

M. Wendt, l'un des professeurs les plus distingués de

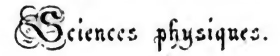
l'université de Breslau, connu par ses écrits sur la Maladie vénérienne, la Scarlatine, les Morsures des chiens enragés, et par son Traité sur les secours à donner aux empoisonnés, asphyxiés, etc.

En nommant ici quelques-uns des hommes les plus marquans qui ont assisté à l'assemblée de Heidelberg, nous avons dû nous abstenir de parler de beaucoup d'autres non moins distingués par leur savoir et par les services qu'ils ont rendus à la science; notre but n'a pas été d'en faire le catalogue, mais nous avons désiré donner par là une idée sommaire de l'importance de ces assemblées. Aussi ne craignons-nous pas d'avancer que la masse des faits qu'on a pu acquérir pendant le peu de jours qu'ont duré ces réunions, est pour le moins égale à celle dont s'occupent, dans l'espace d'une année, les plus illustres sociétés sávantes de l'Europe. Nous avons désiré faire connaître à nos compatriotes l'esprit qui règne dans ces réunions, espérant que par là ils se sentiront peut-être engagés à s'y rendre dans la suite; car, il faut le dire, c'est pour la première fois cette année qu'on a vu des Français y arriver, tandis que les savans de la plupart des autres pays de l'Europe y affluent depuis son origine; enfin, nous avons pensé que l'exemple de nos voisins pourrait bien ne pas être perdu pour nous, et nous engagera à fonder en France une institution analogue, vu les heureux résultats qu'elle a produits en Allemagne.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que de la tendance générale de la réunion des naturalistes et médecins allemands. Mais nous ne pouvons terminer cette notice sans rendre grâces à la ville de Heidelberg en général, et en particulier à MM. Tiedemann et Gmelin, président et secrétaire de la Société, qui n'ont cessé d'étendre leur sollicitude sur tout ce qui pouvait contribuer à l'agrément des étrangers. Tout avait été prévu, jusqu'aux moindres détails; à chaque pas on a

été agréablement surpris par quelque nouvelle attention, et il a été impossible de ne pas s'apercevoir que, si la réunion de Heidelberg a été une fête pour tous ceux qui sont venus y prendre part, elle en était une aussi pour toute cette ville, dont l'hospitalité laissera des traces ineffaçables dans le cœur de ceux qui ont eu le bonheur de la visiter.

E. A. Lauth.



DE L'ORGANISATION PHYSIQUE

Des différentes planètes de notre système solaire, et de son influence sur la vie de leurs habitans.[1]

PAR LE DOCTEUR NURNBERGER.

Parmi les recherches des astronomes, il n'en est pas qui offrent plus d'intérêt que celles qui ont pour objet la constitution physique des planètes de notre système solaire et de son influence sur la vie de leurs habitans. Toutes ces sphères tournent autour du soleil; elles ne diffèrent, sous ce rapport, les unes des autres, que par le temps qu'elles mettent à fournir leur carrière. Si cette conformité des lois mathématiques conduit nécessairement à l'hypothèse d'une certaine conformité physique des planètes, elle n'empèche pas de découvrir une variété infinie dans leur organisation. Rien n'est plus intéressant que la découverte de ces variétés et de ces analogies qui semblent indiquer une Providence occupée du bonheur de créatures sensibles et intelligentes. Cette opinion s'accorde si bien avec l'idée que nous nous formons de la sagesse et de la bonté divines, que nous ne saurions l'abandonner. La simple existence des mondes la fortifie dans l'ame de ceux qui croient en Dieu, et il est sans doute permis d'envisager sous ce point de vue les découvertes sur la constitution physique des planètes. Dès-lors tout ce qui tient aux formes variées de ces astres et à leur influence sur la vie, reçoit une extrême importance, et l'observateur, guidé par l'analogie, se transporte avec

1 Çet article a été lu dans l'assemblée des naturalistes et médecins allemands, tenue à Berlin le 29 Septembre 1828.

délices sur une scène agitée par d'autres influences planétaires, afin d'y deviner les lois qui décident de la vie sur ces globes si prodigieusement éloignés de la terre. Parcourons dans ce but les différentes planètes de notre système solaire.

Si nous nous arrêtons d'abord à *Mercure*, qui tourne autour de son axe en vingt-quatre heures et une minute environ, nous trouverons son jour à peu près égal au nôtre; mais comme il achève sa révolution autour du soleil en quatre-vingt-huit jours, son année approche du quart de l'année terrestre, et ses saisons répondent, à peu de chose près, à trois de nos semaines. Il paraît résulter de cette circonstance une vie plus rapide dans Mercure que sur la terre. Les fleurs du printemps à peine écloses y sont remplacées par les fleurs de l'été, et ces dernières par les fruits de l'automne. Dans ces régions voisines du soleil, la nature se hâte de mûrir les fruits. Au reste, j'ai indiqué pour les saisons de Mercure les porportions de celles de la terre, parce que son inclinaison sur l'écliptique est de 20°, et ne diffère, par conséquent, que de 3° de celle de notre globe. Quant à l'aplatissement de ses pôles, il n'est pas plus sensible que celui des nôtres, puisqu'il y a égalité dans le mouvement de rotation et que Mercure est plus petit que la terre. Malgré cette infériorité de volume, Mercure renferme des montagnes de cinquante à soixante mille pieds d'élévation, c'est-à-dire trois fois plus hautes que le Chimborazo, et huit fois plus élevées que celles de la terre, eu égard au diamètre des deux planètes. Elles forment des chaînes d'une longueur double de leur largeur, qui est de cinquante mille lieues[1], et il est digne de remarque que la majeure partie et les plus hautes de ces montagnes garnissent l'hémisphère méridional comme dans les autres planètes. Mercure, peu distant du soleil, doit être pour ainsi dire inondé de lumière et de chaleur; mais les effets extraordinaires de

1 Quinze au degré.

ces deux agens peuvent être amortis par les ombres gigantesques des montagnes selon toutes les apparences richement boisées.

En quittant Mercure pour nous transporter sur la planète de *Vénus*, nous n'aurons pas un spectacle moins intéressant. Son volume est peu inférieur à celui de la terre; la chute des corps y sera donc à peu près la même. Son mouvement de rotation étant de vingt-trois heures vingt-une minutes et dix-neuf secondes, il se rapproche de celui de la terre, et son année, de deux cent vingt-quatre de nos jours, ne diffère de l'année terrestre que d'un tiers. De cet accord de circonstances il résulterait une analogie complète entre Vénus et la terre, si quelques particularités de la première planète ne motivaient pas une notable différence.

Vénus diffère, en premier lieu, de la terre par son inclinaison sur l'écliptique, qui est de 72° suivant les observations les plus récentes, ce qui fait que sa zone torride s'étend à 72° des deux côtés de l'équateur, et qu'aux solstices le soleil n'est qu'à 18° de l'un ou de l'autre pôle. La lumière et la chaleur sont donc plus généralement répandues sur ce globe que sur le nôtre; mais le contraste des saisons y est plus sensible, parce que le soleil, qui naguère se trouvait à 18° du zénith d'un pôle, se trouve dans son nadir au bout d'une demi-révolution annuelle. On dirait que la nature ait pris cette précaution pour ne pas exposer trop long-temps aux ardeurs d'un soleil très-rapproché, un même climat de cette planète. Peut-être que les moyens employés dans Mercure pour tempérer l'intensité de la chaleur, ne s'accordaient plus avec un astre beaucoup plus volumineux. Le ciel toujours serein de Vénus, si long-temps observé par le célèbre Schrœter à Lilienthal, qui n'y a jamais découvert la moindre trace de brouillards ou de nuages, fortifie singulièrement cette conjecture. Ajoutez à cela un grand nombre de montagnes qui s'élèvent en

quelques endroits jusqu'à sept lieues au-dessus du niveau de cette brillante planète, particulièrement dans l'hémisphère méridional, où elles forment, à l'instar de nos Cordillières, des chaînes de plus de deux cents lieues de long, et il sera permis de la considérer comme éclatante de lumière, mais, en même temps, comme garantie des excès de chaleur, tant par la succession des saisons que par les ombres de ses énormes montagnes. La vie étant probablement en rapport avec la durée de l'année, on ne risque rien d'admettre que dans Vénus elle a moins de fixité que sur la terre, que les semailles et les moissons y sont plus rapprochées, les jouissances plus courtes et la vieillesse plus précoce. Le théâtre des grandes entreprises, en tant qu'elles dépendent de l'existence des individus, semble devoir être placé, comme nous le verrons plus tard, dans les planètes supérieures, surtout dans ce majestueux Jupiter, dont les années plus longues semblent présager une vie plus durable. Remarquons, enfin, la douce clarté répandue sur l'hémisphère de Vénus opposé au soleil, laquelle paraît naître d'une lumière phosphorescente dégagée de son atmosphère. Ce phénomène ne dédommagerait-il pas Vénus de l'absence d'une lune, et ne pourrait-on pas supposer que les nuits de Vénus, où rien ne trouble l'azur des cieux, sont aussi belles que majestueuses? Qui ne serait pas ému en considérant sous ce point de vue un astre que tout le monde connaît sous la dénomination d'étoile du soir et du matin?

Un ordre de choses tout-à-fait différent se présente à nos investigations lorsque nous nous approchons de *Mars*, dont la couleur rougeâtre est peu éclatante. Son jour ne dure qu'environ une demi-heure de plus que le nôtre, mais son année est presque deux fois plus longue que l'année terrestre. La vie, si toutefois elle est en raison de la longueur des années, doit s'en ressentir; elle sera plus longue dans Mars que sur la terre, de sorte que, par exemple,

un père de famille de Mars, toutes choses égales d'ailleurs, pour se préparer à un hiver plus long et peut-être plus rigoureux, sera plus occupé qu'un habitant de la terre.

Cette idée conduit à l'hypothèse d'un perfectionnement progressif dans les planètes supérieures. Je regarde cette hypothèse comme entièrement neuve, et je compte l'établir victorieusement par des raisonnemens appuyés sur des faits. Au reste, il est digne de remarque que les quatre planètes les plus voisines du soleil, dont nous venons de parler, soient soumises, à peu près, au même mouvement de rotation, tandis que les trois autres planètes, *Jupiter*, *Saturne* et *Uranus* [1], quoique beaucoup plus volumineuses, sont sujettes à une rotation plus rapide. Cette différence caractéristique divise notre système planétaire en deux groupes bien distincts, et la rotation plus rapide des planètes du dernier groupe détermine sans doute des procédés atmosphériques capables d'atténuer les conséquences de leur énorme distance du soleil.

Revenons à Mars. L'apparition et la disparition rapide de taches nombreuses, dont la configuration rappelle assez les nuages, lui sont particulières. Schrœter, topographe consommé de la voûte céleste, observa que ces nuages parcouraient jusqu'à quatre-vingt-dix pieds par seconde, d'où l'on peut conclure que l'atmosphère de cette planète n'est pas moins agitée que celle de notre terre. Ces mouvemens dans l'atmosphère de Mars semblent avoir lieu surtout en hiver. Outre les taches variables que nous venons de signaler, on en distingue deux autres plus fixes, éclatantes de blancheur, grandes et circulaires, qui occupent les zones polaires de cette planète, et qui sont toujours plus grandes et plus brillantes autour de celui des deux pôles qui est obscurci par la nuit d'hiver. Comme la tache qui se trouve

1 Il ne peut pas être question ici des *planétoïdes*, qui paraissent être en travail d'organisation.

au pôle de l'hémisphère éclairé diminue sensiblement, on peut attribuer ce phénomène à une grande agglomération de glace et de neige, ou autres matériaux semblables, pendant les nuits d'hiver, et sur laquelle le soleil exercera, en été, une action d'autant plus efficace que l'inclinaison de l'écliptique de Mars l'emporte de 6° sur celle de la terre, ce qui fait que le soleil y avance de 6° de plus vers les pôles. La distance de Mars du soleil n'empêchant pas la fonte des neiges ou autres matériaux semblables, on en doit déduire cette loi de physique céleste, que l'atmosphère des planètes plus éloignées du soleil que notre globe, est organisée de manière à produire un dégagement suffisant de lumière et de chaleur avec des rayons solaires plus faibles. Le contraire aura lieu pour Mercure et Vénus, c'est-à-dire leur atmosphère aura moins d'affinité pour la chaleur et la lumière que la nôtre, afin qu'il y ait dans chaque planète une température moyenne adaptée aux besoins de ses habitans.

Le second groupe de notre système planétaire commence à *Jupiter*. Cet astre magnifique se distingue si admirablement de ceux de son espèce, que Schubert, astronome de Saint-Pétersbourg, a proposé depuis long-temps de faire passer la ligne de démarcation des deux groupes par Jupiter, et non pas par Mars, comme cela se pratiquait anciennement. Jupiter est la plus grande des planètes de notre système ; sa superficie, qui dépasse cent vingt fois celle de la terre, embrasse plus d'un milliard de lieues carrées, et nous serons obligés de nous y arrêter plus long-temps qu'aux autres, si nous voulons prêter une attention particulière à tout ce qu'il renferme de remarquable. L'immense Jupiter tourne sur son axe en moins de dix heures, et cette rotation accélérée, commune aux planètes supérieures, paraît être, comme nous l'avons déjà fait entendre, un des moyens dont la nature se sert pour favoriser l'action des rayons du soleil sur leur atmosphère. Le jour des trois planètes

supérieures est donc infiniment plus court que le nôtre. Celui de Jupiter, entre autres, n'égale pas même la moitié du jour terrestre. Mais les quatre lunes de cette planète, dont nous parlerons incessamment, semblent faire disparaître, jusqu'à un certain point, la différence entre le jour et la nuit. Le plan de son équateur ne forme avec l'écliptique qu'un angle de 3°, d'après les observations les plus exactes, et par conséquent sa zone torride et ses deux zones glaciales ne prennent ensemble que 12°. Presque toute sa surface sera donc occupée par les zones tempérées, et une température équinoxiale toujours douce y protégera une végétation toujours active. Cette stabilité de température, du moins dans l'acception astronomique, jointe à l'égalité presque complète des jours et des nuits, rendra la vie des habitans de Jupiter plus parfaite que la nôtre; elle sera surtout plus longue, parce que l'année y surpasse presque douze fois l'année terrestre, ce qui a déjà fait dire à l'excellent Schubert que seize printemps de Jupiter donnaient l'expérience de deux siècles, et quatre-vingts révolutions autour du soleil l'âge de Méthusalah.

En ajoutant à ce qu'on vient de dire de Jupiter, les fonctions de ses quatre lunes, nous ne douterons plus des intentions bienfaisantes de la Providence à son égard. LAPLACE[1] a prouvé par la plus haute analyse, qu'en vertu de leur position ces lunes ne pouvaient jamais être nouvelles et éclipsées à la fois; que, par conséquent, les habitans de Jupiter jouissaient sans interruption de la lumière au moins d'un de ces satellites. N'est-ce pas là une preuve de plus en faveur d'un état de choses plus parfait dans Jupiter? Oui, si nous en croyons l'idée que nous pouvons nous faire de la constitution physique de cette planète et de la vie qui s'y rapporte, nous nous arrêterons devant un organisme prodigieux, devant des proportions gigantesques,

1 Mécanique céleste, t. I.er, p. 342.

et rien n'est plus désolant que d'être réduit à de simples conjectures, tandis qu'on voudrait parcourir dans toutes les directions ces charmantes contrées, embellies par une superbe végétation et constamment éclairées par le soleil ou des lunes.

Mais ce sont surtout les mystères de *Saturne* qu'on brûle de dévoiler, de Saturne si remarquable par l'anneau qui l'entoure et par les sept lunes qui éclairent ses nuits. Le nombre des lunes, qui augmente en raison de la distance des planètes du soleil, paraît être dans un rapport si intime avec la nécessité de supléer à l'action des rayons du soleil, qu'il faut se faire une tout autre idée des nuits de Jupiter ou de Saturne, que de celles de la terre. Le contraste du jour et des ténèbres est sans doute plus sensible sur ce dernier globe que sur les deux premiers, éclairés sans interruption par une lumière plus égale et plus douce. L'augmentation progressive du nombre des lunes nous oblige encore de supposer au moins un satellite à Mars, plus éloigné du soleil que la terre qui en possède un. Ce satellite de Mars n'est pas encore connu des astronomes; mais quand un jour ils l'auront trouvé, la prédiction raisonnée de son existence aura précédé sa découverte, comme la prédiction d'une planète entre Mars et Jupiter avait précédé la découverte des planétoïdes.

Le singulier anneau de Saturne, auquel je reviens, est un corps opaque qui reçoit sa lumière du soleil et qui entoure concentriquement la planète comme un pont sans arches. L'astronomie conjecturale n'explique pas suffisamment les desseins de la Providence en plaçant Saturne au centre d'une voûte extraordinaire qui semble lui porter préjudice, en l'incommodant par ses ombres et en la privant périodiquement de la lumière du soleil. Qui sait, cependant, si une atmosphère plus condensée ne permet pas aux habitans de Saturne de franchir la distance de six mille lieues qui sépare la planète de son anneau ?

Les sept lunes qui entourent Saturne dans son voyage de près de trente années autour du soleil, font encore mieux ressortir la prodigieuse différence qui doit exister entre la vie dans Saturne et la vie sur la terre. Cette planète, tournant sur elle-même, à peu près comme Jupiter, dans environ dix heures et un quart, les jours et les nuits, eu égard à leur durée et à la grande distance du soleil, ne sont peut-être pas des périodes aussi distinctes que chez nous, et les sept lunes y concourent sans doute à rendre la lumière permanente. Au reste, il paraît que la surface de ces lunes, ainsi que celle de Jupiter et d'Uranus, a reçu de la Providence la propriété de réfléchir d'une manière suffisante la lumière plus rare du soleil qui arrive jusqu'à eux. L'inclinaison de Saturne sur l'écliptique est de 30°, par conséquent chaque zone glaciale s'y étend à autant de degrés autour de son pôle; espace immense sur une planète, qui, quoique inférieure à Jupiter, embrasse huit cent millions de lieues carrées ou quatre-vingts fois la surperficie de la terre. Si maintenant on se rappelle que l'année de Saturne est environ trente fois plus longue que la nôtre, la nuit polaire y sera également trente fois plus longue que chez nous. La Providence aurait-elle laissé ces vastes régions sans lumière pendant un si long espace de temps? Non, elle a placé les orbites des six premières lunes de Saturne dans la direction du plan de son équateur, de sorte qu'elles circulent constamment sur l'horizon de ses pôles. Rien ne sera donc plus magnifique que le spectacle d'une nuit d'hiver de Saturne. On s'en formera une idée en se représentant une vaste plaine circulaire, sillonnée, à l'extrémité de son horizon, par six lunes qui y répandent une lumière douce et continue. Quelle vie longue et active ce phénomène ne présage-t-il pas, lorsque surtout nous songeons à la durée des saisons, à l'énorme extension du territoire et à la très-grande probabilité d'une communication permanente entre

la planète et l'anneau! Je dis permanente, parce que les six mille lieues terrestres qui séparent Saturne de son anneau, se réduisent à six cents, si on divise son équateur en degrés de quinze lieues comme celui de la terre.

Remarquons encore que Saturne, fortement aplati par la rapidité de son mouvement de rotation, reçoit une configuration toute particulière de la circonstance que son plus grand diamètre n'est pas à l'équateur, mais au parallèle du 75e degré, ce qui donne à son disque l'aspect d'un carré arrondi aux angles. On a déjà fait observer que l'anneau de Saturne se trouve placé dans le plan de l'équateur évidé dans la direction du parallèle du soixante-quinzième degré, et la Providence a sans doute créé cet anneau d'une portion de la matière équatoriale dans des vues dictées par une sagesse infinie. Que l'atmosphère, que le jour de cet anneau, composé d'une agglomération de montagnes flottantes, doivent avoir une physionomie caractéristique! Pour vous en faire une faible idée, figurez-vous le Chimborasso menaçant vos têtes du plus haut des airs. Certes, les productions d'une pareille montagne différeront essentiellement de celles des plaines qu'elle domine.

Arrivés maintenant aux confins de notre système planétaire, nous touchons à *Uranus*, duquel on passe, suivant toutes les apparences, à un système plus parfait. Cette planète se distingue de toutes les autres par son axe de rotation, qui tombe dans le plan de son orbite. C'est peut-être ce qu'il y a de plus extraordinaire dans toute la constitution physique de nos planètes, parce qu'il en résulte que pendant une révolution d'Uranus autour de l'astre du jour, qui embrasse plus de quatre-vingts de nos années, le soleil semble tourner en spirale autour de toute la planète, de sorte qu'il entre successivement dans le zénith des deux pôles. Tirez de là des conséquences pour la température et l'illumination de cet astre! Au solstice d'été l'habitant d'Ura-

nus entrevoit le soleil au zénith, d'où il décline vers son horizon en cercles parallèles, qui grossissent à mesure qu'ils approchent de l'équateur. Cette opération, qui embrasse plus de quarante ans, forme une seule journée d'été d'Uranus, pendant laquelle un astronome, placé au pôle opportun de cette planète, aurait une belle occasion de faire des observations non interrompues sur le soleil. Que le soleil, néanmoins, franchisse l'équateur pour se rapprocher du pôle opposé, le premier tombe dans une nuit d'hiver de quarante ans, et aura le soleil dans son nadir au solstice d'hiver. Quelle nuit favorable aux observations d'un astronome placé au pôle enveloppé de ténèbres! Pendant cette longue nuit d'hiver, les six lunes, ou plus si l'on en juge par l'analogie, les six lunes d'Uranus circulent sans interruption sur l'horizon du pôle, parce que les orbites de ces lunes sont dans la direction du plan de l'équateur. Le spectacle d'une telle nuit, éclairée par tant de lunes, ne sera pas moins sublime qu'une nuit de Saturne, et elle aura sur cette dernière l'avantage d'être plus longue, ce qui suppose une plus grande capacité de jouissance, et par conséquent un développement plus vaste de la vie dans la dernière planète de notre système que sur toutes les autres. Si, comme il est probable, l'année d'une planète est le terme de comparaison de la durée de la vie de ses habitans, quelle différence n'y aura-t-il pas entre la vie d'Uranus et entre celle de la terre; combien la stabilité des institutions de la première de ces deux planètes ne l'emportera-t-elle pas sur celle de la seconde!

N'oublions pas, enfin, que la densité moyenne des planètes du second groupe est moindre que celle des planètes du premier groupe. Jupiter et Uranus peuvent avoir la pesanteur spécifique du bois, la matière de Saturne est plus légère encore, tandis que la densité de la terre comporte deux fois celle du granit, c'est-à-dire que, pour contre-balancer la terre, il faudrait deux globes de granit de son volume, et pour

Jupiter, par exemple, simplement un globe de bois de la même grosseur. Les planètes supérieures sont donc nécessairement composées d'une matière plus délicate que les autres, et cette délicatesse ne manquera pas d'influer sur leurs productions végétales ou animales. Si nous pouvions nous transporter, par enchantement, sur l'une de ces trois planètes, nous nous trouverions dans une région plus éthérée, nous marcherions, si je puis me servir de cette expression, sur une terre plus légère, et nous écouterions le murmure d'une onde plus diaphane. Au milieu d'une nuit de Jupiter, éclairée par la lumière magique de ses quatre lunes, nous admirerions une végétation plus transparente, nous savourerions des fruits plus exquis. Et qu'on ne prenne pas ceci pour de vaines conjectures! La moindre densité de la masse planétaire, qui résulte pour les trois planètes supérieures de la théorie de l'attraction, serait une garantie suffisante de la plus grande pureté des matériaux dont elles se composent, si nous n'en avions pas encore une autre que je ne passerai pas sous silence. L'organisation actuelle de nos sens ne répondrait point à une existence planétaire plus parfaite comme celle que nous supposons, par exemple, dans Jupiter. Mais qui nous empêcherait de rattacher notre vie, que nous aimons à croire éternelle, à l'immensité des mondes qui nous entourent, et d'attendre de l'avenir le développement des sens qui rend capable de jouir de la vie plus idéale d'une planète supérieure ?

C'est ce qui me conduit aux notions préliminaires d'une nouvelle physique, dont je n'exposerai pas le système, mais que j'appellerai la *métempsycose planétaire*. Elle donne du charme à l'avenir, et toutes les planètes de notre système solaire, comme celles des autres, en reçoivent un intérêt qui n'est plus purement astronomique. A travers les ombres qui obscurcissent les siècles antérieurs à notre naissance terrestre, nous entrevoyons irrésistiblement d'autres planètes.

L'enfance d'une existence planétaire plus parfaite sera, par suite de mon système, une conséquence immédiate du développement intellectuel et moral, acquis dans une planète inférieure. C'est ainsi que la métempsycose planétaire établit, à côté de l'attraction matérielle des différens corps célestes, une attraction morale des esprits. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Toutes les fois que nous contemplons l'horizon étoilé, notre ame ne tend-elle pas vers les cieux? Ce désir ardent ne sera-t-il jamais satisfait? Nous priverons-nous de la belle perspective que la métempsycose planétaire offre surtout à nous qui faisons de la nature le constant objet de nos recherches? Ne serons-nous pas ravis de quitter notre étroit domaine pour admirer les variétés infinies dans l'organisation d'une série innombrable de planètes? Oui, si quelque chose était capable de nous faire chérir encore davantage nos occupations, ce serait la douce idée de les continuer un jour avec des sens plus parfaits, avec des secours plus efficaces, dans des mondes plus riches en productions de toutes les espèces et plus favorables aux investigations scientifiques par une vie plus prolongée. L'éther seul s'interpose entre ces mondes et notre globe; nous le franchirons au moyen de la métempsycose planétaire.

Que si maintenant il venait à quelqu'un des scrupules dogmatiques au sujet de certaines hypothèses de ce séduisant système, je le supplierais de ne pas les manifester. On est si heureux de pouvoir élargir le théâtre de son activité, que c'est avec délices que je fais pressentir aux membres de cette assemblée la continuation de leurs recherches sur des planètes encore plus richement dotées que la nôtre. Que sera-ce, si un jour, heureux habitant de Jupiter, je me retrouve dans une réunion semblable avec Ocken, Humboldt et Lichtenstein.

Philosophie de l'histoire.

INTRODUCTION AUX IDÉES DE HERDER,

PAR M. LUDEN.

(*Premier article.*)

Les *Idées* de Herder sur la philosophie de l'histoire de l'humanité sont un monument remarquable de l'époque la plus brillante de la littérature allemande; et M. Quinet a fait un beau présent à la France, lorsqu'il lui a donné son éloquente traduction de cet admirable ouvrage. L'introduction dont il l'a fait précéder, introduit dignement parmi nous l'Hérodote[1] de la philosophie de l'histoire. Cependant, depuis Herder, la science a fait de grands progrès, non-seulement par les travaux immenses de l'érudition, mais encore par les graves leçons des évènemens contemporains. Voilà pourquoi l'éditeur d'une des nombreuses réimpressions des *Idées*, que nos voisins accueillent avec un empressement toujours nouveau, a voulu qu'il y eût en tête de son édition un avant-propos, où l'œuvre impérissable de Herder fût appréciée selon les besoins permanens de l'humanité, et jugée selon l'état actuel de la science. M. Luden, professeur d'histoire à l'université de Leipzig, et l'un des prosateurs les plus purs et les plus élégans dont l'Allemagne puisse aujourd'hui s'enorgueillir, s'est chargé de cette tâche difficile; et il s'en est acquitté avec le talent littéraire, la supériorité de vues et le patriotisme qu'on lui connait. Nous désirons que nos lecteurs trouvent autant de plaisir à lire et à méditer ce morceau que nous en avons eu à le reproduire dans notre langage.

Quid non miraculo est, cum primum in notitiam venit? Quam multa fieri non posse, priusquam sint facta, judicantur? Naturæ vero rerum vis atque majestas in omnibus momentis fide caret, si quis modo partes ejus ac non totam complectatur animo.

PLIN.

« C'est un aspect désolant de ne voir dans les révolutions de ce monde que ruines sur ruines, d'éternels commencemens

1 Voyez l'Étude sur le caractère et les écrits de Herder à la suite du troisième volume de la traduction des *Idées*, p. 541.

sans fin, de longs bouleversemens sans dessein durable. La *chaîne de la civilisation* peut seule faire de ces ruines un ensemble, d'où disparaissent par milliers des figures humaines, mais où l'ame de l'humanité vit immortelle et progressive. »

Ces belles paroles de Herder, expression à la fois simple et nette de la cause comme du résultat de toutes ses recherches, semblent révéler le besoin le plus profond de son être, et comment il a cherché à le satisfaire. Il n'est pas le premier à qui cet aspect désolant ait paru insupportable; mais personne, jusqu'à ce jour, n'a trouvé au grand problème une meilleure solution que celle qu'il a indiquée, et il est douteux qu'on en trouve jamais de meilleure.

Beaucoup d'hommes sans doute ne veulent connaître que pour connaître; tous leurs efforts ne tendent qu'à enregistrer toujours plus de faits et à les retenir laborieusement. Cette masse sans vie leur semble un trésor, parce qu'elle charge leur mémoire, et qu'ils sentent ce qu'il leur en coûte pour ne rien perdre de l'acquis en amassant encore. Mais celui pour qui la science n'a de prix qu'autant qu'il se l'approprie, qu'elle vit en lui, qu'elle peut éclairer son esprit, former son caractère, consoler son cœur; qu'autant qu'elle est capable de l'élever au-dessus de son propre sort, de l'enflammer pour des résolutions généreuses, pour des actions utiles à ses concitoyens, à son pays et à l'humanité: celui-là se dégoûtera bientôt de ce qui n'est qu'affaire de mémoire. Il s'en dégoûtera dans l'histoire comme en toutes choses, et plus encore, tant y sont vivantes les manifestations des facultés de l'homme, énergiques les révélations de la liberté, imposantes dans leur marche les destinées humaines. Pour peu qu'il réfléchisse, il voudra reconnaître de l'unité dans la multiplicité des faits, un ordre, un enchaînement dans leur confusion apparente. Il réclamera quelque chose de stable au milieu des changemens, d'indestructible au milieu des ruines; une substance aux accidens, un sens aux phénomènes, un principe

éternel de tout ce qui arrive, de ce qui naît, subsiste et périt.

Il est des temps prospères, des peuples heureux, où de grandes actions se font pour la conservation de la liberté commune et de la culture nationale qui en dépend. Lorsque de tels exploits remplissent d'alégresse toutes les ames, ceux qui y ont pris part, ceux qui y ont assisté ou ceux qui en recueillent immédiatement les fruits, se contentent aisément du simple récit des événemens. Le souvenir à lui seul élève merveilleusement l'ame et entretient le sentiment des grandes choses. Brûlant de transmettre ce souvenir après soi, autour de soi, l'on porte ses regards vers le passé et vers les nations étrangères. On veut savoir ce qui s'est fait, quels résultats ont été obtenus avant ou ailleurs : on ne veut pas autre chose. La comparaison qui accompagne involontairement le récit, lui sert d'interprète; elle nourrit l'esprit, soutient l'attention, vivifie et satisfait toutes les facultés de l'homme. L'enthousiasme du succès et de la gloire, la joie d'une existence fraîche et régénérée, font que personne ne remarque ces *ruines sur ruines* que le torrent des âges entraîne dans son cours. On a le pied ferme; qu'est-il besoin d'appui? Dans une pareille situation, l'historien n'aura peut-être qu'à recueillir les traditions du passé et à les exposer simplement pour répondre à tout ce qu'on attend de lui.

Mais les temps peuvent changer. Voyez ce peuple que la décadence presse ou du moins menace de toutes parts! Sans réflexion, il s'oublie lui-même dans un lâche repos; le souvenir de sa grandeur passée ne l'émeut plus. Peut-être même, engagé dans la lutte criminelle des discordes intestines, use-t-il ses forces, s'épuise-t-il peu à peu, pour devenir, par sa propre faute et sans résistance, la proie de l'étranger. Alors qu'on voit bien encore des individus, des partis, mais plus de nation, plus de lien commun, plus de patrie, est-il étonnant que les cœurs s'éloignent la plupart

de leur pays? Les uns se renferment en eux-mêmes, s'imaginant trouver le bonheur dans une insouciante apathie, la vertu dans je ne sais quelle indifférence uniforme. D'autres tendront à élever leurs regards vers l'infini, vers le général, vers l'humanité tout entière, pour oublier dans une philanthropie universelle, dans un décevant cosmopolitisme, le triste sort de leur nation.

Mais pour ceux qui auront conservé quelque énergie et quelque perspicacité, il n'y a de vertu que dans l'action, de bonheur possible que dans la vertu. L'homme isolé n'est rien, ne peut rien : ils le savent. Iront-ils pour cela se perdre en un vain jeu avec des généralités qui leur échappent? Car, si l'humanité est infinie, l'homme est fini et borné dans sa sphère; il peut diriger ses vœux vers l'infini : son action directe n'y saurait atteindre. Le plus sûr leur semblera donc de faire le bien chacun au poste où ils se trouvent placés, d'embrasser avec amour leurs entours les plus proches, de les diriger par leurs lumières, de les seconder de tous leurs moyens, s'en remettant, pour le soin de l'humanité, à l'humanité elle-même. Une facile expérience les convaincra qu'ils ne sont pas faits pour comprendre également bien tous leurs semblables, et que tous ne les comprennent pas au même degré : c'est qu'ils ont en eux quelque chose d'essentiellement propre, un caractère indélébile, qui ne leur est commun qu'avec la nation dont ils font partie. C'est pourquoi ils reconnaitront le prix des individualités nationales, et ne sauront employer utilement leur existence que dans leur patrie, parmi leurs concitoyens.

Nous n'avons pas besoin de dire que de tels hommes, et c'est probablement le plus petit nombre, seront en opposition avec leur siècle, parce qu'ils voudraient sauver un peuple qui s'est abandonné lui-même. On les verra se lever pour conjurer l'orage, pour réveiller dans tous, par de sévères avertissemens, la noble ardeur qui les anime. Ils cherche-

ront à élever les uns au-dessus de l'étroite sphère de leur égoïsme, à les sortir de leur honteux repos; les autres, ils voudront les ramener de l'idéal à la réalité; d'une vague philanthropie à des actions positives; du cosmopolitisme au saint amour de la patrie et de la nation.

Il est évident que si les trois classes d'hommes que nous venons de caractériser entreprennent d'étudier et d'écrire l'histoire, non superficiellement, mais d'une manière profonde et animée, la tendance de chacune sera nécessairement une autre. L'essentiel pour la première, c'est l'avantage personnel, le bonheur des individus. Dans ce point de vue restreint, des faits détachés peuvent suffire. On recherchera au plus les mobiles des actions pour en apprécier la moralité et les conséquences, lorsqu'elles retombent sur leur auteur. Au reste, peu importe que ces mobiles s'accordent bien ou mal avec le salut ou la dignité de l'État, l'indépendance et la culture nationales, la sécurité ou les libertés publiques. L'homme, l'individu étant tout, la marche générale des événemens peu de chose, c'est la manière d'agir qu'on considère, et non la force de l'impulsion communiquée par l'action. Ainsi l'on vantera comme les plus heureux, les temps qui ont joui du plus profond repos; comme les meilleurs, les princes qui ont procuré ce repos aux peuples : et cela quand bien même, par une conséquence inévitable, ce repos tant vanté n'aurait préparé aux générations suivantes que trouble, que misère et que ruine.

Cette manière incohérente, décousue, d'envisager l'histoire, ne convient point aux deux autres classes d'hommes que nous avons été amené à distinguer. Toutes deux sont poussées irrésistiblement à reconnaître, dans les choses humaines, une liaison intime, une unité et un principe qui leur fait la loi. Les uns, en effet, ne cherchent que le général, ne voient que l'humanité dans son ensemble : les individualités s'effacent à leurs yeux; ils n'ont que faire des

hommes, des peuples, des États particuliers; s'ils s'y arrêtent un instant, ce sera pour les dissoudre, les briser et les ramener à cette unité à laquelle ils ont dévoué leur existence.

Les autres, dont se compose la dernière classe, pleins d'esprit public et d'amour de la patrie, ne peuvent se proposer que deux fins dans l'étude de l'histoire. Premièrement ils l'interrogeront sur ce qui, dans d'autres temps, a été utile ou funeste à la conservation et au développement des peuples : qu'est-ce qui a fait leur grandeur? occasioné leur décadence? entraîné leur perte? comment ont-ils souffert ou vaincu l'infortune? comment ont-ils mérité, en succombant, la compassion et l'estime de leurs contemporains et de la postérité? ou se sont-ils attiré l'indifférence des uns, le mépris de l'autre? En second lieu, ils demanderont à l'histoire, pour fortifier leur propre cœur, des exemples d'hommes qui, comme eux, ont lutté contre la dépravation imminente, se sont immolés à la patrie, et invariables, lorsque tout changeait autour d'eux, ont su conserver, dans toutes les situations, l'honneur et la vertu.

Avec ce double but il est impossible de ne pas s'intéresser vivement à toutes les individualités qui apparaissent sur la scène historique; saisir les traits distinctifs du caractère des hommes marquans et des nations, doit être une étude favorite. De plus, dans le récit des événemens il ne s'agit pas d'amuser, mais d'instruire. L'histoire devient une source de sagesse pour la conduite de la vie; non qu'on s'arrête à disserter longuement sur ce qui a eu lieu, mais par une habile ordonnance les destinées des peuples se montrent dans une corrélation manifeste avec leurs actions et leur vouloir. Partout l'argumentation des faits vient confirmer cette vérité : point de civilisation, point d'humanité, sans l'entier développement de toutes les facultés d'un peuple; point de développement légitime et franc, sans indépendance; point d'indépen-

dance, sans l'union et les efforts combinés de tous les citoyens. En même temps on se persuade que ces grands résultats de l'existence sociale ne sauraient être atteints qu'en accordant à tous une égale protection, en favorisant dans chacun le déploiement de tous ses pouvoirs et le perfectionnement de la nature humaine. Enfin, en célébrant tout ce qui rend un peuple grand et respectable, l'historien cherchera à entretenir dans la nation des sentimens élevés, une noble fierté ; par la louange des actions sublimes il voudra en inspirer l'imitation et faire comprendre le prix d'une gloire méritée. L'exemple des hommes généreux qui, dans tous les temps, se sont illustrés par la modération, par le dévouement, par le sacrifice d'eux-mêmes, raffermira les ames, et empêchera que de telles pensées ne leur semblent trop hautes et trop ardues, ou que le courage ne s'abatte devant les obstacles, que les forces ne défaillent dans les épreuves.

Vous craignez que cette tendance toute pratique, avec tant de prédilection pour le spécial, l'individuel, n'exclue entièrement les vues d'ensemble, l'unité dans le chaos des phénomènes? Loin de là, elle suppose nécessairement un ordre invariable des affaires humaines. Quiconque veut faire du passé la règle de l'avenir, n'avouera-t-il pas une certaine régularité dans la succession des faits? S'il espère façonner les événemens futurs sur des exemples légués par un autre âge, n'est-ce pas qu'il se confie dans une marche constante des événemens, dans un principe fixe suivant lequel l'antécédent se lie au conséquent, la veille au lendemain? Essayez de mettre les actions humaines hors de tout rapport avec les lois immuables de l'univers! Tant que vous ne voudrez voir dans les événemens que les résultats fortuits de volontés arbitraires, sans nécessité, sans connexion intime, jamais vous ne rencontrerez dans la vie l'absolu et le divin ; jamais aussi vous ne pourrez tirer de l'histoire aucun enseignement solide. Car est-il deux circonstances

possibles qui soient identiquement les mêmes ? chacune, au contraire, n'a-t-elle pas quelque chose de distinctif qui n'appartient qu'à elle ? Admettez donc (comme tout vous y oblige) que les mêmes causes produisent les mêmes effets : l'expérience des siècles n'en sera pas moins perdue pour vous. Car ce sont précisément les mêmes causes qui ont agi autrefois, qui ne sauraient se reproduire. N'y eût-il d'autres différences, celle-ci à elle seule changerait tout : que l'homme veut profiter aujourd'hui de l'expérience de ceux qui l'ont précédé dans la carrière, qu'il se détermine en conséquence, et s'efforce de conquérir ou d'éviter une destinée semblable.

Ce n'est pas tout. Les peuples, comme les familles, peuvent voir éclater sur leurs têtes des calamités soudaines qui surprennent la prévoyance la plus vigilante, et que la prudence humaine ne saurait détourner. Un peuple (l'histoire prouve que ce n'est pas une supposition gratuite), un peuple auquel on ne peut reprocher ni d'avoir négligé le développement de ses forces, ni d'en avoir fait un emploi frivole ou pernicieux, tombe dans des maux inouïs, d'où les efforts les plus persévérans, la patience la plus soutenue ne peuvent le retirer. Si les membres d'une telle nation ont la conscience de ne s'être attiré aucun châtiment mérité, ou sont résignés à réparer, à expier leur faute par les sacrifices les plus pénibles, et que néanmoins tous leurs efforts se brisent contre un destin inexorable, et qu'ils soient réduits à demeurer spectateurs oisifs de la ruine de toute vie publique, de l'anéantissement de toute culture nationale : quelles consolations l'historien pourra-t-il leur offrir, tant qu'il s'arrêtera à des individualités contingentes et passagères ? Par l'exemple éclatant des grands hommes du passé, il les élèvera au-dessus de leur destinée personnelle, je le veux ; mais les élèvera-t-il de même au-dessus des malheurs de leur nation, s'il ne leur présente l'image consolante de la

marche progressive de l'humanité tout entière? A coup sûr, ils désespéreraient de l'existence à la vue de tant d'horreurs, de crimes, de désolation; et rien ne pourrait les soutenir dans leur désespoir, s'ils ne trouvaient un recours dans une loi plus haute, dans un principe éternel et divin, que la destruction ne saurait atteindre, parce qu'il fait l'essence même du monde moral.

Avec cela, n'est-il pas surprenant que, particulièrement en Allemagne, tant d'hommes de mérite, pleins de sens et d'instruction, se déclarent contre toute considération plus haute de l'histoire? Vous les voyez dédaigner avec une superbe indifférence ou combattre avec une amertume méprisante tout effort qui tendrait à réunir les faits épars en un ensemble, à trouver dans la multiplicité des phénomènes l'unité dont ils dérivent, et à reconnaître aux événemens une marche constante et réglée. On ne saurait nier qu'une fois engagé dans des tentatives de ce genre, l'esprit humain ne puisse s'égarer dans de fausses routes ou se laisser entraîner à des erreurs pernicieuses. Mais faut-il pour cela refuser tout prix à ces tentatives en elles-mêmes, qui, sinon dans leurs formes, du moins dans leur essence et leur esprit, sont un besoin pour l'intelligence comme pour le cœur de l'homme?

Hérodote écrivit son histoire dans les années où l'esprit a le plus de fraîcheur et d'énergie; il n'y a que le fini de l'expression et du plan qui soit peut-être le fruit de la maturité de l'âge. C'étaient d'ailleurs les temps les plus fortunés de la Grèce; après les glorieuses victoires qui avaient sauvé sa civilisation et celle de l'Europe à son aurore: le génie grec venait d'acquérir la conscience de ses forces. Ivre de ce sentiment vif et profond, il s'essayait à tout ce qui est beau et sublime, et commençait à produire avec une facilité prodigieuse ce que l'antiquité a connu de plus délicat, comme de plus élevé, dans le domaine des sciences et des

beaux-arts. Alors le père de l'histoire s'arrêtait volontiers à la pensée de ne raconter ce qu'il avait vu et ouï dire, qu'afin d'assurer aux actions des Hellènes et des Barbares l'illustration qu'elle paraissaient mériter. Néanmoins, a-t-il pu rester fidèle au dessein de se contenter d'une simple narration? Partout se présente à lui, d'une manière plus manifeste ou plus cachée, mais toujours mystérieuse, l'action souveraine de la divinité, qui favorise ou anéantit les actions des hommes, selon que la raison et les passions les portent à la vertu ou à la perversité : puissance intime, identique, immuable en elle-même, contre laquelle tous les pouvoirs humains viennent se briser dès qu'ils cessent d'agir d'accord avec elle. Et qu'est-ce qui donne à l'histoire d'Hérodote cette grandeur et ce charme inexprimable, que nul qui s'y connaît ne contestera? Est-ce le plan facile, d'après lequel tout y est disposé et qu'on a si rarement su comprendre? ou bien l'harmonie ionique de son style, qui pourtant n'a pas suffi pour insinuer irrésistiblement ses récits à toutes les oreilles? ou les renseignemens curieux que son esprit vraiment observateur lui a fait recueillir sur les pays et les peuples étrangers, et qui lui ont valu plus d'une fois d'être relégué parmi les conteurs de fables? ou, enfin, la douceur de son ame, qui se répand sur tout ce qui est de l'homme, et cette naïveté avec laquelle il raconte les plus petites choses comme les plus grandes, les plus touchantes comme les plus terribles? Ne serait-ce pas plutôt ce vieil esprit providentiel qui se cache sous l'enveloppe des événemens, n'enchaînant pas la liberté des volontés et des actions humaines, mais perçant ensuite le voile et manifestant sa présence par des effets qui frappent d'étonnement? Assurément c'est là l'esprit qui anime tout l'ouvrage, parce qu'il en animait l'auteur.

Après le commencement de la décadence, lorsqu'il fallut, au contraire, décrire l'époque déplorable de la guerre impie que les Grecs se faisaient les uns aux autres pour leur propre

perte, Thucydide dut se proposer un but tout différent. La vertu et le courage de quelques-uns, les lumières et la prudence de quelques autres, méritaient bien de grands éloges. Mais cette vertu, cette prudence, qu'étaient-elles au prix des atrocités révoltantes que mille passions effrénées faisaient naître, et des vices qui s'enracinaient parmi toutes ces horreurs? Qu'était-ce, en un mot, que le salut de quelques individus dans les déchiremens de la chose publique, dans la dissolution de tous les principes conservateurs et régulateurs de la vie, dans la confusion des cités, dans les maux infinis de la Grèce entière? Au milieu de ces convulsions et de ce trouble, impossible à Thucydide de se borner au simple exposé des faits : un pareil récit aurait-il élevé l'ame ou souri à l'imagination? Mais il dut vouloir, comme il l'a fait, parer, autant qu'il était en lui, à de telles calamités, et partout mettre en garde contre les funestes égaremens de la passion. De là la nécessité de faire les hommes eux-mêmes artisans de leur destinée; de là encore les dieux qui s'éclipsent et le libre arbitre qui brille de tout son éclat. Il fallait renoncer à plaire à ces lecteurs qui ne cherchent qu'un entretien frivole, un vain amusement, pour s'adresser uniquement à ceux que les malheurs de leurs temps disposent à réfléchir sur les malheurs des temps passés, et à méditer sur l'expérience des autres. Il fallait concevoir un ouvrage qui méritât d'être à jamais entre les mains de lecteurs qui chercheraient à le comprendre pour l'appliquer[1]. Aussi Thucydide montre-t-il l'expérience du politique partout où Hérodote s'abandonne à la sympathie de l'homme; il s'efforce d'instruire, tandis qu'Hérodote n'aspire qu'à plaire; il rapporte tout au principe actif dans l'homme, au lieu qu'Hérodote s'incline avec respect devant la toute-puissance des dieux. Eh bien! Thucydide à son tour n'a pu éviter de mettre, par une sorte

[1] Tel est, comme on voit par ce qui précède, le sens du fameux *κτῆμά τε ἐς αἰεὶ μᾶλλον ἢ ἀγώνισμα ἐς τὸ παραχρῆμα ἀκούειν ξύγκειται.*

d'inconséquence, les actions et la volonté des hommes aux prises avec cette force mystérieuse qui agit au sein de la nature, et d'indiquer par quelle liaison intime les manifestations de cette dernière s'accordent avec la liberté morale. Pareillement, pour pouvoir influer sur la conduite de la vie, il a dû admettre une marche uniforme des destinées humaines, capable de ramener, avec des circonstances analogues, l'application des leçons de l'expérience.[1]

Ce qui se voit dans Hérodote et dans Thucydide, ces deux types des deux seuls genres légitimes de l'art d'écrire l'histoire, se voit aussi dans tous leurs successeurs vraiment dignes du nom d'historiens. N'en doutons pas; ceux-mêmes qui, parmi nous, insistent avec le plus de force sur la connaissance des faits pour l'amour des faits en eux-mêmes, lorsqu'ils veulent embrasser d'un regard toute l'immensité des détails dont se compose leur savoir, se prennent parfois à s'effrayer de cette masse incohérente qui leur pèse: alors, pour se soulager la mémoire, il leur arrive de ne plus faire de ce qui leur semblait jusque-là un élément principal et indépendant, qu'un rouage d'une machine, un membre secondaire du tout. Qu'en conclure, si ce n'est qu'une méprise est seule cause de l'opiniâtreté avec laquelle des hommes sensés et instruits résistent à toute tentative qui ramènerait les individualités dans l'histoire à une même vie organique dont elles font partie, et pénétrerait ainsi l'enchaînement et la génération des événemens. En avouant un procédé qu'eux-mêmes pourtant ne peuvent se défendre d'employer, ils craignent d'autoriser une certaine tournure d'esprit, à la faveur de laquelle maint ignorant non-seulement cache sa misère, mais pense même, dans son dénuement, pouvoir défier la science que des hommes distingués n'ont acquise qu'à force de peines et de persévérance. Pour apprendre l'histoire, le jeune homme, se disent-ils, ne se croira plus

1 Τὸ ἀνθρώπινον.

obligé à un travail véritable, à des recherches consciencieuses, à un mûr examen entrepris avec mesure, circonspection et bonne foi; il s'imaginera pouvoir, avec moins de peine, déduire toute l'histoire de je ne sais quel principe qu'il se sera posé à lui-même. Au lieu d'une représentation fidèle du passé, fruit d'une étude infatigable et d'une critique sévère, on ne verra plus que des tableaux inventés à plaisir, d'après l'idée que chacun, suivant la portée de son intelligence, se sera faite d'avance de la marche des choses : tableaux dépourvus de tout intérêt, parce qu'ils ne réfléchiront que l'imagination souvent maladive du peintre. Au lieu de cette noble émulation qui devrait animer les historiens dans l'étude approfondie des sources et dans l'art d'en exposer les résultats; ce ne sera plus qu'une folle prétention à l'originalité; on ne cherchera qu'à se surpasser l'un l'autre par la sublimité de son point de vue; et de la sorte s'introduira dans l'histoire l'extravagant désordre qui règne malheureusement déjà dans d'autres sciences, au point d'en produire chez nous le dégoût, et chez l'étranger la risée de tous les gens raisonnables.

Ces craintes, nous n'en saurions disconvenir, ne sont pas dépourvues de tout fondement. Bien plus, elles se vérifient sur une foule de têtes faibles, d'esprits superficiels, qui, manquant d'une énergie durable, incapables d'un essor soutenu, voudraient s'élever d'abord au plus haut des airs : privés de cette vue perçante qui fixe et pénètre un objet, ils s'en consolent en jetant, du point élevé où ils se placent, quelques regards fugitifs et confus sur un horizon d'autant plus étendu. Est-ce à dire qu'aspirer à une science profonde ce soit renoncer à une connaissance riche et variée des détails, et qu'une érudition vaste et solide ne se puisse allier à une considération plus haute de l'histoire ? Mais ce point de vue supérieur ne méritera quelque attention, qu'autant qu'il sera le résultat de l'exacte investigation des

faits. Abandonnez donc à eux-mêmes ces esprits superficiels; quoi que vous puissiez faire, il leur faudra toujours quelque jouet. Car ceux qui ont assez de vivacité dans l'esprit pour s'intéresser à une idée, mais trop peu de vigueur pour s'en rendre maîtres, seront, dans tous les temps, entraînés à un enthousiasme ridicule; et il y aura des enthousiastes aussi long-temps que l'esprit humain acquerra des idées nouvelles ou s'élèvera à des aperçus nouveaux. Mais frivolité ni importance, présomption ni mysticité, rien ne fera dévier du sentier de la sagesse celui à la naissance duquel aura présidé la Muse de l'histoire.

Que si ces considérations ont quelque justesse, nous n'aurons pas à faire un reproche à Herder d'avoir souhaité de découvrir dans les révolutions du destin le destin lui-même, c'est-à-dire un principe immuable, bon et rationnel en soi. S'il n'a pu s'arrêter au spectacle de ces contingences éphémères, de ces ruines sur ruines qui encombrent le théâtre du monde; s'il a voulu une philosophie de l'histoire, il faut lui savoir gré d'avoir clairement exprimé ce que pressentaient vaguement, ce que poursuivaient tant d'autres. Quand il aurait contribué, comme on l'en a accusé, à provoquer le désordre qui a gagné l'histoire, par cette tendance à l'unité, objet de son étude, en serait-il plus responsable qu'un grand prince de l'incapacité de son successeur, lorsque celui-ci ne sait pas faire revivre son esprit et continuer ses plans, lorsqu'il abandonne ou qu'il gâte ce que son devancier a largement conçu et noblement ébauché? Or l'œuvre de Herder est sans contredit largement conçue, noblement ébauchée. Trop peu de travaux préparatoires avaient été faits pour qu'il pût donner un livre accompli; il eut lui-même assez de modestie pour ne vouloir écrire que des *Idées*, des pensées détachées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité. Mais il est entré, ce nous semble, dans la route véritable, la seule qui conduise sûrement au

but; et par là il lui a été possible d'entrevoir et d'indiquer le vrai mot de la grande énigme. Voilà ce qui fait le mérite solide de son ouvrage, et assure à sa mémoire une gloire impérissable.[1]

[1] La troisième édition de cette introduction a paru l'année dernière. Nous devons à la vérité de dire que nous n'avons sous les yeux que la seconde, qui est de 1822. H. K.

(La suite à un prochain numéro.)

Nouvelles et Variétés.

MŒURS ET USAGES DE LA SUISSE.[1]

Les mœurs et les habitudes d'un peuple sont toujours la plus fidèle expression de son caractère; elles nous fournissent en quelque sorte la clef qui nous ouvre le sanctuaire de sa vie intime. Sous ce rapport la Suisse est peut-être le pays le plus intéressant de l'Europe. Appartenant en majeure partie à l'Allemagne par sa langue, les formes de son administration et ses établissemens d'instruction publique; associée à tous les progrès de la civilisation moderne, qui efface insensiblement les couleurs tranchantes et distinctives des nations entre elles, la Suisse a su conserver et rétablir un grand nombre d'usages, qui se rattachent au souvenir des plus brillantes époques de son histoire. Au milieu d'institutions que l'esprit du siècle à fait naître à l'insçu, et même par le concours de ses antagonistes, l'étranger retrouve de temps en temps, dans les divers Cantons, les traditions du moyen âge en action; il en est d'autant plus frappé, qu'à l'exception d'une nature grandiose, monument éternel d'une histoire nationale, unique dans son genre, tout le reste lui paraît être comme partout ailleurs.

Tout le monde connaît les merveilleuses destinées de ce petit peuple pastoral qui, confiné dans les valions sauvages des quatre Cantons, a réussi à chasser de ses frontières un oppresseur insolent, et jouit depuis plus de cinq siècles

1 *Note du Rédacteur*. Nous avons emprunté les principaux traits de cette esquisse à un article inséré dans le journal bavarois l'*Inland*. Un séjour de plusieurs années en Suisse nous a mis à même de vérifier l'exactitude des indications, et d'ajouter quelques détails qui ne nous paraissent pas sans intérêt pour nos lecteurs.

d'une liberté qu'il a conquise au prix d'efforts inouïs. Le souvenir des combats qui rendirent aux Suisses leur indépendance naturelle, vit encore dans tous les cœurs; il forme le sujet de prédilection des chants populaires, et inspire au plus pauvre paysan une fierté qui est la preuve la plus sûre du sentiment de cette dignité humaine qui s'opposera constamment à l'asservissement universel des esprits, tel que le rèvent les partisans du gouvernement absolu. Dans ces derniers temps, où une lutte plus sérieuse que jamais s'est engagée entre le règne des lumières et celui des ténèbres, les champs de bataille ont réveillé chez les Suisses un nouvel intérêt. Les petits Cantons ont tenu à honneur de célébrer religieusement les jours qui ont décidé de leur liberté. Des discours qui respirent l'attachement à la cause sacrée de la patrie, ont été prononcés par les hommes les plus distingués de l'État. Chaque année la jeunesse visite avec enthousiasme le sol où le sang de ses ancêtres a coulé, et toute la population rend grâce à l'Éternel de la protection qu'il a accordée à ces heureuses contrées.

Parmi ces fêtes patriotiques nous citerons de préférence l'anniversaire de la bataille de Sempach, dont le succès fut déterminé par le courageux dévouement d'Arnold de Winkelried. Ce fut le 9 Juillet 1386 que 1400 confédérés opposaient une vaine résistance aux troupes régulières du duc Léopold d'Autriche; déjà ils avaient perdu 60 valeureux combattans; le découragement commençait à se répandre de rang en rang. Tout à coup une voix forte fait entendre ces paroles: *Mes amis, je vais frayer un chemin à la liberté; prenez soin de ma femme et de mes enfans.* Ce fut la voix de Winkelried, et au même instant on le vit prendre entre ses deux bras autant de lances ennemies qu'il put en saisir et rompre en mourant les colonnes des Autrichiens, qui essuyèrent une défaite complète. Le retour de cette mémorable journée réunit tous les ans à Sempach une

immense population des petits Cantons et quelquefois de contrées plus éloignées. L'église de l'endroit est ornée ce jour-là comme pour les principales solennités de la religion. Des étudians de Lucerne et d'Aarau arrivent en corps, et ceux que la nature a doués du talent de bien parler, prononcent en plein champ des discours, qui renouvellent le feu sacré de l'amour de la patrie, recommandent l'union, et finissent toujours par rapprocher des hommes qui, pour maintenir la paix intérieure et le bonnheur social, ont besoin de concentrer leurs forces et de les diriger vers un but commun. Plus d'une fois ces jeunes gens ont réussi à réchauffer le cœur du vieillard pour des objets d'utilité générale, auxquels l'âge l'avait rendu indifférent. Après ces allocutions, qui se succèdent suivant le propre mouvement des jeunes orateurs, parait le prédicateur du jour, choisi par les magistrats. Sa tâche est celle de représenter le glorieux événement qu'il doit célébrer sous le point de vue religieux. Une grand'messe est chantée immédiatement après le sermon, et l'ecclésiastique chargé de l'office termine la cérémonie par la lecture des noms de ceux qui sont morts en combattant pour la gloire et la liberté. Il est difficile de quitter ces lieux sacrés sans éprouver les émotions les plus variées et les plus douces à la fois. Vers midi les assistans descendent au joli bourg de Sempach, où les attend un banquet qu'embellissent des chansons patriotiques et une gaieté ennoblie par de grands souvenirs.

Ce qui a puissamment contribué à perpétuer en Suisse l'esprit public, c'est l'usage du jeu de l'arquebuse, établi depuis des siècles dans tous les cantons. Il ne se passe pas d'été sans que les amateurs de cet exercice se rassemblent plusieurs fois dans les villes les plus considérables, pour se livrer au plaisir de tirer à la cible. Chaque société locale de chevaliers de l'arquebuse a son comité d'administration, chargé de faire connaître par circulaire aux sociétés étran-

gères le jour et le point de réunion de sa fête annuelle, et d'inviter au concours pour les prix les honorables tireurs et arbalétriers des autres cantons. Quelquefois il y a une telle affluence à ces jeux, que les aubergistes ne peuvent loger tous les visiteurs. Dans ce cas les habitans aisés de l'endroit remplissent les devoirs de la plus noble hospitalité, et les membres du comité font dresser dans une vaste plaine des tables destinées au repas commun, qui a lieu entre les exercices du matin et ceux de l'après-midi. L'heureuse influence qu'eurent après la restauration les nouveaux rapports, opérés par ces réunions entre les citoyens des différentes républiques fédérées, jusques dans les affaires du gouvernement, fut trop sensible pour que l'on n'ait point cherché à donner aux sociétés des chevaliers de l'arquebuse une plus haute importance et une plus grande extension. C'est ainsi que se forma en 1824 l'association centrale des tireurs de la confédération. Elle célébra son premier concours à Aarau, ville éminemment libérale, foyer de lumière et de civilisation[1]. Au milieu des cibles ordinaires les directeurs de la fête avaient fait élever une butte, surmontée d'une cible d'honneur, sur laquelle on remarquait l'image du héros de la liberté helvétique et de son fils portant la pomme fatale sur la tête. Chaque tireur avait le droit de diriger une seule décharge vers cette butte, et le premier prix était une coupe d'argent, dont la ville de Brougg avait fait hommage à la société. On se fait difficilement une idée de l'harmonie et de la franche cordialité qui présidaient aux divertissemens de tout genre, qu'on avait préparés pour cette intéressante circonstance. L'arrivée de chaque députation des sociétés cantonales fut saluée par des coups de canon et par des sérénades. Les mêmes honneurs furent rendus aux membres qui partaient en corps.

1 On avait obtenu par des cotisations une somme de 15,000 francs pour des prix qui devaient être distribués aux meilleurs tireurs.

On distinguait les diverses sections par les armes peintes sur la bannière dont elles se faisaient précéder. Avant de se séparer, on convint des statuts réglementaires de l'association fédérale ; une centaine de chevaliers de toutes les contrées de la Suisse les signèrent ; et nous savons que la même fête s'est répétée depuis cette époque avec non moins d'enthousiasme dans quelques autres villes de la Suisse.

On aime, en général, dans ce pays les jeux qui développent la force et l'adresse du corps. On y rencontre entre autres une coutume qui présente beaucoup d'analogie avec celle des *boxeurs* en Angleterre, et qui consiste dans une lutte entre deux individus, dont l'un cherche à renverser l'autre sur le dos, et à le contenir dans cette situation jusqu'à ce qu'il avoue lui-même la victoire de son adversaire. Le triomphe n'appartient pas toujours au plus fort ; il n'est pas rare, au contraire, que le plus faible l'emporte par son agilité sur les athlètes les plus redoutables. La lutte est l'amusement favori des paysans qui demeurent sur les Alpes du canton de Berne et dans la vallée Lucernoise d'Entlibuch. C'est vers l'automne que les pâtres des environs se rassemblent sur un grand pré pour mesurer leurs forces dans ce jeu. Une foule innombrable de spectateurs forme un cercle autour des principaux acteurs, dont tout le vêtement se réduit à une chemise à manches retroussées jusqu'aux épaules, et une paire de caleçons sans attaches et coupée au-dessus des genoux, le seul point où il soit possible de se saisir. Tout lutteur arrive sous l'escorte de ses amis, qui le conduisent attaché à de lourdes chaînes en fer. Au moment de son entrée en scène il porte un habillement complet de mousse naturelle, et un arbre arraché avec ses racines figure sur l'une de ses épaules. Des musiciens marchent à la tête du cortége, après lequel viennent des moutons et des bœufs, qui sont destinés aux vainqueurs. Un superbe taureau couronné de fleurs et orné

de rubans en soie est mis en réserve pour celui qui gagnera le principal prix.

L'exercice commence par les jeunes lutteurs qui font leurs premiers essais. Peu à peu les combats deviennent plus compliqués, et à mesure qu'un des jouteurs se déclare vaincu, il quitte l'arène. On les voit souvent se renverser avec une telle violence, qu'on serait tenté de croire que la chute a occasioné la fracture de tous les os; cependant il est extrêmement rare qu'il en résulte quelque malheur. Un seul individu peut terrasser successivement six ou huit combattans, et trouver encore son maître qui l'atterre à son tour. La lutte finale offre un coup d'œil effrayant. Les muscles du visage, tendus par les efforts soutenus de l'attaque et de la défense, se gonflent de plus en plus; les traits deviennent hideux, les yeux étincelans de vengeance et de colère semblent menacer tous les assistans; le sang a l'air de chercher une issue par tous les pores; enfin la balance penche définitivement d'un côté, et le vainqueur est proclamé. Seul dans le cercle il élève la tête; ses regards se promènent sur l'assemblée; il défie tout le monde, et appelle de nouveaux adversaires. Mais personne ne répond plus à son invitation. Le taureau lui est tombé en partage, et les amis viennent le féliciter de ses succès.

Il y a quelques années, un vieillard à cheveux blancs obtint dans une de ces luttes le premier prix. Il était de taille moyenne, mais la structure de ses membres et l'assurance de ses mouvemens annonçaient une force prodigieuse. Il paraissait lui-même étonné de sa supériorité sur cette jeunesse vigoureuse et brillante qui l'environnait. Il fixa sévèrement des hommes qu'on aurait pris pour ses fils ou ses petits-fils, et les somma de s'engager avec lui. Un morne silence régnait dans les rangs; tout à coup un cri de triomphe unanime mit fin à cette scène bizarre. Le grand prix lui fut solennellement adjugé, et des larmes de joie coulèrent

sur les joues du vieux pâtre, lorsqu'il vint détacher son taureau de l'arbre, en lui secouant les cornes avec une complaisance toute particulière.

Dans le pays d'Appenzell on préfère l'exercice du jet de pierre à tout autre jeu. Les hommes et les jeunes garçons s'essaient à lancer une grosse pierre, qui ne pèse guère moins d'un quintal. Ils la posent sur la main droite, qui leur sert de fronde, et après un petit élan, ils la jettent de tous leurs efforts en droite ligne devant eux. La règle du jeu consiste à soulever avec rapidité ce fragment de rocher sur l'une des épaules, et à le laisser ensuite adroitement glisser dans la cavité de la main. La distance à laquelle s'arrête la pierre, est soigneusement mesurée et notée sur un tableau. Celui qui l'a jetée le plus loin, gagne le pari, qui s'engage en général pour une petite somme en argent.

Il est des cantons où l'on remarque dans les nombreuses réunions populaires une espèce de bouffons, qu'on pourrait appeler des artistes-grimaciers. A l'occasion des fêtes patronales et pendant les entre-actes du jeu de la lutte, on les voit, établis sur une estrade élevée, se défier réciproquement par les contorsions les plus grotesques du visage : ils ont l'air de pantomimes en caricature. Le peuple, qui ne peut se lasser de les regarder, rit à gorge déployée à chaque mouvement expressif inattendu, et les excite par ses applaudissemens à se surpasser l'un l'autre dans cet art trivialement plastique. Ceux d'entre les assistans qui se sont le plus amusés à ce spectacle, se cotisent parfois pour offrir au vainqueur un bouquet de fleurs artificielles, qu'une jeune fille va lui présenter. Ordinairement il reçoit cet hommage en remerciant par une grimace qui aux yeux de ses admirateurs met le comble à son art. Les paysans de la vallée d'Entlibuch excellent principalement dans ce singulier talent.

Quelques-uns des usages que nous avons cités s'expliquent

par le besoin qu'éprouvent les Suisses de donner essor à l'esprit d'indépendance qui les anime, et par une vénération religieuse qu'ils ont pour tout ce qui leur rappelle les exploits de leurs ancêtres. Mais en même temps on observe chez eux des coutumes qui doivent leur origine à des sentimens d'une nature différente. Il n'est assurément aucun de nos lecteurs qui n'ait entendu parler de ces rendez-vous nocturnes, connus dans les cantons de Berne et de Lucerne sous le nom de *veillée* (*Kiltgang*). Les jeunes gens qui songent à se marier, se concertent ordinairement le samedi après souper, pour rendre visite aux parens qui ont des demoiselles en âge de s'établir. Ils arrivent au nombre de quatre ou six vers huit heures du soir dans la chambre où la famille est réunie. Là, on cause, on rit, on joue. A onze heures le père et la mère se retirent, et la jeune personne qui est l'objet de la visite reste encore quelque temps avec ses adorateurs. Quand une fois l'un d'eux a fait sa déclaration, et que ses propositions ont été accueillies, ses camarades ne l'accompagnent plus; et les parens lui témoignent même assez de confiance pour lui permettre de rester chez sa belle jusqu'au lever du soleil. Dans la nuit du samedi au dimanche les amateurs de la veillée parcourent avant de rentrer chez eux les rues du village. Leur gaieté est si bruyante qu'ils interrompent à tout instant le sommeil du paisible campagnard, et malheur à celui qui s'opposerait au tapage qu'ils font en criant et en chantant comme des forcenés. Aujourd'hui on voit des jeunes garçons de seize à dix-huit ans se mêler aux promenades de la veillée, tandis qu'autrefois la bande joyeuse excluait rigoureusement chacun qui n'avait pas ses vingt ans révolus. Du reste, on observe encore fidèlement le rite de l'initiation des néophytes. Quiconque s'associe pour la première fois aux camarades de la veillée doit s'attendre à être plongé dans une rivière ou dans une fontaine jaillissante. Cette cérémonie ne

manque jamais d'occasioner des scènes très-turbulentes, et la jalousie en profite volontiers pour exercer sa vengeance d'une manière sanglante sur un amant favorisé.

Dans la nuit du premier Mai les processions de la veillée ont pour but de planter sur le toit de la maison de chaque demoiselle qui a un amant, un sapin de la hauteur de quinze ou vingt pieds. Un petit drapeau et une couronne de fleurs attachés au sommet de l'arbre en sont les seuls ornemens. Tous les camarades qui ont concouru à la plantation de l'arbre de Mai, sont invités le lendemain à une collation chez les parens de la demoiselle, qui considère cette attention comme une des marques les plus honorables de l'attachement de son fiancé.

Si les compagnons de la veillée sont pleins d'égards pour toutes les demoiselles qui ont des amans, ils traitent par contre avec une cruelle ironie cette malheureuse portion du sexe que le sort semble avoir condamnée au célibat. Les vieilles filles sont pour eux un sujet inépuisable de mauvaises plaisanteries. C'est ainsi que vers la fin du carnaval ils consacrent une de leurs processions nocturnes à rouler un énorme char par tout le village. Lorsqu'ils passent devant une maison où il y a des demoiselles arrivées au terme où, suivant leur calcul, elles n'ont plus d'espoir de fixer le choix d'un homme, ils s'arrêtent en sonnant du cor et en claquant du fouet. Là, ils prononcent une sentence burlesque, en vertu de laquelle ils condamnent la pauvre fille à être conduite en effigie au *marais des hiboux* (*Giritzen-Moor*). On donne ce nom à la contrée la plus sombre et la plus délaissée des environs, que la superstition vulgaire désigne comme le lieu de rassemblement des vieilles sorcières. Pendant que les mauvais plaisans déposent gravement un manequin habillé en femme sur le char, l'un d'eux, imitant la voix de la victime, fait entendre des pleurs et des gémissemens. Mais bientôt les éclats de rire des autres

couvrent ses accens plaintifs, et la voiture part au grand trot, au milieu des huées de la foule qui se presse autour de cette impertinente comédie. Cet usage est tout-à-fait la contrepartie de la plantation de l'arbre de Mai. Il n'est pourtant pas sans exemple que des demoiselles qui ont été reléguées au marais des hiboux, aient encore trouvé des maris.

Les derniers jours du carnaval sont presque toujours accompagnés de réunions turbulentes, que le gouvernement s'efforce en vain d'empêcher par des mesures de police. Le peuple suit à cette époque ses traditions, sans s'embarrasser des défenses de ses magistrats. Nous nous bornons à rappeler ici les feux de carnaval, qui ne sont pas sans danger pour les propriétaires. Le dernier dimanche qui précède le carême, tous les garçons dans les villages catholiques s'attroupent après midi sur la place publique; quelques-uns d'entre eux s'attèlent à une charrette, qu'ils trainent de maison en maison, en demandant à chaque paysan sa botte de paille ou son fagot de branchage. Celui qui refuse est mal noté auprès d'eux, et ils ont cent moyens pour obtenir par force ou par ruse le contingent qu'on ne veut point leur donner de bon gré. Lorsqu'ils ont fait le tour chez tous les propriétaires et chez les fermiers, ils reviennent sur la grande place. Les plus âgés de la bande vont ensuite dans la forêt voisine pour abattre un énorme sapin, qu'ils font traîner par des chevaux que quelque père complaisant ne manque jamais de prêter à cet effet. On attache aux branches de cet arbre autant de bois sec et de paille que possible; à l'extrémité on fixe une poupée qu'on appelle la sorcière, et dont la tête est remplie de poudre à canon. La règle exige qu'elle soit fournie par les derniers mariés. Quand tous les préparatifs sont terminés, l'arbre ainsi décoré est planté au milieu de la place, et à la tombée de la nuit on allume à l'entour un feu de joie. Des milliers de pétards s'élèvent en tout sens, et des brandons de bois

résineux sont lancés contre la sorcière. Si la saison est favorable, on aperçoit des feux de carnaval sur toutes les montagnes voisines, et la jeunesse danse pendant quelques heures en plein air. Le plus beau moment de la fête est celui où l'on allume les branches du grand sapin. En peu de minutes la paille et les fagots sont consumés; la sorcière éclate avec fracas, et tout le monde s'en retourne content et satisfait.

Nous sommes loin d'approuver indistinctement les usages que nous venons de passer en revue; il s'en trouve parmi le nombre qui n'appartiennent pas exclusivement à la Suisse; il en est d'autres qui blessent le bon goût et la délicatesse. Mais ceux qui tiennent au développement des forces et de la dextérité du corps, ou qui retracent sous des formes dramatiques les mœurs des ancêtres et les événemens mémorables de l'histoire nationale, conservent chez les descendans des anciennes tribus helvétiques je ne sais quoi de chevaleresque et de loyal, qui s'accorde merveilleusement avec le caractère imposant de leurs glaciers, de leurs lacs et de leurs vallons incultes. En 1808 les Suisses eurent l'heureuse idée de célébrer la fête de leur indépendance de cinq siècles. L'affluence des étrangers sur la plaine d'*Unterseen* et d'*Interlaken*, entre les lacs de Thoun et de Brientz, était au moins de quarante mille personnes. Les jeux de la lutte et du jet de pierre eurent lieu avec une admirable perfection. Des évolutions militaires d'après les règles de la stratégie du moyen âge furent exécutées par des paysans revêtus du costume des petits Cantons du quatorzième siècle, et armés de lances et de cimeterres. Ils représentèrent par leurs manœuvres les momens les plus importans des combats qui avaient illustré les annales de la patrie. Les récits de la conjuration du Grütli et des journées de Morgarten, de Laupen, de Næfels étaient dans toutes les bouches. Les étrangers, autant que les Suisses eux-mêmes, passèrent les trois jours que dura cette fête de famille dans un état

d'exaltation poétique, dont le charme ne peut être rendu par aucune expression. Ces reflets d'une histoire si riche en modèles d'héroïsme et de dévouement; les beautés d'une nature aussi gigantesque; les jolies paysannes de Brientz, qui répétaient le soir en chœur les chansons composées par un des meilleurs poètes de l'Allemagne; les magiques impressions qu'on éprouve lorsque les pâtres font retentir au loin les airs mélancoliques du ranz-des-vaches; ces glaciers dorés par les rayons du soleil; en un mot, toutes les images dont se compose l'ensemble de la fête que j'ai vue au mois d'Août 1808, sont trop variées pour qu'il soit possible de les resserrer dans le cadre étroit d'un simple tableau de genre.

Six ans plus tard je visitai les mêmes lieux. Le gouvernement de Berne y donnait au roi de Prusse une fête semblable. Je retrouvai, comme la première fois, des vachers travestis en héros, des hommes qui luttèrent avec une force d'Hercule, de belles femmes parées à la mode du pays: nulle catastrophe n'avait changé l'aspect de cette délicieuse contrée, et néanmoins j'avais presque du regret d'avoir fait mon excursion à Interlaken. Les habits brodés et les décorations des seigneurs placés dans une galerie réservée contrastaient trop sensiblement avec les idées qu'on se fait naturellement d'une fête pastorale en Suisse. D'ailleurs l'esprit du peuple était irrité à cette époque; le ferment de la discorde agitait les partis. Là, où la première fois s'était promenée Madame de Staël, heureuse de se trouver dans un coin de l'Europe où la liberté paraissait encore avoir un culte; là, où l'on avait chanté les inspirations patriotiques de Madame Frédérique Brun, je ne vis plus qu'une population entière se donnant en spectacle pour amuser un moment les grands de la terre. R.

— *Mariage des prêtres.* On écrit de Francfort, sous le 4 Juin, que dans la séance de la veille, le sénat de cette ville libre reçut une pétition des administrateurs de l'église catholique, qui demandaient que le mariage de l'ex-prêtre *Fek*, qui l'année passée embrassa le protestantisme avec une femme catholique excommuniée, fût déclaré nul. Cette demande était suivie de la menace de s'adresser à la diète fédérale, si elle n'était pas accueillie par le sénat. Elle a été reçue avec une indignation d'autant plus générale, que jusqu'ici la paix la plus profonde avait régné entre les divers partis religieux.

— *Tolérance religieuse.* Le 4 Avril mourut à Cochem, commune catholique des environs de Coblentz, un garçon menuisier protestant. Le curé catholique ordonna à son vicaire de l'inhumer avec les solennités usitées, et il prononça lui-même un discours, dans lequel il parlait du défunt avec une charité vraiment chrétienne. L'autorité supérieure de Coblentz crut devoir faire mention de cet acte de tolérance dans le rapport mensuel adressé au roi, qui, dans un *ordre de cabinet* du 16 Mai, témoigna sa haute bienveillance au digne doyen de Cochem.

— *Progrès du jésuitisme en Autriche.* On écrit de Grætz : « Ce que beaucoup d'honorables citoyens de notre ville avaient craint depuis long-temps, est enfin arrivé réellement. Notre évêque vient d'ouvrir les portes aux Jésuites; ils ont fait leur entrée chez nous, et occupent une maison que l'évêque leur a donnée. On dit, ce qu'à Dieu ne plaise, que l'archevêque de Salzbourg ne tardera pas à suivre l'exemple du prélat de Grætz. » (*Allgemeine Kirchenzeitung.*)

— L'ouvrage de M. Degérando, intitulé *Du perfectionnement moral* ou *de l'éducation de soi-même*, et auquel

l'Académie française accorda en 1825 le prix fondé par Monthyon en faveur de l'ouvrage le plus utile aux mœurs, a été traduit en allemand par M. Eugène Schelle, recteur de l'école de Ballenstädt. La Gazette du soir (*Abendzeitung*) s'exprime ainsi sur M. Degérando et son livre : « Depuis long-temps le nom de cet écrivain est célèbre parmi nous. Il composa son premier ouvrage couronné, en Allemagne, où il partagea l'exil de son ami Camille Jordan. C'est lui qui présenta à l'Institut national le meilleur travail sur la philosophie de Kant, et son *Histoire comparée des systèmes* a été traduite en allemand par Tennemann. Homme d'État sage et modéré, M. Degérando s'est toujours efforcé de rendre la science utile, de l'appliquer à la vie sociale. Son dernier ouvrage surtout appartient tout entier à la philosophie pratique. Loin de se perdre dans de vaines et subtiles théories, il traite avec autant de clarté que de chaleur, avec autant d'élégance que de dignité, un sujet de la plus haute importance. »

— Le baron van Swieten, fils du célèbre médecin de Marie-Thérèse, avait reçu de son père, qui cultivait avec une espèce de passion la littérature grecque, l'ordre de ne correspondre avec lui que dans la langue de Démosthènes. Un jour le jeune homme, tourmenté par ses créanciers, parmi lesquels se trouvait pour une somme considérable son maître d'équitation, écrivit au docteur une élégante lettre grecque, dans laquelle il insista principalement sur la nécessité d'acquitter la dette contractée au manége. Au moment de la réception de cette lettre, van Swieten était occupé à collationner un manuscrit de Théodorète avec un code de la bibliothèque de Vienne. Il avait entrepris ce travail à la demande du savant Hollandais Meermann, qui voulait s'en servir pour son grand ouvrage *Novus thesaurus juris civilis canonici*, sept volumes in-folio. Par mé-

garde le docteur mit la lettre de son fils parmi les cahiers de Meermann, qui la reçut peu après avec son manuscrit et les annotations que van Swieten avait ajoutées. Meermann ne douta pas un instant que l'épître du jeune baron ne fût un fragment de Théodorète, et le publia comme tel dans son ouvrage, où on peut se convaincre de la vérité du fait. Une note insérée au bas du texte, sous forme de commentaire, contient la judicieuse observation, que l'on trouve déjà dans le siècle de Théodorète des maîtres d'équitation. Quelque temps après, Dutens, qui raconte cette anecdote, fit une visite chez l'éditeur de l'ouvrage de Meermann et se moqua de la méprise de ce savant, lorsque d'un air embarrassé le libraire l'interrompit en disant : Ma foi, monsieur, ceci ne me regarde pas; voilà M. Meermann lui-même qui vous en rendra compte. En effet, l'érudit commentateur de Théodorète, assis dans un coin du magasin, avait entendu toute la conversation.

— Klopstock, le prince des poètes allemands du dix-huitième siècle, demeura long-temps ignoré au milieu de ses compatriotes. Le roi philosophe, Fréderic II, le négligea par mépris pour la langue nationale. Il fut réservé à un étranger, au roi de Danemarck, d'honorer le mérite de l'auteur de la *Messiade* par une pension viagère, qui le mit à l'abri du besoin. Wieland, contemporain de Klopstock, se chargea de la tâche difficile de remplacer le goût pour la littérature française, qui régnait alors en souverain dans toutes les cours de l'Allemagne, par la lecture des productions littéraires des écrivains allemands. Nous doutons néanmoins que son entreprise eût réussi, si les Français eux-mêmes ne l'avaient secondé. Boufflers fit une traduction du poëme de Wieland, *les Grâces*, et la lut dans une brillante réunion à la cour de Vienne, où ses jugemens faisaient autorité. Cet ouvrage obtint le plus grand succès parmi les auditeurs, et Boufflers

ne put s'empêcher de persiffler les beaux esprits, qui s'extasiaient sur une traduction dont l'original devait leur être connu depuis long-temps. Dès-lors Wieland fut à l'ordre du jour dans la capitale de l'Empire. Ses autres ouvrages furent successivement traduits, et bientôt il n'y eut plus de résidence en Allemagne où l'on ne comptât Wieland au nombre des poètes les plus distingués du siècle.

(*Blätter für litterarische Unterhaltung.*)

— Le docteur Hahnemann, auteur de la médecine dite *homéopathique*, est en Allemagne l'objet de presque autant d'honneurs et de blâme que M. Broussais en France. Son buste vient d'être couronné de lauriers à Kœthen, où il a célébré, le 10 Août dernier, son jubilé doctoral. Ses admirateurs se proposent de célébrer tous les ans à pareille époque cet heureux anniversaire. En même temps on a frappé une médaille en son honneur. Elle porte d'un côté le portrait de l'Asclépiade de Kœthen, avec cette légende: *Samuel Hahnemann natus Misenæ d. X. April. MDCCLV doctor. creat. Erlangæ etc.;* sur le revers on lit ces mots: *Similia similibus.*

— Le fameux drame de Gœthe, *Faust*, arrangé pour la scène par Tiek, a été dernièrement représenté sur le théâtre de Dresde avec un succès extraordinaire. La représentation a duré cinq heures, sans que l'enthousiasme des spectateurs se soit refroidi un instant. Ce qui a beaucoup ajouté à l'intérêt du spectacle, on célébrait le 28 Août, jour anniversaire de la naissance de l'illustre poète, qui compte aujourd'hui quatre-vingts ans de vie et soixante ans de succès.

— Un poète allemand accuse le public d'avoir la *métrophobie*, tandis que les poètes sont attaqués de métromanie; pour mettre le public d'accord avec les poètes, il propose

que par un coup d'état frappé par les Muses, Pégase se repose pendant un demi-siècle. Peut-être vaudrait-il mieux, pour mettre fin à cette dissension, que dès aujourd'hui les poètes ne fissent que de bons vers, ou plutôt des vers intéressans, et le public les lira de grand cœur.

— Le libraire Brockhaus, de Leipzig, annonce la septième édition de son Encyclopédie dite *Conversations-Lexicon*, en douze volumes, revue et augmentée. Le prix de tout l'ouvrage, sur papier ordinaire, est toujours soixante francs. Il en a vendu jusqu'ici près de quatre-vingt-dix mille exemplaires, ce qui représente une valeur de plus de cinq millions de francs.

— Le libraire Kummel à Halle vient de publier une *Vie d'Alcuin*, par le D.r Fr. Lorenz. Cette biographie est en même temps l'histoire de la noble lutte que Charlemagne engagea contre la barbarie, et des mémorables efforts de ce grand prince pour consolider son empire par les progrès de l'intelligence.

— Le célèbre professeur Nyerup, chevalier de l'ordre du Danebrog et bibliothécaire de l'université, connu par ses intéressantes et laborieuses recherches sur les antiquités scandinaves, est mort à Copenhague le 28 Juin 1829, âgé de soixante-onze ans.

Bulletin bibliographique.

LITTÉRATURE.

Höchstwichtige Beiträge zur Geschichte der neuesten Literatur in Deutschland : Matériaux très-importans pour servir à l'histoire de la littérature la plus moderne en Allemagne, tirés des papiers du défunt Aléthéios, maître ès arts, et publiés par *Antibarbarus Labienus*. Première partie ; Saint-Gall, 1830, in-8.°

Depuis la mort de Kant, sa doctrine a été combattue et modifiée en Allemagne par un grand nombre de philosophes. On a généralement senti que le savant de Kœnigsberg n'avait développé que la première partie des connaissances spéculatives, et on a cherché par différentes méthodes à remplir une lacune dans une partie aussi importante du savoir humain. Souvent ces spéculations n'ont eu d'autre but que celui de briller par le nouveau et de frapper les esprits par la hardiesse des combinaisons. Le langage positif de plusieurs de ces écoles, le mélange de l'imagination à ces travaux philosophiques, ont pu entraîner pendant quelques années; mais la réflexion, la critique est revenue et a démontré la fausseté des principes sur lesquels ces théories étaient basées. Quelques philosophes éclectiques se sont occupés de ces recherches critiques ; leurs ouvrages ont refroidi l'enthousiasme de beaucoup d'adeptes, sans cependant produire un changement dans la marche des spéculations. L'ouvrage dont nous avons annoncé le titre, combat ces théories d'une manière nouvelle : l'auteur s'est armé de la satire ; il a fait une histoire de l'origine et de l'établissement des nouvelles écoles, dédiée à la déesse de la folie, et s'il réussit aussi bien dans sa critique des systèmes qui se sont élevés depuis Fichte et Schelling que dans celle des théories de ces deux philosophies et de leurs premiers adeptes, il faut convenir qu'il a fourni un ouvrage fort important sur cette partie de la littérature. Il annonce partout des connaissances profondes de ces écoles et de leurs maîtres;

il a non-seulement lu leurs ouvrages, mais il embrasse aussi toutes les branches des sciences sur lesquelles ces théories ont exercé une influence, qu'il représente avec tous ses travers et toutes ses suites funestes. Sous la forme d'un voyage, pour découvrir le temple de la sagesse, il parcourt en historiographe fidèle, appartenant lui-même à ces écoles, toute l'histoire de la philosophie moderne en Allemagne, depuis les premiers essais de Fichte et de Niethammer contre la philosophie de Kant, jusqu'aux publications de nos jours.

Dans ce premier volume il traite principalement de la doctrine des philosophes panthéistes qui ont précédé ces écoles, de la manière dont les modernes se sont emparés de leurs opinions, en imitant leur langage et leur dogmatisme, et du premier établissement de la philosophie du *moi* avec ses rapports à la religion, à la société civile et à différentes sciences. Fichte est le premier hiérophante de cette nouvelle association ; mais enlevé trop tôt à la régénération des lois civiles et de l'ordre social, il est remplacé par Schelling. C'est lui qui célèbre les grandes initiations après la reconstruction du temple de la sagesse, qui arrange les cérémonies symboliques, et qui place la philosophie d'Alexandrie sur le trône du monde. Dans leurs réunions les adeptes produisent l'un après l'autre leurs théories, et il faut le dire, telles qu'elles sont représentées par l'auteur de la satire : on se croit en effet plutôt dans le temple de la folie que dans celui de la raison. Fichte, Butte, Schelling, Hegel, Niebler, Schaumann, Wagner, sont introduits pour exposer tour à tour leurs systèmes sur la vie humaine, sur le christianisme, sur la société et sur la science en général; les extraits sont en grande partie fidèlement copiés, quelquefois l'auteur réunit les passages analogues pour compléter la doctrine, ou il en forme des discours qu'il attache à quelque événement. Sous ce rapport, c'est un tableau fidèle et exact des égaremens et des absurdités dans lesquels plusieurs de ces adeptes sont tombés; tableau qui a encore le mérite d'être clair et de donner une idée précise de chacune de ces opinions. Parmi les parties qui ont le mieux réussi, nous citons la bénédiction d'un mariage par un théologien sectateur de Kant, auquel succède un philosophe de l'école de Fichte, qui tous deux y mettent la théorie entière de leurs écoles relative à ce contrat. Le mauvais goût

introduit dans la poésie, et les folies qui résultent de l'amalgame de ces spéculations avec le mysticisme poétique, est encore l'objet d'un chapitre fort curieux. J.

HISTOIRE.

Historisches Taschenbuch: Livre de poche historique, renfermant des morceaux d'histoire de Passow, de Raumer, de Voigt, de Wachler, de Wilken, et publié par M. *Fréd. de Raumer*. Première année, avec le portrait du cardinal de Richelieu. Leipzig, chez Brockhaus, 1830; 460 pages petit in-8.°

On sait qu'il se publie tous les ans en Allemagne des livres qui, sous des titres divers et sous la dénomination générique d'*Almanachs* ou de livres de poche (ce que les Anglais appellent *Annuals*), sont destinés à servir d'étrennes. La plupart sont ornés de gravures représentant les scènes de quelque poëme célèbre, et renferment des nouvelles, des poésies, des charades, etc. A l'exemple d'Archenholz et de Schiller, qui publièrent avec un succès universel sous cette forme, le premier l'histoire de la guerre de sept ans, le second celle de la guerre terminée par la paix de Westphalie; on a essayé depuis à plusieurs reprises de donner à ces publications annuelles plus de gravité et de les faire servir à l'instruction du public, sans qu'aucune de ces entreprises ait eu un succès durable. Tant de naufrages n'ont pas empêché que cette année-ci deux écrivains graves aient de nouveau tenté de courir les mêmes chances. M. Wilh. Schulz, de Darmstadt, a publié le premier volume d'un Annuaire de l'esprit du temps (*Almanach für Geschichte des Zeitgeistes*) : c'est à lui que nous avons emprunté notre article l'*Allemagne en* 1829. M. Fréd. de Raumer, professeur d'histoire à Berlin, très-avantageusement connu par son Histoire des empereurs de la maison de Hohenstaufen (voyez Revue germanique, tome III, p. 236), en société avec plusieurs des meilleurs historiens de l'Allemagne, vient de donner la première année d'un recueil historique auquel le nom de ses rédacteurs et l'esprit plus

grave de notre époque promettent un meilleur succès que celui de ses devanciers. Ce volume renferme six compositions :

1.° Une *Histoire de Louis XIII et du cardinal de Richelieu*, par M. de Raumer, avec 26 pages de notes savantes. Le fameux cardinal, comme disait Corneille, qu'on ne saurait ni assez louer ni assez blâmer, parce qu'il a fait trop de bien et trop de mal, reçoit ici des éloges mérités comme homme d'État, si on le juge d'après les circonstances où il se trouva placé.

2.° La *Vie privée du Grand-maître de l'ordre teutonique*, par M. Voigt, célèbre par une Histoire du pape Grégoire VII, et par une Histoire de la Prusse jusqu'à l'extinction de l'ordre teutonique.

3.° *Paul-Louis Courier*, par M. Wachler. Les étrangers placent très-haut le *Simple vigneron*, *ancien canonier à cheval*, dont l'austère et spirituelle franchise n'a trouvé parmi nous que des procès et une fin tragique. M. Wachler est tout-à-fait d'accord à son égard avec l'*Édinburgh Review*, qui tout récemment a consacré un article à ce citoyen infortuné.

4.° *Sur les partis de l'hippodrome*, principalement dans l'empire de Byzance ; morceau intéressant, dû à la plume du célèbre auteur des Croisades. Par cette monographie M. Wilken a rendu un nouveau service à l'histoire de l'Orient et du Bas-empire.

5.° *Souvenirs de quelques philologues distingués du seizième siècle*, par Fr. Passow. Il retrace principalement la vie de Jérôme Wolf, qui mourut recteur de l'école d'Augsbourg en 1580, et qui ressuscita particulièrement l'étude d'Isocrate et de Démosthènes. Le morceau le plus intéressant de ce Recueil est le discours prononcé à Berlin en 1822 par M. de Raumer, alors recteur de l'université de cette ville, à l'occasion du 25.e anniversaire de l'avénement du roi de Prusse actuel. M. de Raumer s'y prononce avec une noble franchise sur l'économie publique, sur le service militaire, sur l'instruction publique, sur la censure, sur la liberté du commerce et de l'industrie, et principalement sur la constitution. Il se déclare tout d'abord contre cet esprit exclusif qui ne trouve de salut pour les États que dans une seule forme constitutionnelle ; mais il regarde aussi comme une erreur funeste de considérer toutes les formes comme indifférentes. Il invoque du reste pour les États allemands des institutions tout allemandes, nées sur le sol de la patrie, et non importées de l'étranger. Il fait cette observation importante : une assemblée des

États, une diète tenue dans la capitale, sans institutions communales et provinciales, est une tête sans membres; et des États provinciaux sans un centre commun, sont des membres sans tête. Nous nous proposons de donner plus tard quelques extraits de ce livre remarquable.

Anekdoten aus dem Leben des Fürsten Italinsky, etc.: Anecdotes de la vie du prince Italinsky, comte Suwaroff-Rymniksky, feldmaréchal russe. Leipzig, chez Brockhaus, 1829; 190 p. in-8.°

C'est la traduction d'un ouvrage écrit en langue russe par le conseiller d'État *de Fuchs*, nommé par Paul I.er directeur de la chancellerie de Suwaroff en Italie et en Suisse. Il avait été imprimé par ordre de l'empereur Alexandre: circonstance qui, jointe à la position personnelle de l'auteur, lui donne une sorte de caractère officiel. Comme la plupart de ces anecdotes se rapportent à l'époque où Suwaroff commandait en Italie et en Suisse, cet ouvrage n'est point sans importance pour cette partie de l'histoire de ces derniers temps.

Topographisch-historisch-statistische Beschreibung von Reichenberg: Description topographique et statistique de la ville de Reichenberg, par *Ch. J. Czoernig*. Vienne, 1829.

Cet ouvrage, qui offre une excellente description de Reichenberg, une des villes les plus industrieuses de la Bohème, outre un grand nombre d'observations d'un intérêt général, renferme des détails peu connus sur le fameux Waldstein, des domaines duquel Reichenberg faisait partie. L'auteur donne à entendre qu'il possède quelques documens inédits relatifs à l'histoire du siècle de Waldstein; il faut espérer qu'il ne tardera pas à les communiquer au public.

Errata. Page 156, ligne 15, M. Luden, professeur d'histoire à l'université de Leipzig, *lisez*: de Jéna.

NOUVELLE REVUE
GERMANIQUE.

Droit public.

ESQUISSE

De l'histoire des villes de l'Allemagne, et particulièrement de la Prusse;

PAR CH. G. DE LANCIZOLLE,
Professeur en droit à l'université de Berlin.[1]

(*Premier article.*)

Dans ces jours de détresse où la Prusse, démembrée et désorganisée, subissait dans toute sa rigueur le sort des vaincus, une idée grande et généreuse s'éleva du sein de ses conseils. Ne pouvant donner à leur patrie la force matérielle qui aurait pu la relever de sa chute, les hommes d'État de la Prusse portèrent leurs regards vers l'avenir, et songèrent à introduire dans l'organisation intérieure du royaume des élémens de force et de prospérité, qui porte-

1 *Grundzüge der Geschichte des deutschen Städtewesens, mit besonderer Rucksicht auf die preussischen Staaten, von Doctor C. W. von Lancizolle, ordentlichem Professor der Rechte an der Universität zu Berlin.* Berlin et Stettin, 1829.

raient leurs fruits en des temps meilleurs. Les progrès toujours croissans des mœurs modernes, et peut-être aussi la tendance toute militaire du gouvernement prussien depuis les deux Frédéric, avaient ébranlé dans leur principe ces vieilles franchises municipales, dont l'influence féconde avait animé d'une vie si active les villes allemandes du moyen âge. Des ministres vertueux et éclairés proposèrent de les rétablir sur des bases appropriées aux mœurs et aux besoins des sociétés nouvelles. Leurs idées trouvèrent des antagonistes parmi ces politiques à courte vue, qui, pour satisfaire la pusillanime inquiétude que leur inspire la conservation de la grande société politique, déclarent la guerre à toutes les existences individuelles. A la suite d'une lutte pénible, les concessions mutuelles des deux opinions donnèrent naissance à l'ordonnance (*Städteordnung*)[1] qui règle d'une manière uniforme la constitution intérieure des villes de la Prusse. Malgré sa double origine, la *Städteordnung* est un des monumens législatifs les plus glorieux de notre siècle. Il y avait quelque dignité à ressusciter des corporations indépendantes dans un temps où les communes de deux pays voisins de la Prusse, la Westphalie[2] et le grand-duché de Berg[3], venaient de passer sous le niveau destructeur des principes français, qui ne manquaient pas d'apologistes en Allemagne.

Depuis vingt ans que la *Städteordnung* régit les villes[4]

1 Elle est du 19 Mars 1808.

2 Voyez le décret du 11 Janvier 1808, sur l'administration des communes dans le royaume de Westphalie.

3 Ordonnance de Murat, du 13 Octobre 1808, concernant l'administration des villes et communes du grand-duché de Berg.

4 Aux termes de l'ordonnance, les villes sont représentées par une *assemblée de députés* (*Stadtverordnete*), composée de vingt-quatre à cent douze membres élus par la bourgeoisie. Les conditions auxquelles sont attachés les droits d'électeur et d'éligible, sont réglées sur une base très-large (un revenu net de 482 francs 14 centimes à 642 francs 87 centimes, suivant la grandeur des villes). L'assemblée se renouvelle

de la Prusse, elle y a exercé une heureuse influence. En brisant les liens honteux qui assujettissaient les corps municipaux au bon plaisir des agens du pouvoir, et en rendant aux communes urbaines l'administration libre de leurs biens, elle a rempli en partie le but de ses auteurs. Cependant vingt années d'expérience ont aussi mis en évidence des défauts et des lacunes inséparables d'une institution qui, répudiant les antécédens des autres siècles, avait entrepris de relever l'existence politique des villes, en lui donnant une base réglée sur les nouveaux besoins de la société. D'un autre côté, des modifications survenues dans d'autres branches de la législation, telles que l'affranchissement des métiers et de l'industrie, ont changé d'une manière notable la position des villes. Enfin, les événemens de 1814 et de 1815 ont incorporé à la monarchie prussienne des provinces

tous les trois ans. Le mandat sur lequel reposent les pouvoirs des députés est illimité; il leur confère une omnipotence absolue sur tous les intérêts communaux, et ne les soumet à aucune responsabilité. Ils tiennent, dit l'ordonnance, leur mandat de la loi et de leur élection; ils ne reçoivent d'instruction que de leur conviction et de leur amour du bien public, et ne rendent compte à aucune autre autorité qu'à leur conscience : ils ne peuvent exercer par eux-mêmes le pouvoir exécutif, qui est placé entre les mains d'un corps municipal appelé *Magistrat*. Le *Magistrat* se compose d'un maire (*Bürgermeister*) et de quatre à vingt membres, nommés directement, les uns pour six, les autres pour douze ans, par l'assemblée des *Stadtverordneten*. Le maire seul est nommé par le roi, sur une liste de trois candidats présentée par l'assemblée. L'élection des membres du *Magistrat* doit être confirmée par l'autorité chargée de la police provinciale. Le *Magistrat* est responsable de l'exécution de toute décision contraire aux lois. Il dirige, sans participation directe de la part de l'assemblée des députés, toutes les parties de l'administration communale qui exigent une connaissance exacte des lois. Toutes les autres attributions de l'administration proprement dite, qui exigent une surveillance et un contrôle assidus, sont confiées à des comités nommés par l'assemblée des députés et confirmés par le *Magistrat*. La jurisdiction de ce dernier corps est exceptionnelle, et doit être restreinte aux cas écrits dans la loi.

Nous reviendrons ailleurs d'une manière plus détaillée sur cette ordonnance, ainsi que sur les autres constitutions communales de l'Allemagne.

où les lois communales ne sauraient se passer d'une prompte révision. Toutes ces considérations ont contribué à donner en Prusse le plus haut intérêt à la question de la législation communale. Les discussions des États-généraux et les nombreux ouvrages qui l'ont examinée sous le point de vue de la politique et de l'économie sociale, ont jeté sur elle un nouveau jour.

Pénétré de l'insuffisance des théories politiques et des systèmes construits *a priori*, et persuadé que l'expérience des siècles passés peut seule donner aux travaux législatifs une base solide, un jurisconsulte allemand, M. de Lancizolle, s'est proposé d'apporter son tribut dans ce grand débat national, en traçant l'esquisse de l'histoire des villes allemandes. Il n'a pas eu en vue d'agrandir le domaine de la science; il n'a voulu qu'exposer les résultats de ses travaux et de ceux des autres jurisconsultes, pour épargner les mêmes études à ceux qui n'auraient ni le loisir ni la volonté de s'y livrer. Il a puisé la plupart de ses données sur l'histoire primitive des villes dans les écrits d'Eichhorn[1] et de Fichard[2], et les documens relatifs aux époques postérieures lui ont été fournis en grande partie par les ouvrages de Hüllmann[3] et de M. de Kamptz.[4]

M. de Lancizolle est un ennemi déclaré des institutions et des idées modernes. Les principes radicaux du dix-huitième siècle et les résultats qu'ils ont fait éclore en 1789, lui inspirent une aversion sincère; il déteste ces théories qui revendiquent des droits politiques égaux pour tous les

1 Voyez sa *Dissertation sur l'origine des constitutions municipales*, dans le *Journal de jurisprudence historique* de MM. Savigny, Eichhorn et Gœschen; et son *Histoire de l'État et du Droit germaniques*.

2 *Entstehung der Reichsstadt Francfurt am Main und der Verhältnisse ihrer Bewohner*; Francfort, 1819.

3 *Geschichte des Ursprungs der Stände in Deutschland*, troisième partie, et *Städtewesen des Mittelalters*, trois volumes: Bonn, 1826—1828.

4 *Provincial- und statutarische Rechte der preussischen Monarchie*.

hommes qui n'en ont pas été déclarés indignes par un jugement en forme. Il ne fait pas même grâce à cette opinion plus jeune qui, tout en combattant pour le maintien des conquêtes de l'époque nouvelle, répudie le matérialisme politique du dix-huitième siècle, et demande de l'individualité et une vie organique dans la constitution sociale des nations. Il n'y voit qu'un changement de langage et de tactique, nécessité par les tristes expériences qu'a fournies l'application des théories révolutionnaires. A ses yeux le même principe a fait naître les idées du dix-huitième siècle et celles qui commencent à se répandre de nos jours; et ce principe, c'est la tendance des théories politiques à se détacher de toute sanction religieuse, ou, pour parler le langage plus énergique de notre auteur, ce principe, c'est *le péché!*

Si nous terminions ici notre tableau, on serait peut-être tenté de voir dans M. de Lancizolle un de ces Épiménides d'un autre âge, dont les yeux n'ont pas encore pu s'habituer au mouvement des institutions nouvelles, et dont les affections se reportent vers le temps où florissait cette domesticité de cour qui commence à s'effacer de notre vie sociale. Mais on se tromperait étrangement. L'antipathie de M. de Lancizolle pour les institutions modernes remonte plus haut : son indignation éclate avec plus d'énergie encore, lorsqu'il s'agit de caractériser ces doctrines du pouvoir absolu, qui tendaient à faire considérer la société comme une machine artificielle, composée d'une infinité de ressorts dont le souverain est le moteur : doctrines qui, accordant au chef de l'État un droit de perfectionnement illimité, lui permettent de briser selon son bon plaisir tous les ressorts qui le gênent. M. de Lancizolle voit dans ces idées, dominantes dans les deux derniers siècles, un acheminement vers celles de la révolution française : les unes comme les autres, en faisant de la sûreté le but unique de l'organisation sociale, et de l'utilité

le point de vue d'après lequel doit se décider la conservation ou la suppression des existences individuelles, lui paraissent immorales et irréligieuses.

M. de Lancizolle n'éprouve pas de sympathie pour la liberté telle que la rêvent les politiques modernes. Cette liberté abstraite et déclamatoire ne lui paraît être à beaucoup d'egards qu'une égalité de servitude. C'est dans le moyen âge que les sentimens les plus nobles qui fassent battre le cœur de l'homme, la religion, l'honneur, l'indépendance, lui paraissent briller de toute la séve de leur virginité. Ces hommes du tiers-état moderne, dont l'ambition mesquine se réduit à envier l'honneur de servir le pouvoir, forment à ses yeux un triste contraste avec ces énergiques bourgeois du moyen âge, qui s'associaient partout où il y avait des droits à protéger et une existence à défendre, et voyaient, quand le succès et une longue possession d'indépendance avaient sanctionné leurs efforts, de hauts seigneurs ambitionner l'honneur de recevoir parmi eux droit de bourgeoisie.

Il ne nous appartient pas d'apprécier les opinions dont nous avons cherché à donner une idée; c'est à nos lecteurs à examiner jusqu'à quel point sont fondés les reproches que notre auteur adresse aux institutions et aux théories nouvelles, et si ce principe de nivellement dont il accuse les législateurs de notre révolution, ne trouve pas son excuse dans leur position. Appelés à réformer un état social dont M. de Lancizolle ne se dissimule pas les vices, peut-être oublièrent-ils quelquefois que leur mission ne se bornait pas à renverser, et que, pour reconstruire, il fallait prendre la société dans l'état où elle se présentait à eux, et non la modeler sur l'idéal qu'ils s'étaient formé sur la foi de théories abstraites et décolorées. D'autres leur succédèrent qui, incapables de comprendre les nobles idées de leurs devanciers, ne s'appliquèrent qu'à développer et à féconder ce principe de centralisation, destructeur de toute dignité in-

dividuelle ; principe dont la loyauté des premiers législateurs n'avait pas entrevu les conséquences. Un homme sut ensuite systématiser et faire tourner à son profit cette politique immorale, et son génie s'en servit pour anéantir le principe pur et généreux de la révolution. Il y réussit au point qu'aujourd'hui encore des hommes éclairés et consciencieux ne rattachent à la révolution française que des idées de tyrannie et de destruction. Quant à nous, génération de la France constitutionnelle, pour qui la religion et la vertu sont aussi un besoin, nous avons une assez haute idée de la politique pour croire qu'elle doit toujours marcher sous l'égide de ces deux principes. Nous déplorons tous les jours la funeste influence qu'a exercée sur la société moderne le nivellement de toutes les dignités individuelles; mais nous savons en reporter la faute sur qui de droit, et absoudre l'idée grande et noble qui a présidé à notre révolution.

Qu'on nous pardonne cette digression. Nous avons exposé les opinions de M. de Lancizolle, parce qu'elles nous ont paru dictées par des sentimens généreux; nous avons cherché à justifier les doctrines qu'il attaque, parce que nous croyons que les opinions les plus divergentes en apparence sont faites pour se comprendre, lorsqu'elles ont pour base la justice et la vertu. Nous passons à l'analyse de l'ouvrage de M. de Lancizolle.

L'auteur partage l'histoire des villes allemandes en six périodes, graduées suivant les différentes phases que présente le développement des institutions municipales.

Première Période.

Elle comprend l'histoire primitive des villes jusqu'au milieu du neuvième siècle; époque à laquelle commence cet ordre de faits qui rattache leur existence à l'histoire politique du pays.

En attribuant au mot *ville* [1] une signification avouée par l'histoire, il représente un lieu qui est affranchi du lien de droit qui l'unissait au reste de la contrée, et s'est constitué en commune indépendante [2]. Dans ce sens nous trouvons déjà dans la vieille Germanie le germe des villes du moyen âge. Telles sont Mattium, capitale des Cattes, Boiodurum (à la place où s'élève aujourd'hui Passau), Campodunum (aujourd'hui Kempten), Bregenz, etc. La constitution ultérieure de ces municipalités naissantes paraît avoir été fondée sur les principes qu'on voit dominer plus tard, sous le règne des Mérovingiens.

La civilisation et les institutions romaines ont pu, pendant une domination de quatre cent cinquante ans, jeter des racines profondes sur la rive gauche du Rhin et la rive droite du Danube. C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'origine d'Augsbourg, de Juvavia (où s'est élevé plus tard Salzbourg), celle de Cologne et de Trèves. Les institutions de ces villes romaines nous sont peu connues ; mais les vestiges historiques de l'époque nous permettent de supposer qu'elles étaient les mêmes que dans les provinces de l'empire romain [3]. La plénitude des droits municipaux réside dans la *Curie*, à la tête de laquelle sont les *duumvirs*, *magistrats* ou *défenseurs*. Nous y voyons des places de vente soumises à la surveillance de l'autorité, sous le nom de *fora rerum venalium ;* les hommes qui exercent le même métier sont

1 *Stadt, Statt, Stätte*, signifie en général un lieu quelconque. Ce n'est que plus tard que ce mot a servi à désigner une *ville,* comme étant un lieu par excellence, un lieu qui s'isole des autres, et qui n'existe que pour lui-même.

2 Telle n'est pas l'idée qu'on se forme aujourd'hui d'une ville. Ce mot ne représente plus aujourd'hui qu'un lieu d'une certaine étendue, bâti avec un certain ensemble, dont les habitans se livrent moins à l'agriculture qu'au commerce et à l'industrie, et qui est le siége de cette partie de notre vie moderne que nous appelons *civilisation.* Ainsi l'idée a dégénéré en même temps que la chose.

3 Voyez pour les détails l'article sur l'*Origine des institutions municipales*, dans la *Nouvelle Revue germanique*, t. Ier, n.° 3.

réunis en corporations (*collegia opificum*), et les métiers sont héréditaires. On connaît la position déplorable à laquelle le despotisme impérial réduisit les villes des provinces romaines au quatrième et au cinquième siècle. M. de Lancizolle expose les différentes hypothèses qui se sont élevées sur la question du maintien des formes municipales romaines dans les villes allemandes. Il admet comme vraisemblable une connexité entre elles et les constitutions postérieures, tout en avouant que l'histoire n'en fournit pas de preuves précises. Mais, sans prétendre que les formes romaines aient été anéanties par le fait seul de la conquête, n'est-il pas permis de penser que leur longue décrépitude et le discrédit où les avait fait tomber l'oppression financière exercée par les empereurs, a pu faciliter la transition aux idées germaniques dont le souvenir devait encore vivre dans le pays?

C'est sous les rois mérovingiens et carlovingiens que commencent à se montrer les fils auxquels se rattache l'histoire des villes. On distingue trois espèces de lieux (*villæ*). Les premiers comprennent les communes composées d'hommes libres (*Herren*), avec leurs gens, libres ou non. Les seconds appartiennent à un seigneur territorial, à l'égard duquel les habitans sont dans un état de subordination réelle et personnelle. Ce seigneur est tantôt le roi, tantôt la noblesse séculière, tantôt l'Église. Enfin, il y a des endroits mixtes, où des possessions seigneuriales existent à côté d'une commune entièrement libre. Les lieux de la première espèce étaient soumis au comte (*comes*) de la province, fonctionnaire nommé par le roi, et exerçant toute la plénitude du pouvoir civil et militaire. Il présidait les tribunaux des échevins tirés du sein de la commune. Il avait sous lui les centgraves (*centumgravii*) et les *doyens* ou *grafiones villæ*, qui, en leur qualité de juges, formaient les instances inférieures; mais il paraît qu'ils n'étaient considérés que comme des substituts du comte. Au comte appartenaient

exclusivement la juridiction criminelle (*Blutbann*), et la décision des questions qui concernaient l'état personnel et la propriété du sol. Dans les lieux soumis à un seigneur, celui-ci déléguait son pouvoir à un fonctionnaire appelé *Voigt*, *Schultheiss*, *villicus*, *judex*, *actor*, rarement *Graf*. Des fonctionnaires particuliers étaient préposés aux différentes branches de l'administration. Lorsque le seigneur lui-même faisait sa résidence dans un lieu, ou qu'il y possédait un palais (*Pfalz*), on y rencontrait un grand nombre de charges de cour, dont étaient revêtus des hommes non libres, et même quelquefois des hommes libres. Les lieux seigneuriaux et leurs habitans n'étaient pas à l'égard du comte (*comes*) dans la même relation que les communes d'hommes libres. Les possessions particulières du roi, comme celles de la noblesse séculière et de l'Église, jouissaient d'une *immunité*, en vertu de laquelle elles étaient soustraites à la jurisdiction ordinaire du comte, et soumises à un droit particulier (*Hofrecht*, *jus curiæ*). Le comte ne conservait plus sur ces lieux qu'une influence exceptionnelle, et le centre dont ils ressortissaient était la cour du seigneur. Il est probable que la domination du seigneur n'ôtait pas à ses sujets, même non libres, le droit de s'associer en corporation et en commune. La constitution des lieux mixtes était un mélange des deux organisations dont nous avons parlé.

Deuxième Période.

Cette période correspond à la fondation des institutions municipales, depuis le milieu du neuvième siècle jusqu'au douzième.

Peu d'époques du moyen âge se présentent à nous aussi dénuées de monumens historiques. Et cette même époque, sur laquelle nous ne pouvons former que des conjectures, est l'une des plus importantes dans l'histoire de la civilisation européenne : c'est alors qu'on voit les villes s'organiser,

le pouvoir territorial se fonder, le système féodal se développer, et la chevalerie se former en caste particulière. Les premiers temps du douzième siècle nous présentent un grand nombre de villes régies par une constitution déterminée : nous y voyons le *droit de ville* octroyé[1], suivant un type préexistant, à des lieux auxquels jusqu'alors il avait été inconnu, sans que l'histoire nous laisse aucune trace des événemens qui ont préparé cette grande innovation.

Certains auteurs ont vu des fondations de villes dans la fortification d'un endroit déjà existant, ou dans la construction de châteaux forts pour la défendre. C'est par suite d'une telle erreur qu'on a décerné à Henri I.er le titre de fondateur des villes allemandes, quoique les travaux de ce prince, dirigés contre les Hongrois et peut-être contre les Slaves, n'eussent qu'un but purement militaire.

Les premiers lieux qui furent érigés en villes, se trouvaient dans les domaines des évêques. Nous avons vu plus haut jusqu'à quel point s'étendait l'immunité qui protégeait les possessions des seigneurs contre le pouvoir du comte. Les collisions continuelles qui s'élevaient encore entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir séculier, inspirèrent aux évêques le désir de s'affranchir totalement d'un conflit incommode. Le succès ayant couronné leurs efforts[2], les autres seigneurs ecclésiastiques et séculiers réclamèrent et obtinrent des rois le même bénéfice, et les rois l'étendirent à leurs domaines particuliers[3]. Il est facile de voir comment cette extension

1 La concession du droit municipal en vigueur à Cologne, faite à la ville de Fribourg en Brisgau dans l'année 1120 par le duc Berthold de Zæhringen, est le premier exemple de ce genre.

2 Les lieux qui furent les premiers érigés en villes étaient, soit des siéges d'évêchés, comme Fulda, Gandersheim, Saint-Gall, Zurich, soit des capitales de provinces, où se trouvaient des palais royaux, comme Aix-la-Chapelle, Francfort sur le Mein, Nüremberg, Heilbronn, Andernach, Ulm, Oppenheim, Coblentz.

3 Cette tendance des souverains du douzième siècle, à soustraire leurs domaines privés à la puissance territoriale dont ils sont eux-

de la franchise primitive a pu devenir le germe de l'idée de *ville*, dans le sens que nous avons défini plus haut.

Le pouvoir du comte, et par conséquent celui du souverain qu'il représentait, passait tout entier au seigneur; mais aussi le seigneur n'acquérait rien de plus, et la charte d'exemption ne lui donnait pas de droits sur les habitans et sur les terres qui auparavant n'étaient pas soumis à son pouvoir. Ainsi, à côté de la dépendance personnelle et réelle des sujets seigneuriaux subsistait la liberté et la propriété absolue des hommes nés libres. Il pouvait aussi se faire qu'une partie des habitans et des droits seigneuriaux continuât à appartenir à un autre seigneur. L'effet principal des chartes était de dégager le lieu affranchi, avec son territoire, des liens qui les unissaient au reste de la contrée.[1] Ainsi ses propres tribunaux connaissaient désormais en dernier ressort de toutes les causes qui concernaient la jurisdiction criminelle ou territoriale; causes qui, comme nous l'avons vu, rentraient auparavant dans les attributions du comte.

L'autorité seigneuriale la plus élevée était celle du *Voigt*

mêmes les représentans, nous semble caractéristique : elle montre jusqu'à quel point leur étaient étrangères ces doctrines du pouvoir absolu, qui considèrent un peuple entier comme la propriété de son souverain. A côté de pareils faits, on ne peut s'empêcher de sourire en reportant ses regards vers les temps modernes, et en voyant à quelle date remontent certaines idées, qu'on croit aujourd'hui réfuter suffisamment, en les qualifiant de *nouvelles*. On se rappelle involontairement le mot si célèbre, quoiqu'un peu trop général, de Madame de Staël : « C'est la liberté qui est ancienne, et c'est le despotisme qui est moderne. »

1 Cet isolement légal, qui établit une différence si marquée entre les villes et la contrée qui les avoisine, n'a pas échappé à la sagacité de M. Guizot: il y voit un fait particulier aux communes du nord de la France, de la Flandre, des rives du Rhin et de la ligue hanséatique : « Là, dit-il, l'organisation démocratique triompha pleinement dans l'intérieur des villes; cependant on voit dès son origine qu'elle n'est pas destinée à s'étendre, à prendre possession de la société tout entière. Elle se renferme et s'arrête dans leurs murs; quand on se promène ailleurs, sur la face du pays, on ne la rencontre plus.» Cours d'été de 1828, dixième leçon, p. 27.

ou *Schultheiss :* il est vraisemblable que c'était lui qui était investi des fonctions exercées auparavant par le comte. La concentration du pouvoir entre ses mains amena entre les habitans une communauté d'intérêts, qui contribua puissamment au développement de ces corporations indépendantes, dont l'histoire de l'Allemagne nous présente déjà des traces aux époques les plus reculées du moyen âge. Le droit d'association existait même pour les hommes non libres. C'est alors que s'organisèrent les constitutions locales et le corps de la bourgeoisie (*Bürgerschaft* [1]). La communauté se composa alors de *gens de service* et d'*hommes libres.* Les gens de service (*Dienstleute*, *Ministerialen*) n'étaient employés auprès du seigneur qu'aux services les plus nobles : ils jouissaient du droit de porter les armes. Le droit de bourgeoisie semble avoir été attaché à la possession d'une portion de terre, peut-être même de l'une de celles dans lesquelles le pays était originairement partagé (*Hof*). Il est probable que la position des *Ministerialen* vis-à-vis du seigneur équivalait sous ce rapport à la possession territoriale. La plupart des bourgeois primitifs étaient issus de familles appartenant à la chevalerie (*ritterbürtig*). Il est à remarquer que lorsqu'un lieu se constituait sous une forme municipale, une exception du régime commun avait lieu pour la partie de la ville dans laquelle le seigneur avait sa cour; de là l'origine des immunités appelées *Freiheiten* ou *Freiungen.*

Dès le principe de l'organisation des villes on y remarque presque partout, indépendamment des fonctionnaires seigneuriaux et des échevins, un corps particulier chargé de l'administration des deniers communaux et de la police municipale, et désigné ordinairement sous le nom de conseil (*Rath*, *consilium*, *consulatus ;* ses membres s'appelaient

1 De *Burg*, château, parce que les villes étaient ou devinrent des lieux garnis de châteaux et de fortifications.

Rathmannen, *Rathgeber*, *Rathsherren*, *Rathsfreunde*, *Rathsverwandte*, *consules*, rarement *senatores*). Le peu d'uniformité qu'on remarque dans la manière dont cette institution s'est constituée dans les différentes localités, permet de supposer qu'elle ne s'est développée qu'en suivant une marche lente et progressive. Son origine peut être attribuée, dans les villes d'origine romaine, au souvenir de l'ancienne curie; dans d'autres, à une extension des attributions du collége des échevins; ailleurs, enfin, à l'institution d'un comité chargé de maintenir les priviléges de commerce. Dans certains endroits dont la population était peu nombreuse, il n'est pas impossible que l'administration des affaires communales ait été entre les mains de la bourgeoisie tout entière. C'est ce que pourrait faire présumer la formule si fréquente : *nos consules et universi cives*, qui d'ailleurs peut avoir eu aussi en vue la haute bourgeoisie [1] (*cives optimo jure*, *Grossbürger*).

A une époque postérieure, lorsque la bourgeoisie forma un corps plus compacte, et que les villes sont arrivées à un haut degré de splendeur, nous voyons ordinairement le conseil municipal se compléter lui-même par voie d'élection : telle peut avoir été aussi la constitution primitive, quoique d'un autre côté il ne soit pas impossible que le conseil ait émané directement de la bourgeoisie. En supposant que ce dernier cas se soit présenté, M. de Lancizolle s'empresse de répudier la comparaison qu'on pourrait établir entre les constitutions municipales du moyen âge et les institutions politiques des temps modernes. Il fait observer avec raison que la bourgeoisie elle-même, semblable à l'ancienne curie, ne formait qu'une petite partie de la population, et que le rapport du conseil à la commune répondait plutôt à la position d'un roi électif à l'égard de ceux qui l'ont

1 La distinction en haute et basse bourgeoisie se rencontre encore de nos jours dans beaucoup de villes allemandes.

nommé, qu'à celle d'un corps représentatif fondé sur les idées de la délégation. « Les villes allemandes, ajoute-t-il, ne connaissaient pas de démocratie dans le sens des républiques de l'antiquité, et encore moins une liberté populaire dans le sens de ces publicistes qui réclament des droits égaux pour tout ce qui s'appelle homme, pour tout ce qui n'est pas strictement mendiant ou coupable de délits prévus par la loi correctionnelle. » Nous avons déjà eu occasion de dire notre opinion sur les théories qui réclament une liberté et une égalité absolues. Réactions nécessaires contre la domesticité privilégiée des derniers siècles, elles ont commencé la série d'oscillations que l'époque moderne est destinée à parcourir avant de rencontrer la forme politique qui lui convient. Ces priviléges si précieux au moyen âge [1], parce qu'ils étaient les sauve-gardes de la dignité individuelle compromise au milieu d'un régime de guerre et de conquête, sont-ils regrettables aujourd'hui que la propagation des idées nouvelles a aplani de fait les barrières qui s'élevaient entre les diverses classes de la société ? Comme les institutions n'ont de force et de vitalité qu'autant qu'elles sont une expression des mœurs, force est aux constitutions nouvelles de proclamer le principe de l'égalité devant la loi, quelque peu poétique et quelque négatif qu'il puisse paraître à côté de la liberté armée du moyen âge. Chaque époque a trouvé la forme qui convenait le mieux au développement de l'idée philosophique par laquelle il était dominé : le dix-neuvième siècle trouvera la sienne. Nous avouons que le gouvernement constitutionnel, tel qu'il commence à s'organiser dans plusieurs monarchies européennes, nous paraît une solution approximative de ce grand problème.

L'auteur termine le tableau de cette période par quelques

1 Le général Foy a dit : « Lorsque l'esclavage est la base du droit commun, privilége est synonyme de franchise et de liberté ; mais lorsque la liberté et l'égalité sont les bases du droit commun, privilége est synonyme d'oppression. »

lignes sur l'origine des corporations de métiers (*Zünfte*, *confraternitates*). Elle peut être attribuée, soit aux colléges des artisans, que nous remarquons dans les villes romaines, soit à la tendance constante des Germains à se réunir en association : tendance dont nous rencontrons des résultats de très-bonne heure dans le droit (*Hofrecht*) qui gouverne les hommes non libres (*Ministerialen*). Les corporations de métiers se formèrent dans le but d'astreindre les artisans à une étude régulière et à un exercice honnête de leur profession, conformément aux dispositions des statuts ou de la tradition reçue. Leurs chefs étaient nommés par le seigneur, plus tard aussi par le conseil municipal. Elles ne paraissent pas avoir, dans le principe, formé une partie intégrante de la constitution.

Troisième Période.

Cette période, qui s'étend depuis le douzième siècle jusqu'à la fin du quinzième, répond à l'époque la plus florissante de l'histoire des villes. Devenues les centres de l'industrie et du commerce, nous les voyons s'environner d'une force militaire pour la défense de leurs conquêtes matérielles et morales, et occuper une place importante dans la constitution politique du pays.

Un grand nombre de villes s'élevèrent dans les premiers temps du douzième siècle. On se tromperait en croyant que les institutions municipales aient été obligées partout de se faire jour à travers les mêmes luttes. Les villes naissantes adoptaient les constitutions de celles où le droit municipal avait déjà acquis un certain degré de développement. Il en résultait entre la ville ancienne et la ville nouvelle un lien de droit, qui prenait souvent une forme stable et positive. Ainsi les tribunaux de la ville-modèle devenaient des cours d'appel (*Oberhöfe*), auxquelles on recourait des décisions des tribunaux de la ville nouvelle, et les développe-

mens ou les révolutions que subissait la constitution de la ville ancienne influaient sur la ville nouvelle d'une manière sensible[1]. Les villes dont les constitutions exercèrent la plus grande influence sur la formation des villes naissantes, sont Lübeck et Magdebourg dans le nord de l'Allemagne, Cologne dans les provinces du Bas-Rhin, et Francfort sur le Mein dans celles du Rhin supérieur.

Les motifs qui donnaient lieu à la formation des villes ont changé dans cette période. La domination locale des seigneurs s'étant développée au point d'absorber entièrement le pouvoir territorial du comte, il ne pouvait plus être question de demander aux empereurs des chartes d'exemption. D'autres intérêts guident les seigneurs du douzième siècle. Dégagées des liens de dépendance qui les unissaient au reste de la contrée, les villes nouvelles deviennent le siége de la richesse et du commerce, et leur situation florissante permet aux seigneurs d'augmenter les impôts qu'ils en tiraient auparavant, et d'embellir leur résidence et leur vie privée des nouveaux produits de l'industrie et des arts. D'un autre côté, la puissance toujours croissante des villes, fondée sur l'activité et le bien-être de leurs habitans, réjaillissait sur leurs suzerains, et flattait en eux un sentiment d'orgueil, du reste assez légitime. C'est ainsi que les intérêts les plus divers militaient pour augmenter la puissance matérielle et l'importance politique des villes. La plupart des chartes municipales du douzième siècle dérivent directement des seigneurs, quoi-

1 C'est ainsi que, par exemple, la constitution municipale de Magdebourg a été adoptée par les villes de Stendal, Gardelegen, Prenzlau, Brandenbourg, Crossen, Züllichau, Cotbus; celle de Stendal, par les villes de Kyritz, Witstock, Neuruppin, Friedland; celle de Brandenbourg, par les villes de Berlin, Strausberg, Spandau, Neu-Landsberg, Rathenow, Falkenbourg, Neu-Brandenbourg; celle de Berlin par les villes de Francfort sur l'Oder et Mulrose, et celle de Strausberg par les villes de Soldin, Wrietzen, Küstrin, Berlinchen, Nörenberg, etc. Plus de soixante villes dérivaient leur droit de Francfort sur le Mein, plus de soixante-dix le tiraient de Cologne.

que le caractère encore indécis des attributions qu'ils s'étaient nouvellement arrogées les engageât quelquefois à faire ratifier ces chartes par les empereurs[1]. Bien différente des idées modernes, la politique du moyen âge cherchait à fonder de véritables personnes morales, et non des institutions artificielles soumises à une tutelle supérieure, qui peut les modifier ou les détruire sans violer un droit acquis. Si nous voyons des seigneurs empiéter sur les libertés municipales, leurs attaques sont franches et décidées, et l'injustice ne se déguise pas sous des théories menteuses et hypocrites. On pensait alors, et cette idée s'est conservée de nos jours en Angleterre, qu'en sanctionnant une liberté politique réelle et active dans les institutions locales, l'État lui-même ne fait que gagner en puissance et en vitalité, et dégage l'administration d'un fardeau inutile.

Les sources du droit municipal sont, dans les temps anciens, les priviléges des empereurs; au douzième siècle les priviléges impériaux et seigneuriaux, les lettres de grâce et les lois données aux villes. Tous ces actes, loin d'introduire une législation nouvelle, ne faisaient que confirmer les conquêtes de la coutume ou le développement naturel des institutions. Aussi ne faut-il pas regarder les recueils écrits du droit municipal comme un ensemble systématique de toute la législation; on n'y trouve le plus souvent que des décisions isolées, qu'on sentait le besoin de consigner par écrit, soit pour prévenir les dissensions que pouvait naturellement amener la collision des intérêts privés, soit pour obtenir sur tel et tel point la sanction de l'empereur ou du seigneur, soit, enfin, pour donner une consultation réclamée par une autre ville. Le droit municipal écrit, qui dans le principe se restreignait à des mesures de sûreté et d'ordre public, comprit

1 Il faut excepter de cette observation les villes situées dans les domaines impériaux, dont les immunités se fondaient toujours sur une charte impériale.

bientôt le droit privé. Développée sous les auspices des institutions municipales, cette législation civile porte des traces fréquentes de la double origine de la bourgeoisie. Le droit auquel étaient soumis dans le principe les hommes non libres (*Hofrecht*), s'y mélange sans cesse avec le droit territorial des hommes libres (*Landrecht*, *Kaiserrecht*). Vers la fin du moyen âge, lorsque le développement toujours croissant de la richesse mobilière a multiplié les relations civiles et commerciales, la simplicité du droit germanique fait place à la législation plus variée et plus compliquée du *Corpus juris*, dont le *jus rerum* est dépouillé à un si haut degré de sa nationalité romaine.

L'histoire de cette période nous montre partout la tendance des seigneurs ou de leurs délégués, à étendre et à augmenter leurs droits, et les efforts des villes pour conquérir l'autonomie et l'indépendance [1]. On se plaît à répéter que les empereurs surent, par une politique sage et clairvoyante, s'en faire des alliés contre les envahissemens de la suzeraineté territoriale (*Landeshoheit*). On oublie que les guerres acharnées qu'ils eurent eux-mêmes à soutenir contre les villes italiennes au douzième et au treizième siècle, n'étaient pas faites pour leur inspirer une grande confiance envers les villes. Néanmoins on ne pourrait pas prétendre qu'ils aient eu de l'éloignement pour elles [2]; la quantité de

1 Les détails de cette lutte sont peu connus, et ne le seront que lorsqu'on aura fait sur les principales villes de l'Allemagne des recherches aussi approfondies que celles de M. Fichard sur la ville de Francfort.

2 Ne pourrait-on pas voir dans les développemens précoces et énergiques que prit le système démocratique dans les villes italiennes, un motif suffisant pour expliquer une différence dans la conduite des empereurs à leur égard? M. Guizot a caractérisé dans son *Cours d'histoire moderne* la tendance particulière des villes de l'Italie: « Tandis qu'ailleurs de pauvres communes se formaient à grand'peine, on vit naître ici des républiques, des États.... La tentative d'organisation républicaine dompta de bonne heure l'élément féodal, et devint la forme dominante de la société. » Cours d'été de 1828, dixième leçon, p. 21.

lettres de grâce accordées par les Hohenstauffen est là pour attester le contraire. On se tromperait également en croyant que tous les progrès qui assurèrent l'indépendance et l'importance politique des villes, ont été achetés par les mêmes luttes; très-souvent ils furent le résultat de voies toutes pacifiques, telles que des concessions impériales, des contrats où les libertés municipales étaient échangées contre de l'argent ou autres équivalens; enfin, la marche lente et progressive de la coutume. Les modifications que ces différentes révolutions introduisaient dans le droit municipal sont variées à l'infini; elles peuvent cependant être ramenées à trois classes principales : 1.° La jurisdiction du seigneur sur la ville était restreinte ou abolie. Alors disparaissaient toutes les traces de la dépendance dans laquelle une partie des habitans (*Ministerialen*) s'était trouvée autrefois envers le seigneur, ainsi que toutes les redevances auxquelles la bourgeoisie était assujettie envers lui; les fonctionnaires seigneuriaux perdaient toute participation aux délibérations du conseil municipal, et le seigneur ne pouvait plus tenir garnison dans la ville. 2.° La ville elle-même s'appropriait les droits seigneuriaux, tels que ceux de péage, de monnaie, de pêche, de chasse, etc.; elle faisait l'acquisition des bâtimens seigneuriaux; enfin, elle s'emparait de la jurisdiction ordinaire : ce n'est qu'avec peine que la plupart des villes acquirent la jurisdiction criminelle, appelée *Blutbann*. 3.° Elles obtenaient, soit par voie de concession, soit par voie d'échange, de nouveaux priviléges et des possessions plus étendues. Tous ces progrès, qui furent les causes et en partie les résultats de l'état florissant des métiers, des arts et du commerce, étaient protégés par un régime militaire qui, sous le rapport de l'énergie et de l'habileté, ne le cédait pas à celui des seigneurs. Des chevaliers célèbres, des personnages de la haute noblesse ne dédaignaient pas d'entrer au service des villes, et les alliances offensives et défen-

sives qu'elles contractaient, soit entre elles, soit avec des souverains, contribuaient à leur donner une attitude imposante.

Si nous dirigeons notre attention sur la constitution intérieure des villes, nous voyons partout s'offrir à nos regards cette variété vivante qui caractérise les institutions du moyen âge : variété qui n'excluait pas l'unité et même l'harmonie dans l'ensemble du corps social.

La bourgeoisie, qui dans le principe ne formait pas une caste particulière, et dont les membres appartenaient, soit à la chevalerie, soit à la classe des paysans, libres ou non [1], se fondit bientôt en un seul corps, et ceux de ses membres dont les ancêtres avaient appartenu à la noblesse, ne purent plus maintenir cette prérogative que dans un petit nombre d'endroits, où ils formèrent la caste des *patriciens* [2]. La fusion dont nous venons de parler fut en grande partie le résultat de la participation des artisans à l'administration municipale. Cette participation, ainsi que le droit de bourgeoisie dont elle était la conséquence, ne furent achetés que par des luttes longues et pénibles, qui, dit M. de Lancizolle, ne cèdent pas aux révolutions des républiques de l'antiquité et à celles qui déchirèrent l'Italie au moyen âge, sous le rapport de l'importance et de l'intérêt que présentent les vicissitudes à la suite desquelles le nouvel élément politique parvenait à se faire jour [3]. Dans certains endroits son influence s'étendit au point de faire reposer toute la constitution municipale sur la division de la bourgeoisie tout entière en corporations de métiers, de sorte que chaque citoyen,

1 Les livres de droit du treizième siècle ne comprennent pas les villes dans l'énumération des différens *États* dont se compose la société.

2 Les villes où les *patriciens* se sont maintenus jusque dans les temps modernes, sont : Augsbourg, Biberach, Brême, Cologne, Dortmund, Francfort, Halle, Lindau, Lübeck, Memmingen, Mühlhausen, Nordhausen, Nuremberg, Ravensbourg, Rotenbourg, Ulm.

3 Les mouvémens les plus importans de ce genre eurent lieu dans les villes de Mayence, Francfort, Spire, Haguenau, Magdebourg, Zürich, Bâle, Augsbourg, Breslau, Cologne, Strasbourg, etc.

quelle que fût sa position sociale, était obligé de s'associer à l'une de ces corporations [1]. Ailleurs elle eut pour résultat la formation d'une nouvelle division de conseil municipal, chargée de contrôler les opérations du conseil primitif. Enfin, dans certains lieux elle amena la participation de la bourgeoisie tout entière à certaines parties du gouvernement, telles que la législation et le vote de l'impôt. Malgré tous ces changemens, le conseil n'en resta pas moins une autorité supérieure, et non une espèce de pouvoir exécutif, chargé de représenter une volonté commune, réelle ou imaginaire. Il est à remarquer qu'au milieu de ces grands mouvemens le conseil conserva presque toujours la faculté de se compléter lui-même. [2]

C'est à la période dont nous nous occupons qu'il faut rapporter ces traités conclus souvent entre une ville ancienne et une ville nouvelle qui s'est élevée à côté de la première, et sous ses auspices, tout en conservant un ré-

1 Il reste encore de nos jours, et surtout dans les villes de la Suisse, des traces de cette particularité.

2 M. de Lancizolle emprunte à l'histoire de la ville d'Augsbourg un exemple d'une révolution de ce genre. Un soulèvement des hommes de métier força, en 1368, le conseil, composé alors de membres tirés de l'ancien ordre de la chevalerie, à changer la constitution. On envoya des députés dans plusieurs villes impériales (*Reichsstädte*), telles que Spire, Mayence, Worms, Strasbourg, Bâle et Constance, pour y étudier les institutions qui avaient eu pour résultat l'admission des hommes de métier dans la bourgeoisie. A leur retour, il se forma une constitution qui organisait deux conseils municipaux. L'un, chargé de l'administration active, était composé de 15 nobles et de 29 hommes de métier, et présidé par deux *Bürgermeister*, l'un noble, l'autre homme de métier. Il devait se renouveler tous les ans par moitié, et les nobles, dont il restait encore 51 familles, devaient entrer dans les 17 corporations de métiers, en conservant toutefois la faculté de former entre eux une association particulière. L'autre conseil municipal (*grosser Rath*, grand conseil), chargé de contrôler les opérations du premier, était formé de 204 membres tirés des corporations. Cette constitution nouvelle fut votée par le *Rath* et la bourgeoisie, qui jurèrent de l'observer *pendant cent ans et un jour*. En 1548, après la guerre de Smalkalden, elle fut abolie par l'empereur Charles-Quint, qui y substitua un régime aristocratique.

gime municipal distinct. Souvent la capitulation soumettait la ville nouvelle (*Neustadt*) à un lien de dépendance envers la ville ancienne (*Altstadt*). Il est facile de sentir les motifs qui ont pu donner lieu à de semblables réunions.

Le régime financier des villes de cette époque présente un intérêt particulier à cause du grand nombre d'institutions modernes qui en sont dérivées, telle que celle des contributions indirectes. Il est même à remarquer que plusieurs de ces institutions, comme celles des magasins publics, des monopoles, vicieuses lorsqu'elles sont appliquées à un pays tout entier, présentaient, à côté d'inconvéniens moindres, d'immenses avantages dans ce système de communauté, animé par un véritable esprit d'association.

Les corporations de métiers se multiplient [1] et se varient à l'infini; elles exercent une influence marquée sur tous les détails de la vie des individus. C'est ainsi que chaque corporation a ses autels et ses chapelles à part, qu'elle fonde un service religieux pour ses membres, et qu'elle leur rend les honneurs funéraires. En jetant un regard sur les couvens et les établissemens de bienfaisance qui ont été fondés par les corporations du moyen âge, en voyant d'un autre côté le grand nombre d'édifices qu'elles élevaient dans les villes les plus importantes; en un mot, cette espèce de monde particulier que chacune d'elles semblait vouloir créer pour ses membres, on peut se faire une idée de la vie organique et véritable qui circulait dans tous les détails de l'organisation municipale.

Le commerce et l'industrie du moyen âge s'élevaient à un degré que l'Allemagne n'a plus atteint depuis. Si les progrès des sciences et des arts mécaniques nous ont donné une industrie plus raffinée et plus perfectionnée, il est difficile qu'elle l'emporte sur celle du moyen âge pour l'activité et l'adresse personnelles, pour la solidité des ouvrages, et pour

1 La même ville en comptait quelquefois jusqu'à 50 et 60.

le bien-être qu'elle procurait aux habitans des villes. On retrouverait difficilement de nos jours cet amour véritable que l'artisan portait à la profession dans laquelle il était né, et l'engageait à éterniser, par des monumens d'une bienfaisance durable, le souvenir des richesses qu'il avait conquises par une vie laborieuse. Il suffit de nommer les villes hanséatiques pour rappeler l'extension qu'avait prise le commerce allemand, dont la marine marchande, soutenue par des forces navales considérables, exploitait presque exclusivement les parages des mers de l'est, et même de celles du nord. Dotées de très-bonne heure de tout l'appareil de défense que nécessitait la nouvelle manière de faire la guerre, les villes du moyen âge sont remarquables, même comme institutions militaires, et l'une d'entre elles, la ville de Lübeck, soutint seule, ou avec de faibles alliés, des guerres victorieuses contre de grandes puissances.

Outre la ligue hanséatique, dont le nom a retenti dans l'histoire, il se forma encore un grand nombre d'associations entre les villes allemandes : la plus célèbre est celle des villes souabes, qui, peu importantes pour la plupart, malgré le titre de villes impériales (*Reichsstädte*) dont elles étaient presque toutes décorées, surent maintenir avec énergie leurs prérogatives contre les comtes et les ducs de Wurtemberg. Nous avons parlé des *villes impériales :* on sait que ce nom était donné à celles qui, soit par l'effet d'une faveur particulière, soit par la sagesse de leur politique, surent se garantir ou s'affranchir de la souveraineté locale. Quoique les autres villes (*Landstädte*) nous présentent également en plusieurs endroits un haut degré de liberté et de vie politique[1], le type de l'indépendance municipale semble pourtant se rencontrer dans les villes impériales, dont le plus

1 La plupart d'entre les 80 villes hanséatiques n'étaient pas impériales. Breslau, Vienne, Brunswick, Stralsund, Magdebourg, etc., étaient également des *Landstädte*.

grand nombre se trouvait dans les pays où le morcellement du territoire entre plusieurs seigneurs avait rendu leur oppression plus difficile, tels que la Souabe, les pays du Rhin et la Franconie. [1]

Après ce tableau de la grandeur des villes allemandes, M. de Lancizolle jette un regard sur l'état des beaux-arts et de la poésie dont les villes étaient le siége exclusif. Ce qui le frappe surtout, c'est la liaison intime qui se montre dans ces temps reculés entre les productions du génie humain et la vie réelle des hommes : l'artiste puisait dans le monde qui l'environnait des inspirations vivantes, sans aller les demander aux allégories souvent grossières et décolorées de la mythologie payenne.

Nous continuerons dans le prochain numéro l'analyse du travail de M. de Lancizolle. Les trois périodes qui nous restent à parcourir nous montreront l'affaiblissement successif des institutions municipales et leur décadence rapide jusqu'à nos jours. Dans la dernière période nous aurons occasion de retracer les efforts qui ont été faits dans plusieurs pays de l'Allemagne pour restaurer la législation communale.

1 Il y avait encore au commencement du dix-neuvième siècle 51 villes impériales, dont 32 appartenaient à la Souabe. La plupart de celles qui existaient auparavant perdirent leur indépendance par des commotions violentes, comme Mayence, Constance, Donauwerth, etc.; d'autres devinrent tout-à-fait étrangères à l'empire germanique, comme Strasbourg, Berne, etc.

Philosophie de l'histoire.

INTRODUCTION AUX IDÉES DE HERDER,

PAR M. LUDEN.

(*Second et dernier article.* [1])

Trois conditions nous semblent requises pour arriver à une considération large, complète et solide du cours des destinées humaines. Avant tout, il faut avoir reconnu l'essence même de l'humanité, son principe spirituel, la raison; il faut avoir porté dans les profondeurs de son être le flambeau de la philosophie, et conçu d'une manière claire et précise le mode de son apparition nécessaire dans le temps. En second lieu, il ne suffit pas de se rappeler que l'humanité se compose d'individus vivant simultanément ou successivement sur cette terre; il faut de plus observer comment ces individus sont placés les uns à côté des autres; quelle est la nature du séjour qu'ils habitent et qu'il ne tient pas à eux de ne pas habiter; dans quelle dépendance ils sont du climat et de ses accidens, du sol et de ses productions; en un mot, de la terre entière, et par la terre, du reste de l'univers. Troisièmement, il n'est pas moins indispensable de constater, par une étude attentive de l'histoire, quelle a été, de fait, la marche de chaque peuple pris individuellement, et celle du genre humain dans tous les peuples. Telle est, selon nous, la triple source où devra puiser, avec un égal empressement, quiconque aspire à comprendre la destination de notre espèce et le dessein qui préside aux choses humaines.

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. III, p. 156.

Et la diversité des opinions émises sur ce sujet, soit de nos jours, soit avant, ne s'explique-t-elle pas naturellement par l'oubli total ou l'emploi incomplet de quelqu'une de ces sources?

En effet, la raison est le principe de toute vie dans l'homme. Commune à tout le genre, c'est par elle qu'il est réuni ou, pour mieux dire, qu'il fait *un*. Elle se développe dans les individus; elle arrive en eux à la conscience d'elle-même; et, à mesure que ce développement s'opère, à mesure que le temps naît de sa succession (car il n'est que cette succession même), l'humanité s'épanouit dans les hommes. Si la liberté qui les distingue, contraste avec l'inflexible nécessité dans le monde matériel, c'est que cette dernière ne se comprend, ne se fait pas elle-même, ou, ce qui revient au même, qu'elle ne se manifeste pas comme raison. Mais, liberté et nécessité, toutes deux se tiennent par une étroite parenté : ce sont deux tiges d'une même souche; et les forces qui se meuvent en elles, diverses dans leur expression, conduisent à l'idée d'une force unique dont elles dérivent, à la croyance en Dieu. Voilà ce que l'historien n'ignore pas impunément; autrement il ne peut voir dans la nature qu'une masse immense de molécules inertes, retenus par rien que par leur propre poids. Les hommes ne sont plus pour lui qu'une troupe innombrable d'existences isolées qui, à la vérité, se savent exister, mais qu'unit seulement l'obligation fortuite de vivre ensemble sur la même terre et de s'entendre de leur mieux pour son partage. Quoi qu'ils fassent ou qu'ils souffrent, il semble qu'aucun but élevé ne soit atteint par leurs actions et leurs réactions, par leurs plaisirs et leurs peines; ils ne vivent que pour quitter, malgré eux, une existence où ils sont entrés involontairement, et qu'ils ont volontairement prolongée. Tout ce qu'on peut espérer de la culture des esprits, de la diffusion des lumières, c'est une régularité extérieure des relations sociales, assez

commode pour qu'on se fasse une agréable habitude de cette courte vie, et qu'on n'aime plus à en sortir, parce qu'on s'est une fois familiarisé avec elle.

Vainement alors l'historien appellera à son secours toutes les études psychologiques et physiologiques de l'homme, toutes les recherches géographiques sur la nature et la configuration du sol, sur les climats et les productions diverses, sur les rapports de l'homme avec la terre et de la terre avec les corps célestes; enfin, les annales de toutes les nations, des plus reculées comme des plus proches. Loin de rectifier sa manière étroite de juger et l'homme et la nature, elles sembleront la confirmer. Tantôt la croyance à la perfectibilité et aux progrès de notre espèce reculera devant les glaces des deux pôles, devant la Sibérie et la Terre de Feu, devant les steppes arides de l'Asie et les déserts de sable de l'Afrique. Tantôt elle paraîtra réfutée par le livre de l'histoire, lorsqu'on y lira le lent accroissement des peuples, leur grandeur, leur décadence, leur décrépitude, et l'irruption de nouveaux barbares; ceux-ci anéantissant toute la splendeur précédente, et se faisant parmi ses débris un champ libre à leur propre expansion, jusqu'à ce que d'autres à leur tour les supplantent, pour parcourir la même carrière et passer par des vicissitudes toutes semblables. La vie n'est plus qu'un chaos, les rapports des hommes vacillent et chancellent, la civilisation s'élève et retombe dans une fluctuation perpétuelle. Mais la conviction désespérante de cette incohérence et de cette instabilité ne repose-t-elle pas sur une base purement négative, l'absence de connaissances philosophiques? Et les argumens dont on l'appuie ne tomberaient-ils pas d'eux-mêmes, si l'on avait saisi l'essence de l'humanité, la raison; si l'on avait aperçu la possibilité de son existence?

Il nous paraît hors de doute que dans aucune science, et

particulièrement dans l'histoire, on ne peut obtenir de résultats solides qu'avec le secours de la philosophie. On peut, il est vrai, sans elle, être un homme fort utile et rendre à la science des services considérables. Il n'y a pas une branche du savoir humain, où il ne soit de la plus grande importance de constater des faits spéciaux, de les réunir quand ils sont épars, de les rétablir quand ils sont incomplets, de les rappeler quand ils sont tombés en oubli, de rechercher et d'éclaircir ceux qui sont peu connus encore. Dans l'histoire surtout, la patiente investigation des détails mérite d'être soutenue par l'estime et la considération. Mais cela vous donne-t-il le droit de réduire toute l'histoire à la recherche des faits, et de me frapper de réprobation, si je prétends établir votre frêle édifice sur une base plus ferme? Parce que, dans l'intérêt même de la science, la moitié, ou seulement une petite fraction, vaut souvent plus que tout le reste, renoncerai-je au désir d'acquérir le tout, content de posséder la partie? Où est l'historien à qui de la philosophie ait été préjudiciable? Au contraire, les plus grands historiens de l'antiquité, ces modèles à plusieurs égards toujours encore inimitables, avaient été formés aux écoles des philosophes de leur temps. Parmi les modernes, ceux qui ont voué à la philosophie une étude profonde avant d'entreprendre d'écrire l'histoire, ne se sont pas non plus placés les derniers.

Mais, d'un autre côté, plus d'un philosophe est tombé dans d'étranges erreurs pour avoir négligé les leçons de l'histoire et des sciences physiques; soit que, absorbé dans la contemplation des cieux, il ait oublié la terre; soit que, épuisé à sonder l'infini, à comprendre l'incompréhensible, il ait désespéré de l'étude du spécial et de l'individuel. Lui qui a pénétré l'essence de l'esprit humain, qui sait les lois de son développement nécessaire dans le temps, il esquisse à grands traits, et d'une main assurée, toute la

chaîne de ce développement; il ne pense pas avoir besoin d'en chercher péniblement les élémens dans une longue suite de siècles et dans la constitution du globe, où le genre humain fait sa demeure. Mais aussi, voyez s'il n'arrive pas à des résultats qui ne sauraient subsister en présence des faits les plus irrécusables de la géographie et de l'histoire?

La raison, se dit-il, est l'essence de l'humanité; l'humanité se compose de tous les hommes qui ont existé, qui existent et qui existeront encore : la vie des hommes dans le temps ne peut avoir d'autre fin que le développement, l'éducation, la culture du principe essentiel de l'humanité. Ces propositions une fois admises (et elles ne sont guère susceptibles de contestation), ne semble-t-il pas naturel d'imaginer, dans un lointain avenir, une époque où tout ce développement sera terminé, où tous les rapports sociaux seront ordonnés avec justice et fondés sur l'éternelle raison, où chaque homme trouvera l'occasion de jouir et d'exercer son activité dans la proportion des capacités qui lui sont departies? Période de bonheur et de gloire; toutes les nations y vivront tranquilles les unes à côté des autres, oubliant, dans une union fraternelle, toutes leurs vieilles haines, leurs funestes inimitiés. Rien qu'amour et que paix; vertu et beauté sans tache; civilisation partout égale et partout accomplie; en un mot, la perfection absolue. Que cette pensée consolante plaît à l'imagination! Et moins la réalité satisfait l'homme vertueux, plus elle le lasse par ses exigences, lui pèse par sa tyrannie, l'attriste par son imperfection, plus il se flatte qu'un si bel avenir n'est pas une chimère. Il lui semble voir l'humanité entière s'avancer, comme un vaste fleuve, vers ce but sublime. Chaque génération vient apporter son tribut afin d'en hâter l'accomplissement. Et pour l'individu, il n'est pas de plus saint devoir que d'augmenter, selon ses forces, le contingent de ses contemporains,

trouvant dans la pensée du bonheur de l'avenir la récompense que lui refuse l'heure présente.

Il y aurait bien quelque chose de merveilleux à ce qu'une génération d'hommes, mortels comme nous, éclairés par ce même soleil qui nous éclaire, foulant ce même sol où nous marchons, recueillît à elle seule tout le fruit des labeurs des générations antérieures. Quoi! tout ce qui peut rendre la vie douce et attrayante serait rejeté après la vie, pour ne laisser à la vie elle-même que la misère et les souffrances qui l'affligent! On isolerait la jouissance de l'action; on les distribuerait séparément à l'homme, qui, pourtant, n'est susceptible de jouir que par l'exercice de son activité! On dépouillerait tous les siècles, pour enrichir de ce qu'ils ont de plus précieux une période privilégiée que personne n'espère atteindre! Ainsi l'enfant, le jeune homme et l'homme mûr ne seraient et ne vivraient que pour qu'il pût y avoir quelque jour un vieillard! Et le vieillard se réjouirait uniquement d'une vie qui n'est pas la sienne, mais celle des âges précédens; comme si chaque jour n'avait pas son plaisir et sa peine, sa mesure d'action et de repos, de travaux et de jouissances! L'homme n'accomplit-il donc pas sa destinée, le but de son existence, à chaque instant qu'il est homme, qu'il agit et sent humainement? Et l'humanité, qui n'a d'existence que dans les hommes, ne doit-elle pas par cela même atteindre constamment en eux sa destination?

Mais il y a aussi quelque semblant de grandeur et de générosité à braver ces invraisemblances. Rien, en effet, n'avilit, ne dégrade tant l'homme que l'égoïsme. Ce vil penchant à n'agir que pour soi, à vouloir jouir soi-même et pour soi seul du fruit de ses actions, étouffe toute élévation de sentiment, toute affection bienveillante. Au contraire, il est d'un caractère noble et désintéressé de faire le bien pour le bien lui-même, de sacrifier son avantage personnel à l'avantage d'autrui et aux injonctions du devoir. De là, les partisans

de l'acheminement de l'humanité vers un état parfait veulent bien encore se résigner à cette triste vie, dénuée de jouissances et de joies, afin de rendre possible un si heureux avenir. Ils consentent à supporter la confusion présente, persuadés que leur patience préparera l'ordre futur. Ils considèrent avec calme l'injustice et la déraison qui s'agitent autour d'eux, dans l'espoir qu'un jour leurs descendans verront triompher partout la sagesse et le bon droit. Ils se font un mérite de ce renoncement, de cette abnégation d'eux-mêmes, de ce dévouement pour autrui; ils y voient une certaine grandeur d'ame, une disposition noble et généreuse; et cette pensée les excite à embrasser d'autant plus fortement la conviction qui lui sert de base. Par malheur, le mérite qu'ils s'attribuent à eux-mêmes et la jouissance qu'ils trouvent à se représenter le tableau séduisant de ce siècle fortuné, diminuent de beaucoup la grandeur du sacrifice. L'égoïsme n'est jamais un poison plus dangereux que lorsqu'on n'imagine pas même qu'on puisse être en proie à ses ravages.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il est par trop évident qu'en plaçant l'homme dans la voie d'une perfectibilité indéfinie, et le faisant néanmoins arriver à la perfection, l'on tombe dans une contradiction grossière. Vivre, c'est marcher vers un but; mais y parvenir ne se peut qu'au terme de la vie. Les hommes, tels que nous sommes faits et tels qu'ils l'ont été avant nous, n'ont jamais connu de bonheur hors de la vertu. Dérobez aux dieux la béatitude pour l'apporter aux hommes, vous ravissez à ceux-ci la vertu. C'est par l'action, la production, la lutte, les combats, les résistances, que l'homme se déploie et sent son pouvoir, et c'est la conscience de ses forces qui lui procure bonheur et joie. Privé de leur exercice, en vain l'entourez-vous de tout ce que l'imagination peut concevoir de plus parfait; il languira dans un morne état de silence, d'ennui et de mort.

Une issue s'offre toutefois encore pour échapper à ces inconséquences, difficile à trouver, mais d'autant plus sûre que ceux qui s'y hasardent s'endorment dans une foi tranquillisante, contre laquelle la saine raison n'a plus de prise. Cette génération d'hommes, parvenue au point de ne pouvoir plus avancer ni reculer d'aucune manière, ouvrez-lui, sur le sol antique de notre globe, les portes de l'éternité, pour la soustraire à des questions importunes. Abaissez sur la terre le vieil Olympe, qu'il est devenu trop pénible d'escalader; et puisque l'humanité a accompli sa carrière terrestre, il n'y a qu'à l'introduire dès ici-bas dans la vie céleste, pour se tirer d'embarras avec elle[1]. La contradiction ainsi éludée, vous pouvez, sans attendre les données de l'histoire et d'une lente expérience, assigner à l'espèce humaine la route qu'elle doit nécessairement parcourir. Vous pouvez même partager avec assurance les temps en sections précises, où l'œil, en en remontant ou en descendant l'échelle, s'arrête complaisamment, comme à autant de points de repos. Dès-lors tout s'arrange à merveille.

Vienne pourtant l'historien, et que, plein de confiance dans les résultats de ses travaux, il se montre incrédule au système du philosophe. Qu'il demande la preuve qu'à chaque instant postérieur des temps passés, les hommes ont été plus moraux, plus raisonnables et plus policés qu'à tous les instans antérieurs, et que le moment actuel l'emporte sur tout ce qui a jamais été autrefois; notre belle perspective commence déjà à se rembrunir. Que fera le philosophe, forcé qu'il est de convenir que l'avancement de l'humanité vers son terme doit se reconnaître dans l'histoire? Il ne pourra prouver que toutes les sciences et chacune d'elles ont été plus avancées à chaque époque donnée qu'à toutes celles qui ont précédé; mais il fera voir sans peine que, dans un grand nombre de sciences, nous avons surpassé

1 Voyez Fichte, de la Destination de l'homme.

tous nos devanciers. Puis, il lui sera facile de mettre en parallèle un certain nombre de traits de mœurs antiques et modernes : si l'on n'y reconnaît pas une amélioration continue des rapports des hommes entre eux ; si l'on ne peut en conclure que les anciens, dans leur conduite, restaient plus loin au-dessous de leur idéal de clémence et d'humanité que notre conduite n'approche de notre idée des devoirs de l'homme envers l'homme; au moins notre philosophe établira-t-il qu'il règne aujourd'hui moins de rudesse dans les relations sociales, plus de douceur et de ménagemens dans les traitemens que l'homme fait subir à son semblable[1]. Enfin, il se prévaudra surtout de ce que la civilisation s'est toujours répandue davantage; de ce que la terre a été peu à peu mieux connue; de ce que les communications des hommes

1 On demande souvent, par exemple, ce que sont tous les mauvais traitemens que des vainqueurs modernes ont fait souffrir aux peuples conquis, comparés à la conduite des Spartiates et des Thébains envers Platée, ou des Romains dans toutes les parties de l'ancien monde? comme si c'était là une question décisive. On ne saurait disconvenir que les plus beaux temps de la Grèce et de Rome n'aient vu, surtout à la guerre, des atrocités qui nous font frémir; et la manière dont les Grecs et les Romains les ont exercées, révolte tout notre être, et nous oblige de détourner la vue de ces scènes d'horreur. Mais ces scènes, il ne faut pas les juger d'après nos idées chrétiennes et germaniques, il faut les juger d'après les idées payennes de la Grèce et de Rome, si l'on veut les apprécier équitablement. Pour être juste, il convient d'examiner, non pas où il y a le plus d'humanité, dans les actions des anciens ou dans celles des modernes, mais bien lesquels ont réalisé le moins imparfaitement leur idée d'*humanité*, c'est-à-dire l'idée qu'ils se faisaient de ce que l'homme se doit à lui-même et de ce qu'il doit à autrui, à l'État, à la patrie, à la Divinité. Et alors nous ne voyons plus que les modernes aient lieu de s'enorgueillir beaucoup aux dépens des anciens. Bien plus, nous penchons à croire qu'on trouverait, dans les relations des guerres modernes, des scènes qui paraîtront plus exécrables que tout ce qu'on reproche aux anciens, pourvu qu'on ne veuille flétrir comme immoral et comme exécrable que ce que l'homme se permet, dans une intention coupable ou dans l'entraînement de la passion, malgré sa conviction meilleure. On répliquera qu'au moins nos idées d'humanité se sont épurées et ennoblies, et que c'est là un grand progrès; mais les anciens ne seraient-ils pas en droit de contester cette conséquence?

vivant simultanément à sa surface sont devenues plus fréquentes et plus intimes. Il affirmera qu'avant tout cette propagation de la culture et cette fusion de tous les hommes étaient indispensables, et qu'en cela consiste précisément le progrès de l'humanité.

Supposons ces raisons suffisantes pour imposer silence à l'historien, comment résister au géographe? Niera-t-on que les hommes soient sous l'influence de la terre, et celle-ci sous l'influence des corps célestes? Niera-t-on qu'il y ait sur notre globe des contrées qui excluent toute autre manière de vivre, et partant toute autre civilisation que celles qu'ont conservées, de temps immémorial, les peuples qui les habitent? Pour mettre la croyance à une culture universelle et partout égale à l'abri de cette objection accablante, il n'y a de choix qu'entre deux hypothèses également hasardées. Il faudrait que ces régions fussent dépeuplées, ou qu'une révolution physique en changeât la nature. Or, à ces suppositions quelle vraisemblance? D'une part, la terre n'a-t-elle pas été donnée aux hommes, suivant l'expression du plus saint livre, pour qu'ils s'y répandent et la remplissent tout entière? Les lois de la nature ne veulent-elles pas que des hommes vivent partout où un être humain peut subsister? Et ces contrées si mal partagées ne fournissent-elles pas à la subsistance de leurs habitans actuels? D'autre part, un bouleversement total du globe ne suffirait pas même pour modifier le climat de ces pays; et ce qu'on ne peut espérer d'une révolution physique, la main de l'homme l'opèrera-t-elle? Dût-elle réussir, à force de soins et d'efforts, à arroser tel désert aride, à rendre productif ce sol ingrat, qui fondra les glaces polaires? qui tempèrera le soleil brûlant de l'équateur?

Nous nous résumons. L'essence de l'humanité, sa nature intime et véritable, suppose nécessairement un développement progressif. Une fois qu'on a reconnu cette nature de l'esprit humain, il n'est plus possible de mettre en

doute le progrès réel de l'humanité. Mais la connaissance des faits historiques et des rapports de l'homme avec la nature qui l'environne, ne permet pas de transformer ce progrès en un travail de tous les siècles, à préparer quelque âge à venir, où tous les hommes alors existans auront atteint le comble de la civilisation; ne faisant plus ainsi de la vie présente qu'un moyen pour parvenir à cette perfection future. Si donc l'histoire a une voix qu'on ne peut refuser d'entendre; si la terre conserve des droits auxquels rien ne peut la faire renoncer, cette manière aventureuse d'envisager les destinées humaines ne sera point la véritable, pas plus que cette autre qui isole et ébranle toutes choses, qui ne voit qu'un flux et un reflux continuel de vie et de mort, d'existence éphémère et de retour au néant, tel qu'au premier abord on croirait en effet l'apercevoir autour de soi. Il n'y a qu'une seule manière de considérer le cours des affaires humaines qui puisse se soutenir, également satisfaisante pour le philosophe comme pour l'historien et le géographe, parce qu'elle repose sur l'étude combinée de la philosophie, de l'histoire et de la nature.

Nous nous trompons fort, ou telles sont les considérations qui se présentaient à l'esprit de Herder, et le dirigeaient dans tous ses travaux. C'est à cette triple source qu'il voulait puiser la philosophie de l'histoire. Aussi n'a-t-il pas pu partager, sur la marche progressive de l'humanité, l'opinion que nous venons de combattre, et qui fut celle d'un si grand nombre de ses contemporains. Mais a-t-il connu assez exactement la correspondance et la hiérarchie des trois sources entre elles? A-t-il puisé à chacune à proportion de leur importance respective? Voilà ce que nous sommes obligé de révoquer en doute. Peut-être ne s'était-il pas assez appliqué à la philosophie; et par philosophie nous entendons ici la profonde intelligence de l'esprit humain. Car le principe spirituel ne ressort pas aussitôt, mais se traîne, en quelque

sorte, à la suite de l'organisme et de la matière. La raison n'occupe pas le centre de l'existence, l'animant, la vivifiant tout entière, sans s'épuiser jamais; au contraire, on la dirait presque le produit tardif d'une vie qui vient alors on ne sait d'où, et qui ne tient à rien, flottant au hasard dans les airs, sans support et sans appui. Ce n'est pas le développement nécessaire de l'esprit en face du monde sensible qui motive l'attitude droite et toute l'organisation du corps humain; l'ordre est si bien renversé que l'homme ne possède plus qu'en vertu de l'attitude droite un esprit intelligent. Au lieu que l'entité rationnelle, en se révélant dans tous les hommes, les unisse, les rassemble en société, et rende par là le langage inévitable, c'est de l'organisation que dérive le langage, et le langage seul réveille l'intelligence et lui communique une activité qu'on croirait étrangère à sa nature. De même encore, c'est bien la raison, acquérant conscience d'elle-même dans des individus coordonnés dans l'espace, qui réclame un monde sensible analogue à sa nature, tel que celui où nous vivons. Invariable dans son essence, mais nécessairement variée dans les formes de son développement successif, si la variété des climats favorise la diversité des esprits, c'est que l'univers est *un* et harmonique avec lui-même; c'est que l'homme est fait pour le monde sensible, comme le monde sensible est fait pour lui. Mais dans notre auteur, l'esprit est constamment retenu dans une sorte de subordination et d'infériorité. C'est uniquement la différence des climats qui fait la différence des hommes; la multiplicité des langues et des caractères nationaux n'a pas d'autre fondement : il semble que l'homme ne devienne ce qu'il est que par un effet de la nature extérieure, et qu'il le devienne irrévocablement. En un mot, Herder ne paraît pas avoir pris pour base l'idée d'une vie intime qui se répand dans tout l'organisme et en détermine les moindres accidens; c'est plutôt l'ame qu'il fait naître du corps, la vie qu'il fait surgir des organes. Il faut

croire qu'il lui a manqué une notion assez précise des rapports de l'homme avec le monde, de l'esprit avec la matière; du moins n'a-t-il pas exprimé assez nettement ce rapport. Parti de la contemplation des faits particuliers pour s'élever ensuite à un principe qui en fît un ensemble et leur communiquât le mouvement et la vie, la nature véritable et profonde de ce principe n'apparut jamais que confusément à son esprit. Aussi se flatta-t-il de le trouver en dehors des existences, en dehors de l'homme et de la nature, au lieu de le chercher en eux.

Nous faisons, comme l'on voit, une large part à la critique. Nous convenons que Herder, trop fortement possédé par son sujet, trop vivement ému de la grandeur de son entreprise, n'a pu conserver cet esprit impassible, nécessaire pour voir les choses avec une netteté parfaite et pour arriver à des résultats bien positifs. Ce manque de clarté influe sur toutes ses recherches; elles ne se suivent pas toujours dans un enchaînement rigoureux, mais elles sont plus d'une fois interrompues et puis reprises. Ici, elles manquent d'une base solide; là, l'auteur a caché son embarras sous la richesse et l'harmonie de son style, ou sous de sublimes apostrophes à l'auteur de la nature, dont il eût mieux valu montrer l'action créatrice. Nous ne nous dissimulons pas ces défauts; nous accordons qu'on en peut encore relever beaucoup d'autres, soit de l'ensemble, soit des détails. Mais cet aveu n'ôtera sûrement pas à l'ouvrage de Herder le rang que lui assigne son éminent mérite. Il n'est pas besoin de rappeler, pour son excuse, l'imperfection qui s'attache à toutes les choses humaines, l'impossibilité où se trouve le plus grand génie de tout embrasser à lui seul, ni même tous les matériaux accumulés depuis que Herder a écrit, les progrès récens des sciences en philosophie, en physique et en géographie, et ces grands phénomènes historiques dont nous avons été spectateurs, et qui ont dû nécessairement rendre nos vues plus larges, plus profondes

et plus lucides. Monument précieux d'une belle et noble tendance, les *Idées* sont toujours encore une source d'instruction variée et le digne objet de notre étude.

En effet, Herder a deviné, par un instinct puissant et vrai, l'harmonie éternelle, l'unité intime de tout ce qui a existence et vie dans l'univers, de l'humanité et de la nature, et d'un même esprit qui anime ce corps immense. Il a su que nous ne pouvons rien apprendre des lois de notre espèce et de son développement que par la combinaison de notre besoin d'unité, d'ordre et de bonheur, avec les données de l'histoire et la connaissance de cette terre, de ses propriétés, de sa configuration et des rapports qui nous lient à elle. Il lui a été donné de reconnaître ce que toutes nos recherches ultérieures ne feront jamais que confirmer : que la civilisation seule unit les générations qui se succèdent, comme les individus qui vivent un même jour; que dans la civilisation consiste l'identité de l'humanité, parce qu'en elle viennent se réunir et se confondre les efforts d'ailleurs si divergens de tous les hommes. Nous n'osons décider s'il avait une idée bien claire de la continuation nécessaire de cette chaîne de la civilisation. Pouvait-il même s'en faire une idée quelconque, indécis qu'il était, ce semble, sur un point essentiel, sur le but vers lequel tend toute cette progression? Mais il pressentait et cherchait l'unité. De là tant d'admirables aperçus, tant de remarques intéressantes qu'on rencontre presque à chaque page de son livre. Tantôt ils mettent l'esprit sur la voie d'investigations et de découvertes nouvelles; tantôt, résultats durables des recherches d'un esprit brillant et fécond, ils sont destinés à exercer une haute et constante influence, lorsqu'on aura reconnu leurs fondemens inébranlables.

Herder n'excelle pas seulement par ce qu'il dit, mais aussi, et peut-être plus encore, par la manière dont il a su le dire : et cette qualité accessoire contribue à rendre son ouvrage cher à tout homme qui pense. On a fait quelque

part la remarque qu'il avait de la poésie plutôt qu'il n'était poète; on pourrait dire de même qu'il avait de la philosophie plutôt qu'il n'était philosophe. Son esprit était d'une richesse inépuisable, d'une profondeur étonnante : l'univers entier se réfléchissait en lui. La richesse l'empêchait d'être entièrement maître de ses trésors; il débordait, mais c'était comme un beau fleuve. Comment rendre la suavité de son style enchanteur, qui s'insinue dans l'oreille et dans l'ame de tous ceux qui le lisent? Comme il est pénétré d'un sentiment vrai et profondément religieux pour toutes les révélations de la Divinité! Comme il traite avec une attention délicate, avec de touchans égards les moindres manifestations, et jusqu'aux égaremens de l'activité humaine! Comme il sait apprécier et respecter toutes choses, parce qu'il reconnaît dans tout la volonté suprême qui fait mouvoir l'univers, et devant les effets de laquelle il se prosterne et adore!

Assurément, il n'y a qu'un esprit vulgaire qui puisse lire ou entendre les paroles de vie de Herder, sans qu'elles le saisissent et l'émeuvent, l'élèvent et l'améliorent. Non, personne ne suivra ses indications mystérieuses, ne pénètrera le sens profond de ses enseignemens, sans se trouver éclairé sur la destination de notre espèce et le secret de sa propre vie. Personne ne déposera son livre sans vénération pour le souvenir d'un homme à qui fut réservé le sort digne d'envie de recevoir les inspirations d'un si beau génie. Et quelque jour, quand ils seront depuis long-temps ensevelis dans l'oubli, ceux qui s'imaginent déjà l'avoir laissé bien loin derrière eux, Herder comptera toujours parmi les fils de la Germanie qui ont cherché à conserver l'antique vigueur de leur nation, lorsqu'elle était éteinte dans le plus grand nombre. Alors, alors encore les jeunes Allemands voudront cultiver leur esprit et former leur cœur par la lecture de ses IDÉES SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ. H. K.

Littérature.

L'AIRE DE L'AIGLE.

NOUVELLE

PAR MADAME SCHOPENHAUER.[1]

Mon ami Richter, est-il possible? est-ce bien vous ou n'est-ce que votre ombre? s'écria une voix qui ne m'était pas inconnue, au moment où j'entrais dans l'un des cafés les plus élégans d'Édimbourg; et au même instant un bras vigoureux s'empara de ma main et la secoua avec une extrême vivacité. Je répondis de mon mieux à ce salut éminemment anglais. Quoique six années se fussent écoulées depuis que nous ne nous étions vus, et que dans cet intervalle sa taille fine et élancée eût beaucoup gagné en ampleur et en dignité, je n'en reconnus pas moins aussitôt dans celui qui m'accueillait ainsi, mon ancien ami d'université, Thomas

1 Note du Traducteur. Parmi les genres de littérature légère, *la Nouvelle* est peut-être celui que les Allemands cultivent avec le plus de succès. Les auteurs les plus distingués ne craignent point d'y descendre, et il n'est pas d'année qui, sous ce rapport, ne voie naître chez nos voisins les plus charmantes productions. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour nos lecteurs d'en voir de temps en temps quelqu'une reproduite dans la Revue. Nous puiserons plus d'une fois au Recueil qu'a publié Madame Johanna Schopenhauer, et nous croirons faire preuve de bon goût. Le nom de cet aimable et spirituel écrivain est déjà connu en France; son roman *la Tante et la Nièce*, grâces à l'élégant interprète qu'il a trouvé dans Madame de Montolieu, y a été justement apprécié. On y a reconnu comme on reconnaîtrait dans *Gabrielle*, dans *Sidonie*, autres romans du même auteur, tout ce qui peut attacher un lecteur français : de l'esprit mêlé à une exquise sensibilité, du pathétique tempéré par une gaieté piquante, une connaissance approfondie de la société, des caractères bien tracés et toujours soutenus, un style qui s'anime de toutes les couleurs; car tels sont les mérites qui distinguent en général Madame Schopenhauer. Il est vrai

Hill, jeune Anglais, dans la société duquel j'avais passé à Gœttingue plus d'une heure joyeuse, et commis plus d'une folie de jeunesse. Dans notre cercle nous l'aimions tous; car, bien différent de la plupart de ses compatriotes, il n'avait pas dédaigné au sein de notre pays de vivre avec nous à notre manière.

Cinq minutes après nous être embrassés, l'un et l'autre, il nous semblait ne jamais nous être quittés. Je lui fis part de la violente passion des voyages qui, au sortir de l'université, s'était emparée de moi; passion qui m'avait fait parcourir la moitié de l'Europe. Je lui appris enfin comment, avant de retourner sous le toit domestique et de me courber au joug des affaires, j'avais voulu connaître et visiter encore la romantique Écosse.

Le sort de mon ami s'était sensiblement amélioré. La mort subite de quelques collatéraux l'avait fait hériter d'un oncle fort riche. Une belle propriété dans le fertile Yorkshire lui était par là comme tombée des nues, et le titre de baronet avait changé mon honnête Tom en noble sir Thomas Hill. De plus, cet enfant du bonheur était depuis

que tout a semblé concourir pour développer en elle le germe de ses talens. Une organisation heureuse, une éducation large et dirigée par la tendre sollicitude de son père, sénateur de la ville de Danzig; la passion des beaux-arts, de véritables succès obtenus dans le dessin et la peinture; des voyages entrepris à la suite de son mariage, mais jeune encore, dans la plupart des contrées de l'Europe, et dont plus tard elle fit paraître les relations; un séjour prolongé en France et en Angleterre, la préparèrent successivement à la carrière des lettres, vers laquelle, dès son enfance, elle s'était sentie entraînée. La mort subite de son mari l'amena, en 1806, à Weimar, qui depuis cette époque devint pour elle une patrie d'adoption. C'est là, dans la société de ce que l'Allemagne littéraire comptait alors et compte encore de plus illustre, que Madame Schopenhauer a su prendre un rang honorable parmi les bons écrivains de l'époque actuelle.

Le traducteur de cette Nouvelle a eu l'honneur de faire la connaissance de Madame Schopenhauer en 1827, et c'est un beau souvenir qu'il conserve; il l'a écoutée au milieu du cercle intéressant qui se réunit d'habitude autour d'elle, et il doit dire que sa conversation est comme son style, pleine de charme. F. B.

quelques semaines l'heureux époux d'une femme charmante, à laquelle il me présenta dans la soirée même. Lady Mathilda, l'épouse de mon ami, était une véritable Anglaise, mais du genre le plus aimable. Blonde, élancée, un peu pâle, un peu sentimentale, pleine de sens, d'un cœur excellent, pénétrée du sentiment de ses devoirs, honorant, adorant son mari, sans sortir jamais pourtant des formes de la plus sévère réserve. J'étais son ami; ce titre suffisait pour m'assurer auprès d'elle le plus affable accueil. Le jeune couple était sur le point d'entreprendre un voyage dans la haute partie de l'Écosse, pour faire la connaissance de divers parens qui l'habitaient. Mon ami Tom trouva tout naturel que je les y suivisse. Peu de jours après, nous voyagions à petites journées, nous arrêtant dans tous les endroits qui plaisaient à lady Mathilda, et elle se plaisait presque partout. Son ame sensible et ouverte aux beautés de la nature était ravie de la pittoresque et sauvage magnificence de cette contrée. Son portefeuille ne la quittait jamais; elle aimait à y retracer chaque beau point de vue qui s'offrait à ses yeux, et nous la laissions goûter d'autant plus volontiers ces nobles jouissances, que la délicatesse de sa constitution n'eût pas supporté de grandes fatigues. D'ailleurs nous ne voyions pas la nécessité de nous hâter pour arriver chez des gens que nous ne connaissions pas, et qui peut-être ne nous plairaient guères.

Nous avions passé la nuit à Tyndrum et, suivant l'usage des voyageurs anglais, nous partîmes de bonne heure pour profiter de la fraîcheur du matin et faire quelques lieues avant le déjeûner. C'était le jour de la Saint-Jean. Le ciel et la terre semblaient s'unir pour célébrer avec plus de splendeur la belle fête des roses même dans ce pays de rochers où elles exhalent si rarement leur parfum.

Vallées et montagnes, roches sauvages, tombes des héros, tout brillait embelli à l'éclat des rayons du soleil. L'herbe

fraîche, le feuillage, les bruyères balancées par le souffle du vent, nous renvoyaient un doux murmure, et l'air, légèrement agité, tempérait la naissante chaleur du jour.

Après une course assez longue et pénible, nous atteignîmes enfin le pauvre petit village de Dalmally. Affamés autant qu'on peut désirer de l'être pour faire honneur à un déjeûner écossais, nous descendîmes à l'auberge, qui seule dans tout l'endroit pouvoit mériter le nom de maison. Cependant la matinée était trop belle pour que nous eussions pu supporter l'idée de rester enfermés dans une chambre étroite. Lady Mathilda comptait d'ailleurs exercer ses crayons, et à peine eut-elle fait pressentir son désir, que tous les habitans de l'auberge, se mirent en mouvement pour nous conduire à un lieu situé à quelque distance et qu'ils disaient d'une merveilleuse beauté. En effet, bientôt s'offrit à nous un site vraiment enchanteur; l'œil plongeait dans la vallée de Glen-Orchy, à l'extrémité de laquelle est situé le village de Dalmally. Tout ce dont nous pouvions avoir besoin fut apporté avec la plus grande promptitude. En moins d'un quart-d'heure l'eau cuisait dans la bouilloire, et un service à thé bien plus élégant qu'on ne pouvait s'y attendre en telle occurrence, était rangé sur une table couverte du linge le plus blanc.

Notre hôtesse nous avait servi le beurre le plus frais, des rayons d'un miel doré, une délicieuse compote d'oranges, de petits poissons fumés, des œufs durs, objets indispensables en Écosse pour le déjeûner des gens aisés. Ajoutez-y de minces et croquantes galettes de farine d'avoine, qui chez ce peuple pauvre et frugal remplacent le pain, et qui, jointes aux pommes de terre, lui tiennent habituellement lieu de toute autre nourriture.

Nos yeux se portaient avec délice sur la riche verdure des prairies de Glen-Orchy, à travers lesquelles s'élance, en formant mille détours, un fougueux torrent descendu des mon-

tagnes. De nombreuses cabanes, formées de fragmens de rochers, cimentées avec de la mousse et auxquelles on voulait bien donner le nom de village, animaient toute la vallée. A quelque distance et située sur une hauteur, une église fort pittoresque ajoutait encore à la beauté du paysage. Des rochers escarpés, dont les cimes touchent presqu'au ciel, entourent de tous côtés cet asyle du repos, et le contraste de leurs formes sauvages et majestueuses ne fait qu'en rehausser le charme.

Lady Mathilda voulut nous préparer le thé. En même temps elle désigna d'avance tous les points de vue pittoresques dont elle se proposait d'enrichir son album. L'hôtesse était demeurée près de nous pour être à même de nous procurer aussitôt tout ce qui pourrait nous manquer. C'était une femme agréable, d'un extérieur qui ne manquait pas d'une certaine dignité.

Peu à peu la vallée s'anima. De tous côtés et de toutes les cabanes sortaient en foule des hommes, des femmes et des enfans, et tous se dirigeaient vers les prairies. Les hommes, dans le costume romantique du pays, donnaient au tableau un attrait qui avait quelque chose de piquant par son étrangeté. On s'occupait des fenaisons, et notre hôtesse était à se répandre en explications, quand tout à coup : « Que Dieu me soit en aide, dit-elle, il n'y a pas de pain sur la table. Voilà ce que c'est que d'avoir la tête si remplie. Non, milady, nos gâteaux d'avoine ne conviennent pas à une aussi belle dame. Je ne les sers que parce qu'ils sont un mets du pays. Dieu soit loué, les voyageurs distingués qui nous honorent de leur présence, trouvent toujours dans notre maison du pain en abondance. A l'instant même vous allez en avoir. » Molly, Molly, cria-t-elle à une femme qui passait tenant un petit enfant dans ses bras; et courant la rejoindre, elle lui donna une clef, lui parla à voix basse, puis elle revint auprès de nous.

Avez-vous jamais vu une figure plus intéressante, dit à son tour lady Mathilda, en ne détournant pas les yeux de dessus une taille élancée, semblable à celle d'une nymphe, qui se dirigeait vers l'hôtellerie avec une démarche aussi légère que celle d'un chevreuil. Sa mise indigente, mais extrêmement propre, ne pouvait cacher l'harmonie parfaite de tout son être, que chaque artiste, sans hésiter, eût pu choisir pour modèle d'une Psyché. Dans sa démarche, dans chaque mouvement de ces formes si belles se peignaient un charme et une grâce tellement indéfinissables, qu'il nous fut impossible d'en détourner les yeux aussi long-temps qu'elle fut à notre portée. Pour mériter d'être rangée au nombre des chefs-d'œuvre de la nature, il ne lui manquait que cette plénitude de jeunesse et de fraîcheur, que peut-être la maladie ou plus vraisemblablement encore l'indigence avait étouffée dans son premier germe.

Au bout de quelques minutes elle revint aussi vite qu'elle était partie, et alors s'offrit à nous l'ovale le plus parfait de la plus charmante tête de Madonne, telle que dans ses heureux momens d'inspiration elle a pu seule apparaître à l'imagination créatrice de Raphaël. Une douleur profonde, une pieuse résignation, étaient empreintes autour de la plus jolie bouche et se réflétaient dans chaque trait de cette figure pâle, mais si belle; et lorsqu'elle s'approcha de nous, ses paupières arquées, garnies de cils longs et soyeux, voilèrent deux grands yeux d'un bleu foncé tels que je n'en avais jamais vu encore.

« Que Dieu vous bénisse, vous et ce petit être; approchez, j'aime les jolis enfans, » dit lady Mathilda, en étendant vers lui les bras avec bonté. Mon honnête Tom ne pouvait cacher son émotion, et en effet, c'était un touchant et gracieux tableau de voir l'élégante et jolie lady balancer dans ses bras ce bel enfant, se pencher sur lui avec un regard plein de tendresse; puis, lorsqu'il ouvrit et fixa sur

elle ses beaux yeux, l'embrasser avec affection et le serrer sur son cœur avec transport.

« Cet enfant est-il à vous? demanda Mathilda, en le lui rendant; j'en doute, vous êtes si jeune encore; peut-être est-ce un frère. »

A cette question un pourpre brûlant se répandit sur tous les traits de Molly, et au même instant une pâleur mortelle y succéda. Elle s'inclina avec humilité, proféra quelques mots inintelligibles qui furent pris par lady Mathilda pour une réponse affirmative.

« Vraiment votre enfant! s'écria-t-elle. Bon Dieu, si jeune encore, à peine âgée de dix-huit ans, j'en suis sûre, et déjà mariée et déjà mère! »

Molly devint plus pâle encore; deux pesantes larmes tombèrent douloureusement de ses yeux sur l'enfant, mais l'enfant souriait; elle comprima ses sanglots, le pressa sur son cœur avec une violence convulsive, se détourna de nous, et en peu d'instans elle avait disparu.

« Pourquoi pleure-t-elle? En quoi ai-je pu l'attrister ainsi, demanda Mathilda avec effroi. Lui faire de la peine était bien loin de ma pensée. A-t-elle peut-être perdu son mari? Elle paraît si malheureuse, et cependant elle est bien jeune encore. »

« Oui vraiment, répondit l'hôtesse en soupirant, bien malheureuse, et comme milady l'a dit avec raison, à peine âgée de dix-huit ans. Nul ne la connaît mieux que moi; je suis sa marraine, hélas! et ce qu'il y a de plus triste, personne ne peut rien pour elle, un seul homme excepté, et c'est un pécheur endurci! »

Mathilda la regarda avec anxiété. « Que lui manque-t-il donc? Elle est pauvre, je le vois, mais la commisération n'est pas fermée pour elle. Le père de l'enfant est malade peut-être? Les secours de Dieu, ceux des hommes sont encore là! »

« Ah, milady, vous qui paraissez si bonne, vous pardonnerez à une pauvre créature délaissée de s'être permis d'approcher de vous, reprit l'hôtesse, les yeux baissés et tirant avec embarras le bout de son tablier. Malheureusement il n'est que trop vrai, cet enfant est l'enfant du péché et de la honte, le fils de la misère, baptisé par les larmes, et Dieu sait si ces larmes furent amères! mais il n'en est pas moins une créature de Dieu, et vous ne vous croirez pas souillée pour l'avoir pris dans vos bras. »

Mathilda rougit, un soupir s'échappa de son sein. « Et comment vit-elle donc à présent, cette infortunée mère, demanda la charmante et compatissante lady? »

« Elle s'aide comme elle peut, fut la réponse; jour et nuit elle travaille, afin de pourvoir du nécessaire sa mère malade et son pauvre enfant. Dieu soit loué, de mémoire d'homme notre paroisse n'a été témoin d'une chute semblable à la sienne. Cependant tous les voisins ont pitié d'elle, et nous la souffrons sans peine au milieu de nous; car ce faux pas excepté (et elle l'expie douloureusement), il n'est pas dans toute la contrée une ame aussi bonne, aussi pieuse que la malheureuse Molly. Hélas, plus que toute autre peut-être elle avait vu luire sur elle des jours heureux. A présent, l'apercevoir le dimanche sous l'habit de la misère se serrer parmi les pauvres de la paroisse dans le coin le plus obscur de l'église, déchire chaque fois mon cœur. »

Tout ce que nous avions vu et entendu de la pauvre Molly excitait au plus haut degré notre intérêt; nous désirions obtenir des renseignemens plus précis sur son triste sort, et notre hôtesse se montra très-disposée à nous les fournir.

L'histoire de Molly n'était rien moins qu'extraordinaire; elle ressemblait à mille autres qui se passent sous nos yeux et qui viennent si cruellement briser de jeunes cœurs. Elle avait aimé et elle avait cru; elle avait été trompée et enfin

délaissée. Un an auparavant, elle était encore la joie du canton. Celui qui à la première heure du jour rencontrait l'aimable enfant, pensait y voir un pronostic de bonheur pour la nouvelle journée. « Que Dieu bénisse ta tant douce figure, » s'écriaient les gens âgés quand elle passait à côté d'eux, en les saluant avec candeur. Les jeunes gens la nommaient la fleur de la vallée. Les jeunes filles elles-mêmes l'aimaient avec tendresse; car rien n'égalait sa modestie, son affabilité. Nulle ne tirait de son fuseau un fil plus délié; nulle, pour égayer la longue veillée d'hiver, ne contait des histoires plus belles. Il eût été difficile de décider si l'on éprouvait plus de plaisir à la contempler, ou bien à l'entendre. Sa mère, il est vrai, n'était qu'une pauvre veuve. Une chaumière isolée, un petit champ, un étroit jardin qu'elle cultivait de ses mains, formaient tout son avoir. Molly partageait son travail, et rien ne pouvait altérer la sérénité de son humeur, la gaieté de son naturel. Chaque matin sa joyeuse chanson le disputait à l'alouette des bruyères pour saluer la venue de l'aurore. De loin les jeunes gens l'apercevaient-ils, aussitôt avec plus d'orgueil ils plaçaient sur l'oreille leur toque blanche et rouge, et redressaient à l'envi la plume d'aigle qui la surmontait; ils laissaient retomber avec plus de soin sur leurs épaules leur plaid à carreaux éclatans; mais Molly ne remarquait rien. A chaque salut amical était réservé un remercîment affable; mais aux propos d'amour qu'on lui adressait à voix basse, Molly ne répondait que par sa rougeur virginale, que par une froide et timide réserve. Un seul avait touché son cœur, c'était Roger Rowland, le forestier de lord Breadalbane. Élevé au château, jeune, beau, d'une taille haute, nul dans la contrée ne pouvait se comparer à lui. En le voyant, ont eût dit un seigneur plutôt qu'un homme né pour être au service d'un autre. Située à la limite de la forêt, sa maison se distinguait au loin par l'éclat de deux cheminées, et pour la grandeur et l'appa-

rence ne le cédait presque en rien à la maison curiale. Il avait appris le langage de la tendresse, ses yeux savaient parler amour; aussi comment, simple et sans expérience, le cœur de Molly eût-il pu se défendre?

Bientôt on remarqua dans la vallée l'intelligence qui régnait entre eux, et personne n'enviait à la belle jeune fille la perspective d'un bonheur qu'elle méritait si bien. Il est vrai que çà et là on parlait tout bas de maintes amourettes que Roger Rowland devait avoir nouées pour les rompre plus tard; cependant nul ne pouvait le convaincre d'une véritable infidélité; il leur semblait d'ailleurs impossible que qui que ce soit au monde pût mal agir à l'égard de la charmante et innocente Molly. Sa mère elle-même, à laquelle elle ne voulut taire ni son amour, ni ses espérances, ne pressentait dans sa simplicité aucun danger pour sa chère enfant; bien au contraire, c'était avec des larmes de joie qu'elle remerciait Dieu du bonheur inattendu qui venait de naître pour son avenir. Elle ne hasardait aucune question quand, ce qui arrivait presque chaque soir, Molly rentrait à la maison plus tard que d'habitude; mais elle caressait sa joue brûlante, et lisait en souriant dans son œil serein, où brillaient à la fois l'amour et l'innocence. Quelques mois se passèrent ainsi, lorsqu'un soir Molly prolongea extraordinairement son retour. Assise devant la croisée et dans une pénible attente, les yeux fixés sur un ciel faiblement éclairé, la mère se proposa d'adresser quelques observations à sa fille, quand enfin elle la vit apparaître, conduite avec précaution par Rowland. Le jeune homme la retint long-temps encore; elle le vit saisir ses deux mains, la presser de tendres prières, solliciter un baiser d'adieu, tandis que Molly se détourna de lui avec un mouvement d'horreur; et s'arrachant de ses bras avec violence, elle vint se jeter au-devant de sa mère, une mortelle pâleur sur le front et les yeux gonflés de larmes.

Éloignée de tout soupçon, la vieille mère secoua la tête sans pouvoir retenir un léger sourire, mais garda le silence dans la crainte d'affliger sa fille.

Molly balbutia quelques mots ; la fatigue l'accablait, disait-elle, et elle se jeta sur sa couche. Pour elle, la nuit entière se passa dans les larmes, tandis que sa mère, jouissant d'un sommeil doux et profond, n'entendit pas même ses gémissemens.

Depuis cette fatale soirée, une métamorphose semblait s'être opérée dans toute la personne de Molly ; elle se livrait, il est vrai, avec la même assiduité au travail du jour ; mais sa douce sérénité, la gaieté de son cœur, l'avaient abandonnée. La pâleur s'était répandue sur ses joues naguères si fraîches et si roses; l'éclat de ses yeux s'était terni ; plus de gaies chansonnettes : ce n'était plus Molly ! Lui adressait-on quelque mot d'affection, ses larmes seules y répondaient ; venait-on à la saluer, humble et comme fléchissant sous le poids de la honte, il semblait qu'elle voulût se jeter à genoux. La mère se livrait au chagrin, mais toutes ses prières, toutes ses questions n'arrachaient à sa fille que des pleurs, ou bien l'assurance qu'elle était heureuse, et cependant ses entrevues avec Rowland continuaient toujours.

Dès ce moment la mère observa Molly avec plus d'attention : soudain, je ne sais quelles pensées, je ne sais quels pressentimens vinrent s'éveiller en elle ; en vain chercha-t-elle à les repousser, il fallut se faire entendre ; et se traînant à ses pieds, déchirée par les sanglots, noyée dans les larmes, Molly embrassait ses genoux, cachait sa figure dans ses vêtemens ; enfin elle balbutia l'aveu presque inintelligible de la faute à laquelle l'amour, la solitude, sa foi en son bien-aimé, et surtout sa jeune inexpérience l'avaient entraînée. La mère serra dans ses bras débiles sa pauvre et tremblante enfant, la pressa sur son cœur brisé pour pleurer avec elle.

Une pensée s'offrait encore pour lui apporter quelque consolation : l'espoir de voir sa fille devenir bientôt l'épouse de Rowland. Oui, disait-elle, il te rendra l'honneur, il le doit, et bientôt un second aveu arraché à sa fille, ne lui laissa de sentiment que pour mesurer dans toute sa profondeur l'abîme de leur infortune. Rowland ne pouvait, ne voulait pas ainsi sauver l'honneur de son amie. Sa mère, femme de charge dans le château de lord Breadalbane à Taymouth, y commandait en l'absence de ses maîtres. Sa sœur était l'épouse d'un ministre des autels. Son frère occupait à Inverarg la place de receveur des rentes, et l'orgueil d'une telle famille ne s'abaisserait jamais jusqu'à consentir à une mésalliance avec la fille d'un pauvre montagnard ; le forestier lui-même, quel que fût son amour pour Molly, n'y eût songé qu'avec confusion. Il avait poussé la dureté jusqu'à rappeler à Molly qu'à la vérité il lui avait parlé amour, mais nullement mariage ; il protesta qu'il l'aimait toujours, qu'il ne la délaisserait jamais ; mais pour lui sacrifier son honneur aux yeux du monde, renoncer pour elle aux bonnes grâces d'une famille comme la sienne, la chose était impossible. La pauvre Molly ne sut que lui répondre ; elle n'avait écouté que les protestations de son amour, c'était assez pour elle : comment la pauvre enfant eût-elle pu songer que Rowland, par là même qu'il l'aimait, la trahirait, et sous le poids de la honte la livrerait à la misère et à l'infamie. A de telles raisons elle ne sut opposer que ses larmes. A leur dernière entrevue, Rowland, par un terrible serment, l'avait menacée de ne la jamais revoir si elle s'avisait encore une seule fois de le presser de sollicitations qu'elle savait ne pouvoir être écoutées par lui ; cependant il fallut essayer une dernière tentative pour toucher un cœur tellement endurci ; la mère de Molly l'exigeait.

La pauvre fille avait pris en tremblant le chemin de la

montagne; peut-être le rencontrera-t-elle? Jamais elle ne s'était avancée si loin; déjà le crépuscule s'étendait sur la contrée, lorsque Rowland s'offrit enfin à sa vue. Debout, appuyé contre un rocher, il fixa sur elle un regard farouche : à l'approche de la jeune fille aucun sourire ne parut sur ses lèvres, son bras ne s'étendit pas pour la presser comme autrefois avec amour. Interdite et tremblante, elle hasarda d'épancher devant lui son cœur oppressé, de lui peindre ses angoisses, l'horreur de ses tourmens. Elle lui conta comment la veille elle avait tout avoué à sa mère, comment celle-ci non-seulement persistait à demander que Rowland lui rendît l'honneur; mais encore qu'en cas de refus elle était décidée à se rendre avec elle auprès de chacun de ses parens, de ne pas craindre la distance qui la séparait de Taymouth pour aller trouver sa mère et pénétrer même jusqu'auprès de sa grandeur lord Breadalbane, qui dans le moment habitait son château; qu'elle ferait valoir devant ce seigneur le bon droit de l'enfant qui allait naître, comme celui de sa propre fille.

« Telles sont donc vos intentions, » répondit Rowland d'un ton qui glaça Molly de terreur et qui la fit frémir; elle leva les yeux sur lui, elle le reconnut à peine, tant ses traits étaient défigurés par la rage et le désordre de ses passions. Un feu dévorant brûlait dans ses yeux, ses lèvres bleues et serrées étaient agitées d'un mouvement convulsif, une pâleur mortelle couvrait son visage. Sa main saisit d'elle-même le *dirk*, poignard que les habitans des montagnes portent constamment à la ceinture; mais elle le lâcha aussitôt. Quelque temps et debout devant elle, il garda un sombre silence; l'œil de Molly s'obscurcit, sa respiration s'arrêtait, ses genoux tremblans fléchissaient sous elle, et au milieu de la terreur dont elle était saisie, elle sentit à peine que d'un bras frénétique et par un chemin qui s'élevait à pic il l'entraînait avec violence à travers les ronces

et les rochers. Elle ne songeait à lui opposer aucune résistance, à peine avait-elle un sentiment confus d'elle-même. Enfin, Rowland s'est arrêté ; Molly jette autour d'elle un regard troublé ; elle se voit debout sur l'une des cimes les plus effrayantes du puissant Bencruachan, sur le bord d'affreux précipices ; leur pente escarpée et comme perpendiculaire s'abaisse vers l'horrible abîme, du fond duquel l'on aperçoit une partie du Lochave, qui du milieu des sombres rocs et par le reflet du dernier soleil resplendit d'une couleur de sang. Devant elle est Rowland dans une position menaçante, le regard farouche, le bras tendu déjà ; d'un coup il peut la précipiter dans le gouffre, et sous l'œil de Dieu seul y ensevelir ses membres déchirés.

Dans sa mortelle angoisse, Molly se jette aux pieds du barbare ; naguères il était tout pour elle : en cet instant même elle sent qu'elle l'aime trop encore pour ne pas oublier la mort qui la menace, et ne frémir que du danger où va le jeter sa sanguinaire action ; car il expose son repos sur cette terre et sans doute son salut dans l'éternité.

La pitié qu'elle éprouve pour lui plus encore que pour elle-même relève ses forces, lui inspire un courage inconnu ; « Rowland, s'écrie-t-elle d'une voix douloureuse et en s'attachant après lui, Rowland, que veux-tu faire ? M'assassiner ? ma vie est peu de chose. Tu le sais, pour moi elle est également perdue ; mais songe au salut de ton ame immortelle, songe à l'être innocent que je sens tressaillir sous mon cœur. Nous sommes seuls, mais l'œil du Dieu qui voit tout est fixé sur nous ; ne détruis pas ton enfant ; ah, je t'en conjure ! ne deviens pas doublement meurtrier, ne te charge pas du poids d'un tel crime. »

Rowland est fortement ébranlé, il frissonne et ne peut le cacher ; d'une main il se cramponne au rocher contre lequel il cache sa figure pour la détourner de Molly, de l'autre il lui fait signe de s'éloigner.

« Toi et l'enfant! — Peut-être nous trois! — Songes-y bien, tu es prévenue, préviens aussi ton imprudente mère; ce malheur, il serait inévitable, » lui cria Rowland d'une voix terrible, et lorsque déjà elle avait disparu à ses yeux. Dès ce jour il évita de se montrer à Glén-Orchy.

Réduites au silence du désespoir, Molly et sa mère eurent à se soumettre à leur triste sort. Le changement qui s'opéra dans la taille de la pauvre fille excita bientôt l'attention des femmes du voisinage; le fatal mystère devint bientôt notoire, et ceux qui autrefois l'avaient aimée, prononcèrent contre elle un jugement sévère. On la nomma la honte du canton, elle qui naguères en était l'ornement; car l'antique décence et une sévère pureté de mœurs règnent encore parmi ces pieux montagnards.

Aucun jeune homme cependant ne put prendre sur lui de blesser par un regard ou par un mot indiscret la malheureuse Molly, qui si tristement les évitait d'ailleurs, et d'un air si confus se détournait du sentier. Les jeunes filles, à la vérité, s'écartaient à son approche et passaient devant elle les yeux portés ailleurs et sans la saluer, mais aucune n'osait l'outrager; les mères de famille la suivaient d'un regard triste, sans négliger toutefois l'occasion de la présenter à leurs filles comme un exemple qui devait les prémunir. Enfin, quand l'heure pénible arriva pour la pauvre Molly, cette heure que la plus heureuse et la plus honorée même des épouses ne peut voir approcher sans trouble et sans effroi, plus d'une honnête femme, favorisée par l'obscurité de la nuit, se glissa dans la cabane solitaire pour apporter en secret quelque soulagement à la jeune mère souffrante, et par de pieuses consolations rappeler un peu de courage sous ce triste toit.

Ici l'hôtesse termina son récit; lady Mathilda, pour se distraire des impressions pénibles qu'elle venait d'éprouver, exprima le désir d'aller contempler de près la foule joyeuse

qui se pressait de plus en plus dans la vallée. Avant de nous éloigner, poussés tous trois par le même sentiment de pitié, nous sortîmes nos porte-feuilles. La somme déposée par nous dans les mains de l'hôtesse pour la pauvre Molly était insignifiante, chacun de nous avait souvent sacrifié le double pour satisfaire la fantaisie d'un moment; mais cependant elle parut être une richesse pour les besoins de ces simples montagnards; car nous étions déjà au bas du vallon, que la bonne femme, les mains élevées vers le ciel, nous comblait encore de ses bénédictions.

Déjà sur le chemin du vallon le souffle du vent portait au-devant de nous le parfum aromatique des plantes dont la forêt était remplie; il s'y joignait les accens de la plus bruyante alégresse. De gaies chansons résonnaient du milieu des rochers et de chaque bosquet touffu. A peine avions-nous atteint les prairies s'étendant des deux côtés du ruisseau qui serpente dans l'étroit vallon, que nous nous vîmes entourés de la multitude la plus animée; elle nous parut innombrable pour une contrée aussi inculte et qui nous semblait d'abord inhabitée. La douce chaleur du soleil, l'éther pur du ciel, avaient attiré tous les habitans des cabanes dispersées dans la vallée; tous s'étaient réunis dans cet espace resserré; enfans, vieillards, tout s'agitait sur les verdoyantes prairies; chacun y prêtait le secours de son bras. Debout au milieu de cette heureuse population, l'enchantement nous avait gagnés, nos yeux ne pouvaient suffire pour contempler ces groupes si pittoresques, si variés, si pleins de vie, qui, changeant à chaque instant, se formaient autour de nous pour se séparer aussitôt. L'ombre du rocher, qui à Glen-Orchy tient lieu de cadran solaire, annonça le moment du repas. Le rateau, la fourche, tombèrent des mains laborieuses, une activité d'un autre genre et non moins joyeuse allait commencer. Les membres des familles différentes se réunirent, en poussant des cris d'alégresse; tous

cherchèrent une place commode, soit au bord du ruisseau, soit à l'abri d'un angle de rocher ou bien à l'ombre de haies fleuries. Les provisions furent placées sur le gazon. Avant de s'asseoir au frugal repas, chaque père de famille, entouré des siens, prononça à haute voix la prière d'actions de grâces. Tous, les mains jointes, l'écoutaient avec recueillement, quoique peut-être elle dût paraître longue à plusieurs d'entre eux, que tentait la vue de jattes remplies d'un lait écumant, de galettes nouvellement cuites ou d'un beurre frais et doré.

Le bonheur de ces bons montagnards causait à lady Mathilda une émotion profonde. Elle ne pouvait assez contempler toutes ces figures hâlées, brillantes de contentement, aux joues saillantes, aux yeux pleins d'éclat et de vivacité. Jamais elle n'avait assisté à un festin semblable; nous avions peine à la suivre de groupe en groupe; la satisfaction la plus pure se peignait dans l'azur de ses beaux yeux. Elle parlait aux jeunes, elle parlait aux vieux; elle éprouvait la joie d'un enfant, lorsque l'un ou l'autre la comprenait et qu'il répondait cordialement à ses paroles affables.

Au milieu de ces scènes champêtres, soudain du haut des airs un bruit étrange attira notre attention. Tous saisis d'un involontaire effroi, nos yeux se portèrent vers le ciel : un majestueux aigle royal, les ailes puissantes et longuement étendues, planait avec lenteur au-dessus de nos têtes. Il semblait vouloir passer en revue cette multitude d'hommes rassemblés non loin de sa demeure; orgueil et fléau du canton, il était connu de chaque montagnard. Tous montraient avec anxiété son aire suspendue sur la cime d'un roc caché dans la nue et regardé généralement comme inaccessible. Sous sa serre et à maintes reprises plus d'un agneau, plus d'un chevreau avait disparu du sein des pâturages. Cependant jamais encore il ne s'était approché de si près;

tout à coup il s'abat, reprend aussitôt son essor, et d'un battement d'aile plus rapide il regagne son asile. Au même instant un cri aigu et qui glace tous les cœurs remplit l'air, un mortel silence lui succède, et bientôt ce ne sont plus que gémissemens, que lamentations, qu'accens d'une stupide terreur; on eût dit que pendant la communion sainte et au milieu du recueillement le clocher de l'église s'était écroulé sur la commune entière.

« Molly Lammond, Molly Lammond, l'aigle enlève l'enfant de Molly Lammond, » s'écrient confusément d'innombrables voix; tous s'élancent, tous courent vers le rocher si connu, et de loin déjà est aperçue l'aire de l'aigle.

Une demi-lieue nous séparait du pied du rocher; un chemin y conduisait à travers des rocs détachés et de rapides torrens, des marais fangeux et d'épaisses broussailles, et cependant plusieurs centaines d'hommes y parvinrent avec une incroyable rapidité; ils l'entouraient remplis d'angoisses, ils pleuraient, se lamentaient, élevaient les mains au ciel et couraient çà et là, poussés par une espèce de désespoir. Le mouvement nous avait entraînés. Lady Mathilda, attachée à mon bras et à celui de mon ami, avançait à demi portée par nous. Pâle comme la mort, hors d'haleine, s'oubliant elle-même, d'une voix étouffée elle nous encourageait à hâter le pas. Nous arrivâmes, non moins ébranlés, non moins émus que la multitude qui nous entourait. Nos yeux s'étaient élevés avec effort vers l'aire des aigles; on pouvait les distinguer tous deux, quoiqu'ils semblassent toucher aux nuages. Immobiles à côté l'un de l'autre, penchés sur le roc escarpé, ils abaissaient leur regard sur cette multitude d'êtres qui, dans le désordre qui les agitait, ressemblaient à un amas de fourmis qu'on vient de troubler.

Il est des momens dans la vie où chacun, jusqu'au plus puissant, reconnaît le néant de son orgueil. « Faibles créatures que nous sommes, s'écria à nos côtés un vieux montagnard,

dont la taille d'Hercule que l'âge n'avait pu courber, montrait encore ce qu'il avait dû être dans sa jeunesse; qu'est ce donc que notre force et notre prudence? Que pouvons-nous dans un pareil instant? Prier, et rien de plus. » Ces paroles agirent sur la foule avec la puissance de l'électricité. Les pères et les mères songèrent à leurs propres enfans. Tous, et Mathilda au milieu d'eux, se précipitèrent à genoux. La plainte pieuse, la prière des cœurs angoissés, s'éleva vers le ciel; elle était fervente, déchirante comme si elle eût voulu forcément être exaucée.

Jusqu'alors personne n'avait songé à Molly. La pitié générale qui avait saisi tous les cœurs au moment où l'aigle enleva le jeune enfant, avait été remplacée par des inquiétudes plus douloureuses encore à l'aspect de l'endroit effroyable où le pauvre petit être avait été porté. Peut-être était-il déchiré déjà d'une griffe meurtrière? peut-être aussi respirait-il encore, mais loin de tout secours, de tout espoir de délivrance, mais innocente proie d'un féroce oiseau.

Assise sur un fragment de rocher, immobile et glacée, les yeux secs et fixes, empreints du sombre feu du désespoir, Molly ne les détournait pas de dessus les aigles. « Mon doux petit garçon, dimanche dernier il fut baptisé à l'église au nom du Père, du Fils et du saint Esprit, » murmurait-elle de ses lèvres éteintes, sans paraître songer à ce qu'elle disait. Cependant à ces mots un souvenir sacré semble pénétrer dans son ame. Soudain, et animée par une force surnaturelle, elle s'élance, et comme si ses pieds avaient des ailes, elle vole à travers les marais, les épines, les masses de rocs, se dirige vers le point qui renferme tout ce qu'elle a de plus cher, et se met à gravir ses parois roides et perpendiculaires. Elle s'élève toujours plus haut, plus rapidement que le chasseur du chamois lorsqu'il poursuit sa proie; plus inaccessible à la crainte que le chamois lui-même lorsqu'il se joue dans les rayons du soleil au bord des précipices.

La foule assemblée au fond du vallon poussa un cri de désolation, lorsqu'elle aperçut Molly s'avancer toujours plus témérairement à une hauteur à pic. « Elle tombe, elle ne peut manquer d'être précipitée et fracassée au fond de l'abîme : à présent, à présent, voyez, voyez, elle chancelle, elle tombe ; il faut qu'elle tombe, » s'écrie-t-on de toutes parts. Poussant des sanglots, les femmes, involontairement et pour ne pas voir son effroyable chute, se jettent la face contre terre.

« N'est-il donc aucun secours à attendre ni de Dieu, ni des hommes, » disait Mathilda, en se tordant les mains avec angoisse ? « N'y a-t-il personne ici qui se hasarde à suivre la malheureuse Molly et qui tente de la sauver d'une mort inévitable, » dit à son tour sir Thomas, en élevant la voix.

« Marc Stewart le marin, le mari de ma fille, » s'écria soudain le vieux montagnard qui était resté à sa même place. « Marc Stewart, » reprit-il de nouveau d'une voix qui résonna au loin dans la montagne ; puis de la main et de la bouche il siffla d'une manière si aiguë et si perçante que les aigles eux-mêmes semblèrent y avoir été attentifs. « Marc Stewart, où donc est Marc Stewart, » répéta-t-on de tous côtés ; « si quelqu'un peut la sauver, c'est bien Marc Stewart. » « Au milieu du tonnerre des canons il a concouru à emporter plus d'un fort d'assaut ; sur une mer agitée, au milieu des vagues soulevées et des sifflemens de la tempête, c'était un jeu pour lui d'escalader le mât le plus élevé et de se laisser balancer à sa cime, » entendions-nous dire autour de nous.

Un homme d'une taille presque colossale, au teint bruni, traversant la foule, parut tout à coup devant le vieillard. « J'arrive à l'instant, et j'ai vu ce qui se passe ici, » dit-il avec calme. « Secourez-la ! » s'écria la foule entière, en lui montrant Molly toujours suspendue au rocher entre la vie et la mort.

« Prenez, prenez et sauvez-la! » ajouta lady Mathilda, en lui présentant son porte-feuille, tous les objets précieux qu'elle avait sur elle et qu'à la hâte elle avait rassemblés de ses mains tremblantes. « Deux fois encore autant, brave homme, si vous parvenez à la ramener en sûreté. »

« Conservez vos dons, lady, répond Marc Stewart d'un ton sec et bref; lorsqu'il s'agit de la vie d'un chrétien, le fils de mon père n'a pas besoin de récompense; priez plutôt que Dieu m'assiste; et vous, ô mon père, donnez-moi votre bénédiction. » Il ploya le genou devant le vieillard, qui le bénit en posant sa main sur sa chevelure noire et bouclée, puis il court à sa périlleuse entreprise.

Pendant ce temps, Molly continuait à gravir le rocher; prenait-elle haleine, elle l'ignorait; son enfant, son enfant, telle était son unique pensée. Aucun œil mortel ne pouvait découvrir où s'appuyait son pied, où s'attachaient ses mains; mais l'Ange protecteur des enfans au berceau planait invisible autour d'elle; l'Ange qui souvent les arrache aux périls les plus pressans retenait la pierre vacillante sous ses pieds, il donnait de la consistance à la faible racine de bruyère que serraient ses mains. Cependant tous les yeux étaient fixés sur Marc Stewart; la crainte, l'espérance, faisaient battre tous les cœurs avec plus de force, tandis que le brave jeune homme franchissait avec intrépidité des amas de pierres, des souches d'arbres et d'effrayantes crevasses. La moitié du chemin, la moins périlleuse, il est vrai, était déjà parcourue; mais devant lui, droite comme une tour, s'élançait jusqu'au ciel la pyramide des rochers. A cet aspect le frisson du vertige s'empare de lui et paralyse ses forces; son cœur se glace dans sa poitrine, le courage et la réflexion l'abandonnent, le ciel et la terre, le rocher devant lui, l'abîme qui s'étend sous ses pas, tout se double, tout se multiplie, tout tourbillonne de plus en plus devant ses yeux, que semble couvrir un brouillard épais. Marc Stewart a tremblé pour

la première fois; hors d'état d'arrêter ses regards sur les lieux qui l'entourent, de les porter sur la masse élevée qui plonge sous lui, il a de sa main voilé son visage.

Du fond de la vallée nous remarquâmes son découragement, et notre courage fléchit avec le sien. Le cri de la douleur s'éleva de nouveau, nous ne doutions plus de la perte de l'héroïque créature, qui pendant ce temps, poussée par l'amour maternel, soutenue par sa ferme confiance en Dieu, poursuivait son affreux chemin sans regarder autour d'elle. Elle est parvenue au but, et nous refusons encore de croire à ce prodige. Bientôt un bruit effrayant l'entoure, des ombres fugitives semblent passer au-dessus d'elle. Furieux, les deux aigles avaient volé à sa rencontre, le bruit de leurs ailes retentit à son oreille; rapide comme l'orage, leur souffle se fait entendre autour de sa tête; ils menacent son visage; elle voit, comme si déjà elle en était atteinte, leurs yeux étincelans, leurs becs recourbés, leurs serres armées de griffes tranchantes. Elle se croit perdue; mais, ô prodige nouveau! Une terreur secrète a paru tout à coup s'emparer des farouches oiseaux; Molly les voit retenir leur vol, ils jettent sur elle un dernier regard, s'en détournent avec un cri aigu et se dirigent du côté opposé à leur aire. Ils vont s'abattre timidement sur un vieux tronc d'arbre brisé, suspendu à une hauteur de plus de mille pieds au-dessus d'un affreux torrent; ils se serrent l'un contre l'autre et plongent un œil étonné sur les flots mugissans.

Tremblante, agitée tout à la fois de joie et de douleur, d'espérance et de découragement, la tendre mère se jette sur l'aire des aigles; son enfant y est étendu sur un lit d'os sanglans, au milieu de restes hideux d'animaux déchirés. « Mort, certainement mort! » pouvait-elle en douter? Cependant il est entier encore, ses membres délicats, sa douce petite figure, un bec, une griffe horrible les ont mé-

nagés : les langes qui l'enveloppent, elles sont dans le même état que tout à l'heure, qu'au moment où elle l'avait déposé au milieu des prairies. Molly, avec anxiété et comme si elle eût craint de troubler son doux repos, retire doucement l'enfant; il lui semble sentir un mouvement léger; elle n'ose y croire et tremble plus encore, quand un faible gémissement vient frapper son oreille inquiète.

Non, la mélodie des armées célestes, l'harmonie des sphères ne peuvent, à l'entrée du royaume de la félicité, frapper de transports plus ravissans l'ame bienheureuse d'un saint que ceux dont fut saisi le cœur de la tendre mère en recueillant ce son plaintif. « Il vit, il vit, mon enfant vit! » s'écria-t-elle avec un rire convulsif et les yeux immobiles; et à l'instant même, comme égarée par la joie ainsi qu'elle l'avait été d'abord par la douleur, elle le serre sur son cœur oppressé. Les larmes lui manquent, mais la source de l'existence n'a point tari dans le sein maternel. Molly, avec un sentiment de délices qu'aucune langue ne peut rendre, se penche sur son cher nourisson, et l'enfant, ignorant les dangers qui le menaçaient, se presse contre elle plein de chaleur et de vie.

Mais alors la forte tension des nerfs, qui seule avait pu la rendre capable d'accomplir un tel acte d'héroïsme, vint à se relâcher. Molly fut rendue à elle-même, et bientôt elle ne connut qu'avec trop d'évidence les dangers qui l'entouraient, qui se pressaient de toutes parts autour d'elle. Alors seulement elle sent toute l'horreur de son abandon, et de nouveau tout son sang se glaee dans ses veines. « Comment jamais descendre de ce roc escarpé? comment retourner jamais auprès des hommes? » s'écrie-t-elle en frissonnant. « Dieu qui m'a soutenue jusqu'ici ne me laissera pas périr avec l'enfant qui est à mon sein, » voulut elle ajouter avec une pieuse confiance, et pour se rassurer elle-même; mais ses forces étaient épuisées, son esprit, fatigué par les efforts inouïs qu'elle avait faits, par les angoisses, les impressions

violentes qu'elle venait d'éprouver, ne pouvait plus se ranimer à l'espérance.

Elle hasarde de jeter un regard au-dessous d'elle, un frisson la rejette en arrière. Immédiatement devant elle, élevée et unie comme une tour, est la pente du rocher; puis des écueils et des abymes, puis en bas, tout en bas, des centaines d'individus à peines visibles à l'œil, s'agitant, courant çà et là. Ce sont des êtres de son espèce, des créatures impuissantes comme elle; nul d'eux n'est en état de l'assister dans sa détresse. Du fond de la vallée lointaine un son soutenu s'élevait jusqu'à elle. Est-ce le murmure de la cascade, sont-ce des voix humaines? Là, ce ruban vert qu'elle distingue faiblement, c'est sa vallée; là ces buissons, ce sont les vieux ormes qui ombragent la cabane de sa mère, et dans cette cabane est le berceau de son enfant. Hélas! il ne le recevra plus pendant son sommeil, et le pied d'une mère ne l'y bercera plus.

« Ici, ici, mourir de défaillance, et quand la source de la vie tarira dans mon sein, mon pauvre enfant délaissé, mourra donc aussi; et là ces ailes terribles, ces becs, ces yeux, ces griffes épouvantables, ils reviendront, ils déchireront l'enfant sur le sein inanimé de sa mère, et elle ne pourra plus le défendre, » s'écria-t-elle dans son désespoir; « et ma pauvre mére, dans son lit de douleur, qui la soutiendra quand je ne serai plus? »

« Dieu! » murmura distinctement une voix, du moins lui sembla-t-il entendre ainsi. Ce fut pour Molly la voix d'un ange, elle leva les yeux comme s'il allait lui apparaître sous une forme visible; mais autour d'elle tout était désert, tout était immobile. Un tronc de racine seul, brisé, décomposé depuis long-temps, se détacha en ce moment du rocher et en entraîna quelques parties. Émue par le pressentiment de ce qui l'attendait elle-même, occupée de son propre sort, Molly le suivit dans sa chute; elle le vit glisser dou-

cement le long de la paroi du roc, et, à une assez longue distance, s'arrêter, retenu par une faible saillie. A cette vue, une puissance surnaturelle semble l'encourager. Elle s'est levée avec enthousiasme. Son enfant est suspendu à son cou, un mouchoir l'y tient fortement attaché : un instinct l'a guidée sans doute ; car la volonté n'a point été consultée. Pour l'instant, du moins, l'objet de sa douloureuse sollicitude est garanti. Elle n'hésite point : les yeux à demi fermés, elle s'élance pour suivre le débris d'arbuste ; elle se dirige aussi bien qu'elle peut sur la voie qu'il lui trace, et glisse après lui le long du rocher. Quelques minutes s'écoulent, l'angoisse de la mort semble les compter. Un léger tertre, soutenu par quelques racines, arrête la chute de l'héroïque mère ; son pied y trouve à peine un appui. De débiles arbustes, sortis du fond des crevasses, s'élèvent au-dessus du bord ; elle s'y soutient à demi courbée. Une hardiesse nouvelle l'anime, et bientôt elle s'échappe du haut de cet espace et se sent emportée toujours plus bas. Ses doigts sont devenus autant de liens de fer ; ils s'attachent à la ronce épineuse, à la tige de bouleaux presque nains, à la bruyère, au moindre brin d'herbe. Cependant rien autour d'elle ne lui échappe, rien n'égale sa circonspection. A ses côtés une pierre se détache et tombe ; Molly prête l'oreille à sa chute, et l'abîme, au-dessus duquel elle est suspendue, ne renvoie point de son. Il faut se détourner, se diriger d'un autre côté ; elle y parvient, mais non pas sans efforts. Le gravier qui fuit sous ses pas semble rouler plus lentement ; elle le suit sans hésiter. Elle ne sent point, quelque violente qu'elle soit, la commotion causée par une masse de roc contre laquelle ses pieds viennent heurter ; ses membres, son corps entier, tout en elle semble s'être durci contre la douleur.

Cependant la perte de Molly paraît plus que jamais inévitable. Elle est sur le bord d'un nouvel abîme que l'œil ne

peut sonder. Le roc y plonge en ligne droite : uni comme un mur, il ne présente pas la moindre saillie que la main puisse saisir, pas la moindre place où le pied puisse trouver un support. Les précautions de Molly redoublent, sa confiance en Dieu se maintient; elle observe plus attentivement le lieu qui l'entoure, et un nouveau rayon d'espérance vient briller à ses yeux. Elle a découvert un lierre desséché; depuis un siècle peut-être aucune feuille de verdure ne l'avait orné. Sa couleur était celle du roc contre lequel il avait grimpé; mille rameaux l'y tiennent attaché. Quelques-uns, dans leur développement, étaient devenus de véritables branches, qui, s'entrelaçant en tout sens, formaient une espèce d'espalier Toutefois, les jours qu'il présente permettent à peine d'y poser l'extrémité du pied. Un seul faux pas, et la mort est là! Molly ne se le cache point; son courage n'en est que plus inébranlable. Aussitôt elle détache le lien qui avait fixé son enfant sur sa poitrine, le noue de manière que le pauvre petit être repose sur ses épaules, et la voilà qui se prépare à descendre l'effrayante échelle. Au moment où elle se retourne pour s'y appuyer, elle jette un regard au fond de la vallée. Elle y aperçoit plus distinctement la multitude; elle la voit agenouillée au pied du rocher; elle entend monter jusqu'à elle la mélodie d'un saint cantique. C'est une prière pleine de ferveur qui s'élève pour sa délivrance. De la hauteur où elle se trouve, elle ne peut distinguer les paroles, mais elles lui sont bien connues. Que de fois ne les avait-elle pas accompagnées de la même mélodie sous l'humble toit de sa mère ou bien dans l'enceinte de l'église, alors que sa voix, alors que son cœur s'unissaient à ceux qui, dans cet instant, implorent le Tout-puissant pour elle! Qu'ils étaient graves, qu'ils étaient solennels, ces sons qui se portaient vers le trône de Dieu. L'ame de Molly les recueillait comme autant d'accens de consolation et d'espérance. Si jamais le péril ne fut plus menaçant, jamais aussi sa foi n'avait été

plus entière; jamais son salut, celui de son enfant, ne lui avaient semblé moins douteux.

Elle reprend sa route périlleuse, dont l'idée seule eut fait trembler l'homme le plus téméraire. Molly reste calme. Elle n'a le sentiment d'aucun des efforts qu'il faut vaincre, et ils sont inouïs, avant de trouver un appui convenable. Enfin le terrain résiste à son pied, mais le danger n'a point diminué. Quelle direction suivre? Comment éviter les précipices qui se multiplient autour d'elle? Son œil cherche en vain l'aspect de la vallée. L'hymne pieuse qui naguères avait soutenu son courage, ne retentit plus à son oreille. Elle se surprend à réfléchir, et seulement alors elle frémit de ce qu'elle vient d'exécuter. L'étonnement, la stupeur se peignent dans son regard à l'aspect de la masse de roc qu'elle vient de franchir; elle ne peut la mesurer. Jamais jusqu'ici vestige d'homme ne s'y était empreint. La possibilité de l'escalader ne s'était jamais offerte à l'illusion d'un songe. Les aigles eux-mêmes, guidés par l'instinct à ne placer leur aire qu'en des lieux inaccessibles, avaient plané souvent au-dessus de sa crête avant de s'y établir.

Molly sentit qu'une force miraculeuse l'avait jusqu'ici conduite, et de nouveau son cœur s'anime à l'espérance que quelque autre issue s'ouvrirait devant elle. Soudain à ses côtés une voix faible et tremblante se fait entendre. Surprise, elle regarde; une chèvre avec ses deux chevreaux est à ses pieds, et pour elle c'est un guide envoyé par le ciel. Dieu, se dit-elle, a inspiré l'amour maternel à ces animaux timides; s'ils gravissent des élévations semblables, ils savent aussi par quelque sentier ramener leurs petits au fond de la vallée; et à cette idée Molly presse avec ivresse son enfant sur son sein. Pour la première fois son œil s'est humecté, et bientôt des larmes abondantes viennent soulager son cœur.

Elle suit son guide qui s'éloigne. Le chemin est des plus périlleux encore, il eût fait reculer le plus intrépide chasseur

du chamois ; mais l'animal prudent trouve toujours la place où il peut s'appuyer avec le moins de danger, et, comme lui, Molly s'y appuie également. Enfin elle a atteint un bouquet de verdure, véritable oasis au milieu du désert rocailleux. La végétation gagne de plus en plus. Bientôt une espèce de sentier, que sans doute des chèvres ont tracé, se présente devant elle. L'instinct avait donc bien conduit son guide ! La voilà parvenue à cet endroit de la montagne, qui, tout escarpé qu'il est, n'est du moins plus regardé comme inaccessible. Déjà elle savait que quelques-uns des jeunes montagnards les plus hardis s'étaient hasardés jusque-là ; et en effet, au moment même elle aperçoit plusieurs têtes qui semblent se lever hors du précipice. Marc Stewart s'avance le premier. A cette vue, Molly, qui tout à l'heure s'était montrée sans faiblesse contre les dangers les plus menaçans, se sent près de succomber sous le poids des sentimens qui viennent l'assaillir. Elle ne craint plus ni pour son enfant ni pour elle, et cependant la voix, la respiration lui manquent. Ce qu'elle éprouve, son regard seul l'exprime. D'un geste suppliant elle se borne à imposer le silence à ceux qui s'approchent ; elle leur montre le ciel, ce guide secret et sûr, qui avait soutenu, dirigé ses pas. Les jeunes gens s'arrêtent muets, pour contempler l'héroïque mère ; un respect religieux a pénétré leur ame. Quant à Marc Stewart, un sentiment de tristesse, de confusion semble s'y mêler ; il a fait preuve de moins de force que cet être si faible ! Arrivée à peu près au but, il la voit chanceler ; il s'élance pour la soutenir, et d'un bras vigoureux, et sans redouter les difficultés qui s'opposent à sa marche, il emporte Molly jusqu'à la verdoyante colline qui s'élève au-dessus du torrent, et qui déjà fait partie du vallon de Glen-Orchy. Il la dépose, mais évanouie, mais l'image de la mort empreinte sur la figure.

Pour nous, du moment où nous avions vu la jeune mère voler à la délivrance de son enfant, nous n'avions compté

les instans que par nos angoisses et nos pleurs. A la vérité, lorsque nous aperçûmes Molly atteindre l'aire des aigles, des acclamations prolongées s'étaient élevées de toutes parts; l'écho en dut retentir jusqu'à elle. Mais rien ne peut rendre notre anxiété, quand, dans l'impossibilité d'imaginer où elle se cramponnait, nous la vîmes, suspendue entre le ciel et la terre, flotter le long de l'immense paroi du roc. Notre respiration était arrêtée, notre cœur ne suffisait plus à l'excès de ces déchirantes émotions.

Ce fut dans ce moment que le pasteur de Glen-Orchy, vénérable vieillard, qui, ainsi que nous, contemplait les efforts désespérés de l'amour maternel, avait entonné son hymne sainte. Toute la commune se précipita à genoux autour de lui, toutes les voix se réunirent à la sienne; l'ame de chacun de nous ressentit alors combien, dans un danger pressant, la prière apporte avec elle de force et de soulagement; il ne nous sembla plus être des spectateurs impuissans d'un combat entre la vie et la mort.

Dès que le chant eut cessé, le pieux vieillard courba sa tête blanchie, il priait encore, et de nouveau toute la commune suivit son exemple. Un silence inquiet régnait au milieu de la foule; il n'était interrompu d'intervalle en intervalle que par les faibles gémissemens de quelques femmes.

« Elle vit, elle et son enfant, tous deux sont sauvés ! » Ces paroles retentirent soudain du haut de la colline. C'était la voix de Marc Stewart, cette voix puissante qui si souvent du haut du mât avait fait résonner le cri joyeux : *terre, terre.*

Nous nous levons tous avec précipitation, et des cris d'alégresse, plus bruyans encore que les accens de douleur qui naguères s'étaient fait entendre, se prolongent au loin dans la vallée. Des larmes de joie brillaient dans tous les yeux. Les amis, les parens se jetaient dans les bras les uns des autres; les mères pressaient leurs enfans sur leur sein; chacun croyait

avoir retrouvé dans cet être, regardé si long-temps comme un objet de honte, le membre le plus cher de sa propre famille.

La foule se précipita en tumulte vers la colline; nous la suivîmes en partageant ses transports. Molly était toujours étendue sans connaissance, et dans un état voisin de la mort. A peine Mathilda l'a-t-elle aperçue, qu'elle court à elle, se jette sur l'herbe à ses côtés, soutient sur ses genoux sa tête penchée, et essaie tous les moyens qui sont à sa disposition pour la ramener à la vie. « Bonnes gens, dit-elle de sa douce voix, tandis qu'elle fixait sur la foule un regard plein de bonté, je vous en prie, laissez pénétrer l'air jusqu'à elle, ne la serrez pas d'aussi près. » Et aussitôt tous se retirent avec respect; il leur semble que les tendres soins que cette noble dame prodigue à Molly les honorent eux-mêmes, et qu'elle mérite la première place auprès de l'humble héroïne du jour.

Sur ces entrefaites, les femmes s'étaient emparées de l'enfant. La veille encore, à peine l'une d'elles eût voulu le toucher. Il passe d'une main à l'autre, chaque mère le caresse comme s'il lui appartenait; les jeunes filles les plus sévères se pressent autour de lui, le couvrent de baisers et de larmes. En le voyant intact, en le voyant sourire, toutes se disent que le doigt de Dieu a visiblement reposé sur lui.

Soudain un violent mouvement excité parmi les hommes fixa notre attention. Du côté opposé de la colline, nous voyons un jeune montagnard d'une taille élevée descendre à pas précipités. Pâle, les yeux hagards, l'inquiétude peinte dans tous les traits, il s'est dirigé vers la place où Molly reposait étendue dans les bras de Mathilda. Un murmure improbateur, des gestes d'un mépris marqué le reçoivent de toutes parts; mais il y paraît insensible. Il repousse avec une force de géant tous ceux qui tentent de s'opposer à son passage, et ne s'arrête qu'en face de Molly, qui, dans ce moment,

commençait à donner un léger signe de vie. Cependant, au premier regard qu'il jette sur elle, sa force, son courage, semble l'avoir abandonné. Étourdi, chancelant, il s'appuie contre le rocher; un soupir, un cri lamentable s'échappe de sa poitrine gonflée. Son œil, empreint d'un sombre désespoir, s'arrête sur cette figure si belle et si pure qui était là devant lui, et ses mains, poussées par un mouvement convulsif, se portent avec rage dans les boucles de la riche chevelure qui ombrage son front : c'est Roger Rowland. Des voyageurs, pressés de regagner leur demeure et qui avaient été témoins de ce qui venait de se passer, l'avaient rencontré dans la forêt voisine; ils lui avaient fait part, mais d'une manière confuse, du miracle opéré à Glen-Orchy. Le nom de Molly n'avait point été prononcé, mais la conscience de Roger Rowland avait soulevé dans son cœur les plus sombres pressentimens, et c'était sous l'ascendant d'une force irrésistible qu'il était accouru sur le lieu de la scène.

Des malédictions plus vives, des poings prêts à frapper, des regards menaçans s'élèvent de nouveau sur lui. Plus d'une main saisit le dirck, mais Roger Rowland ne songe point à sa défense; il semble prêt à tout souffrir. Il ne voit que Molly, et son courage est brisé, quoiqu'il soit au-dessus de la crainte. L'aspect de l'innocente victime couchée comme morte à ses pieds, la vue de son enfant, avaient pénétré dans son cœur comme un glaive.

Molly entr'ouvre en ce moment les yeux; son premier regard, et c'était celui d'un ange qui pardonne, tombe sur Roger Rowland : une larme aussitôt coule le long de sa joue décolorée, et un faible sourire se joua comme en des temps plus heureux autour de ses lèvres.

C'était plus que Rowland ne pouvait supporter; il a retrouvé son cœur. « Gens de la vallée, s'écrie-t-il, faites de moi ce qu'il vous plaira, méprisez-moi, tuez-moi, vous ne me traiterez jamais aussi sévèrement que je l'ai mérité par

ma conduite envers cet ange. » Son regard prend quelque chose de plus farouche, le désespoir est empreint dans chacun de ses traits. « Vous ne savez pas, s'écria-t-il encore avec l'accent d'un aliéné, vous ne savez pas combien je suis criminel. J'avais manqué à la foi, à la fidélité; j'avais violé la loi de Dieu, la loi de la nature : dès-lors je tombai au pouvoir de l'ennemi des hommes: souvent dans l'obscurité de la forêt j'ai entendu sa voix; elle m'a poursuivi; c'est à son inspiration que j'ai conçu l'affreux projet d'assassiner mon épouse, d'anéantir mon enfant dans le sein de sa mère. Un jour déjà mon bras était levé — mais il en est temps encore, ici, en ce lieu même, que j'expie mon forfait. Je me remets aux mains de la justice, poursuivit-il avec un redoublement de violenee. Allan Calder, je vous somme de saisir votre prisonnier; conduisez-le devant le juge, entraînez-moi dans la prison, c'est votre devoir, je vous le rappelle, remplissez-le, » reprit-il de nouveau, mais d'une voix défaillante, mais avec une contrition si profonde, des regards, une expression tels qu'ils changèrent à l'instant en sentimens de pitié la colère et la haine qui vénaient d'agiter la foule.

En effet, ces ames simples et bonnes n'avaient pu s'armer plus long-temps de sévérité contre un homme qui, quelque coupable qu'il se fût montré, cédait néanmoins à l'ascendant d'un repentir si vrai. Le vénérable ecclésiastique s'approcha de Rowland et lui fit entendre la voix des consolations. Aux religieuses paroles qui sortirent de sa bouche, le farouche désespoir céda à un sentiment plus doux. Guidé par le vieillard, et semblable à un faible enfant, le jeune ét beau montagnard s'approche de Molly d'un pas chancelant et se précipite à genoux près d'elle, sans pouvoir articuler un seul mot. Molly gardait également le silence; mais ses yeux ne pouvaient cacher les émotions qui l'agitaient elle-même. Poussé par un pieux zèle, le digne pasteur

saisit la main de Rowland, saisit celle de Molly, les joint l'une à l'autre, et après les avoir bénis tous deux, remet l'enfant dans les bras tremblans de son père. A ce touchant tableau tous les cœurs furent ébranlés, et des yeux qui jusque-là n'avaient jamais connu les larmes, en versèrent d'abondantes.

Dans cet intervalle, les plus jeunes des montagnards avaient préparé à la hâte un lit de feuillage qu'ils avaient eu soin de garnir d'une mousse tendre. Les jeunes filles y suspendent des guirlandes de verdure et l'ornent de fleurs fraîchement cueillies. Molly y est placée avec précaution, son enfant repose sur ses genoux; lady Mathilda, qui la soutient, marche à ses côtés. Molly jette souvent sur elle le regard de la reconnaissance; mais Rowland aussi marche à ses côtés, et les yeux de Molly, empreints du plus timide et du plus tendre amour, s'arrêtent non moins souvent sur lui. C'était à qui se disputerait l'honneur de la porter; elle ressent encore la faiblesse de la mort, mais son ame semble ouverte à toutes les joies du ciel. Elle, qui naguères avait quitté son humble demeure sous le poids de la honte, le cœur flétri, fermé à l'espoir, fermé aux consolations, la voilà qui y est ramenée, et sa marche est un triomphe.

Avant notre départ nous assistâmes encore à l'union de Rowland et de Molly. Depuis, dix ans se sont écoulés, et souvent mes pensées se sont reportées vers la patrie de cette héroïne de l'amour maternel; souvent je me suis demandé avec quelque inquiétude, si l'impression bienfaisante que cet évènement avait produite sur l'ame de Rowland ne s'était peut-être pas effacée, et si en effet Molly était heureuse. Une lettre de mon ami Hill est venue me rassurer : appelé de nouveau en Écosse, il n'avait pas manqué de visiter la vallée de Glen-Orchy. Il a vu Molly, il l'a trouvée heureuse épouse, heureuse mère de plusieurs enfans. Elle est riche pour la contrée qu'elle habite. Sa vieille mère est fixée auprès d'elle.

Rowland est estimé comme un homme de bien; il aime tendrement sa femme. Ses parens ont pardonné à Molly l'obscurité de sa naissance en faveur de la renommée qu'elle s'est acquise par son héroïque action. Elle est toujours belle. Sa famille fait son bonheur; mais l'aîné de ses enfans est et sera toujours l'objet de sa prédilection. Les gens de la contrée ne le connaissent que sous le surnom d'*Aigle*, qu'il ne perdra sans doute jamais.

Depuis le jour mémorable l'aire des aigles a été abandonnée. Mais l'évènement dont elle a été témoin ne tombera jamais dans l'oubli.

L'avenir, sans doute, confondra l'action de Molly avec ces traditions merveilleuses qui vivent d'âge en âge dans la bouche du peuple; à présent déja l'on raconte à tout étranger qui visite le vallon, l'histoire de l'héroïne et la manière miraculeuse dont son enfant fut sauvé. On dit qu'on a vu les deux aigles royaux diriger leur vol vers l'intérieur du pays, et jamais ils n'apparurent plus dans la vallée de Glen-Orchy.

Nouvelles et Variétés.

FÊTES MUSICALES EN ALLEMAGNE.

Dans tous les temps la musique a été cultivée avec succès en Allemagne. Les plus grands compositeurs dont la réputation est devenue européenne, sont sortis de son sein. Dans le nord comme dans le midi, dans les capitales comme dans les moindres villages, on rencontre des hommes qui ont acquis un certain degré de perfection dans cet art enchanteur, qui, plus que tout autre, semble s'accorder avec le goût des Allemands pour la rêverie et le vague des conceptions idéales. Voilà pourquoi ils excellent principalement dans le chant national et dans les cantates spirituelles, où la poésie, l'enthousiasme religieux et le sentiment patriotique s'allient naturellement au charme de l'harmonie. La musique, autant et peut-être plus que la parole, est chez les Allemands un puissant moyen d'agir sur les masses et de les électriser pour une idée quelconque. Aussi elle ne manque nulle part, où il s'agit de produire sur les esprits des impressions profondes et différentes de celles qu'ils reçoivent dans le cercle accoutumé de la vie journalière. Elle salue l'enfant qui vient de naître, comme elle fait retentir ses accens lugubres lorsque l'homme quitte la terre. Elle ennoblit les graves solennités du culte, excite le courage du guerrier au moment du combat, répand la joie au milieu des grandes réunions populaires, attire la foule aux plus frivoles comme aux plus imposantes représentations de la scène ; en un mot, la musique en Allemagne est une reine qui exerce un pouvoir irrésistible sur tout homme qui a de l'imagination.

Les grandes sociétés musicales, qui depuis une vingtaine d'années ont été formées chez les peuples d'outre-Rhin, sont donc un produit naturel de leurs mœurs et de leur caractère propre. En 1810, M. Bischof, artiste distingué à Frankenhausen, en Thuringe, conçut le premier le projet de réunir annuellement, dans des villes du second ordre, les virtuoses les plus renommés et les amateurs de concerts, dans l'intention de procurer aux habitans de la province la jouissance d'entendre les meilleures compositions, exécutées par des orchestres nombreux et choisis. Sa persévérance, un goût parfait pour l'arrangement convenable et gracieux des localités, et surtout un zèle ardent pour son art, le firent triompher des obstacles qui semblaient s'opposer à un dessein qui jusqu'alors n'avait pu se réaliser que dans les résidences de Berlin, de Munich et de Vienne. A son risque et péril, M. Bischof invita tous les maîtres et amateurs dont il connaissait le séjour, à rehausser par leur talent l'éclat d'une fête musicale qu'il se proposait de donner à Frankenhausen. Cette démarche fut couronnée d'un plein succès. Les compositeurs, les directeurs de chapelles, les membres d'une multitude de sociétés particulières consacrées au développement de l'art de prédilection en Allemagne, accoururent, et le célèbre Spohr se chargea lui-même de la direction de l'orchestre. Ni les frais d'un long voyage, ni la difficulté de transport des instrumens précieux et fragiles n'avaient pu retenir des étrangers de contrées éloignées, de coopérer de leur mieux à la réussite d'une entreprise qu'on avait désirée depuis si long-temps. Tous les sociétaires avaient attaché à la boutonnière de l'habit un ruban bleu, portant cette inscription : *Fête musicale à Frankenhausen*. Ils prenaient leurs repas à une table d'hôte commune, où des morceaux de chant, rendus avec une pureté admirable, ne manquaient jamais de terminer la séance. Les récitatifs, les airs de bravoure, les chœurs, les parodies se succédaient ordinairement

jusqu'à ce que la soirée rappelât chacun à son poste à l'orchestre. L'hospitalité des habitans de la ville suppléait au défaut de place dans les auberges, pour le logement de tant de monde. Avant la clôture de la fête, M. Bischof avait fait imprimer le catalogue des artistes et des amateurs qui s'étaient rendus à son invitation. Au moment de se séparer, on forma le projet d'une réunion semblable pour l'année suivante, et la description que M. Bischof a publiée de sa seconde fête musicale, prouve qu'elle ne fut pas moins brillante que la première.

En 1812, la société se donna rendez-vous à Erfurt. Cette ville faisait alors partie de l'empire français. Comme le jour du premier concert coïncidait avec l'anniversaire de la naissance de Napoléon, l'affluence des étrangers fut encore plus considérable qu'à Frankenhausen. Du reste, les divertissemens publics ordonnés par le gouvernement faisaient un singulier contraste avec l'abandon et l'ingénuité qui régnaient dans le cercle des musiciens. Ils oubliaient complètement le héros du siècle, et rapportaient la superbe illumination de la soirée à leur présence dans les murs d'Erfurt.

Les évènemens de la malheureuse guerre de Russie paralysèrent pendant quelque temps le zèle de cette intéressante société, et ce ne fut qu'en 1820 que M. Bischof, nommé depuis chef de la chapelle épiscopale de Hildesheim, parvint à rallier les membres dispersés. Il les convoqua à Helmstædt, où ils donnèrent plusieurs grands concerts. L'enthousiasme de l'auditoire et des artistes fut si vif à cette occasion, qu'on organisa encore dans le courant de l'année une réunion génerale à Quedlinbourg. En 1824 la société célébra dans la même ville le jubilé séculaire de la naissance de Klopstock; Schneider, Spohr et Charles-Marie de Weber, les premiers compositeurs de l'époque, assistèrent à cette solennité.

Dès-lors les grandes sociétés musicales se multiplièrent sur plusieurs points de l'Allemagne. Il s'en forma une sur

les bords du Rhin parmi les artistes de Cologne, de Dusseldorf, d'Elberfeld et d'Aix-la-Chapelle; une autre dans la Saxe prussienne. Ces deux nouvelles fondations se distinguent surtout par le but charitable d'établir par la suite une caisse de secours pour des musiciens qui se trouveraient dans le besoin et hors d'état de gagner leur vie.

Cette année-ci, la réunion générale des musiciens prussiens et saxons eut lieu à l'université de Halle, depuis le 10 jusqu'au 12 Septembre. Schneider, de Dessau, et Spontini, directeur de la chapelle royale à Berlin, furent accueillis avec transport en entrant à l'orchestre, composé de six cents personnes. On commença le concert du premier jour par la pompeuse ouverture d'Olympie. L'effet que produisit l'exécution de ce brillant morceau de Spontini serait difficile à exprimer. Une cantate du même maître, en l'honneur du Roi de Prusse, excita également les bruyans applaudissemens de l'assemblée. Le genre de Spontini, quoique différent de celui de la plupart des compositeurs allemands, fait aujourd'hui l'admiration et les délices du public de Berlin et du nord de l'Allemagne. Un hymne de son *Agnès de Hohenstauffen* et son célèbre *Chant national des Prussiens* terminèrent dignement la soirée. Cette dernière composition, dont les paroles énergiques et l'air simple et majestueux à la fois sont tout ce qu'on peut entendre de plus imposant, fut rendue avec une parfaite précision. Les couplets furent chantés par Madame Schulz. Sa voix sonore et pure causait chaque fois une sensation magique, lorsqu'après le refrain du chœur, relevé par l'accompagnement d'innombrables instrumens, elle reprenait le solo du couplet suivant.

Le Chant national des Prussiens est peut-être, de tous les chefs-d'œuvre de Spontini, celui qui caractérise le mieux sa manière. Il excelle dans l'art d'exalter et d'entraîner son auditoire, en accumulant, pour ainsi dire, les accords mélodieux au point d'enivrer l'imagination. Tous les instrumens

concourent à réveiller la passion qu'il se propose de porter à son comble. Depuis la timbale jusqu'au premier violon, tous n'ont qu'un seul but, celui de provoquer le sentiment qui a dominé le compositeur pendant son travail.

L'école allemande se distingue de celle des maîtres italiens, en ce qu'elle permet à la réflexion d'analyser ses plus vives émotions, et qu'elle se garde d'accabler la sensibilité par ces masses de sons qui effacent dans l'ame de l'auditeur l'idée de la jouissance qu'il éprouve. Sous ce rapport on peut considérer Charles-Marie de Weber comme le véritable représentant de l'ancienne mélodie classique de l'Allemagne.

Le lendemain on entendit le grand Oratorio de Hændel, dont le sujet est le combat de Samson. Si jamais artiste a su, par son talent, rapprocher la sphère idéale du monde sensible, c'est assurément Hændel dans cette admirable production. On y découvre une grandeur de conception, une hardiesse de développement, et en même temps un calme de méditation, qui contrastent singulièrement avec l'appareil tumultueux des pièces italiennes du même genre. La marche funèbre qui annonce la défaite du héros, remplit le cœur d'une tristesse profonde, et rappelle involontairement l'inconstance et la fragilité des choses terrestres.

Spontini s'est noblement acquitté de la direction de cette séance, où une composition essentiellement différente des règles qu'il s'attache à suivre, réclamait tous ses efforts. Il a rendu le plus bel hommage aux mânes du grand artiste, en se pénétrant momentanément de son esprit, et en reproduisant dans sa ville natale un œuvre auquel il avait imprimé tout le charme de son génie.

Dans les trois concerts qui furent donnés pendant la réunion générale des sociétaires, le public a pu entendre trente-six morceaux du premier ordre. Spontini a montré dans cette occasion un dévouement infatigable. La société, jalouse de lui témoigner sa reconnaissance, lui fit présenter une médaille

en or avec cette inscription : *Lyricæ Tragœdiæ Principi Germania Meritorum Cultrix*[1]. Avant son départ, la Faculté de philosophie de l'université de Halle lui conféra le grade et le diplôme de Docteur en musique.

Au moment de terminer cet article, nous apprenons qu'une grande fête musicale sera célébrée en France le 12 Avril prochain. Tous les artistes et amateurs de l'Alsace et de quelques départemens de l'intérieur se sont donné rendez-vous à Strasbourg pour le lundi de Pâques 1830, et plusieurs musiciens distingués du grand-duché de Baden se sont empressés de répondre à l'invitation qui leur a été faite, d'embellir par leur présence les concerts qui devront avoir lieu à cette époque. R.

Société d'utilité publique en Suisse.

Cette Société, fondée d'abord à Zurich par Hirzel, et à laquelle le philanthrope Ulrich donna une nouvelle vie, s'est réunie le mois de Septembre dernier à Berne, sous la présidence de M. Lerber, d'Arnen.

Deux cents membres à peu près des différens Cantons y assistaient. On distinguait parmi eux le baron de Wessenberg, ex-évêque de Constance, ce prélat si distingué par son esprit de tolérance et son ardeur à répandre les lumières; le professeur Bernoulli, de Bâle; Zellweger, de Trogen; Zschokke; le professeur Monnard, de Lausanne; Kasthofer, forestier à Unterseen, etc.

Le 14 au soir, il y a eu réunion au casino pour *le salut;* là chacun s'entretient librement avec ses amis; les invités sont présentés aux membres qu'ils désirent connaître plus particulièrement, et des rafraîchissemens sont servis.

Le 15 et le 16 les séances se sont ouvertes à huit heures

1 Au prince de l'opéra tragique l'Allemagne appréciant ses mérites.

du matin; elles ont été suspendues à deux, pour reprendre de cinq jusqu'à neuf heures du soir. Le 15, le président a ouvert la session par un discours où il a rendu compte des travaux de la Société, et fait connaître les différentes propositions pour l'année courante; il a soumis ensuite à l'approbation de la Société la réception d'un certain nombre de membres déjà admis par la commission. Après cela on a lu les rapports sur les quatre questions dont la Société avait spécialement à s'occuper; savoir : M. Wyss, sur les mémoires concernant la liberté de l'industrie. La conclusion a été que la liberté doit être pleine et entière. M. Brunner, sur le meilleur mode de colonisation pour la population excédante en Suisse. La question a été remise à l'année suivante. M. Baggesen a fait un long rapport sur les nombreux mémoires concernant l'éducation populaire et sur les écoles à créer pour se procurer de bons régens; M. Wagner a fait le rapport sur les *Heimathlosen* (individus sans patrie, ou n'appartenant à aucun canton).

Chaque rapporteur indiquait quels mémoires il croyait dignes d'être imprimés, et tout membre avait le droit de prendre la parole sur la question qui faisait le sujet du rapport.

Il a été décidé ensuite que la réunion de l'année 1830 aurait lieu à Lausanne, sous la présidence de M. Guigner, de Prangins.

Le dernier jour un banquet, où régnait la plus parfaite harmonie, a terminé la session. Nombre de toasts patriotiques ont été portés par les membres des différens Cantons. Au milieu du souper, les étudians de Berne, qui avaient appris que la Société s'était beaucoup occupée d'éducation, sont venus chanter en chœur sous les fenêtres de la salle et ont porté un vivat à la Société, en la remerciant de son zèle pour l'éducation de la jeunesse. Le souper a été terminé par quelques chants de circonstance, dont j'essaie de traduire les deux suivans :

« Salut, chers frères, salut, dans la maison fraternelle! la joie de nous serrer la main fait palpiter le cœur et brille dans nos yeux : en vérité, nous sommes liés pour nous consacrer à la patrie, guérir de profondes blessures et répandre la lumière, la chaleur et la vie.

« Il est beau de reconnaître les traces des temps passés dans les cavités des montagnes, de voir partout la vie en mouvement, soit au ciel, soit sur les champs. Il doit aussi retentir à tes oreilles, le cri du Tout-puissant « *Deviens!* » Ce n'est pas seulement pour contempler qu'il t'appelle : homme, tu dois aussi travailler sur la terre. C'est en créant que le Créateur se manifeste!

« Il est beau que les actions des ancêtres soient représentées sur la toile, et que les chants fassent naître des sentimens énergiques. Les muses se taisent auprès de l'accablante et pâle misère : séchez d'abord les larmes du malheur et saisissez joyeusement la lyre!

« Salut aux fondateurs de cette union; que le feuillage du chêne les couronne! la plus grande récompense sur cette terre — c'est que la couronne civique orne votre tête. Allons! elle nous appelle toujours sur un triple sentier : frères, soyons heureux, rivaux dans notre course, et reposons-nous seulement dans la nacelle de Caron! »

« Ici, aux rives de l'Aar, nous ne chercherons pas une vaine joie; nous cherchons à répandre de bonnes semences, dans l'espérance qu'elles serviront à ta prospérité, ô patrie!

« Et cette espérance, ô patrie! fait palpiter notre cœur de joie. Élever pour toi de sages fils, alléger les peines de tes enfans, voilà, voilà quel est notre désir.

« C'est à toi que je porte cette santé et ce verre rempli d'un vin suisse. A ton salut, ô Helvétie! Qu'il soit toujours solide, le lien d'une réunion amicale.

« Qu'il enlace les cœurs depuis le Rhône jusqu'au Rhin! Que depuis le Jura jusqu'aux Alpes il répande partout le bonheur et allége les besoins et les douleurs! »

La Société fait imprimer chaque année un volume des mémoires qu'elle a crus dignes de la publication.

L. . . .t.

Célibat des prêtres. La pétition adressée par un grand nombre de savans professeurs catholiques de l'université de Fribourg en Brisgau aux états de Baden, pour l'abolition du célibat des prêtres, a donné lieu à une polémique animée sur cette question si vivement débattue depuis la réformation. Toutes les feuilles allemandes en sont pleines depuis quelque temps. Autrefois, engagée seulement entre les protestans et les catholiques, elle avait perdu son intérêt, et la guerre avait en quelque sorte cessé, parce qu'on était convaincu de part et d'autre qu'on ne se persuaderait pas. Aujourd'hui que cette discussion s'agite entre les deux partis de la même église, elle s'est rajeunie pour ainsi dire, et appelle de nouveau l'attention du public. Le gant est jeté, et ce qui achève de donner de l'importance à cette guerre intestine, c'est que ce sont pour la plupart des laïques qui se sont placés à la tête des parties belligérantes. Les prêtres, surtout, qui passent pour être partisans du mariage, observent un prudent silence, et laissent à d'autres le soin de plaider leur cause. On trouve dans la Gazette universelle de l'église (n.os 140 et 172 de 1829) un projet d'association pour obtenir l'abolition légale du célibat. Il ne s'agit de rien moins que d'établir, dans toutes les villes un peu considérables de l'Allemagne, des sociétés de laïques, sous la direction des jurisconsultes et des canonistes, pour arriver à ce résultat.

— *Antiquités juives.* Deux jeunes savans allemands s'occupent en ce moment-ci de deux grands ouvrages sur l'archéologie des Israélites, qui est aussi, à certains égards, celle du genre humain. L'un, M. Gramberg, professeur à Zullichau, vient de publier, sous les auspices de M. Gesenius, célèbre par son Dictionnaire et sa Grammaire de la langue hébraïque, le premier volume d'une histoire critique des idées religieuses de l'Ancien Testament (Berlin, chez Duncker et Humblot, 1829), renfermant l'histoire de la hiérarchie et du culte juifs. L'autre, M. Haymann, jeune érudit de Bonn, annonce, sous la garantie du docteur Augusti, un Commentaire sur le Pentateuque, en cinq volumes, sur la base de celui de Salomon Jarchis ou Raschis, et en consultant les autres commentateurs et exégètes les plus célèbres, ainsi que les voyageurs anciens et modernes qui ont visité l'Orient.

— *Correspondance inédite d'Ulrich de Hutten.* Dans un article inséré dans la Gazette littéraire de Leipzig, M. le professeur Munch, qui s'occupe d'un travail spécial sur Ulrich de Hutten et François de Sickingen, rapporte que deux vieilles demoiselles de Hutten, demeurant à Wurzbourg, possèdent une collection considérable de lettres adressées à Ulrich de Hutten par les hommes les plus célèbres du seizième siècle, et qui est très-probablement la même que cet écrivain se proposait de publier sous le titre : *Epistolarum opus*. Ces dames, dans la crainte que ces lettres ne puissent nuire à la religion catholique, refusent opiniâtrement de les livrer à l'impression. Elles sont d'autant moins fondées dans leur prétention, que tout porte à croire que ces manuscrits sont tombés entre les mains de cette famille contre la volonté de Hutten, qui n'avait pas à se louer des siens, et qui s'était vu impitoyablement repoussé par eux. On assure que le gouvernement se mêle de cette affaire, et l'on ne peut que désirer vivement que ces importans docu-

mens soient enfin mis à profit pour l'histoire à laquelle ils appartiennent.

— L'archéologue M. Strojeff avait proposé, au mois de Mars 1828, à l'académie des sciences de Pétersbourg le plan détaillé d'un voyage archéographique de Russie. L'académie a depuis agréé ce plan, et l'empereur l'a approuvé. Le but de cette expédition archéographique est de faire des recherches exactes dans toutes les bibliothèques des couvens et dans les autres bibliothèques appartenant au clergé, ainsi que dans toutes les archives des villes, de les décrire exactement et de noter tout ce qu'elles contiennent d'intéressant. Après avoir terminé ce voyage, M. Strojeff publiera un catalogue général et universel des bibliothèques de la Russie d'après un plan qu'il a déjà soumis à l'académie.

Sa Majesté a également approuvé le voyage que M. F. Parrot, professeur de physique à l'université de Dorpat, accompagné de plusieurs de ses élèves, entreprendra, dans l'intérêt des sciences naturelles et aux frais de cette université, au mont Ararat. M. Parrot sera accompagné d'un botaniste, d'un professeur de zoologie, d'un minéralogiste et d'un astronome. (*Gazette littéraire de Halle.*)

— Le capital de la Caisse d'épargne pour le royaume de Wurtemberg, était à la fin de l'année 1828 à 1829, de 888,032 florins (près de deux millions de francs); il a été versé par 22,033 personnes.

Bulletin bibliographique.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Die Poesie der Troubadours : la Poésie des Troubadours, par *Fréd. Dietz;* Zwickau chez Schumann 1827, xx et 360 pages, in-8.°

Cet ouvrage, où à une connaissance profonde de la matière se joint une critique toujours sûre, remplit une lacune sensible dans l'histoire littéraire de l'Europe. Il laisse loin derrière lui tout ce qui a été écrit sur ce sujet, et il place son auteur à la tête de tous ceux qui jusqu'ici se sont occupés de la littérature provençale. Les *Vies des plus célèbres anciens poètes provençaux*, de Jean de Nostre-Dame (Lyon, 1575), sont remplies d'erreurs; les additions et corrections de Crescimbeni, qui les publia en italien au commencement du dernier siècle, y ajoutèrent et y corrigèrent peu de chose. La *Crusca provenzale* de l'Espagnol Bastero n'alla guère au-delà des préliminaires. Les travaux de La Curne de Sainte-Palaye furent plus étendus. Il fouilla pendant vingt ans dans les bibliothèques de la France et de l'Italie; mais la mort le surprit avant que son immense collection eût vu le jour. Ce ne fut qu'en 1774 que l'abbé Millot, qui ne savait pas un mot de provençal, se mit à en publier un extrait dans son *Histoire littéraire des Troubadours*. Ce livre, tout imparfait qu'il était, donnait néanmoins une idée assez fidèle de la poésie provençale; mais il était réservé à M. Raynouard de nous initier dans le génie de cette langue. Son *Choix de poésies originales des Troubadours*, en six volumes, ne laissa plus à désirer que de voir paraître un recueil complet et critique de ces poésies. Après le travail de M. Dietz, il ne s'agit plus que de compléter les collections existantes. Sur deux cents pièces M. Raynouard en a donné la moitié[1]. Le professeur Adrian a publié en allemand un

1 A ces ouvrages il faut ajouter : SCHLEGEL, Observations sur la langue et la littérature provençales (1818), et ROCHEGUDES, Parnasse occitanien, et Essai d'un glossaire occitanien.

extrait de la partie grammaticale de l'ouvrage de M. Raynouard. On peut dire que le travail de M. Dietz y ajoute des renseignemens et des observations nouvelles. Après avoir dans l'introduction déterminé la géographie de la langue d'Oc, qu'il prolonge jusque dans le royaume de Murcie, il traite dans la première section de l'esprit et des destinées de la poésie des Troubadours en genéral. Il en recule les commencemens jusqu'au temps de Charlemagne, tout en convenant que, comme poésie de cour, elle ne remonte que jusqu'à l'an 1090. Il s'élève contre l'hypothèse que les Troubadours auraient formé une école, ayant un système arrêté, malgré le fréquent usage du mot *escola;* mais il est évidemment allé trop loin, en avançant que les Troubadours n'ont jamais formé des sociétés poétiques. L'acte de fondation de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, daté de 1317, prouve implicitement qu'il avait existé déjà antérieurement à cette époque des réunions semblables. Notre auteur expose très-bien les rapports des jongleurs avec les véritables Troubadours; ceux-là faisaient un métier mercenaire de ce que ceux-ci cultivaient comme un art divin. Semblables aux rhapsodes de l'antiquité, les jongleurs répandaient en tout lieu les œuvres des poètes. M. Dietz attaque l'existence des cours d'amour dans le sens qu'on attache ordinairement à cette dénomination historique; il n'admet que des juges individuels. Cependant l'acception du mot *Corte* et toute la teneur des *Tenzons*, qui parlent de trois et plusieurs arbitres, s'opposent à cette interprétation. L'histoire de la poésie des Troubadours se divise, selon M. Dietz, en trois périodes: la première commence en 1090, et s'étend jusqu'en 1140; son caractère est la tendance formelle de s'élever de la simplicité de la nature à la perfection de l'art; son représentant est Guillem de Poitiers. La seconde période, de 1140 à 1250, est le temps des plus beaux jours de cette poésie chevaleresque, tant sous le rapport de l'inspiration poétique, que sous celui de son expression, et quant à la position personnelle des poètes. La première moitié de cette seconde période est l'âge d'or des Troubadours; c'est alors que fleurirent Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, Arnault Daniel. Le premier de ces poètes est le représentant de la poésie didactique, le second celui de la poésie élégiaque, le troisième celui de la satyre. La gaie science fut protégée dans ces temps par Raimond Bérenger III, Alphonse II d'Aragon, Raimond V de Pro-

vence, Richard Cœur-de-lion, Guillaume VIII de Montpellier, Éléonore de France, Pierre II et III d'Aragon, Alphonse IX de Castille, etc. Dans la seconde moitié, où l'art est porté au comble, et où florissait Guiraut de Borneil, le prince des Troubadours, les poëtes commencent à se plaindre de la décadence du gai savoir. Il se survécut en quelque sorte à lui-même dans la troisième période jusqu'en 1290 : on y exagère l'importance de la forme extérieure et le mérite de la difficulté vaincue : le ton élégiaque et didactique y prédomine, Giraut Riquier en est le représentant. Dans la seconde section l'auteur s'occupe des formes variées de la poésie lyrique des Troubadours, et les caractérise avec soin; dans la troisième il recherche l'origine de ces divers genres, et leurs rapports avec les mœurs nationales; dans la quatrième il traite de la poésie épique et didactique, du roman, des nouvelles, des légendes, des chroniques rimées, des poésies morales et ecclésiastiques, enfin des ouvrages en prose; dans la cinquième il examine les rapports de la poésie des Troubadours avec les littératures étrangères. Il a négligé de traiter la question de savoir jusqu'à quel point les poètes provençaux ont subi l'influence des Arabes d'Espagne, ce qui fait supposer qu'il la regarde comme nulle. D'un autre côté, contre l'opinion presque généralement reçue, il s'efforce de prouver l'originalité de la poésie des chantres d'amour de l'Allemagne (*Minnesinger*), et leur indépendance de celle des Troubadours. En revanche, la poésie des Trouvères n'est à ses yeux que le reflet décoloré de la poésie provençale, une imitation imparfaite sans aucune originalité. Le tout est terminé par des observations sur l'histoire et la grammaire de la langue romane, dont l'auteur cherche à démontrer l'indépendance. Les quatre pièces dont il donne à la fin le texte revu et corrigé d'après les règles d'une critique savante et judicieuse, prouvent ce qu'on pourrait attendre de lui, s'il voulait publier une collection complète des poésies provençales. W.

SCIENCES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

Ludw. Tim. Freiherrn von Spittler's sämmtliche Werke : Œuvres complètes du baron de Spittler, publiées par *Ch. Wächter*, 5 vol. in-8.°, 1827 et 1828; Stuttgard, chez Cotta. (Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. II, p. 53.)

Vorlesungen über die Politik : Leçons de politique, par le même, publiées pour la première fois par *Ch. Wächter;* Stuttgart, 1828.

Spittler est du petit nombre de savans allemands qui unissent à la profondeur des recherches, à l'exactitude dans les détails, à la plus parfaite intégrité littéraire, l'avantage de la plus grande clarté. Les écrivains qui, comme lui, ont possédé cette qualité, méritent d'autant plus notre estime, qu'ils sont plus rares parmi nous. L'époque de la plus grande activité de Spittler coïncide avec le temps de la révolution française, et l'action vivifiante de ces temps n'a peut-être exercé sur aucun esprit une influence plus salutaire que sur celui de Spittler, parce que, déjà mûri et fortifié par la discipline de l'antiquité et par la connaissance la plus profonde de l'histoire, il ne se laissa point égarer par l'enthousiasme de cette époque; mais que, semblable au naturaliste philosophe pendant un tremblement de terre, il observait ces phénomènes politiques d'un œil ferme, et qu'il les regardait comme une expérience nouvelle à ajouter à ses expériences antérieures. Peu d'écrivains seulement se sont prononcés avec un esprit si libre de toute prévention sur la politique et l'histoire, et moins encore se sont exprimés sur ces matières avec la même clarté. Le seul Heeren mérite, sous l'un et l'autre rapport, d'être placé sur la même ligne que lui.

Tous ceux qui connaissent les écrits de Spittler, ne pourront que souscrire au jugement qu'en porte son nouvel éditeur. « Les qualités les plus saillantes du grand historien, connaissance intime des sources, critique savante et judicieuse, abondance de la pensée, coup d'œil rapide, facilité à saisir les points essentiels, imagination vive, mais tempérée et guidée par la plus haute probité historique; enthousiasme pour la grandeur humaine, uni à la science la plus profonde des hommes; jugement indépendant et industrie dans l'ardente

recherche de la vérité, tout se réunissait dans Spittler[1]. La tendance politique, qui est le caractère spécial de ses travaux, doit aujourd'hui leur donner un prix nouveau; » et il ajoute : « autant était impitoyable sa critique, lorsqu'il s'agissait de rompre en visière à l'usurpation et au fanatisme, autant était équitable son jugement, lorsqu'il n'était question que d'opinions différentes des siennes, et lorsque la manifestation extérieure d'un fait était excusable par les intentions. C'est ainsi que ses ouvrages renferment plusieurs observations apologétiques sur la papauté et le moyen âge, dont on s'est beaucoup prévalu de nos jours, oubliant ou feignant d'oublier que Spittler les avait depuis long-temps énoncées. »

La raison pourquoi les ouvrages de ce grand maître étaient, dans ces derniers temps, moins appréciés et presque tombés dans l'oubli, est précisément ce qui fait leur principal mérite, la noble simplicité du style, et la haute impartialité dans les jugemens. Aujourd'hui l'on préfère presque généralement soit des tableaux d'histoire richement ornés d'un vernis poétique, soit des ouvrages écrits avec art et inspirés par l'esprit de parti; et presque tous nos récens historiens sont plus ou moins infectés de la mode du temps, tombant les uns dans l'afféterie du roman historique, les autres dans le raisonnement sophistique des partis.

Les ouvrages de Spittler avaient toujours un but pratique; il écrivait moins pour les savans que pour le public éclairé. Ses précis pourraient encore être infiniment utiles; et l'on ne saurait trop déplorer de les voir sacrifiés à ces misérables compilations dont le public est inondé chaque jour, et même à de mauvaises copies des *résumés* français. Les cinq volumes qui ont paru renferment : 1.° l'Histoire du Droit canonique; 2.° le Précis de l'histoire ecclésiastique; 3.° l'Histoire des États de l'Europe; 4.° celle de la révolution du Danemarc de 1660; 5.° l'Histoire du Wurtemberg.

Les *Leçons sur la politique*, qui paraissent pour la première fois, méritent à un haut degré l'attention du public. Si elles n'offrent pas un système complet de politique, elles renferment toutes les connaissances que peut désirer à cet égard tout citoyen éclairé. Spittler n'a point voulu défendre telles ou telles opinions; il les

1 Tout en partageant l'admiration de l'éditeur pour le mérite peu commun de Spittler, nous croyons que le désir de le venger d'une négligence injuste l'a conduit un peu trop loin. *Note du Rédacteur.*

expose avec clarté, rapporte sans prédilection les raisons des partis opposés, et en laisse la décision au jugement du lecteur. C'est toutefois moins pour ce qu'il contient que nous voudrions recommander ce livre, que pour l'excellente méthode que l'auteur a suivie. Elle est toute didactique, sans terminologie pédantesque, sans déclamation, sans subtilité. Il ne faut pas oublier que cet ouvrage a été écrit il y a trente ans. Après une introduction générale, l'auteur traite de la constitution fondamentale de l'État. Il admet trois pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, et le pouvoir exécutif. Il les veut absolument séparés, le premier partagé entre le plus grand nombre de citoyens possible, le dernier réuni entre les mains d'un seul. C'est du pouvoir législatif que l'État emprunte son nom ; il y a en conséquence quatre espèces de formes politiques : la démocratie, l'aristocratie, la monarchie absolue, et le gouvernement représentatif. C'est à ce dernier que Spittler donne la préférence. Le despotisme, comme l'anarchie, est une monstruosité. La condition essentielle, la base la plus solide de la prospérité d'un État, c'est le vif intérêt que les citoyens portent aux institutions existantes, la part active qu'ils prennent à la chose publique ; de là la nécessité de la plus grande publicité, de la liberté de la presse, du droit de pétition, et des révisions périodiques de la constitution. La seconde section des *Leçons* traite de l'organisation de l'État, de la justice, de la police, de la force armée et des autres institutions. La troisième expose les idées de l'auteur sur les finances. Dans la seconde moitié de l'ouvrage l'auteur traite des moyens d'augmenter la félicité publique, de faire fleurir l'industrie et le commerce, etc. (*Morgenblatt.*)

Geschichte der alten Deutschen, besonders der Franken: Histoire des anciens Germains, particulièrement des Francs, par *Conrad Mannert*, professeur à l'université de Munich; Stuttgart, chez Cotta, 1829.

Le savant Mannert, célèbre par ses travaux sur la géographie et l'histoire anciennes, nous offre ici une histoire spéciale des Francs jusqu'à Charlemagne, riche de détails, puisée aux sources et écrite avec sa vivacité ordinaire. Rien n'est plus intéressant que la manière dont il représente les rapports intérieurs de l'ancienne

société des Francs, sa constitution, les élémens divers dont elle se composait. Mais, comme on devait s'y attendre, l'auteur a prouvé de nouveau qu'il appartient à l'école des sceptiques et des rationalistes historiques, diamétralement opposée à ces historiens mystiques qui se sont élevés dans ces derniers temps. Le caractère distinctif de l'école dont M. Mannert est un des chefs, est une répugnance prononcée à admettre les vieux mythes et les traditions des peuples, et la haine du moyen âge, tandis que de leur côté les historiens mystiques pèchent par un excès de confiance dans les mêmes traditions, et par un enthousiasme non moins déraisonnable pour les temps passés. En conséquence de son système, M. Mannert rejette avec dédain ces vieilles opinions qui font venir les Francs de l'Asie, et qui supposent que la loi salique fut composée au sein de la Germanie et long-temps avant Clovis. Mais dans sa préoccupation il oublie de réfuter l'argument principal qu'on peut lui opposer en faveur de la rédaction antérieure de la loi salique. En effet, le préambule de cette loi, en en reportant la confection dans les temps les plus reculés, respire un républicanisme si prononcé, qu'il est difficile de le concilier avec les maximes de politique en vigueur après Clovis. L'antipathie de l'auteur contre le moyen âge se déguise moins encore. Il accuse Charlemagne d'avoir perverti le caractère de la nation germanique en favorisant la noblesse par ses conquêtes et le clergé par ses habitudes dévotes. N'est-ce pas évidemment trop sacrifier à l'esprit moderne, que de condamner d'une manière absolue, et en dépit de l'histoire, la féodalité et la hiérarchie ecclésiastique, qui pendant mille ans ont été des institutions fondamentales? Charlemagne n'a point changé sa nation; il n'a pu diriger les grands mouvemens de son époque, il n'a été appelé le Grand que parce qu'il se conforma à l'esprit du temps. La hiérarchie de l'Église, le grand levier de tout le moyen âge, se serait élevée au point où elle a été, même sans Charlemagne, de même qu'elle s'y maintint malgré l'opposition de la maison de Souabe.

(*Même feuille.*)

Deutsche Rechtsalterthümer : Antiquités du Droit allemand, par *Jaq. Grimm;* Göttingue, chez Dietrich, 1828.

Il en est de ce livre, qui intéresse à la fois les archéologues et les jurisconsultes, comme de la Grammaire allemande du même

auteur. Les hommes du métier y trouveront plus à apprendre qu'à critiquer. L'auteur cherche surtout à détruire les préjugés presque universellement reçus contre l'ancien Droit allemand ; il a même conçu l'espoir qu'une connaissance plus approfondie de cette matière, jointe aux idées modernes, pourrait contrebalancer la trop grande influence du Droit romain, et rendre à l'ancienne législation germanique, quant à l'esprit du moins, une juste prépondérance. Il se persuade d'y avoir découvert des germes qui pourront un jour porter d'heureux fruits. Nous n'entrerons dans aucun détail quant au contenu de cet important ouvrage; qu'il nous suffise de dire qu'il est écrit avec la plus grande clarté, parfaitement disposé; qu'il embrasse l'ancien Droit germanique dans toutes ses parties, et qu'il est partout appuyé sur les documens les plus authentiques. Nous nous contenterons de transcrire les passages suivans de l'introduction, qui renferment en quelque sorte tout le résultat de ces savantes recherches.

« Il est vrai, dit M. Grimm, que notre ancien Droit respire, dans plusieurs de ses dispositions, la grossièreté du paganisme, une cruauté qui révolte notre sentiment; mais pourquoi appeler cela la barbarie du nord, lorsque nous rencontrons cette même barbarie partout, et jusque chez les Grecs et les Romains? Tout notre ancien Droit germanique renferme-t-il une peine aussi indécente et aussi ridicule, que le furent dans le Droit attique le παρατιλμος et la ῥαφανιδωσις[1], dont on punissait les adultères?

« On ne peut lire sans indignation le tableau qu'Adelung a tracé des mœurs des anciens Germains. Tous les traits honteux, toutes les actions vicieuses dont les historiens ont fait mention, il les a réunis dans une peinture qui n'est pas plus vraie que ne le serait celle qu'on ferait de notre temps, en compulsant les annales de nos tribunaux criminels. C'est ainsi que des savans mêmes traitent trop souvent le moyen âge. Qu'importe qu'on publie ces vieilles poésies, où se montre, sous toutes les faces, la vie active et le bonheur de ces âges reculés! On ne cesse de nous rebattre les oreilles des abus du Droit du poignet et de la féodalité, comme si l'époque actuelle était pure de tout crime, libre de toute misère, ou comme si, à côté des maux des temps passés, toute

1 Nous n'expliquerons pas ces deux expressions; nous dirons seulement que παρατιλλειν veut dire arracher les poils, et que ῥαφανις est une rave.

prospérité, toute vertu avait été impossible. Pour ne parler ici que des rapports légaux, j'ai la conviction que la servitude et le vasselage du moyen âge furent à plusieurs égards plus supportables que l'existence actuelle de nos paysans et de nos ouvriers de fabriques. Nos cachots infects sont plus horribles que les mutilations corporelles des anciens Codes, etc., etc.

« Il est de toute évidence que l'introduction du Droit romain dans nos lois n'a point été favorable à la liberté; l'Angleterre, la Suède, la Norwège et les autres pays qui lui ont accordé moins d'influence, doivent certainement plusieurs avantages précieux de leur vie publique à la conservation des lois indigènes. »

(*Même feuille.*)

Geschichte der Magyaren : Histoire des Magyares (Hongrois), par le comte *Jean Mailath ;* premier volume ; Vienne, 1828.

Le comte Mailath est aujourd'hui le premier des écrivains de la Hongrie ; il est du moins celui qui s'est fait connaître parmi nous de la manière la plus avantageuse. C'est un poète plein de goût, et il l'a prouvé même dans l'ouvrage que nous annonçons, et qui, tout historique qu'il est, est écrit d'un style élégant et gracieux. On ne peut qu'applaudir à la méthode qu'il a suivie. Il rapporte les événemens avec précision et clarté, et rejette les preuves et les discussions des points douteux après le texte. Son récit commence, sans fastidieux préambules, par les plus anciens faits connus de l'histoire nationale, par l'établissement des Magyares dans leur nouvelle patrie ; il rapporte ensuite à la manière d'Hérodote, et dans le style poétique des chroniques, où il a puisé, les traditions anciennes, et arrive ainsi au moment où l'histoire, en passant du paganisme au christianisme, de l'état demi-sauvage à la civilisation, prend un caractère plus positif. Les principaux faits contenus dans le premier volume sont le premier établissement des Magyares, leurs victoires sur les Slaves, leurs incursions en Allemagne, en France, en Italie et en Grèce, leur conversion au christianisme, la vie de leur roi S. Étienne, leur première constitution, l'histoire de la famille des Arpades, la guerre d'invasion des Mongols, qui trouva un terme à la bataille de Wahlstadt en Silésie, et qui ravagea la Hongrie ; enfin, l'ex-

tinction de la dynastie arpadienne. L'auteur a heureusement profité de la poésie des traditions locales pour rompre l'uniformité de son récit. Les histoires des peuples orientaux, slaves et hongrois n'offrent point l'intérêt politique qui s'attache à celles de la Grèce, de Rome, et des nations modernes du midi et de l'occident. Chez les premiers tout est plus sauvage, plus inconstitutionnel, plus oligarchique et plus despotique; des brigandages, des usurpations, des meurtres, des parricides se répètent long-temps à l'infini. Les Hongrois, comme les peuples slaves, doivent être considérés comme des nations jeunes encore qui ont à peine atteint leur moyen âge, et dont l'avenir sera peut-être plus remarquable que le passé. Ce qui nous intéresse surtout chez eux, c'est le caractère national, leur langue, leurs mœurs, leurs dispositions et leurs penchans naturels; car c'est de tout cela que dépend leur avenir.

Parmi les morceaux de critique joints au premier volume, nous remarquons une dissertation du chanoine de Féjer, traduite du hongrois par le comte Mailath, et dans laquelle on cherche à prouver que les Magyares descendent des anciens Parthes, et non, comme on l'a avancé, des Huns ou de la race finnique; et en effet, des rapports frappans de mœurs, de costumes, de caractère, d'habitudes militaires et de langage semblent se réunir pour établir l'identité des Hongrois avec les Parthes. (*Même feuille.*)

Oestreichs Einfluss auf Deutschland und Europa : Influence de l'Autriche sur l'Allemagne et l'Europe, depuis la réformation jusqu'à nos jours, par le D.r *Schneller*, professeur à l'université de Fribourg en Brisgau; deux volumes; Stuttgard, chez Frankh, 1828.[1]

Cet ouvrage est, sous plus d'un rapport, remarquable, extraordinaire. D'abord il est écrit avec une telle hardiesse, qu'aucune feuille publique ne pourrait citer ou seulement reprendre certaines choses qu'il renferme. Ensuite l'auteur est un catholique qui, pendant vingt-huit ans, n'a point quitté l'Autriche, et qui a été professeur à Grætz, cette ancienne résidence des Jésuites; et ce même auteur écrit avec beaucoup plus de liberté que ne pourrait le faire

1 Voyez notre jugement sur ce livre, *Nouvelle Revue germanique*, t. I.er, p. 187.

le protestant le plus libéral. Enfin, et c'est là ce qu'il y a de plus curieux, il a écrit son livre en Autriche même; il l'envoya hardiment à la censure préalable, et il lui fut rendu avec des notes de la main même de M. de Genz: ces notes se trouvent en partie imprimées sous le texte.

Si feu Fréderic Schlegel, dans son fameux ouvrage sur l'histoire moderne, a représenté l'Autriche de son beau côté, il faut avouer que le professeur Schneller nous en montre trop exclusivement le côté opposé. Les deux auteurs s'accordent, il est vrai, à admettre une sorte de fatalisme dans l'histoire, et à voir dans la politique stationnaire de l'Autriche un organe immédiat de la Providence. Mais le premier voyait dans le système de la cour de Vienne une puissance salutaire et conservatrice, destinée à servir de digue aux désordres de l'Europe; tandis que, selon le second, ce même système est un obstacle fatal au développement légitime des peuples. Un Autrichien pourrait répondre à M. Schneller : De grâce, pourquoi vous autres libéraux vous occupez-vous tant de notre sort, lorsque nous mêmes ne nous en plaignons pas? Pourquoi nous estimer malheureux, lorsque nous ne réfléchissons pas plus sur notre état qu'un homme bien portant ne réfléchit sur sa santé? Pourquoi louez-vous toujours ce Joseph II, tandis que son exemple devrait précisément vous apprendre que nous n'entendons pas votre langage? Pourquoi nous accusez-vous d'être privés de toutes les vertus républicaines, lorsque vous-mêmes vous méprisez nos vertus monarchiques? pourquoi vous fâchez-vous de ce que notre politique s'oppose à la vôtre, lorsque vous voudriez pourtant nous communiquer vos principes à vous? etc. Tel est à peu près le sens et le contenu des observations de M. Genz. Abstraction faite de son esprit, cet ouvrage se distingue par une étude soigneuse et détaillée de l'histoire de l'Autriche, et par un style rapide, quelquefois brillant et entraînant. Quelques-unes de ses parties, les introductions, les revues et les raisonnemens, rappellent les ouvrages de parti français les plus éloquens et les plus lumineux; d'autres, au contraire, et notamment le récit trop succinct de la guerre de trente ans et de celle de sept ans, que l'auteur suppose trop connues, ressemblent aux abrégés ordinaires. (*Même feuille.*)

NOUVELLE REVUE GERMANIQUE.



ÉTAT DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT EN FRANCE,

PAR M. WARNKOENIG,

Professeur à l'université de Louvain.

(*Troisième article.*[1])

Les philosophes qui constituent l'école théologique sont, suivant Damiron, le comte de Maistre, M. de Bonald, l'abbé de la Mennais, et notre compatriote le baron d'Eckstein; ils appartiennent tous à la noblesse ou au clergé : leurs ouvrages ont surtout pour objet le Droit, et particulièrement le Droit politique, dont la partie philosophique ne les intéresse qu'en tant qu'elle se rattache à leur système sur le pouvoir souverain et sur le fondement du Droit. Ils placent l'un et l'autre dans l'*Église*, c'est-à-dire dans l'Église romaine. Les trois premiers de ces écrivains sont les apôtres les plus célèbres du catholicisme de notre époque; ils voient le salut

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. II, p. 350, et t. III, p. 60.

de l'humanité dans le retour de la chrétienté entière à la domination papale. Leurs principes sont trop connus pour qu'il soit besoin de les développer ici, d'autant plus que leur école a trouvé en Allemagne des auxiliaires et des champions plus vigoureux peut-être que dans leur propre patrie. Nous renvoyons donc au tableau caractéristique que M. de Raumer [1] a donné des théories de MM. de Maistre et de Bonald. La révélation est à leurs yeux la seule source de toutes les vérités morales, et par conséquent aussi des idées du juste et de l'injuste. La seule forme de gouvernement possible est la théocratie, c'est-à-dire la soumission du pouvoir terrestre à la tutelle de l'Église. La même doctrine a été défendue avec plus de talent et de courage par l'abbé de la Mennais, qui, dans son nouvel ouvrage *des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, a développé son système avec une franchise et une rigueur étonnantes. C'est avec raison qu'on l'a nommé le Rousseau de l'Église catholique. Son langage est plein de feu et de passion, et il sait employer avec succès de brillans sophismes. Mais, selon lui, la régénération morale des peuples chrétiens, c'est-à-dire, le retour dans le sein de l'Église, doit être le fruit de la conviction, et par conséquent de la liberté et de la science. La doctrine à laquelle il est donné d'opérer cette régénération devra entrer en lice avec la philosophie, c'est-à-dire le libéralisme; et celui-ci sera vaincu après une lutte vive et prolongée et de funestes orages. La véritable liberté ne renaîtra que lorsque les États seront de nouveau soumis à *cette haute jurisdiction qui coordonnait l'ordre politique à l'ordre spirituel.* Tout acte du pouvoir qui aurait pour résultat d'entraver la marche libre de l'opinion religieuse, c'est-à-dire, son influence sur la vie sociale et politique, paraît à M. de la Mennais un empiétement sur les droits éternels que la religion a sanctionnés. C'est en partant de

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. III, p. 69.

ce point de vue qu'il répudie une partie de la constitution française, et déclare illégale l'organisation actuelle de l'enseignement public en France. Son blâme s'attache surtout aux ordonnances des 21 Avril et 16 Juin 1828, sur l'enseignement populaire et sur les petits séminaires, contresignées par un ministre auquel il donne le nom d'*apostat*. Nous nous abstenons de faire l'analyse complète de cet ouvrage; mais nous renvoyons à la critique approfondie qu'en a donnée Charles Renouard dans le Globe (t. VII, p. 154—157). On rencontre d'ailleurs dans l'ouvrage de la Mennais un grand nombre d'observations et d'opinions vraies qui rappellent l'école historique, dont les principes ne lui sont pas inutiles pour arriver à son but. L'histoire est en général le fondement de tout le système de l'école théologique; mais elle construit, comme Bonald l'a fait avec beaucoup de talent dans sa *Législation primitive*, son édifice historique d'une manière qui lui est propre; elle déduit toutes nos connaissances morales et religieuses de Dieu même, c'est-à-dire d'une tradition primitive et de plusieurs révélations, et elle attribue toutes les aberrations de ces idées à la témérité humaine, qui est parvenue à les fausser. Personne n'a mieux développé ce principe fondamental, et n'a cherché à faire triompher les opinions de l'école théologique d'une manière plus approfondie et en même temps plus noble, que le baron d'Eckstein. Dans son *Catholique*, ouvrage très-estimé de nos jours, il passe en revue toute la sphère des connaissances humaines; mais particulièrement l'histoire et la littérature, en les envisageant sous le point de vue de l'unité et de la généralité. Il cherche à montrer que la science et l'art, la croyance morale et religieuse dérivent d'une révélation primitive; mais que, dénaturés de toutes les manières, ils ne seront ramenés à une pureté parfaite que lorsque la doctrine véritable, c'est-à-dire le catholicisme, aura triomphé, en s'appuyant sur la science et sur une étude variée et approfondie, dirigée vers un but

unique et constant[1]. Les opinions d'Eckstein en matière de droit, se rapprochent de celles de notre école historique; on peut en juger par le passage suivant, tiré de l'article de Ch. Renouard, dans le Globe, t. VII, page 269: « Nous voudrions bien exposer d'une manière précise l'idée générale et caractéristique de la politique de M. d'Eckstein: la chose est difficile. Il nous semble cependant ne pas nous méprendre en faisant observer que, dans toutes choses, il cherche le *point de vue historique*, ou ce qu'il appelle ainsi. S'agit-il de philosophie, il récuse les recherches de la raison spéculative, et il interroge les croyances de l'antiquité. De même dans la politique, pour constituer les communes, par exemple, il conteste l'autorité de la législation raisonnée, et voudrait remonter aux institutions traditionnelles, aux libertés coutumières, qu'il aperçoit ou suppose cachées à demi dans les ténèbres du passé. Aussi en matière politique a-t-il pris pour objet d'attaque l'*ordre légal:* il le traite en mortel ennemi. » Dans le principe, l'originalité germanique un peu exagérée du baron d'Eckstein parut absurde et ridicule, aujourd'hui on se contente de l'appeler bizarre; mais elle plaît à cause de sa nouveauté et de la franchise de l'auteur. On a d'ailleurs remarqué avec raison que *son* catholicisme n'a de commun que le nom avec le catholicisme réel, c'est-à-dire celui de l'Église romaine, et que du reste ses opinions sont tout-à-fait protestantes; ce qui explique peut-être l'isolement où se trouve en France la doctrine de M. d'Eckstein.

Aux écrivains que nous venons de citer, il faut en ajouter d'autres dont les noms sont moins connus, tels que Laurentie, élève de la Mennais, l'un des rédacteurs de la *Quotidienne*, et ancien inspecteur général de l'université; puis l'abbé

1 Voyez Damiron, p. 176. La critique la plus nouvelle du catholicisme de M. d'Eckstein est celle qu'en a donnée Ch. Renouard dans le Globe, t. VII, p. 34.

Gerbet[1]; enfin, un grand nombre de défenseurs de la domination papale. Parmi les principaux ouvrages de cette école nous citerons les *Élémens de philosophie*, par l'abbé Gérard. L'auteur, mort en 1815, écrit[2] contre les athées, les déistes, les sceptiques; il attaque particulièrement Hobbès et Spinoza, pour faire prévaloir un système de *Droit naturel*, qu'il désire voir enseigner dans les séminaires. Nous nommerons encore: *Du système de la loi naturelle considérée comme une hérésie de la religion chrétienne et catholique*, par M. de la Marne; enfin la *Politique religieuse et philosophique, ou constitution morale du gouvernement*, par le baron Bigot de Morogues.[3]

Nous passons à la troisième école. Le titre d'éclectique, qu'elle a adopté elle-même, montre déjà qu'elle réunit les résultats des systèmes les plus opposés. Les idées des philosophes de l'école éclectique n'ont de commun entre elles que leur opposition aux deux autres écoles, qui sont exclusivement attachées à leurs principes : ses doctrines se fondent, comme dit Damiron, sur un *rationalisme spirituel*, et reconnaissent par conséquent un principe immatériel dans l'homme et des vérités que la raison doit recevoir. Il faut rechercher la cause du mouvement éclectique dans l'influence des systèmes philosophiques de l'Écosse et de l'Allemagne, peut-être aussi dans la réaction dirigée contre les deux autres écoles, surtout contre l'empirisme de Condillac; car toutes deux ne peuvent être combattues que par le rationalisme. Les écrivains qui appartiennent à l'école éclectique sont ou bien des hommes avancés en âge, dont la célébrité date déjà des premières années du siècle actuel, ou des hommes encore jeunes, qui se sont fait connaître depuis la restauration et la domination du jésuitisme. L'école éclectique doit une grande

1 Voyez la Revue encyclopédique, t. XXXIX, p. 202.

2 Voyez l'analyse de ce livre, par Lanjuinais, dans la Revue encyclopédique, t. XXXII, p. 725.

3 Voyez Revue encyclopédique, t. XXXIV, p. 729; t. XXXVII, p. 182.

partie de la considération dont elle jouit aux persécutions auxquelles ses interprètes les plus distingués furent en butte de la part du parti jésuitique, dont l'influence obtint, comme on sait, la suspension des cours de MM. Royer-Collard, Cousin et autres. Il est à remarquer que l'époque la plus productive en brochures contre les jésuites fut aussi la plus signalée par les progrès des études philosophiques. La réintégration de MM. Cousin et Guizot dans leurs chaires, fut célébrée à Paris comme un triomphe.

Jusqu'ici les principaux écrivains de l'école éclectique, et plus particulièrement les plus nouveaux d'entre eux, se sont peu occupés de cette partie de la philosophie qui forme le point de contact de cette science avec la jurisprudence : la morale même a moins été l'objet de leurs travaux que la philosophie théorique. Il y a cependant des ouvrages à citer. Parmi les plus anciens d'entre les écrivains rangés par Damiron dans l'école éclectique, nous nommerons MM. de Gérando, Droz et Massias; d'autres, tels que Bérard, Maine de Biran et de Bonstetten, se sont plus occupés de psychologie; Ancillon appartient plutôt à l'Allemagne qu'à la France; Royer-Collard s'est adonné à la métaphysique, et Kératry n'a rien écrit *ex professo* sur la matière. Virey, qui est un médecin et un compilateur agréable, a traité, dans son *Histoire naturelle du genre humain*, diverses matières qui se lient au Droit naturel, telles que le mariage, la vie domestique, les alliances des peuples; ses lectures riches et variées lui ont permis de rassembler des notices précieuses. On peut sous beaucoup de rapports le comparer à notre compatriote Meiners.

M. Droz a publié un ouvrage sur la *philosophie morale*, c'est-à-dire un essai critique sur les différens principes qui ont servi de fondement aux systèmes de morale; puis des *applications de la morale à la politique*, qui sont une espèce de cours de Droit public, spécialement appliqué à la France.

Dans le premier de ces deux ouvrages M. Droz montre que les systèmes de Kant et de Fichte lui sont familiers; sans les approuver, il leur reconnaît un certain degré de vérité. Dans le second il manifeste sa vénération pour Puffendorf. Ces deux ouvrages méritent une analyse particulière; mais elle rentrerait plutôt dans les attributions d'un recueil destiné à la philosophie, que dans celles du nôtre. Les écrits que nous avons cités sont honorablement connus en Allemagne. M. Droz a fait paraître aussi depuis peu une *Économie politique*, qui mérite d'être recommandée. L'excellent ouvrage de M. de Gérando, *du perfectionnement moral ou de l'étude de soi-même*, appartient également au domaine de la philosophie plutôt qu'à celui de la jurisprudence. Ce livre, dont le style prolixe se rapproche un peu trop de la forme oratoire, mérite la plus haute estime, et rappelle souvent le genre des anciens. Après une introduction anthropologique à l'analyse de la faculté de sentir et de celle de vouloir, il développe les lois pratiques de la nature rationnelle de l'homme, parmi lesquelles il place au premier rang la loi ou le principe moteur de la justice, dont l'homme peut assurer le triomphe par l'éducation, comme celui de toute autre vertu.

M. Massias se rapproche d'un côté des idéologues et de l'autre de la philosophie allemande, avec laquelle il s'est familiarisé pendant le long séjour qu'il a fait en Allemagne, en qualité de chargé d'affaires près la cour de Bade. Entre autres ouvrages philosophiques, il a écrit une espèce de système de philosophie, sous le titre pompeux de *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature, ou essai sur l'instinct, l'intelligence et la vie.* La troisième partie de cet ouvrage traite de la *sociabilité*, c'est-à-dire des rapports de l'homme à son semblable, ou de l'application de la loi de la conservation et de la perfection à la vie sociale. La quatrième partie contient la morale proprement dite, à

laquelle Massias cherche à donner le degré de rigueur des sciences exactes. Il se plaît en général à se servir de la méthode, ou plutôt de la forme mathématique; il exprime ses idées en phrases courtes et substantielles, qui n'en sont pas plus vraies pour cela. La troisième partie contient deux subdivisions, dont l'une est une espèce de système de Droit naturel, l'autre un traité d'économie politique. Dans son système de Droit, il prend pour point de départ l'état social tel qu'il est organisé en France ou dans tout autre pays constitutionnel, et déclare illégale toute société fondée sur d'autres bases. Il avance des principes dont la vérité serait difficile à établir. « La plus naturelle des sociétés est celle où sont un chef, des nobles et le corps de la nation! Le despotisme naît par un gouvernement. La volonté appartient à tout l'être social. Le Droit est le rapport entre les besoins et les facultés. Le Droit naturel est le rapport entre des êtres de même espèce et de même nature. Le Droit politique est le rapport entre les lois constitutives de la société et celles de la nature. Les lois seront claires et peu nombreuses, pour pouvoir être connues et exécutées. » Nous pourrions citer encore un grand nombre de ces aphorismes : le livre en est plein, même dans les endroits où l'auteur développe ses théorèmes. Ses idées fondamentales sont puisées dans Puffendorf, Wolf, Rousseau, Montesquieu, qu'il ne paraît connaître que pour les avoir lus. Les qualités caractéristiques de M. Massias sont la distribution de son ouvrage, son style original ou affectant l'originalité, et une appréciation toute particulière des rapports sociaux : on peut en voir la cause dans les réflexions qu'ont fait naître en lui les nouveaux besoins et les nouvelles formes de la société. L'auteur paraît être plus familier avec l'économie politique qu'avec la jurisprudence, dans laquelle il manque d'idées positives, comme on a pu le voir par les passages cités plus haut. M. Massias aime beaucoup la classification. A chaque

volume est annexée une table synoptique des matières qui y sont traitées. Nous nous dispensons de donner une analyse plus détaillée de son ouvrage.

Le fondateur de la jeune école française, qu'on peut désigner sous le nom de rationaliste, est M. Royer-Collard, si vénéré en France, professeur de philosophie dans les dernières années de l'empire, et qui inspira le goût de cette science à plusieurs jeunes gens pleins de talent. M. Cousin fut le principal propagateur de cette nouvelle étude. Il s'éleva avec chaleur contre l'empirisme de Condillac, recommanda les écrits de Reid et de Dugald Stewart, et se servit de la méthode critique pour donner à la philosophie un nouveau fondement par l'analyse des faits de conscience. L'observation, non celle que les sens et l'expérience déduisent des phénomènes du monde extérieur, mais celle qui s'applique à l'existence intérieure de l'homme, c'est-à-dire aux lois de la nature spirituelle, doit, suivant lui, faire de la philosophie une science aussi exacte que le sont la physique et la chimie. L'observation intérieure ou psychologique est par conséquent la voie qui mène aux découvertes philosophiques. Une telle méthode devait amener des résultats assez analogues à ceux de la philosophie de Kant. Les philosophes écossais, en général assez inexacts, ont le défaut de ne pas séparer assez soigneusement le rationnel du physique. C'est pourquoi Cousin eut recours à l'école critique, et pour enflammer les Français par l'exemple d'un compatriote illustre, il leur recommanda Descartes, et publia lui-même une nouvelle édition de ses Œuvres. Il commença aussi avec beaucoup de succès une traduction de Platon, le père de la philosophie rationnelle. Il développa ses doctrines dans une foule d'articles insérés dans le Journal des savans et ailleurs, rassemblés aujourd'hui sous le titre de *Fragmens philosophiques*, et combattit les systèmes alors dominans en France. Possédant à un rare degré le don d'exalter et de gagner à

l'étude de la philosophie les cœurs de la jeunesse, il se concilia par son élocution une influence immense.

On sait que les idées de Cousin se rapprochent de celles de Hegel, avec lequel il contracta, pendant son séjour à Heidelberg, une étroite liaison; aussi encourut-il, comme son ami, le reproche d'obscurité et de néologisme. Plus la jeunesse française l'élevait, plus la satyre s'acharnait contre lui: on se rendra compte de cette contradiction, en songeant que rien n'est plus ridicule en français que les spéculations métaphysiques affublées d'un langage scientifique particulier. Royer-Collard [1] n'a jamais exprimé d'opinion sur le Droit; Cousin ne l'a fait qu'en passant, à l'occasion de l'argument de Gorgias, dans Platon, où il fait dériver le droit de punir et le droit en général d'une seule idée première, celle de la justice. Jourdan en publia un fragment dans la Thémis, comme appendice de ses courtes *Réflexions sur l'histoire de la philosophie du Droit en France*, le dernier ouvrage de cet infortuné jeune homme. Cousin regarde toute espèce de Droit comme le résultat d'une appréciation particulière des rapports sociaux; appréciation tout aussi naturelle à la raison humaine, que la distinction de la vérité et de l'erreur, et la reconnaissance du beau et du divin. On retrouve la même doctrine dans ces passages sur le juste et l'injuste, qui se rencontrent si fréquemment dans ses cours sténographiés du semestre d'été de 1828. D'après cette doctrine, la législation d'un peuple n'est que la conviction, la croyance commune sur ce qui est juste ou légitime, et par conséquent nécessaire dans les rapports sociaux: théorie qui pourrait servir d'introduction aux idées de Savigny [2]

[1] Nous ne possédons de Royer-Collard que des fragmens et un discours remarquable, qu'il prononça en 1813 sur l'étude de la philosophie; ces morceaux détachés paraissent aujourd'hui dans la traduction de Th. Reid, par Jouffroy.

[2] *Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, deuxième édition; Heidelberg, 1829. Nous nous faisons un plaisir

sur l'origine du Droit positif. Cousin lui-même n'a pas encore, que nous sachions, exposé et développé cette application de son principe. Mais un de ses disciples, E. Lerminier[1], a écrit dans le Globe plusieurs articles très-intéressans *sur la nature du Droit positif et son importance nationale;* il y développe les quatre parties de l'étude du Droit, qui est ou *philosophique*, ou *historique*, ou *dogmatique*, ou *exégétique;* il y parle des jurisconsultes les plus distingués de l'Allemagne. Il a donné aussi une analyse de la discussion qui s'est élevée entre Savigny et Thibaut; le premier en a fait mention dans la deuxième édition de l'ouvrage qu'on vient de citer. Lerminier est l'auteur d'un grand nombre d'articles insérés dans le Globe et la Revue française : si ses idées sont goûtées de ses compatriotes et appliquées à l'étude de Droit, elles donneront à cette science en France une face toute nouvelle.[2]

Outre Lerminier, l'école rationaliste compte encore un autre jurisconsulte que nous avons déjà souvent cité, mais auquel nous devons ici une attention particulière, c'est Ch. Renouard. Il n'est pas disciple, mais contemporain de Cousin, et a dès 1819 consacré une activité particulière

d'annoncer à nos compatriotes qu'il se prépare une traduction française de ce manifeste de l'école historique; elle sera suivie de la traduction du petit Traité de Thibaut sur la *Nécessité d'une Codification.*

Note du Traducteur.

1 L'acte public qu'il soutint lors de sa promotion, a pour titre: *De possessione analytica Savignianæ doctrinæ expositio.* Voyez Globe, t. V, p. 240.

2 M. Warnkœnig écrivait cet article avant la publication de l'*Introduction à l'histoire du Droit*, le plus beau titre de M. Lerminier à la reconnaissance nationale. Cet ouvrage, où l'auteur trace un tableau brillant et rapide des différentes écoles qui se sont succédé dans la science du Droit, se distingue surtout par une appréciation éclairée et impartiale des travaux de la nouvelle école historique. Si la vérité exposée d'une manière éloquente et vigoureuse est faite pour exercer quelque empire sur la génération à laquelle s'est adressé M. Lerminier, son ouvrage ne contribuera pas peu à réaliser la prédiction de M. Warnkœnig.

Note du Traducteur.

à la philosophie du Droit, sur laquelle il a écrit un grand nombre d'articles dans la Revue encyclopédique, dans la Thémis, et plus récemment encore dans le Globe, dont il est un des collaborateurs. Prenant pour point de départ les doctrines de l'école rationaliste, il a donné l'analyse de tous les ouvrages nouveaux relatifs à cette matière; il a réfuté avec profondeur l'école sensualiste, et surtout Volney, et a par là rendu des services éminens aux progrès de cette science dans sa patrie. Il est à désirer qu'il écrive sur la philosophie du Droit un ouvrage dans le genre de celui qu'il a publié sur la morale populaire [1], et qu'il s'applique surtout à retracer l'histoire de cette science. La clarté de son style et la rectitude de jugement qui l'a toujours distingué, permettraient de concevoir les plus belles espérances d'un tel travail. Un écrivain qui se rapproche davantage de Cousin est Jules Michelet, qui a publié récemment une traduction de la *Scienza nuova* de J. B. Vico, précédée d'un discours sur le système et la vie de l'auteur.

Les autres écrivains de la jeune école rationaliste, à laquelle appartiennent les rédacteurs du *Globe*, sont Damiron lui-même, et Théodore Jouffroy, qui a fourni, dans son introduction à l'*Esquisse de philosophie morale*, par Dugald Stewart, un modèle de clarté et de méthode philosophique. C'est lui qui, de concert avec Prévost, de Genève, et avec Buchon, a le plus contribué à propager en France la philosophie écossaise, par la publication des œuvres de Dugald Stewart et de Thomas Reid. Nous devons même ranger parmi les ouvrages français relatifs à notre sujet, l'Esquisse de philosophie morale, où l'on trouve une théorie de droit analogue à celle de Cousin, dont nous avons parlé plus haut. Il est à regretter qu'il ne se soit attaché à démontrer que sous le point de vue anthropolo-

1 Les *Élémens de morale* de Ch. Renouard ont été couronnés par la Société de la morale chrétienne.

gique, l'existence du sentiment de la justice dans le cœur de l'homme; cette lacune aussi vient de ce que l'ouvrage n'est pas fini, comme le montrent les aphorismes placés à la fin du livre. Dans la traduction publiée par Buchon, de l'*Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques*, il a eu beaucoup trop peu égard à la morale et au Droit naturel.

De la revue que nous avons donnée des travaux publiés en France sur la philosophie du Droit, il résulte que la réforme opérée en Allemagne par l'école de Kant, dans cette branche des connaissances humaines, n'a eu aucune influence sur la France, malgré l'immense multitude de livres que cette réforme a fait éclore. Nous disons, *aucune influence;* car les différens efforts qu'on a faits pour propager les idées de Kant sur le Droit naturel, sont demeurés jusqu'aujourd'hui sans succès. Sous ce rapport, la nouvelle France forme avec l'ancienne un contraste frappant. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, les doctrines de Droit naturel, professées par Grotius et Wolf, étaient le patrimoine commun de tous les peuples éclairés de l'Europe, et la France les avait adoptées comme les autres pays. Le système de Thomasius fut le premier qui y demeura, sinon inconnu, du moins sans autorité; la doctrine de Kant ne fut pas même jugée digne d'être étudiée. Cette circonstance ne dérive pas uniquement de l'emploi de la langue allemande dans les ouvrages modernes; il faut aussi l'attribuer à l'isolement où se trouva en France la science du Droit, aux préjugés nationaux, surtout aux guerres, et à la direction imprimée aux esprits par la révolution française; direction très-peu favorable à ce genre d'études. Il est vrai que Villers, Ancillon, Stapfer, et plus récemment le professeur de Larsche, à Genève, dans son *Essai sur la raison*, cherchèrent plus d'une fois à appeler l'attention sur les travaux de Kant. On imprima en 1814, à Paris, un chapitre de son *Traité du Droit*, qui reparut de nouveau en

1815 sous une autre forme. L'auteur de la présente analyse a lui-même cherché, dans le premier volume de la Thémis, à faire connaître en France les travaux de Hugo. Rossi donna, en 1820, dans les *Annales de législation*, une critique des idées de Zeiller sur le Droit naturel : il y traite ce jurisconsulte d'une manière assez désavantageuse. Récemment encore il a paru à Bruxelles un aperçu concis de la morale et du Droit naturel de Kant, intitulé : *De la dignité de l'homme et de l'importance de son séjour ici-bas*, par Édouard Duboc. Enfin Renouard a donné, dans le troisième volume de la Thémis, une analyse flatteuse de l'Essai sur la nature et l'origine du Droit, par Bruckner, quelque indigne qu'en fût cet ouvrage, dont le style ridicule est tout-à-fait contraire au génie de la langue française.

Tous ces efforts, comme nous l'avons déjà remarqué, restèrent sans efficacité *dans ce siècle tout positif*, pour parler comme M. Malepeyre, que nous avons cité dans le précédent article. Peut-être faut-il attribuer en partie ce résultat à la circonstance que Kant commença à être connu en France en même temps que Bentham, dans le temps de la domination de l'école sensualiste. Ce dernier, dont les théories étaient diamétralement opposées à celles de Kant, devint un objet de vénération, et les spéculations du métaphysicien allemand restèrent dans l'obscurité. On s'étonne de voir le peu de cas que firent les jurisconsultes et les philosophes français de la distinction fondée sur la force obligatoire de certains devoirs moraux, qui depuis Thomasius domine sans contradicteurs en Allemagne. Il est vrai qu'on distingue également en France les devoirs *parfaits* des devoirs *imparfaits;* mais sous le premier nom on ne comprend que les obligations sanctionnées par le Droit positif. La question de savoir s'il peut exister des devoirs parfaits sans une disposition spéciale du législateur, n'a jamais joué un grand rôle dans les ouvrages de Droit naturel qui ont été publiés

en France. Le domaine du Droit s'identifie avec celui de la morale. Lherbette a seul élevé cette question, et un ouvrage tout nouveau, celui de Charles Lucas[1], l'a prise en considération, sans toutefois l'approfondir[2]. Si l'on admet que la discussion scientifique de cette question est nécessaire aux progrès futurs des études juridico-philosophiques, les Français ont encore à parcourir une période dans laquelle nous nous agitons depuis près de quarante ans, et que nous sommes près d'abandonner, depuis les développemens de l'école historique et les intéressantes théories de Falk.

Nous quittons ici les philosophes pour terminer cette esquisse par un coup d'œil sur les écrivains français qui ont traité en publicistes des fondemens du Droit, de l'État, de la constitution politique, etc., et ont ainsi discuté des questions qui rentrent dans le domaine de la philosophie du Droit. Il n'est pas facile de classer les différens écrivains dont nous avons à nous occuper ici. Les uns appartiennent plus spécialement à la classe des jurisconsultes; les autres à celle des philosophes ou à celle des historiens. Plusieurs ne sont que des nourrissons des idées nouvelles et de l'esprit dominant du siècle : quelques-uns d'entre eux appartiennent à des partis politiques ; d'autres ne font que de la théorie pure. Un grand nombre de ces écrivains parlent des principes primitifs du Droit, qu'ils cherchent à établir ou qu'ils admettent comme axiomes, en les mettant en rapport avec le Droit public français, et en les appliquant particulièrement à leur patrie et à la Charte. Nous sommes donc obligés de nous dispenser de présenter

1 Du système pénal, etc. Voyez l'article inséré dans la *Nouvelle Revue germanique* du mois de Mai dernier.

2 Lucas en est resté à Thomasius, et par conséquent a pris la science dans l'état où elle se trouvait au commencement du siècle dernier. La critique ingénieuse que le duc de Broglie a donnée de son ouvrage dans la Revue française, pourrait amener un examen approfondi de la question. La réplique de Lucas, dans la Revue encyclopédique de Mars 1829, permet du moins de l'espérer.

une revue complète de tous les écrivains dont les ouvrages pourraient nous fournir des documens pour notre sujet.

On peut distinguer plusieurs classes de publicistes ou d'écrivains politiques. Dans la première et dans la seconde viennent se ranger ceux qui ont pris pour modèle ou pour antagoniste Montesquieu ou Rousseau; une autre classe comprend les partisans de Bentham, les économistes, et la dernière se compose de ceux qui n'appartiennent, d'une manière exclusive, à aucune des catégories que nous avons nommées. Nous sommes obligés de passer rapidement sur les ouvrages que nous citerons. L'intérêt que les écrits de Montesquieu inspirent à tous les Français qui pensent, ne doit pas étonner à une époque où la législation, le Droit constitutionnel et les sciences administratives excitent l'attention de tous les hommes éclairés, et où la consolidation du gouvernement représentatif fait faire tous les jours à l'esprit public de si grands progrès. Nous avons déjà parlé du Commentaire sur l'Esprit des lois, par Destutt de Tracy, ouvrage qui, publié d'abord en langue anglaise en Amérique, sans nom d'auteur, a paru en français à Liége en 1817, et à Paris seulement en 1820. Nous avons sous les yeux plusieurs autres ouvrages [1] qui ont été écrits récemment sur le même sujet, entre autres par Massabiau et le baron de Beaujour, ancien membre du tribunat; les autres sont composés par des anonymes. Il faut placer parmi les livres appartenant à cette classe le Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri, par Benjamin Constant. Cette production spirituelle d'un homme célèbre fait partie de l'édition de la Science de la législation, de Filangieri, qu'il publia de 1821 à 1824. Les autres ouvrages de ce publiciste ont déjà été analysés par M. de Raumer. En fait de recueils périodiques, nous citerons la Minerve Française, les Tablettes univer-

1 M. Warnkœnig cite en détail les titres de ces ouvrages.
Note du Traducteur.

selles, à la rédaction desquelles prirent part Benjamin Constant, Lanjuinais et d'autres publicistes distingués.

Rousseau a trouvé dans les temps modernes plus d'antagonistes que de défenseurs en France; il a surtout contre lui les amis de l'industrialisme, c'est-à-dire les partisans d'Adam Smith, de Say, etc., comme les disciples de l'école de Bentham. Charles Comte les réfute avec beaucoup de sévérité dans son Traité de législation. Un ouvrage dirigé particulièrement contre le Contrat social a été composé par le jeune Thorombert, de Lyon, qui est mort pendant que nous écrivions cet article; il a pour titre : Principes du Droit politique, en opposition avec le Contrat social de J. J. Rousseau. Nous pourrions encore nommer ici les principes du Droit public, par Pagès, qui a du moins la méthode de Rousseau; et le Contrat social au dix-neuvième siècle, par Duplan.

Comme antagoniste de Rousseau et admirateur de Montesquieu, nous devons citer avec une distinction particulière un auteur qui se place, à proprement parler, parmi les philosophes Français de l'école rationnelle : c'est Portalis, de glorieuse mémoire. Son mérite comme jurisconsulte nous est connu par sa participation au Code civil. Il se recommande surtout par un ouvrage posthume, publié en 1820 par son fils, sous le titre *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique pendant le dix-huitième siècle*. L'auteur y réunit les connaissances historiques, philosophiques et légales à la science de l'antiquité et à un génie mûri par une longue expérience de la vie humaine. Pendant sa fuite en Allemagne, il y étudia la philosophie de Kant par le moyen de Jacobi et de Reinhold, et put la comparer avec celle de sa patrie. Si l'on peut lui reprocher de manquer souvent d'un coup d'œil profond et clairvoyant, il rachète ce défaut par la manière grande et noble dont il envisage la mission qui est imposée à la philosophie, et par la franchise avec laquelle il apprécie les erreurs dans lesquelles elle est tombée en

France pendant le siècle précédent. Nous remarquerons surtout la partie de l'ouvrage où il traite des questions les plus importantes du Droit naturel et du Droit politique, où il combat les doctrines de l'état de nature et de contrat social, et établit sur la souveraineté, la liberté, l'égalité, la propriété, des maximes saines et justifiées par l'histoire et la philosophie. On voit que le corps de Droit et les idées philosophiques des jurisconsultes romains étaient familiers à Portalis, ainsi que les ouvrages de Cicéron et la bibliographie de Droit naturel. Il mérite d'être placé au-dessus de Wolf et de Vattel, qu'il cite souvent avec Grotius et autres. Parmi les manuels de Droit naturel composés par des jurisconsultes allemands du dix-huitième siècle, il cite particulièrement Fleischer.

Bentham ne jouit nulle part, pas même en Angleterre, d'une considération aussi grande qu'en France. On fait autant de cas de lui dans ce pays qu'on en fait peu ailleurs. Le peu de succès qu'il eut en Allemagne s'explique tout aussi naturellement que la gloire qui lui a été décernée en France. On peut avec raison, comme l'a récemment observé Cousin, le regarder comme le publiciste de l'école sensualiste. On sait que ses idées se répandirent en France par l'intermédiaire de Dumont, de Genève. Ses Traités de législation civile et pénale parurent pour la première fois en 1822, c'est-à-dire vingt-six ans après les premiers ouvrages qui l'avaient fait connaître dans sa patrie. Cependant ce n'est qu'à dater de 1820, époque à laquelle parut la seconde édition de son ouvrage, que sa gloire s'accrut avec chaque nouvelle production. C'est dans la même année qu'il publia son *Traité des peines et récompenses ;* puis parurent successivement, en 1822, la seconde édition de sa *Tactique des assemblées politiques;* en 1823, ses *Preuves judiciaires;* en 1828, son ouvrage sur l'*Organisation judiciaire et la codification*, et dans la même année, sa *Défense de l'usure* (qui avait déjà été imprimée en Angleterre en 1787). Du

reste, son système n'a encore fait éclore en France aucun ouvrage *ex professo*. En 1821, un certain J. B. Gautier publia des Tableaux synoptiques des traités de législation civile et pénale. En revanche, Bentham fut traité d'une manière très-favorable par les journaux non-seulement politiques, mais littéraires, particulièrement la Revue encyclopédique, qui lui consacra une foule d'articles, et même le Globe. M. Blondeau publia, en 1817, une Apologie de Bentham, et écrivit encore récemment pour lui dans la Thémis, où il rendit compte de son opinion sur la controverse qui s'est élevée entre Savigny et Thibaut. Les Annales de législation, à Genève, étaient toutes dévouées à ses idées, qui y étaient représentées par Dumont, et même par Rossi. A l'instant où nous écrivons ces lignes, nous recevons le prospectus d'un ouvrage périodique, rédigé dans le sens des théories de Bentham : c'est l'Utilitaire, journal de philosophie sociale, dont trois livraisons ont déjà paru. Le but dans lequel est écrite notre revue, ne nous permet pas de donner des idées de Bentham une analyse développée, qui serait peut-être goûtée de nos lecteurs allemands. Nous chercherons à caractériser son système en peu de mots. Il faut se garder de juger sous le point de vue du Droit naturel les Traités de législation civile et pénale, ainsi que les autres ouvrages de Bentham. Son but est de poser des principes pour la meilleure organisation possible de l'état social, et ce but, il veut l'atteindre au moyen de la législation. C'est dans cette intention qu'il étudie l'homme, c'est-à-dire, les sentimens et les mobiles qui le portent à agir. Il en reconnaît deux : la tendance au plaisir et l'aversion de la peine. C'est cette loi de la nature, selon lui la seule qui domine dans l'homme, que le législateur doit consulter pour faire jouir du plus grand bonheur possible le plus grand nombre d'hommes possible, en fondant sur ce grand mobile toute l'organisation de l'État et des relations sociales. C'est

donc le principe de l'utilité qui doit guider le législateur dans toutes ses mesures; et toute sa manière d'agir doit avoir pour but de diriger dans le sens de l'intérêt commun le mobile qui porte l'individu vers le plaisir. Il étudiera donc les différentes inclinations des hommes, et l'art de les faire servir à ce but. C'est ainsi que Bentham en vient à une *pathologie mentale* et à une *dynamique spirituelle.* Alors la science du gouvernement n'est plus qu'une espèce de médecine. La peine et la récompense sont les grands ressorts que le législateur peut mettre en mouvement; le Droit civil lui-même est soumis à l'influence de ce principe, d'après lequel on doit apprécier les institutions de Droit privé. On voit que l'égoïsme devient ainsi le grand levier de la machine sociale, et en partant de ce point de vue, il est facile de juger tout le système de Bentham. Les institutions qui sont en possession de régir les peuples, lui sont tout-à-fait indifférentes; elles ne méritent d'être conservées qu'en tant que leur résultat répond aux principes que nous avons exposés; et c'est un cas qui doit se présenter rarement, puisque, selon lui, le Droit qui s'est formé par la coutume est l'ouvrage du hasard ou de l'ignorance, et rarement celui d'un intérêt commun. Sous ce rapport Bentham est l'adversaire le plus décidé de l'école historique; il l'a déclaré lui-même avec franchise dans son article sur la codification. Sans doute sa doctrine n'est pas nouvelle; elle était connue des anciens, et compte déjà Cicéron au nombre de ses antagonistes; des idées analogues ont été produites par Helvétius, d'Holbach, Volney. Mais Bentham a su les systématiser avec une sagacité et une exactitude si minutieuse, qu'il est parvenu à donner à cette théorie un certain degré de perfection qui ne laisse pas de séduire. On ne saurait nier qu'une appréciation des institutions légales sous le point de vue de leurs résultats utiles ou nuisibles ne présente un grand intérêt, et sous ce rapport les ouvrages de Bentham

offrent aux législateurs et aux publicistes des leçons fécondes et instructives. On a, du reste, souvent reproché à Bentham une ignorance grossière du Droit positif, que ses ouvrages ont pour but de juger, et quelquefois on n'a pas eu tort.

Quant aux écrivains qui cherchent à propager le système industriel, nous avons peu de chose à ajouter aux remarques que nous avons faites occasionellement sur leurs ouvrages, d'autant plus que nous manquons de données historiques pour caractériser les différentes écoles dans lesquelles ils se partagent. Ils paraissent aussi se guider d'après le principe de l'utilité; mais les applications qu'ils en déduisent diffèrent de celles de Bentham. Malgré leur amour pour la codification, ils sont plus disposés à favoriser le libre développement des forces productives des peuples. C'est de lui seul qu'il faut attendre la richesse et la prospérité : aussi ces écrivains ont-ils pris pour devise la liberté de l'industrie et du commerce. Suivant eux, l'influence qu'un gouvernement exerce sur les relations sociales doit avoir pour base l'étude historique de la tendance et du caractère des forces nationales. En ce sens ils se rapprochent des jurisconsultes allemands de l'école historique. Du reste, ils se divisent eux-mêmes en plusieurs écoles, telles que celles de Say, de Sismondi, de Saint-Simon et de Dunoyer. Les deux dernières ont exercé récemment leur polémique l'une contre l'autre, dans une occasion où l'on voulait absolument voir dans M. Dunoyer un disciple de Saint-Simon, malgré les assertions de cet écrivain, qui coopérait dès 1815 avec M. Comte à la rédaction du *Censeur*. Les disciples de Saint-Simon publièrent pendant quelque temps un journal particulier, intitulé *le Producteur*. Pour se faire une idée plus exacte de ces différentes écoles, il faut lire les nombreux articles qui ont paru sur ce sujet dans la Revue encyclopédique[1]. Les ouvrages

1 Voyez t. XXIX, p. 365—385; t. XXXIII, p. 368—394 : t. XXXIV, Supplément au centième cahier.

les plus remarquables qu'ait produits l'école industrielle, sont l'*Industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*, par Dunoyer, et le *Traité de législation*, de Comte. Ce dernier livre est le plus intéressant de ceux qui ont paru en France dans ce dernier temps sur la philosophie du Droit : nous en ferons l'objet d'un article spécial. Il faut rapprocher de ces deux ouvrages le *Traité des principes généraux du Droit et de la législation*, par Rey, dont nous donnerons également une analyse critique, en même temps que celle d'un autre ouvrage du même auteur, qui trouve aussi sa place ici; ce sont les *Lettres sur le système de la coopération mutuelle et de la communauté de tous les biens, d'après le plan de M. Owen.*

Les principes de morale de l'école industrielle sont ceux des idéologues. Leurs doctrines sur la liberté de l'industrie et leur axiome: *laissez faire!* ont été appliqués par d'autres écrivains, et particulièrement par les rédacteurs du Globe, à la religion et à l'instruction publique. C'est en conséquence de ce principe qu'ils réclament depuis environ deux ans une liberté illimitée pour l'instruction publique et pour tous les systèmes religieux, sans en excepter les Jésuites. Depuis la chute de Villèle leur théorie a trouvé des alliés dans le parti prêtre, et surtout dans l'abbé de la Mennais, qui dans son dernier ouvrage la défend avec la plus grande chaleur. C'est cette alliance qui, par une réaction naturelle, a produit les mouvemens qui ont suscité en Belgique contre le gouvernement une opposition si hostile. On ne saurait préciser aujourd'hui les résultats que peut avoir pour la science cette direction des opinions. Elle n'a pas encore produit de livres proprement dits, mais les journaux s'en sont occupés d'une manière très-active.

Il ne nous reste plus qu'à citer quelques ouvrages que nous n'avons pas voulu hasarder de placer dans l'une des catégories que nous avons admises. Ce sont l'*Essai sur les*

garanties individuelles que réclame l'état actuel des sociétés, par Daunou; la *Morale appliquée à la politique*, par Jouy, et l'*Essai de palingénésie sociale*, par Ballanche. Ce dernier livre, qui n'est que le développement d'un ouvrage antérieur du même auteur[1], doit contenir cinq volumes, qui, comme l'autre ouvrage, n'ont pas été mis en circulation. S'il faut en juger d'après l'idée qu'en a donnée le Globe[2], il ressemblerait assez à la *Scienza nuova*, de Vico; mais il contiendrait plus de rêveries politiques que de vues utiles. L'*Essai*, composé en 1818, rappelle, autant qu'on peut en juger par la Revue encyclopédique (t. I.er, p. 388), plusieurs doctrines de notre école historique. Jouy est plutôt littérateur que publiciste; il s'est surtout distingué par ses *Ermites*, qui sont écrits avec beaucoup d'esprit. Celui de ses ouvrages que nous venons de citer est une espèce d'Anti-machiavel; la lecture en est très-agréable, surtout à cause des citations historiques qui l'embellissent. Il s'est proposé de montrer que la stricte probité est la meilleure de toutes les politiques. Le petit ouvrage de Daunou, cet auteur si estimé, soit comme publiciste, soit comme historien, est généralement connu, et n'a pas besoin d'une analyse particulière. Dans la première partie, l'auteur examine quelles sont les garanties les plus sûres pour la liberté individuelle, la propriété, la liberté de l'industrie et des croyances religieuses; dans la seconde partie il montre comment les gouvernemens les maintiennent ou les anéantissent.

Nous terminons ici cet aperçu qui doit servir d'introduction à la critique de plusieurs d'entre les ouvrages cités, critique que nous nous proposons de compléter et de rectifier lorsque l'occasion s'en présentera.

1 Essai sur les institutions sociales dans leurs rapport avec les idées nouvelles; Paris, 1818. — 2 T. VI, p. 450.



NOTICE SUR SOLGER.

Pénétré de l'importance des travaux auxquels il se livrait, et sûr de répandre sur des matières graves une lumière nouvelle, Solger se plaignait souvent à ses amis de la froideur du public à son égard, et en tirait de mauvais pronostics pour l'avenir. La faute n'en était pourtant ni au philosophe, ni au public : l'érudition peu commune du premier, son esprit transcendant, la vigueur et la clarté de son expression, n'auraient pu manquer de lui assurer des lecteurs nombreux, si le public n'avait pas été distrait alors par les intérêts du moment, par les événemens politiques dont l'Allemagne a été si long-temps le théâtre. Le jour de la justice est venu pour lui, comme il vient toujours pour le mérite réel. Deux amis du défunt, M. Tieck à Dresde, poète distingué et conteur plein de grâce, et M. de Raumer à Berlin, savant auteur de l'*Histoire des empereurs d'Allemagne de la maison de Souabe*, se sont réunis pour tirer d'un injuste oubli les travaux remarquables du traducteur de Sophocle, et de l'auteur d'Erwin. Pénétrés d'admiration pour les talens et le caractère de leur ami, ils ont reproché à la nation allemande une indifférence préjudiciable aux bonnes études, et ils ont proposé pour modèle, à tous ceux qui recherchent la vérité pour elle-même et avec cette ardeur désintéressée qu'elle doit inspirer, celui dont la vie entière, malheureusement trop courte dans l'intérêt de la science, était dévouée à son culte, et dont la soif de connaître a peut-être abrégé l'existence[1]. Ramenée ainsi sur un objet

[1] *Solger's nachgelassene Schriften und Briefwechsel*, c'est-à-dire OEuvres posthumes et Correspondance de Solger, publiées par Louis Tieck et Fréderic de Raumer. Leipzig, 1826; deux volumes in-8.°

si digne de l'occuper, l'attention publique s'est portée sur tout ce qui lui rappelait la mémoire du jeune philosophe : ses moindres opuscules ont été accueillis avec faveur, et, afin que rien ne s'en perde, M. Heyse publie encore, dans ce moment-ci, sur un cahier d'étudiant, les savantes leçons que, pendant plusieurs années, Solger faisait à l'université de Berlin, devant un auditoire peu nombreux, mais dont l'intelligence et le zèle ranimaient le courage du professeur[1]. Souvent dans ses lettres Solger parle du cours d'esthétique que M. Heyse arrache à l'oubli : on voit quelle importance il attachait à ces leçons, préparées avec un soin, une conscience et un amour de la chose que peu de professeurs assurément portent dans l'exercice de leurs fonctions.

Essayons de donner à notre tour une esquisse fidèle de la vie laborieuse et bien remplie du philosophe, en prenant pour base de notre travail l'intéressant ouvrage dont MM. Tieck et Raumer ont voulu faire un monument pour leur ami. A une époque où trop souvent l'exploitation des sciences est envisagée comme un objet d'industrie, il importe de faire apprécier un homme d'un vrai mérite, aussi modeste qu'instruit, aussi ingénieux que profond, aimant la vérité plus encore que la gloire, et trouvant un bonheur réel, un dédommagement aux peines de la vie, dans le commerce des penseurs et des savans de tous les siècles et de toutes les écoles.

Charles-Guillaume-Ferdinand Solger naquit le 28 Novembre 1780 à Schwedt, petite ville de l'Ukermark du Brandebourg, dans laquelle les margraves de ce petit pays faisaient leur résidence. Son père, directeur de la chambre de finances du margrave, et homme d'un grand sens, inculqua de bonne heure à son fils les principes d'une probité

1 *K. W. Solger's Vorlesungen über Æsthetik*, ou Cours d'esthétique professé par Solger et publié après sa mort par le D.r K. W. L. Heyse. Leipzig, 1829; in-8.°

inflexible qui le dirigeaient lui-même dans sa conduite, et lui donna l'exemple de l'amour des lettres et d'une observation rigoureuse des convenances sociales. « Il avait pour maxime, disent MM. Tieck et Raumer, que l'exemple des parens et le ton qui règne dans leur maison devaient former la base de l'éducation des enfans, et que le sentiment de l'honneur, joint au respect filial, en devait être un mobile plus puissant que les remontrances et les punitions. Voyant que ses enfans répondaient à ses vues, il put alors les abandonner chacun à l'impulsion de son caractère; car il avait une profonde aversion pour toute éducation factice, pour ces talens de parade qu'on greffe, pour ainsi dire, sur un enfant en dépit de la nature. » Ceux de Solger étaient bien réels, et, favorisés par les sages principes du père, ils ne tardèrent pas à se développer. Une vivacité tenant de l'exaltation, un caractère franc et jovial, une intelligence au-dessus de son âge, lui concilièrent, dès ses premières années, l'affection des nombreux amis de la maison et la bienveillance même du margrave. Doué d'une extrême facilité, il laissa derrière lui, dans les écoles de sa ville natale, la plupart de ses condisciples, et quand, à quatorze ans, il fut envoyé au *Cloître gris*, gymnase de Berlin dont Gedicke était alors le directeur, il obtint l'estime de ses maîtres par ses rapides progrès, comme par une conduite exemplaire, jointe à un zèle toujours soutenu. Déjà il avait mûri son jugement, son esprit était orné des connaissances les plus variées, quand, muni des certificats les plus honorables, il partit, en 1799, pour l'université de Halle, où son père désirait qu'il fît son droit. Il y rencontra Lindau, Sotzmann, et surtout de Hagen et de Raumer, qui, destinés comme lui à se faire un nom dans la république des lettres, devinrent aussitôt ses amis et le restèrent tant qu'il vécut. Rien n'égala l'ardeur du jeune étudiant : tous les momens furent employés par lui avec une conscience scrupuleuse, et bientôt il étudia les prin-

cipaux auteurs classiques grecs et romains, les chefs-d'œuvre de l'Italie, de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne même, sans que son droit eût pour cela été oublié. Il s'occupait toutefois de ce dernier plutôt par devoir que par goût: c'était l'antiquité grecque et romaine qui formait l'objet de sa prédilection; aussi recueillait-il avec le plus grand soin les leçons ingénieuses et savantes du célèbre Wolf, alors professeur à Halle. Malgré tant de travaux, le jeune Solger était loin de s'isoler de ses camarades : s'agissait-il d'un joyeux banquet, d'une promenade à cheval, d'une course dans les montagnes, on pouvait compter sur lui, et la gaieté de ses saillies ajoutait au charme de ces amusemens de la jeunesse. Ce qui le distinguait dès-lors, c'était la clarté de ses idées, le calme de son jugement et la mesure qu'il savait mettre en toutes choses : peu de ses camarades l'égalaient d'ailleurs pour l'étendue des connaissances et pour la pénétration de l'esprit; mais il était loin de leur faire sentir sa supériorité. Pour se rendre compte de ses impressions et de ses lectures, il avait, dès l'année 1798, commencé un journal qu'il continua pendant une série d'années, et qui, conservé au moins par extrait dans l'ouvrage publié par les amis de Solger, offre des passages du plus haut intérêt. Il y discute toutes les questions importantes qui étaient alors débattues, et juge en maître les productions littéraires les plus marquantes de la fin du dernier siècle comme du commencement de celui-ci : les noms de Klinger, de Gœthe, de Schiller, de Tieck, de Jean Paul, de Fichte, de Schelling et autres, s'y présentent tour à tour. Voici un passage qui permet de jeter un regard dans la profondeur de cette ame noble et ardente, dévorée de la soif de connaître et plus encore possédée de l'ardeur de bien faire. « Je me tourmente quelquefois à l'idée, que je n'ai point encore rencontré celui que dans un sens plus élevé je pusse appeler mon ami, qu'il ne m'a point encore apparu, l'homme qu'a-

nime une même tendance vers la perfection indéfinie, qui réunisse au même degré la vigueur, le courage et la simplicité. Cette prétention, il est vrai, pourrait paraître téméraire: ai-je concilié moi-même, en effet, toutes les contradictions de mon propre intérieur; la sensualité, la passion, la vanité, ne luttent-elles pas incessamment en moi contre les bonnes résolutions de la partie la plus noble de mon être? Ah! si je pouvais arriver enfin à cet empire sur moi-même qui forme l'objet de tous mes vœux; si je pouvais allier à la justice et à la fermeté de mon excellent père une volonté fortement décidée pour le bien, un pouvoir absolu sur mes passions! » Notez que c'est un jeune homme de vingt ans qui formait ces vœux, et qu'il a travaillé toute sa vie à les accomplir.

Ce père, dont le jeune philologue honorait si bien la mémoire, n'existait plus; la mort venait de le lui enlever au moment même où les vacances permettaient aux étudians de revoir le toit paternel, et où Solger volait vers le sien. En revanche le cercle de ses amis s'agrandissait: Krause, Abeken, Kessler, Schutz, se joignirent bientôt à Raumer et à Hagen, et ils formèrent ensemble, dans la suite, une réunion littéraire où ils se faisaient part les uns aux autres de leurs observations, de leurs projets, de leurs premières compositions.

A cette époque le jeune Solger avait déjà pris un goût décidé pour la philosophie; non pas pour une science de mots et de formules, mais pour celle qui, projetant sa lumière sur toutes les autres, ramène toutes les connaissances à cette unité qui seule leur prête une véritable importance. Il n'avait pas renoncé à l'étude de l'antiquité classique, mais il lui semblait que la mythologie des Grecs, leurs fictions sur l'origine du monde, que les chefs-d'œuvre de leur théâtre avec leur destin et un cercle d'idées si différent des nôtres, recevraient une lumière nouvelle de leur rapprochement avec la philosophie, qui, chez un peuple bien organisé, pénètre toutes

les traditions, tout ce que l'esprit enfante de plus distingué. Il portait ses vues élevées dans toutes les branches du savoir : il les redemandait à la poésie, aux beaux-arts, à l'histoire elle-même ; et c'est dans ces applications de la philosophie qu'il se plaisait particulièrement.

Le désir de profiter des leçons de Schelling, chef de l'école dominante alors en Allemagne, le conduisit en 1801 à Iéna, où il fit la connaissance de Gœthe et de Schiller, où il s'enrichit des conseils de Voss et de Bœttiger. Éclairé alors sur la direction qu'il avait à suivre, rempli de connaissances positives de toute espèce, et préoccupé déjà d'une foule d'idées qu'il mûrissait dans son esprit en attendant qu'il pût les produire au grand jour, notre jeune philosophe chercha à étendre encore son horizon et à rectifier son jugement sur d'autres peuples, par un voyage destiné en même temps à retremper son courage et à le mettre en relations avec des savans distingués des pays voisins. Accompagné de Schutz, qui, comme lui, venait de terminer son cours universitaire, il parcourut une grande partie de l'Allemagne, vit Strasbourg, où il passa quelques semaines, et alla de là en Suisse, pays dont la nature vraiment grandiose et les sites pittoresques laissèrent une profonde impression dans son ame toujours ouverte au sentiment du beau, soit dans la nature, soit dans les arts. Avant de se rendre à Paris, nos voyageurs, ramenés à Strasbourg, voulurent s'y préparer au nouveau voyage qu'ils méditaient. Pendant plusieurs semaines, ils y étudièrent l'état des esprits et des affaires en France, puisant en même temps dans le commerce des professeurs de l'antique école de cette ville toutes les autres notions dont ils avaient besoin. Le journal de Solger, rempli de détails intéressans, prouve à quel point il tira parti du peu de semaines qu'il passa à Paris, et l'activité qu'il mit à en voir les curiosités, à en visiter les musées, les bibliothèques et les théâtres, à faire la connaissance de ses savans, à étudier l'esprit et le carac-

tère de sa population. Il faut l'entendre discuter le talent de Talma, le savoir de Millin, le prestige dont s'entourait alors le premier consul; il faut le voir devant l'Apollon de Belvédère, absorbé par une admiration qui lui laissait à peine la faculté de respirer, et lire ensuite, dans son journal, les réflexions ingénieuses que lui suggère l'étude de ce chef-d'œuvre de l'art antique. Après un séjour de deux mois il retourna dans sa patrie, demeura plusieurs semaines au sein d'une famille qu'il chérissait, et s'établit ensuite à Berlin, où il passa la plus grande partie de sa vie.

Ici commence pour le jeune savant la carrière des emplois. Celui qui lui fut confié, à son début dans la vie active, ne convenait ni à ses goûts, ni au genre de son talent: c'était une place dans les bureaux des finances, qui toutefois lui laissait assez de loisir pour se livrer à ses études favorites. Il put donc se familiariser de plus en plus avec les chefs-d'œuvre de la littérature allemande, et se tenir au courant de toutes les nouvelles productions de Gœthe, de Tieck, de Schiller. Mais l'antiquité classique tenait toujours le premier rang dans ses études comme dans ses goûts, et l'on voit, par une lettre écrite le 28 Mars 1804, qu'à cette époque il avait déjà commencé sa traduction de Sophocle, qui mérite à tant d'égards de fixer l'attention des amis du prince de la tragédie grecque.

Des études si multipliées ne nuisaient en rien à la vivacité, à l'aménité de son esprit : il n'en conserva pas moins sa bonhomie, sa sérénité, ce cœur constamment accessible à toute impression digne de l'occuper. Les beaux-arts l'intéressaient autant que la littérature, et délassaient son esprit de la fatigue de l'étude des hautes sciences.

Il s'enfonça de plus en plus dans l'étude des tragiques grecs. Pour deviner jusqu'au moindre ressort de leur art, il lut et relut Eschyle, comparant la marche de l'action, la nature du dialogue, la poésie des chœurs, le but moral de chaque

pièce avec ce qu'il trouvait dans Sophocle, objet constant de ses méditations. Déjà il ne pouvait plus se séparer de ce travail, au point que pour s'y livrer à son aise, il se démit de sa place, interrompit la rédaction de ces feuilles où il récapitulait en quelque sorte sa vie, et procéda dès-lors plus méthodiquement. C'est de cette époque surtout que datent ses collections d'extraits, ses *Adversaria*, arsenal d'érudition et d'idées où il déposait la matière de plus d'un ouvrage. Indépendamment de sa traduction, il en préparait un alors sur la mythologie des anciens. Long-temps ses lettres, miroirs fidèles de son ame, sont remplies de vues et de discussions relatives à cet objet, dont il fut néanmoins détourné par d'autres occupations. Mais la traduction de Sophocle parut pendant l'été de 1808. Elle était précédée d'une introduction remarquable, mettant à découvert les ressorts les plus cachés, la tendance la plus voilée de la poésie tragique des anciens, mais embarrassée malheureusement dans sa première partie par des discussions assez abstraites pour rebuter le commun des lecteurs. Nous en extrairons un passage propre à caractériser le but des efforts de Solger et le genre de mérite de son travail. « Mon premier soin, dit-il dans cet excellent traité sur l'art dramatique des Grecs, mon devoir le plus essentiel, était de respecter autant que possible la touche particulière à l'antiquité, et spécialement au peuple des Hellènes. En effet, je ne voulais point composer un ouvrage moderne; mais faire revivre, pour ainsi dire, une production antique, dans notre langue, qui, parmi toutes les langues modernes, est, je crois, la plus propre à rendre avec exactitude non pas seulement les idées grecques, mais encore l'expression qui leur est habituelle, à raison d'une certaine analogie entre les deux peuples. Ce qui formait la base de la nationalité grecque, c'était, on ne l'ignore pas, cette tendance continuelle à s'identifier avec la nature, cette facilité qu'ils avaient à la comprendre dans toutes ses manifestations. Les impressions des sens sont ce

qui agit le plus puissamment sur eux : ils se plaisent dans la contemplation de la nature, et aiment à la voir même dans sa nudité. C'est à elle qu'ils empruntent les images poétiques les plus fortes, et ce qui se fonde sur ses lois ordinaires ne blesse point leur pudeur. Cette union intime de l'homme avec la création qui l'entoure, cette candeur qui l'élève au-dessus d'une fausse honte, est précisément ce qui favorise la clarté des idées et la simplicité de l'ame, qui sont les caractères d'un sentiment moral pur et profond, et qui distinguaient les Grecs de tous les autres peuples. En effacer l'empreinte, c'eût été dépouiller un ouvrage de son cachet antique pour le rapetisser jusqu'à notre pruderie et l'affectation de nos usages. Je n'ai pu suivre cette méthode. Il était nécessaire ensuite d'imiter la coupe des périodes antiques autant qu'on le pouvait, sans faire violence au génie de notre langue. Peut-être n'ai-je pas réussi toujours à concilier ces deux intérêts; mais il faut dire aussi que c'est dans un petit nombre de passages seulement, passages fondamentaux qu'il fallait faire ressortir, que j'ai essayé de rendre avec une fidélité scrupuleuse les tournures les plus libres et les plus hardies. » Ces idées sont neuves et originales, et la préface est semée d'un grand nombre d'autres, qui frappent également par leur nouveauté et par leur justesse.

Quant à la traduction elle-même, il faut admirer à quel point elle reproduit le sens et la forme extérieure de l'original. S'identifiant avec Sophocle, le traducteur a voulu le copier dans tout ce qu'il a de distinctif, imiter la coupe de ses vers et jusqu'au laconisme austère du langage des chœurs, le faire revivre enfin tout entier dans une langue riche et flexible. Mais, en s'imposant des lois si sévères, en s'entourant d'entraves trop gênantes, Solger a dû s'embarrasser dans sa marche, et l'on trouve en effet dans sa traduction des passages non moins difficiles que ceux qu'ils doivent expliquer : l'expression est trop souvent forcée, la phrase lourde

et inintelligible; néanmoins la science profonde et la pénétration peu commune qu'on reconnaît à chaque page méritent les plus grands éloges.

Après s'être acquitté de cette tâche difficile, Solger ne songea point à se reposer, et la tension continuelle où il tenait son esprit lui attira une maladie grave, mais qui ne put le déterminer à se donner un instant de relâche. La hauteur de l'idéal qu'il poursuivait, son grand amour de l'étude et sa prodigieuse activité l'emportèrent sur les besoins de la nature. Il n'était pas entièrement rétabli qu'il se remit à l'ouvrage : il lut et relut Platon dans l'original grec, faisant une étude approfondie des doctrines de ce philosophe. La mythologie des peuples de l'Orient, surtout celle de l'Inde, attira ensuite ses regards; convaincu qu'il était que toutes ces fictions poétiques, toutes les longues amplifications qu'on en avait faites, reposaient sur des idées premières, claires, simples et communes aux différens peuples, et qu'on retrouverait en conséquence chez les Hindous comme chez les Grecs, il s'appliqua vivement à leur recherche. En passant ainsi de la Grèce à l'Orient, de l'Orient à la Grèce, il espérait expliquer à fond la vie religieuse de cette dernière. Mais il ne parvint jamais à mettre à exécution un plan devenu trop gigantesque, et les matériaux qu'il avait amassés ne furent employés qu'à faire, sur cette partie si intéressante, quelques leçons académiques.

Solger rentra alors dans la carrière de l'enseignement, où était sa véritable place. Son mérite commençant à percer, il fut appelé en 1809 à Francfort sur l'Oder, dont l'université déjà agonisante lui dut une dernière lueur de vie. Ce n'est pas sans peine qu'il quitta sa retraite de Berlin, embellie par le commerce avec les grands hommes de toutes les époques, et par les prestiges de l'art dont cette intéressante capitale s'enrichissait de plus en plus. C'est faute de la connaître et par pure ineptie qu'un journal a osé dire, il n'y a pas bien long-temps, que Berlin n'était qu'*un relai*

pour les nombreux voyageurs allant en Russie. Peu de villes offrent autant de ressources à ceux qui cultivent la science, la littérature ou les arts; peu de villes abondent, comme elle, en véritables savans et en établissemens d'instruction de toute espèce. A Francfort, la position de Solger n'était rien moins que brillante : ses auditeurs étaient peu nombreux, et il n'avait pas à se louer de leur intelligence; mais on l'aimait, on fondait sur lui quelques espérances, et Solger s'attachait facilement. Il se concilia si bien l'estime de ses nouveaux concitoyens, qu'ils l'élurent, l'année même qui suivit celle de son arrivée, à la place honorable de premier bourguemestre de la ville, avec un traitement de six mille francs. C'était le quadruple de celui dont il jouissait, et le cœur de Solger ne fut pas insensible à cet hommage; mais ses études l'intéressaient avant tout. Il craignait, en acceptant l'honneur qu'on lui offrait, de se voir obligé de sacrifier à des fonctions publiques le temps qu'il consacrait à la science, et refusa. Le peu d'années qu'il passa à Francfort marquent dans sa vie : il y eut occasion de renouveler la connaissance de M. Tieck, dont il admirait depuis long-temps les nombreux écrits, et vers lequel il se sentait entraîné par une grande analogie dans les sentimens et le caractère. Ils se lièrent d'une amitié étroite et durable, se visitèrent souvent, malgré la distance qui les séparait, s'écrivirent constamment et se communiquèrent leurs pensées les plus intimes. Rien de plus attachant que cette correspondance entre deux amis faits pour s'entendre : les questions les plus graves y sont discutées avec clarté; des publications de toute espèce y subissent une critique rigoureuse, et les jugemens deviennent plus sévères encore quand ils portent sur les productions de l'un ou de l'autre des deux amis, qui prirent l'habitude de s'envoyer réciproquement leurs manuscrits, pour les faire revoir avec soin avant que de les livrer à la publicité.

Notre philosophe n'était pas depuis deux ans à Francfort,

que l'université de cette ville fut transférée à Berlin, où elle était destinée à jeter un plus vif éclat. Solger l'y suivit, sans toutefois approuver cette translation; car il préférait pour le sanctuaire de la science la tranquillité d'une petite ville agréablement située, à la vie bruyante et semée de distractions d'une grande capitale. A peine fut-il installé, que les nuages s'amoncelèrent autour de sa nouvelle résidence : les Français marchaient sur le Niémen, traînant à leur suite les Prussiens, les Autrichiens et toute l'Allemagne, asservie par l'homme qui pesait alors sur l'Europe de tout le poids de son génie. Patriote éclairé et ardent, Solger gémit de l'humiliation où il voyait son roi et son pays; mais rien n'égale l'enthousiasme qui s'empara de lui, quand le jour de la délivrance eut paru. Déjà il se disposait à courir aux armes pour partager les périls de ses compatriotes, quand les conseils de ses amis et les prières d'une amante adorée l'en dissuadèrent. Incertain sur l'avenir, il voulut, à l'heure du danger, attacher son sort à celui de cette dernière. Au moment même où nos troupes, poussant le corps de Bulow jusqu'à Treuenbrietzen, menaçaient Berlin, il épousa Henriette de Grœben, femme charmante, dont les grâces et la bonté d'ame firent toujours le bonheur de sa vie; puis craignant pour sa sûreté, au cas où Berlin, qu'on se donnait la mine de vouloir défendre, eût été pris de vive force, il s'en sépara immédiatement après le mariage, jugeant qu'elle serait mieux à l'abri de toute atteinte dans la maison de son frère à Schwedt. L'orage passa cependant sans éclater sur leurs têtes : l'Allemagne se releva de son abaissement, et la victoire retrempa le caractère national. Notre philosophe triomphait. « Bientôt, s'écrie-t-il dans un élan de patriotisme peut-être exagéré; bientôt, il n'en faut plus douter, l'empire universel de Napoléon s'écroulera. Dieu et l'héroïsme de notre nation nous ont donné la victoire. Partout les Prussiens ont le plus contribué à l'assurer, et c'est un nom redevenu glorieux que celui de Prussien! »

Alors il put installer sa jeune épouse dans sa modeste habitation, et rendu ainsi à ses occupations chéries, rien ne manquait à son bonheur. « Nous avons un grand mérite, dit-il à une amie, celui de reconnaître combien nous sommes heureux. Vous me taxerez d'orgueil, mais je puis dire que je ne vois dans ma situation rien ou peu de chose que je voulusse changer. Ce que nous possédons suffit à notre contentement, et ce n'est pas moi qui demande des richesses : au contraire, je trouve que, favorable à la vie laborieuse des études, mon genre de vie est le plus propre à entretenir la disposition qui seule les fait prospérer. »

Quoique obligé de consacrer un temps précieux aux fonctions de Recteur qui lui étaient dévolues, et scrupuleux à se préparer aux leçons de philosophie qu'il faisait à l'université, Solger, trouvant du temps pour tout, put encore travailler à un nouvel ouvrage, destiné à recevoir le dépôt de sa théorie du beau dans ses applications à la poésie et aux beaux-arts. Il composa *Erwin*, ouvrage dialogué, écrit avec art, d'un style pur, quoique d'une intelligence difficile, malgré la marche analytique et le développement progressif des idées. C'est un cours complet d'esthétique, dont le principal but est la solution du problème suivant : Comment l'être parfait, la perfection, peut-il se manifester dans la réalité, imparfaite par sa nature? En d'autres termes : comment le beau se révèle-t-il à notre sentiment, dans un monde borné, où, obligé de revêtir des formes extérieures, il doit nécessairement s'altérer? Voici quelle est cette solution, suivant Solger : Il se manifeste à l'homme, dans le moment où l'idée, l'idéal, prenant la place de la réalité, détruit les impressions de cette dernière et produit l'art, résultat d'une activité indéfinissable qui tend à la perfection. Entrant ensuite dans toutes sortes de détails, il prête à plusieurs interlocuteurs diverses objections contre son système, et se hâte de les réfuter. Puis, examinant les différentes manières dont l'art peut se mani-

fester, il trouve les divisions dont il est susceptible et les applications qu'on en peut faire. C'est là son principal ouvrage, le développement le plus étendu de ses vues philosophiques, également distinctes de l'idéalisme exagéré de Fichte et du panthéisme ou de l'identité absolue de Schelling. Malheureusement il ne fit pas la sensation que l'auteur s'était flatté de produire. Distraits par les espérances que les victoires sur l'ennemi avaient fait naître de toutes parts, et que d'augustes promesses avaient confirmées, les esprits n'étaient pas disposés alors à descendre, avec un penseur encore peu connu, dans toutes les profondeurs de la spéculation, auxquelles lui-même n'avait pas voulu enlever ce qu'elles ont de rebutant. Peu de journaux critiques annoncèrent l'*Erwin*, et les amis mêmes de l'auteur en trouvèrent l'étude semée d'épines: il passa inaperçu. Cette froideur étonna Solger, sans toutefois le décourager. Il écrivit, en 1816, à son ami Abeken, ce qui suit : « Tu dois savoir combien un auteur est flatté toutes les fois qu'il voit qu'on s'occupe de son ouvrage; je n'ai pas souvent cette satisfaction-là. Mon pauvre *Erwin* n'est pas à la mode. D'un côté il ne renferme pas assez d'exaltation patriotique ou religieuse, et de l'autre il ne se donne pas l'air de s'adresser aux seuls élus, passant sous silence des points essentiels et se bornant à de simples indications, sûr d'être compris par ceux auxquels il veut se faire entendre. Cela ne m'empêche pas de nourrir la conviction d'avoir exposé dans ce livre des vérités nouvelles qu'une étude soutenue m'a fait découvrir. Je me flatte que tu en conviendras lorsque tu auras lu, surtout dans le quatrième dialogue, l'explication de l'origine et des fonctions de l'activité créatrice de l'esprit poétique, et quand tu auras bien compris le point de vue de l'ironie jusque-là négligé, et sur lequel pourtant repose toute l'intelligence de l'art. » Dans toutes ses lettres, Solger insiste sur ce point de vue de l'ironie, d'où il fait découler la satire dans l'application qu'en font la

poésie et les beaux-arts, ainsi que tout ce que ces derniers peuvent présenter de persifflage et d'expression grotesque. Mais cette théorie manquait de clarté, on ne la comprit pas; et nous avouerons de notre côté, au risque même d'être compté parmi les intelligences lentes dont Solger se plaint si souvent, que nous n'y voyons pas bien clair non plus.

A peine eut-il achevé ce travail, qu'il en entreprit un autre, destiné à éclairer du flambeau de la philosophie et à concilier entre elles les opinions répandues alors sur la religion, sur l'État, et en général sur les plus hauts intérêts des hommes réunis en société. Il choisit encore la forme du dialogue, non pour imiter Platon, comme on le lui a reproché, mais pour faire passer sous les yeux du lecteur les objections qu'on pouvait faire à sa théorie, en partant d'un point de vue différent du sien; pour développer son système pas à pas et d'une manière populaire; enfin, pour donner à ses écrits, indépendamment de leur mérite intrinsèque, celui de la forme, et en faire par ce moyen une production de l'art aussi bien qu'une déduction philosophique. Les trois premiers dialogues parurent à Berlin, en 1817, sous le titre de *Dialogues philosophiques;* ils devaient être suivis, à peu d'intervalle, d'une seconde série. Solger préparait en même temps les matériaux d'un journal qu'il se proposait de publier, conjointement avec M. Tieck, dont l'amitié lui devenait de jour en jour plus précieuse. Différent des autres publications périodiques, ce recueil aurait examiné toutes les principales productions de la littérature, tous les grands événemens de la vie, dans leurs rapports avec la philosophie et le sentiment du beau. Solger, se promettant de réformer le goût du public et d'imprimer aux lettres une direction nouvelle, attachait beaucoup d'importance à cette entreprise. Dans plusieurs de ses lettres, il demande à M. Tieck d'y concourir de tout son zèle; mais elle ne fut jamais exécutée. Pour savoir ce qu'un recueil périodique, dirigé par ces deux hommes, aurait pu offrir d'intérêt et d'ins-

truction, il suffit de lire l'excellente critique des Leçons sur l'art et la littérature dramatiques de Schlegel, que Solger a fait insérer, en 1819, dans les Annales de Vienne, et qu'on est bien aise de retrouver parmi ses opuscules (p. 493—628). De l'analyse d'un ouvrage important il a fait un autre ouvrage, propre à compléter le premier, à le corriger quelquefois, et à présenter sous un jour nouveau des faits que l'auteur a envisagés sous un point de vue particulier, mais qui prêtaient encore à d'autres développemens.

Au milieu de ces occupations littéraires, Solger ne négligeait pas ses devoirs de professeur : en 1819 il fit à la fois trois cours, dont chacun demandait une grande préparation ; dans l'un il enseignait les élémens de la philosophie ; dans l'autre il traitait spécialement de l'esthétique, et dans le troisième il offrait à ses auditeurs une introduction rationnelle à l'étude de la politique.

On a de la peine à concevoir comment un homme qui pourtant ne s'isolait point, qui recherchait au contraire la bonne société, a pu suffire à tant d'occupations, et l'on reconnaît pour la centième fois qu'avec une distribution consciencieuse du temps et une infatigable ardeur, on peut trouver place dans une vie pour les travaux les plus longs et les plus variés. Mais cette application et plus encore le vif intérêt, l'enthousiasme qu'il apportait à toutes choses, durent affaiblir sa santé, et déjà il souffrait de la froideur qu'on témoignait pour ses écrits, ainsi que de l'inquisition politique et des scènes tantôt puériles, tantôt criminelles, dont à cette époque les universités devinrent le théâtre. Solger aimait une sage liberté, et croyait qu'elle était due à son pays après tous les sacrifices qu'il venait de faire ; il l'attendait des promesses du roi et de l'esprit de justice qui caractérise ce monarque : dans un discours latin, prononcé par lui en 1815 au nom de l'université à la fête du roi, il osa même rappeler les engagemens que Fréderic-

Guillaume avait pris avec son peuple, et se faire l'organe des besoins de l'époque. Ce courage lui donna ensuite le droit de se déclarer sans réserve contre les réformateurs sans mission qu'on voyait surgir sur tous les points de l'Allemagne; les menées secrètes de ces perturbateurs de l'ordre public ne lui étaient pas moins odieuses que les ridicules persécutions dont la jeunesse devenait l'objet. Voici un passage remarquable de sa correspondance où il confie à son frère ses ennuis et sa désapprobation : « Le moment est venu, comme je m'y attendais, où nous aussi nous devions être arrachés à la tranquillité du commerce des Muses pour être jetés dans le tourbillon de cette époque. Pour nous y entraîner, on s'est autorisé de quelques excès sans doute blâmables, auxquels les universités n'avaient aucune part, mais que des individus isolés s'étaient permis à une époque où Jahn n'était pas atteint encore de sa folie, où il avait même besoin d'être excité pour travailler la jeunesse. Les scènes de la Wartburg s'en sont suivies, et il n'est que trop vrai que des professeurs, avides de propager leur fol enthousiasme, ont prononcé des discours puériles et ridicules[1]. C'est alors qu'il aurait fallu intervenir; on aurait dû se hâter de montrer dans toute son absurdité la conduite de ces fous politico-philosophiques. Il ne manquait plus que l'action de ce malheureux Sand : la nouvelle de son crime me frappa comme un coup de foudre; il ne fallait plus que cela pour nous mettre au bord d'un abîme. On ne peut, sans frissonner, plonger le regard dans une ame semblable à celle de Sand. Tout le monde avoue qu'au fond c'était un bon jeune homme, digne de compassion. Mais l'insensé ne va-t-il pas jusqu'à s'imaginer que le salut de la patrie dépend du meurtre d'un vieux radoteur! Quelle impertinence que de se croire appelé juge des affaires d'ici-bas, à faire justice soi-même

1 Il est inutile de faire observer ici que la rédaction n'entend pas souscrire sans réserve à ces jugemens. *Note du Rédacteur.*

de tous ceux qu'on flétrit du nom de *méchans!* Quelle hypocrisie que de vouloir sanctifier par la religion, ou, pour rester dans le vrai, par la boursouflure d'un langage mystique, des horreurs inouïes. C'est à mourir de désespoir quand on y songe! Pourtant je ne m'étonne pas que les choses se passent ainsi; je m'en explique l'origine. N'ai-je pas connu un assez grand nombre de ces sages de vingt ans dont chacun se croit Dieu le père en personne, et qui ne sont pourtant que de misérables routiniers, pour qui rien n'est sacré que leur absurde orgueil. Mais aussi depuis dix ans on leur répète sans cesse qu'ils sont eux les sages de l'époque et les ames généreuses, et que c'est de leur sein que devait procéder la régénération de l'État et de l'Église. Seulement on a oublié de leur révéler aussi les moyens de l'effectuer et le sens qu'on attache à ce mot, car personne ne le savait; il leur suffisait de comprendre qu'eux étaient les régénérateurs. La stupidité, le vide de l'ame, l'orgueil, voilà quels sont leurs dieux, et ces dieux sont des émanations de l'enfer. » (T. I.er, p. 721 et suiv.)

Toutes ces tracasseries affectèrent vivement la sensibilité de Solger, et quand en outre il fut menacé dans ce qu'il avait de plus cher au monde, quand la santé de sa Henriette, dont il était toujours l'amant passionné, et qu'il avait élevée à sa hauteur en lisant avec elle les principales productions de la littérature allemande ainsi que les ouvrages de leurs amis communs; quand cette santé, dis-je, fut délabrée, il ne résista plus à tant de peines, la mélancolie s'empara de son ame en même temps que son corps s'affaiblit. Tieck le reconnaissait à peine, tant il était changé, quand il en reçut la visite en 1818, au moment où, de l'avis des médecins, il allait à Carlsbad. Les eaux, la distraction, un air plus sain et la beauté de la nature lui rendirent pourtant quelque force et ranimèrent son courage. Les lettres qu'il adressa de Prague et de Breslau, où il était allé trouver M. de Raumer, à son

épouse, respirent la tendresse et font voir quel intérêt il prenait de nouveau à tout ce qui l'entourait. Mais l'hiver de Berlin le replongea dans sa tristesse : son heure était venue. Il mourut, le 20 Octobre 1819, d'une violente esquinancie, résigné à son sort, et s'efforçant de consoler sa compagne éplorée. Huit jours plus tard il aurait accompli sa trente-neuvième année.

« Peu d'hommes, disent ses amis en terminant le récit de ses derniers momens, peu d'hommes ont possédé comme lui le charme de la parole. Il parlait, même sur les sujets les plus difficiles, avec une clarté qui le rendait intelligible à tout le monde. Ainsi que toute sa vie, son union fut exemplaire; comme époux, père, ami, professeur et citoyen, il mérite également d'être offert en modèle; chaque ligne de ses écrits atteste à quel point il était chrétien. La postérité décidera un jour si beaucoup de philosophes l'ont surpassé ou même égalé en profondeur et en universalité. Elle lui assignera sa place suivant le bien qu'il a fait ou qu'il a provoqué; elle le fera pour nous, car ici, où notre amour et notre admiration se confondent avec la douleur de l'avoir perdu, la voix de l'amitié pourrait devenir suspecte de partialité. »

J. H. S.



ESQUISSE

De l'histoire des villes de l'Allemagne, et particulièrement de la Prusse;

PAR CH. G. DE LANCIZOLLE,

Professeur en droit à l'université de Berlin.

(*Fin.*[1])

Quatrième Période.

Les institutions municipales, que la période précédente nous montre parvenues au plus haut degré de vitalité et d'énergie dont elles étaient susceptibles, commencent vers la fin du quinzième siècle ce mouvement de décadence qui les a fait arriver à l'état où nous les voyons aujourd'hui. La quatrième période comprend la transition du moyen âge à l'époque moderne; elle se termine au milieu du dix-septième siècle, époque où commence à dominer le *matérialisme politique*. Le tableau de ces dernières périodes nous donne lieu de remarquer un changement sensible dans la manière de M. de Lancizolle. Il ne s'attache plus, comme précédemment, à retracer un grand nombre de faits saillans et caractéristiques, qui justifient avec toute l'éloquence de la vérité l'impression qu'a faite sur l'auteur l'étude de l'époque qu'il dépeint. Philosophe ou publiciste plutôt qu'historien, il étudie les causes de l'affligeante décrépitude des institutions modernes, et cet examen l'oblige à revenir souvent sur le moyen âge, pour lui demander compte du principe de vie

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. III, p. 193.

qui circulait alors dans toutes les parties du corps social. On dirait que, dominé encore par l'effet du tableau qu'il vient de tracer, et dégoûté de celui qui s'offre à ses yeux, il a détourné ses regards de l'ordre positif des faits, pour se livrer à des contrastes qui ramènent sa pensée vers l'époque qu'il chérit.

Un grand nombre d'événemens importans dans l'histoire de la civilisation, tels que la propagation de l'imprimerie et la nouvelle face qu'elle donne aux sciences, la découverte de l'Amérique et la nouvelle route ouverte pour le commerce des Indes, l'affermissement de la paix intérieure, la nouvelle forme que prend la constitution de l'Empire sous Maximilien I.er, la réforme religieuse, viennent se presser dans le court espace de temps qu'embrassent les dernières années du quinzième siècle et le premier quart du seizième : ils forment la ligne de démarcation qui sépare le moyen âge de l'histoire moderne. Mais il ne faut pas croire que la grande révolution intellectuelle qui en a été le résultat se soit opérée en un jour : le quinzième siècle est en général plus près, et le seizième plus loin de nous qu'on ne l'imagine communément. Cette remarque, dont des recherches consciencieuses [1] ont prouvé la vérité pour la civilisation en général, s'applique aussi aux villes en particulier. Elles conservent encore au seizième siècle cette variété si féconde d'institutions indépendantes, qui faisait leur force au temps de leur splendeur. Les *Landstädte* même donnent souvent des signes d'une énergique vitalité : la glorieuse défense soutenue pendant la guerre de trente ans, par les villes de Magdebourg et de Stralsund, et l'initiative que de petites villes, telles que Göttingen et Greifswalde, ne craignent pas de prendre dans la question de l'abolition du culte catholique, en sont

1 L'auteur cite ici le bel ouvrage de M. Ranke : *Fürsten und Völker von Süd-Europa, im sechszehnten und siebenzehnten Jahrhundert*; t. I.er; Hambourg, 1827. Voyez notre Bulletin dans le présent numéro.

des exemples éclatans. Les princes, dont l'influence agrandie pourrait peut-être se mettre désormais au-dessus d'une légitimité qui n'a plus la force pour égide, respectent dans les villes les souvenirs de leur ancienne grandeur, et leur intervention, loin d'être une tutelle administrative, a plutôt pour but l'intérêt des villes que leur abaissement. Lors de leur avénement, et dans les circonstances extraordinaires, telles que celles où les villes sanctionnaient un nouvel impôt qu'on leur avait demandé, ils protestent solennellement de leur respect pour les libertés municipales, et du zèle qu'ils mettront à les maintenir dans toute leur étendue. Là où les États-généraux (*Landstände*) conservent leur ancienne importance, les villes y sont représentées et exercent une influence égale à celle des autres états. M. de Lancizolle cite même des exemples assez nombreux de villes auxquelles des princes ont concédé ou vendu, dans le seizième et dans le dix-septième siècle, de nouveaux priviléges.

Notre auteur remarque que dans cette période les institutions municipales n'acquièrent pas de nouvelles forces vitales, et qu'elles consument, pour ainsi dire, l'énergie et la puissance qui leur ont été léguées par les siècles précédens. Cette observation est juste; elle est confirmée par tous les faits qui constituent l'histoire de cette époque. Mais il a tort, selon nous, lorsque plus bas il la généralise, en l'appliquant à toute la civilisation moderne, sans en excepter le dix-neuvième siècle. Il est dans la vie des nations des époques où la marche naturelle des idées fait vieillir les institutions qui les régissent. Créées pour exprimer les besoins et les idées d'un autre âge, les anciennes formes sont alors condamnées, soit à faire place à un système plus approprié aux nouveaux besoins, soit à se modifier[1], s'il en est temps

1 L'Angleterre est, aux yeux de M. de Lancizolle, le pays qui a su allier au plus haut degré la vitalité féconde du moyen âge avec les

encore. Mais les nouvelles idées ne se font jour qu'après de longues luttes, et plus la révolution intellectuelle dont elles sont l'expression a été grande, plus sera long l'intervalle d'anarchie par lequel elles devront expier leur triomphe. Si cette anarchie passagère présente, sous certains rapports, une désorganisation funeste, qu'on ne s'y trompe pas; c'est le désordre de la jeunesse, et non la faiblesse d'une existence qui consomme, dans sa lente décrépitude, les forces amassées par des années de virilité.[1]

forces et les institutions de l'époque moderne. La justesse de cette proposition ne saurait être examinée ici; mais, pour ne nous arrêter qu'à un seul fait, la concentration des propriétés, cause évidente de l'excessive misère des classes inférieures et de l'augmentation effrayante qu'on a signalée dans le nombre annuel des crimes, ne pourrait-elle pas autoriser à penser que l'Angleterre se trouve dans une position forcée, et incompatible avec l'état des sociétés modernes? Si l'on nous objecte qu'il ne s'agit ici que de l'état de la législation et des institutions anglaises, nous invoquerons le jugement qu'un jurisconsulte célèbre a porté sur cette opinion de notre auteur : « M. de Lancizolle semble décerner à la législation de l'Angleterre un éloge qui n'obtiendra dans ce pays l'assentiment d'aucun jurisconsulte impartial. Son opinion repose néanmoins sur une idée vraie; car l'état de la jurisprudence anglaise, qui se fonde encore aujourd'hui en grande partie sur le *common law*, héritage du moyen âge, tandis que le Droit romain n'y a exercé qu'une influence imperceptible, montre ce que le Droit germanique serait devenu en Allemagne, si le Droit romain n'y avait pas été érigé en Droit commun.... Il n'est pas de pays où l'incertitude et la confusion de la jurisprudence aient amené une lutte aussi vive entre les adversaires des innovations et les partisans de la codification. L'Angleterre montre en même temps combien peu est digne d'envie l'état de la jurisprudence chez une nation qui n'a pas un code clair et précis, à la portée de tous les citoyens, et qui n'est gouvernée que par des règles de droit vagues et souvent contestées par les jurisconsultes eux-mêmes, et par une masse de statuts épars et souvent contradictoires. » (Article de M. Mittermaier sur le *Droit criminel anglais, considéré dans ses nouveaux développemens*, inséré dans l'ouvrage périodique intitulé : *Kritische Zeitschrift für Rechtswissenschaft und Gesetzgebung des Auslandes.*)

1 Les franches et énergiques institutions du moyen âge, et le profond sentiment de dignité personnelle qu'elles inspiraient aux hommes, méritent à coup sûr d'exciter quelquefois les regrets du poète et de l'historien; mais le publiciste éclairé ne doit-il pas voir dans leur décadence autre chose qu'une source de récriminations contre les

Les causes auxquelles on doit assigner la décadence des villes, se rattachent en grande partie à celles qui ont donné à la civilisation tout entière une direction nouvelle. Il faut placer au premier rang la domination qu'ont commencé à exercer la littérature et les sciences, considérées depuis leurs plus hautes puissances jusqu'à leurs élémens les plus simples, la lecture et l'écriture. Dirigée tout entière vers l'antiquité classique, dont elle suit les traces avec une espèce d'idolâtrie, la littérature se dégage peu à peu de toutes les affections nationales : elle déverse ses mépris sur les institutions et les traditions du moyen âge, et applique sans discernement aux institutions et aux besoins des sociétés nouvelles les idées républicaines des écrivains de l'antiquité, qui ne sont pas encore éclairées par une connaissance approfondie de l'histoire. L'étude et l'influence du Droit romain changent les idées reçues sur la nature du pouvoir souverain : les publicistes commencent à lui attribuer le privilége exclusif du droit de guerre; lui seul peut dicter des lois et établir des impôts; c'est de sa sanction que dépend la légitimité des associations politiques; les existences légales qui se sont établies sans lui, on croit avoir besoin de les justifier par la fiction d'une concession primitive et révocable. Les rois eux-mêmes tirent peu d'avantages immédiats de cette augmentation de pouvoir, et

époques qui en sont déshéritées? Nous aimons mieux M. Guizot, lorsqu'il dit dans son excellent *Cours d'histoire moderne :* « Partout où se portent nos regards, nous voyons les anciens élémens, les anciennes formes de la société près de disparaître. Les libertés traditionnelles périssent; des pouvoirs nouveaux s'élèvent, plus réguliers, plus concentrés. Il y a quelque chose de profondément triste dans ce spectacle de la chute des vieilles libertés européennes.... Mais en même temps il faut comprendre que cette révolution était non-seulement inévitable, mais utile. Le système primitif de l'Europe, les vieilles libertés féodales et communales avaient échoué dans l'organisation de la société. Ce qui fait la vie sociale, c'est la sécurité et le progrès. Tout système qui ne procure pas l'ordre dans le présent, et le mouvement vers l'avenir, est vicieux et bientôt abandonné. » (Cours d'été de 1828, deuxième leçon, p. 18.)

elle tourne tout entière au profit de la nouvelle hiérarchie administrative qui commence à surgir, et qui, par la complication artificielle qu'elle introduit dans les ressorts de l'administration, diminue et entrave la participation personnelle du souverain au gouvernement.

La noblesse et le clergé ne sont pas les seules classes auxquelles cette grande révolution intellectuelle ait porté préjudice. Le tiers-état, ou la bourgeoisie, y a également perdu la considération et l'influence politique dont il jouissait comme caste séparée. Lorsque des écrivains modernes vantent les heureux résultats qu'a produits pour le tiers-état l'abaissement de la noblesse et du clergé, ils entendent sous le nom de *tiers-état* la classe vague et négative de tous les citoyens qui n'appartiennent à aucun ordre privilégié; classe qu'on peut regarder aujourd'hui comme la pépinière des agens du pouvoir, et qui doit à l'influence de la hiérarchie administrative la puissance qu'elle s'est acquise aux dépens de toutes les classes privilégiées, et, il ne faut pas l'oublier, aux dépens de la *bourgeoisie* elle-même, dans le sens primitif de ce mot.[1]

D'autres causes ont encore agi d'une manière destructive sur l'influence politique des villes. Telles sont la décadence du commerce allemand, résultat de l'extension de la navigation marchande et des colonisations entreprises en Asie et en Amérique; les guerres longues et sanglantes qui ont désolé l'Allemagne, et qui, par les grandes masses d'hommes et de forces qu'elles ont mises en mouvement, ont anéanti

1 Ici encore nous ne pouvons admettre sans restriction les idées politiques qui semblent guider notre auteur. En plaçant la question sous le point de vue de l'époque moderne, il nous semble qu'elle se réduit à savoir si les priviléges ou (pour employer un terme moins défavorable) si la liberté positive du moyen âge est praticable, si elle est même à désirer dans l'état actuel de la civilisation. Si elle ne l'était pas, pourquoi la politique n'aurait-elle pas pour but d'appeler le plus grand nombre de citoyens possible à jouir de cette égalité et de cette liberté négatives, qui sont l'une des conditions des sociétés modernes?

complètement la puissance militaire des villes, devenue impuissante pour les protéger. En prenant ces différentes causes en considération, on a lieu de s'étonner que la décadence des villes n'ait pas été plus rapide et plus profonde, et le respect que les souverains témoignent encore pour les franchises municipales qui ont pu se maintenir, ne s'explique qu'en se rappelant les nombreuses guerres extérieures qui occupaient ailleurs leur attention.

Cinquième Période.

C'est vers le milieu du dix-septième siècle que les idées engendrées par la nouvelle tendance de la civilisation commencèrent à porter leurs fruits et à prendre possession du monde politique. Leur domination alla toujours en croissant jusqu'à la fin du dix-huitième siècle et l'apparition de la révolution française.

Leur premier résultat fut la ligne de démarcation qui s'établit entre les sciences humaines et les idées religieuses. Une logique froide et matérielle préside aux systèmes qui se forment sur le but de l'État et sur les fondemens du droit. Le souverain n'est plus que le moteur abstrait de la machine artificielle qu'on appelle société; sa mission consiste à en entretenir les mouvemens et à en perfectionner les ressorts. L'idéal vers lequel tend cette politique, est le maintien le plus mécanique possible de l'activité des rouages sociaux. La législation, c'est-à-dire l'injonction formelle d'une autorité humaine, devient la seule voie raisonnable pour arriver à la formation du droit; toute autre origine, telles que la coutume ou l'*autonomie*, est un abus qu'il est du devoir du souverain de réprimer, ou une suite de l'imperfection de toutes les institutions humaines. Le but le plus élevé vers lequel l'État doive tendre, est la *sûreté* ou l'*utilité;* et sa mission, pour l'atteindre, repose sur une délégation tacite de tous les administrés. D'autres, pour arriver au même

but, la font dériver de la volonté divine, sans tirer de cette idée d'autres conséquences; M. de Lancizolle ne voit pas de différences essentielles entre ces deux manières de légitimer le pouvoir absolu. Le principe de la sûreté, pour être appliqué conséquemment, exige l'établissement de fortes armées permanentes; et celles-ci supposent deux choses : l'argent et des hommes; de là deux tendances principales dans la théorie comme dans la pratique; l'augmentation des trésors mis à la disposition du gouvernement, et celle de la population. Les communes et les autres associations ne sont pas plus respectées que les individus; on leur conteste toute existence personnelle; elles ne deviennent plus que des corps constitués, des ressorts de la machine sociale; leurs biens sont classés parmi les *domaines médiats de l'État* (*mittelbares Staatsvermögen*), soumis à sa surveillance supérieure; on leur prescrit des états de recette et de dépense, et on assigne à d'autres corps administratifs l'excédant des recettes. La plupart de ces principes de philosophie et de politique ne sont le plus souvent, suivant la judicieuse remarque de l'auteur, que des faits réels qu'on a cherché à systématiser et à généraliser par la voie de l'abstraction, faits qui se trouvent quelquefois en contradiction avec les réalités, lorsqu'on veut les appliquer de nouveau. On peut regarder l'esprit et les habitudes toutes militaires de la plupart des souverains allemands, comme l'une des causes extérieures qui ont le plus influé sur la manière dont leurs gouvernemens ont envisagé les institutions sociales.

Les nouvelles théories de gouvernement n'ont pas exercé une influence égale sur le sort de toutes les villes. Celles qui sont situées dans les domaines ecclésiastiques conservent généralement un plus grand nombre de priviléges que celles qui sont soumises à des seigneurs séculiers, toujours plus disposés à étendre leur pouvoir que les seigneurs ecclésiastiques. Les villes où résident les princes se ressentent le plus

de la nouvelle manie de gouverner : elles perdent le droit de police locale, l'une des attributions les plus anciennes des conseils municipaux, la jurisdiction civile, l'administration des hospices ; on voit même des princes s'attribuer la nomination d'une partie du conseil municipal [1]. Les villes cessèrent en général d'être les centres exclusifs de l'industrie, par suite de la tolérance et même de la faveur que les gouvernemens accordèrent à l'industrie dans les campagnes, et par l'extension que prirent les fabriques. Aussi un grand nombre de petites villes perdirent ce caractère, et devinrent peu à peu le séjour de l'agriculture. L'esprit de bourgeoisie et l'intérêt pour la chose commune, se perdirent presque partout. La demi-teinte de civilisation qui se répandait fit tomber en discrédit les occupations de la vie municipale, et l'ambition des hommes du tiers-état se porta de préférence vers les fonctions publiques, devenues honorables par le degré d'instruction qu'elles exigeaient ou qu'elles supposaient.

L'auteur quitte ici l'histoire générale des villes allemandes pour s'attacher plus spécialement à celles de la Prusse. Nous ne le suivrons pas dans les détails qu'il donne sur les différentes modifications que leurs constitutions ont subies. Il en résulte que les domaines de la maison de Brandebourg ont éprouvé de bonne heure l'application des nouvelles idées. Les changemens opérés par le roi Fréderic-Guillaume I.er avaient surtout pour but d'augmenter les revenus que lui fournissaient les villes ; il les employait à entretenir une armée formidable. Des commissaires financiers (*commissarii locorum*) furent institués dans les villes, et les conseils municipaux

1 Ainsi à Berlin, par exemple, il est décidé, en 1709, que les membres composant le tribunal de la ville seront tirés du corps municipal appelé *Magistrat*; en 1728, on donne au tribunal une organisation toute nouvelle, après avoir entendu préalablement l'avis du *Magistrat*; en 1735, le gouvernement est investi, concurremment avec le *Magistrat*, des attributions de police locale ; enfin, en 1742, elles sont dévolues entièrement au directeur de la police royale.

furent placés à leur égard dans la dépendance la plus absolue. Malgré cette modification importante, la modération et le respect avec lequel Fréderic I.er traita les villes, étonnent de la part d'un prince aussi attaché aux idées de subordination militaire qu'il cherchait à introduire dans toute son administration, et aussi dévoué au matérialisme politique de son siècle. Il ne changea en rien le mode de formation des conseils municipaux; il conserva à la bourgeoisie ses droits d'élection partout où ils existaient; il laissa aux villes leur jurisdiction et leur police particulières, et leurs droits de patronage sur les églises et les écoles. Il est à remarquer aussi que ses innovations ne furent pas le résultat d'un code général et uniforme, soumettant au même niveau d'arbitraire toutes les existences individuelles. Cette partie de son administration restera comme un modèle de modération remarquable, puisque les principes qu'il appliquait, considérés dans toute leur rigueur, pouvaient inspirer le désir de se défaire d'un seul coup de toutes les formes et de tous les obstacles individuels.

Sixième Période.

Nous sommes arrivés à cette grande époque qui imprima un nouveau mouvement à la politique et à la civilisation européennes. Palpitante encore aujourd'hui de toutes les passions qui s'attachent aux intérêts matériels, la question de l'utilité pratique de la révolution française n'est pas de la compétence de notre âge, et l'avenir seul décidera si elle fut une œuvre de régénération, ou un avant-coureur de la désorganisation et de la décrépitude du corps social.

M. de Lancizolle voit dans les idées révolutionnaires un éclatant exemple des aberrations auxquelles est condamnée la raison humaine, lorsqu'elle prétend soumettre à son niveau et dégager de leur principe divin des idées aussi pures et aussi nobles que celles d'humanité, de liberté, d'égalité

et de civilisation. Empruntées à la religion chrétienne et réveillées par la domination dépravée du jésuitisme, elles prirent un caractère de nivellement et de destruction, parce qu'elles n'étaient pas animées par la crainte de Dieu et par un esprit de justice véritable. La France est le seul pays où l'on ait appliqué avec une conséquence rigoureuse ces doctrines révolutionnaires qui remettaient en question toutes les existences politiques. L'effroi que leurs résultats ont inspiré et la triste expérience que l'Allemagne a faite des idées françaises, en ont empêché la propagation dans ce pays; cependant elles y ont acquis sous plusieurs rapports une influence durable. C'est à elles qu'il faut attribuer l'extension monstrueuse qui a été donnée à l'idée de la souveraineté, espèce d'indemnité que la France accordait aux souverains pour les dédommager de la position dégradante à laquelle elle avait condamné leur politique extérieure. Depuis qu'une restauration universelle a fait revivre un grand nombre d'anciens droits, les défenseurs des idées modernes ont senti le besoin de leur imprimer une direction nouvelle. D'un autre côté on est dégoûté de la sécheresse inanimée que les théories du dix-huitième siècle ont répandue dans tous les domaines de la pensée humaine; on cherche à donner de l'ame et une vie nouvelle à la politique comme à toutes les sciences; on se voue avec ardeur à l'étude de l'histoire, et surtout de l'histoire nationale. Mais tous les efforts qu'on fait pour rajeunir un siècle vieilli seront vains, tant qu'on n'emploiera pas le seul remède efficace, qui est la régénération de l'humanité entière par la parole de Dieu.

Nous avons déjà protesté ailleurs contre les griefs que notre auteur élève contre les idées nouvelles. Nous demanderons encore ici, s'il est juste de ranger parmi lès résultats de la révolution française les dogmes de despotisme que le régime impérial a cherché à naturaliser dans les pays soumis à son influence; dogmes dont le succès momentané pourrait avec

plus de raison être regardé comme une réaction du siècle contre des idées qui n'avaient pas encore elles-mêmes atteint ce degré de développement où une doctrine est forte de toute l'autorité de la vérité et de la justice.

Tous les pays de l'Allemagne n'ont pas éprouvé dans une égale proportion l'influence des théories du dernier demi-siècle. Les États autrichiens sous Joseph II, la rive gauche du Rhin, le grand-duché de Berg, le royaume de Westphalie, les départemens anséatiques sous la domination des Français, les pays du midi de l'Allemagne, et la monarchie prussienne (après la paix de Tilsit) sous leur influence, y ont été soumis d'une manière sensible. Ceux qui en sont restés le plus intacts, sont le pays de Mecklenbourg, la Saxe et le Hanovre. Les résultats pratiques de ces doctrines sont le renversement des institutions existantes, et, on ne saurait le nier, d'un grand nombre d'abus; l'augmentation de l'influence et de la considération des fonctionnaires publics, et l'établissement de nouvelles formes politiques, dont l'origine est encore trop récente pour qu'on puisse juger de leur force et de leur vitalité.

Les différentes destinées que les villes ont eu à subir au milieu de tous ces grands mouvemens politiques, peuvent se ramener à deux systèmes principaux.

Le premier, partant du principe que l'ensemble des citoyens doit de toute nécessité former une masse homogène, a vu dans cette unité le salut de l'État, et a regardé comme dangereuse pour l'existence de la société politique toute corporation qui, formant un État dans l'État, jouirait d'une vie individuelle et indépendante. Dans ce système, la division du territoire n'a pour but que la simplification des travaux administratifs, ou la répartition des corps électoraux chargés de nommer les députés de la nation, sans que les citoyens soumis à la même administration locale ou réunis dans une même assemblée électorale puissent se con-

sidérer comme formant une association politique. Ce principe une fois admis, les villes ne sont plus que des lieux où le hasard a réuni un plus grand nombre d'hommes, et rassemblé sur un petit espace les occupations les plus variées de la vie humaine. « Il en est ainsi en France depuis la révolution, ajoute M. de Lancizolle, les communes y sont totalement anéanties; et les citoyens du peuple souverain qui a inscrit sur sa bannière : *liberté et égalité*, n'ont pas le droit d'instituer des associations du genre de celles qui formaient le Droit commun des serfs du moyen âge. » Après avoir fait le tableau de la législation française en matière communale, il termine en disant : « Les hommes d'État et les publicistes de toutes les opinions [1] sont d'accord sur la situation déplorable des communes. Depuis plusieurs années il est question de les réorganiser; mais il est toujours difficile de relever un édifice détruit, lorsqu'on ne veut pas se contenter de bâtir sur le papier. Il n'en avait sans doute pas coûté autant de peine au roi Louis XVIII pour rétablir les titres et les armoiries que la révolution avait renversés. [2] »

Dans les pays conquis par les Français, tels que le grand-duché de Berg et le royaume de Westphalie, la législation communale a été organisée entièrement sur le pied des institutions françaises. Des pays purement germaniques ont adopté les mêmes idées, soit par complaisance, soit par un intérêt de despotisme mal entendu.

Au premier rang se présente la Bavière. Un édit promulgué en 1808, dont la force des choses amena l'abrogation en

1 M. de Lancizolle semble ignorer que le parti qui, en 1819 et 1821, réclamait avec le plus d'ardeur l'affranchissement des communes, a adopté aujourd'hui des vues diamétralement opposées.

2 « On s'est accoutumé dans les temps modernes, à ne considérer l'idée de la légitimité que dans un système, le système monarchique. On a tort, elle se retrouve dans tous les systèmes. . . Vous verrez les institutions sociales, les gouvernemens les plus divers, également en possession de ce caractère de la légitimité. » M. Guizot, Cours de 1828, 3.e leçon, p. 5.

1818, mit le pouvoir municipal tout entier entre les mains des agens de l'autorité. Il est vrai qu'il y est question d'un conseil municipal, composé de quatre à cinq membres nommés par la bourgeoisie; mais les électeurs auxquels leur nomination est confiée, sont, dans les villes dont la population dépasse 5000 ames, désignés par le commissaire-général du cercle. Les attributions de ce conseil municipal sont, s'il est possible, plus restreintes encore que dans la législation française actuelle. Il ne peut se réunir que sur la convocation et sous la présidence du chef de la police, et ne peut adopter aucune décision sans son approbation. Les maires (*Bürgermeister*) sont nommés par la bourgeoisie dans les villes et bourgs au-dessous de 5000 ames; ailleurs ils prennent le nom de *directeurs de la police*, et sont nommés par le ministre de l'intérieur.[1]

Le grand-duché de Francfort adopta en 1810 le système français, sans lui faire subir de modification essentielle. Le petit duché d'Anhalt-Cœthen, qu'une politique insensée avait entrepris d'organiser sur le pied de l'empire français, adopta purement et simplement les formes franco-westphaliennes. Depuis la chute de la domination française, deux pays ont donné un exemple de leur fidélité à ses systèmes politiques. La loi (du 5 Juin 1816) qui règle le sort des communes dans le duché de Nassau, confie le pouvoir administratif et exécutif à un bailli (*Schultheiss*) investi des attributions les plus étendues. Il n'est tenu que dans un très-petit nombre de cas de requérir le consentement de la commune; dans d'autres circonstances un peu plus fréquentes, il doit *consulter* un sénat municipal, composé de deux à douze mem-

1 Cette loi, qui était surtout dirigée contre des villes impériales célèbres, telles qu'Augsbourg, Ulm, Nuremberg, a pour pendant naturel l'édit relatif à la *Centralisation des biens appartenant aux établissemens de bienfaisance*, dont le préambule porte ces mots : « Pour satisfaire aux devoirs de la tutelle supérieure, auxquels l'État est obligé, et dans l'intérêt desquels la nation lui a confié toute la masse de ces biens, etc. »

bres et élu par la commune, qui représente le pouvoir délibérant et chargé de contrôler les opérations du *Schultheiss*. Enfin, la loi communale du grand-duché de Hesse-Darmstadt, promulguée en 1821, charge de l'administration de la commune un maire (*Bürgermeister*) nommé par le gouvernement sur trois candidats, présentés par les citoyens auxquels la loi accorde le droit d'élire les députés: ses opérations sont soumises à la surveillance et au contrôle d'un conseil municipal composé de neuf à trente membres élus par la bourgeoisie, dont la session annuelle dure quatorze jours au plus, et dont les attributions consistent à vérifier les comptes de l'année précédente et le budget de l'année suivante, et à délibérer sur les améliorations à introduire dans l'administration des biens communaux.

Le deuxième système reconnaît la nécessité d'un principe de vie et d'activité locale dans la législation communale; mais rejetant les traditions antérieures comme inapplicables et incompatibles avec l'état actuel de la civilisation, il se propose de reconstruire l'édifice municipal sur des bases toutes nouvelles, dont il emprunte les élémens à la statistique, et le principe aux idées du gouvernement représentatif. Négligeant les documens que l'histoire peut lui fournir sur des localités individuelles, il réclame pour tout le pays une législation uniforme, et ne met pas même en délibération le droit que les villes pourraient avoir au maintien de la législation qui les régit. Tout en combattant ce système, qu'il accuse de légèreté, M. de Lancizolle avoue qu'il a été dicté par le désir d'améliorer la position des communes, en les affranchissant des liens honteux qui les asservissent, surtout en matière financière, et en éveillant une participation active des citoyens à la chose publique.

Les législations qui se sont le plus rapprochées de ces principes, sont celle qui a été donnée à l'Autriche par l'empereur Joseph II, et sur laquelle on n'a pas de données

certaines; celle des villes prussiennes, dont nous avons parlé au commencement de cet article; la loi bavaroise de 1818, et la loi wurtembergeoise de 1822.

Produite par le besoin de rendre aux communes l'existence politique que la loi de 1808 leur avait ravie, la nouvelle loi bavaroise combine d'une manière très-ingénieuse les formes électorales auxquelles la bourgeoisie est astreinte pour la nomination d'un comité communal (*Gemeinde-Ausschuss*), composé de dix-huit à trente membres. L'élection par degrés y est admise, mais le cercle de la capacité électorale est beaucoup plus restreint que dans la loi prussienne. Le comité communal nomme le corps appelé *Magistrat*, qui est chargé de l'administration active, et astreint à demander l'avis du comité dans toutes les circonstances importantes. Le *Magistrat* se compose dans les villes de première classe de deux *Bürgermeister*, dont l'un au moins doit être un homme de loi; de deux à six conseillers légistes, d'un conseiller architecte, et de dix à douze citoyens, choisis particulièrement dans les classes industrielles; dans les villes de deuxième et de troisième classe le nombre des membres du *Magistrat* est plus petit. On a cherché à donner à ce corps une certaine stabilité, en décidant que les deux *Bürgermeister* et les conseillers hommes de loi, dont le mandat expire régulièrement au bout de trois ans, sont, dans le cas d'une réélection, investis de leur charge à perpétuité. Le *Magistrat* exerce les attributions de police locale; mais sous ce point de vue il est considéré comme corps administratif.

La loi municipale wurtembergeoise mérite d'être distinguée d'une manière particulière [1]. Elle place l'administration locale entre les mains d'un conseil municipal de sept à vingt et un membres, nommés par la bourgeoisie, et soumis tous

1 Une traduction de cette loi a été publiée cette année à Strasbourg, par M. Silbermann, avocat.

les deux ans à une réélection, qui, en cas de confirmation, rend leurs fonctions perpétuelles. Elle reconnaît la police municipale comme le patrimoine naturel des communes. Dans un petit nombre de cas, le conseil municipal est tenu de demander l'avis ou même l'approbation d'un comité tiré de la bourgeoisie et composé d'un nombre égal de membres. Alors les deux corps délibèrent en commun, et la question se décide d'après le vote de la majorité.

Dans le royaume de Hanovre on a rétabli, après le départ des Français, les anciennes constitutions municipales; depuis on a octroyé isolément à différentes villes des chartes particulières, en se fondant sur les besoins des localités ou les traditions historiques. On a suivi la même marche dans le duché d'Oldenbourg et dans le grand-duché de Saxe-Weimar.

M. de Lancizolle termine son ouvrage par des considérations politiques sur le système qu'il croit devoir être adopté en matière de législation municipale. Cette partie de son travail ne peut avoir pour nous qu'un intérêt secondaire; d'ailleurs on peut la considérer comme un corollaire des principes qui dominent dans tout l'ouvrage : aussi nous bornerons-nous à en donner les résultats les plus saillans. Il faut distinguer trois espèces de villes : dans les unes la constitution primitive a été conservée ou restaurée; d'autres en ont obtenu une nouvelle; ailleurs enfin elle a été détruite complétement.

Les villes de la première espèce [1] ont droit en général à la conservation de leurs institutions, et aux yeux de tout publiciste animé d'un esprit de justice véritable, leur légitimité sera tout aussi fondée que celle qu'on a tant invoquée

1 Telles sont les villes anséatiques, celles du royaume et d'une grande partie des duchés de Saxe, de Mecklenbourg, du Hanovre, des pays de Holstein, d'Oldenbourg, d'Anhalt, de Reuss et d'une partie considérable de la Prusse, composée du duché de Saxe et de la Poméranie suédoise. Rostock, Leipzig et Stralsund peuvent être regardés sous ce point de vue comme des modèles.

de nos jours pour les dynasties souveraines. En consolidant ces débris des franchises des siècles antérieurs, il est permis de croire qu'on opposerait aux empiétemens des idées nouvelles une digue plus forte, qu'en cherchant, par des tentatives contre-révolutionnaires, à ressusciter des institutions détruites. La question de l'efficacité, susceptible de tant de solutions différentes, est ici subordonnée à celle du droit.

Dans les villes dont la constitution a été renouvelée de nos jours, l'autorité a un plus vaste champ pour les améliorations de toute espèce. Ici la question se restreint tout entière dans le domaine de l'utilité. Les nouvelles constitutions ne peuvent être considérées que comme des ébauches, dont le succès repose sur des probabilités, et dont l'expérience peut seule dévoiler les défauts. Le principe tout moderne sur lequel reposent les nouvelles lois municipales, ne peut prendre vie qu'avec le temps, et le caractère des communes qu'elles ont instituées flottera encore long-temps entre celui d'une existence légale véritable, et celui d'un corps administratif constitué par le pouvoir. L'auteur indique ici quelques-uns des principaux points sur lesquels doit se diriger l'attention des législateurs.

Là où la constitution municipale a été totalement détruite [1], les hommes d'État ont à opérer sur une espèce de table rase, à laquelle ils peuvent appliquer tous les systèmes possibles. Mais le législateur qui ne regarde pas comme un vain nom cette légitimité qui se fonde sur la justice, ne se croira pas le droit d'expérimenter sur l'existence municipale d'une nation comme sur une matière brute; il remontera aux institutions anciennes, et cherchera, autant qu'il sera en lui, à renouer la chaîne des temps, interrompue par un

1 La monarchie prussienne, que cette partie de l'ouvrage de M. de Lancizolle concerne plus spécialement, compte plusieurs pays qui se trouvent dans ce cas; telles sont les villes de la Prusse rhénane, du grand-duché de Berg, du ci-devant royaume de Westphalie et des pays anséatiques.

despotisme aveugle[1]. Les succès qu'ont eus de pareils essais dans les pays de Hanovre, de Brunswick, d'Oldenbourg, et dans plusieurs villes anséatiques, semble faire un devoir de les entreprendre. Les doctrines qui n'assignent à la politique d'autres limites que celles de l'efficacité, ne peuvent pas elles-mêmes être regardées comme tout-à-fait contraires à ce système; car il est encore douteux si une loi qui ferait reposer sur les bases de la population les différences qu'elle établirait entre les constitutions des villes, serait plus efficace que celle qui, pour atteindre le même but, consulterait les besoins des localités et leur tendance agricole, industrielle ou manufacturière.

En rendant un compte aussi détaillé de l'ouvrage de M. de Lancizolle, nous avons eu pour but d'initier nos lecteurs aux principaux résultats auxquels l'Allemagne est arrivée sous le rapport de son histoire, et, jusqu'à un certain point, de sa législation municipales. Les opinions particulières de l'auteur nous ont frappé. Nous n'avons pas cru devoir les passer sous silence, et l'intérêt de la vérité nous oblige d'avouer que plus d'une fois, dans les réfutations dont notre conscience sentait le besoin, nous avons eu à nous défendre d'une sympathie involontaire.

Au lieu de nous arrêter aux principaux événemens qui ont signalé l'histoire des villes allemandes, peut-être eussions-nous mieux mérité du public en lui présentant une analyse plus détaillée des législations modernes de l'Allemagne en matière communale. Ce travail, pour lequel les documens ne nous manquaient pas, nous aurions été heureux de l'exé-

1 M. de Lancizolle croit que cette manière d'agir sera aussi celle du gouvernement prussien : il en voit une preuve dans l'organisation des États-généraux, qui se fonde surtout sur les données historiques des époques antérieures, et dans la reconnaissance des droits de la noblesse ; reconnaissance qui n'a pas eu pour but la formation artificielle d'un élément aristocratique, mais l'application d'un principe de justice.

cuter, si la question de la législation communale n'avait pas tout à coup perdu l'intérêt vital qu'elle excitait il y a peu de mois. Quelle que soit la force des circonstances qui semblent paralyser le perfectionnement de cette partie de nos institutions, nous croirions manquer de confiance en l'avenir, si nous ne les regardions pas comme transitoires. Le temps viendra où cette grande question se présentera de nouveau à nos législateurs, dégagée des passions politiques qui en ont étouffé la discussion à son berceau. Alors il sera temps d'interroger l'expérience des nations étrangères; alors nous nous ferons un devoir de reprendre notre travail.

H. L.



LE NORWÉGIEN A PARIS EN 1757.[1]

Tout Paris ne s'occupait depuis quelques jours que de la défaite de l'armée française à Rosbach. Au deuil universel se mêlait néanmoins une sorte de gaieté. Tous les entretiens sur cette humiliation nationale se terminaient par quelque raillerie piquante contre la Pompadour et son général, comme on appelait Soubise. Une société d'hommes d'esprit s'était réunie dans le jardin du Palais-royal, à l'ombre de l'arbre célèbre sous le nom de l'arbre de Cracovie. Ils parlaient avec vivacité. A quelque distance était assis un sombre Italien qui ne semblait prendre aucune part à leur conversation; un second étranger, au visage ouvert, aux yeux grands et sereins, écoutait avec d'autant plus d'attention. Faut-il s'étonner, dit l'un des interlocuteurs, si notre armée à essuyé une si honteuse défaite? Ce n'est pas seulement à l'incapacité du général qu'il faut l'attribuer, mais surtout à cette alliance contre nature. Unis à l'Autriche, nous pouvons aussi peu vaincre que les Grecs alliés avec les Perses. Avouons cependant, disait un autre, que notre camp, lorsqu'il tomba aux mains du vainqueur, ressemblait plus à celui d'un Satrape qu'à un camp de Grecs.

Eh qu'importe! s'écria un troisième, l'abbé de Tournay;

1 Le morceau qu'on va lire est un fragment d'un roman publié en 1827 sous le titre: *Les familles Walseth et Leith*, par M. Henrich Steffens, professeur à Breslau, et Norwégien lui-même. Il nous a paru propre à donner une idée de la manière tout originale de cet écrivain, qui ne tardera pas à occuper un rang distingué parmi les romanciers philosophes de l'époque. Nous rendrons dans un de nos plus prochains numéros un compte détaillé du roman de *Walseth et Leith*, ainsi que des *quatre Norwégiens*, publié par le même auteur.

la valeur française est assez connue du monde, et il ne faut pas de nouvelles victoires pour la prouver. Il a fallu que Mme de Pompadour envoyât le plus mauvais général et les plus mauvaises troupes contre le vaillant héros du Nord, afin que celui-ci eût occasion de montrer d'une manière bien frappante combien il estimait l'esprit français. Cette victoire nous était due; il a fallu que le grand barbare battît nos soldats, afin qu'il éclatât aux yeux de toute l'Europe que Fréderic rendait hommage à notre seul génie.

Un bravo unanime accueillit ce discours.

Mieux vaut toujours, ajouta un quatrième, une armée de lièvres commandée par un lion, qu'une armée de lions sous la conduite d'un lièvre. Mais c'est un singulier spectacle, reprit le premier, de voir les lions suivre un lièvre.

C'est précisément ce qu'il y a d'extraordinaire dans cet événement, continua l'abbé; mais quoi qu'il en soit, le lion qui a battu les nôtres, nous appartient; il a été nourri par nous, il le sait, le reconnaît; et si notre royal héros a vaincu un Soubise, on ne saurait appeler cela une défaite nationale.

Tous paraissaient partager cette façon de voir, et la conversation se porta maintenant sur le Nord en général: on s'étonna comment ces régions glacées, malgré leur barbarie, venaient, grâces à un grand roi, de prendre un si grand ascendant. On parla des Suédois et du rôle si important qu'ils avaient joué dans le siècle précédent; on parla de Gustave-Adolphe et de l'apparition d'Oxenstiern dans l'antichambre de Richelieu; on rappela les saillies de Christine; on rapporta plusieurs particularités du séjour de Maupertuis, de Clairault et des autres savans français à Tornéa; et quelqu'un de la compagnie fit mention d'un peuple très-singulier, qui, disait-il, demeurait sur les frontières de la Suède, et qu'on appelait les Norwégiens. Il les confondait avec les Lapons, et racontait comment ils

demeuraient dans des forêts et sous des tentes faites de peaux de rennes ; comment ils parcouraient les bois avec ces animaux, et en hiver se creusaient des trous dans la terre. Les autres prenaient part à cet entretien, mêlant de la manière la plus bizarre les notions les plus confuses, et faisant preuve de cette naïve ignorance en géographie qui alors allait si bien aux Français et aux femmes.

Le jeune homme aux yeux bleus, qui les avait écoutés avec attention, se leva, et s'adressant, avec modestie mais sans embarras, à la compagnie, il leur dit en souriant : Vous me pardonnerez, messieurs, si j'ose me présenter moi-même. Il est infiniment flatteur pour moi de voir ma patrie devenir, au milieu de la société la plus spirituelle de la première capitale du monde civilisé, l'objet de la conversation d'hommes si distingués. Je suis Norwégien.

La société le regarda d'abord avec étonnement, puis éclata de rire ; ce rire n'avait rien d'offensant : ces messieurs riaient à leurs propres dépens plus qu'à ceux du jeune étranger. L'abbé se leva, et de la manière la plus obligeante l'engagea à s'asseoir au milieu d'eux. Il se rendit à cette invitation avec une aisance qui étonna la société plus encore que ne l'avait fait sa patrie. On lui adressa une foule de questions, telles qu'on en fait tous les jours encore, même en Allemagne, à des Norwégiens; quel était leur roi ; s'ils parlaient une langue à eux ; s'il y avait des livres écrits dans leur langue, etc.

L'homme du Nord répondit à toutes ces interrogations avec une patience admirable, et les Parisiens savaient à peine s'ils devaient l'en croire, quand il leur disait qu'il y avait une littérature danoise. Lorsqu'à leur prière il leur apprit qu'il s'appelait Aamod, et qu'il était natif de Sondmoer, l'Italien se rapprocha avec curiosité, et le regarda fixément. La conversation devint de plus en plus intéressante.

Essayez, s'il vous plaît, dit l'abbé, de nous donner une idée des facultés spirituelles de votre nation; si vous n'êtes

pas une rare exception dans votre pays, ce doit être un peuple bien extraordinaire.

Sans faire attention à ce compliment, Aamod prit la parole : Messieurs, dit-il, c'est toujours une chose difficile de bien caractériser le génie particulier d'une nation; mais peut-être je réussirai en comparant la mienne avec la vôtre. Qu'est-ce qui distingue le peuple le plus aimable de tous les autres peuples de la terre? C'est sans aucun doute l'*esprit*, et ce mot, d'une acception si riche et si variée, en caractérisant votre nation, prend une signification très-précise. Les peuples du Nord, et sous ce nom vous comprenez également les Allemands, ont ce qu'on appelle en allemand *Geist*[1]. Tous les peuples un peu civilisés, ont de l'esprit; il est chez les uns plus profond, plus superficiel chez les autres, pénétrant tantôt plus au fond des choses, s'arrêtant tantôt plus à la surface, à l'apparence. Chez les autres peuples il se montre mal-adroit, étrange, confus, bizarre; chez les Français il est libre, lumineux, varié, s'appliquant à tout avec facilité. C'est lui qui arrondit leurs périodes, ainsi que les boucles de leurs cheveux; qui donne une certaine façon à leurs pensées et à leurs habits, qui tempère la colère et règle leurs pas, qui préside à toute la vie, au gouvernement, aux systèmes. Et comme

1 Il est difficile de rendre ce mot par une expression exactement correspondante. Le Dictionnaire de l'Académie définit l'*Esprit* dans le sens qu'il est ici particulièrement attribué aux Français : *la facilité de la conception et la vivacité de l'imagination.* Quelquefois, ajoute-t-il, esprit signifie l'imagination seule, ou la conception seule, ou le jugement seul. Le plus souvent on entend par esprit, dans un sens spécial, la facilité à trouver des rapports, et surtout de la ressemblance, entre les choses en apparence les plus dissemblables; faculté dont le dernier abus est la manie des calembourgs, qu'un moraliste français a nommée l'*esprit des sots.* Le mot allemand *Geist* désigne une faculté plus haute et plus puissante. Comme le mot esprit, il signifie au sens propre, d'abord souffle, principe de vie, puis une substance incorporelle, l'ame humaine considérée comme être pensant, indépendamment de la sensibilité et de la volonté, la puissance de la pensée, et dans un sens plus restreint, cette faculté dans un degré supérieur. W.

cet esprit est partout également, qu'il pénètre les individus et tout l'ensemble de la société, et que malgré toutes ses transformations il est toujours le même, il paraît universellement intelligible, habile à toutes les positions, à toutes les entreprises; agréable en poésie, élégant en prose, populaire dans les théories, puissant en politique, entraînant dans la vie sociale, et toujours aimable.

Ah! s'écrièrent les Parisiens. Bon Dieu! voilà un homme qui a infiniment d'esprit, disait l'un; et pourtant il est Norwégien, répliqua un second; y comprenez-vous quelque chose? Chose étrange! répéta-t-on en chorus.

Les peuples du Nord, continua l'étranger, et avec eux les Allemands, savent apprécier ces avantages; ils y aspirent, mais avec quelle mal-adresse! Leur *Geist* est loin d'être de l'*esprit;* la parole lui est rebelle; il est haletant lorsqu'il veut s'exprimer. Il se torture, et ce qu'il profère de plus profond, de plus significatif repousse, tandis que nous sommes dans l'enchantement des moindres saillies du véritable esprit. L'Allemand a beau dire la même chose que le Français, il ne se fait point écouter. C'est en vain qu'il donne à sa langue, à ses vêtemens la coupe française; ce qui ailleurs est léger, gracieux, paraît chez lui grossier, pesant. Ses pensées se voilent, ses périodes sont semblables à ses grandes routes, et il n'y a pas au monde de plus mauvais politiques. Il est vrai, ceux qui ont connu ce peuple dans les temps antérieurs, savent qu'il a eu de plus beaux jours; que sa langue était d'une merveilleuse profondeur et pleine d'harmonie; que sa vie ne fut pas sans grandeur, et ils ne comprennent pas comment il a pu tomber si bas. C'est ainsi que l'Allemagne nourrit actuellement dans son sein des esprits qui paraissent appelés à mettre au jour le premier germe d'un temps meilleur. Si ce germe se développe et grandit, la France pourrait bien trouver une rivale.

Serait-il possible? s'écrièrent les Parisiens; quoi! les Allemands oseraient jamais rivaliser avec nous?

Tant qu'ils ne seront que des demi-Français [1], ils ne le pourront pas, répondit Aamod; et il se passera encore quelque temps avant qu'ils se décident à n'être que des Allemands.

Nous pouvons donc être tranquilles jusque-là, dit l'abbé d'un ton moqueur. Mais vos compatriotes?

Ils sont pleins de génie, Messieurs! Mais ils paraissent pauvres; ils ne s'entendent pas à se montrer ce qu'ils sont. Ils manquent d'esprit, répondit le Norwégien.

Et vous êtes Norwégien, Monsieur! dit obligeamment l'abbé; jamais un homme n'a mieux développé son opinion, et ne s'est en même temps mieux réfuté lui-même. Y a-t-il long-temps que vous êtes à Paris? — Depuis un an, Monsieur. — Avez-vous fait des connaissances? Vous êtes-vous fait introduire dans quelques sociétés? — Pas encore; je travaille à la bibliothèque; j'étudie les chefs-d'œuvre de vos arts, et je vis tout solitaire. — Permettez-moi de vous présenter dans quelques cercles, dit l'abbé, on sera curieux de vous voir. Il se fit donner l'adresse du Norwégien, et promit de le visiter le lendemain. Bientôt en effet il fut introduit dans les meilleures sociétés du temps; il fut admis chez la célèbre madame du Deffant, où il apprit à connaître Diderot, Helvétius et plusieurs autres esprits distingués. Le duc de Choiseul voulut le voir. Sa douce gravité et ses connaissances imposaient; sa conversation piquante lui gagnait les hommes, sa figure et ses bonnes manières lui conciliaient les femmes, et quand l'abbé, qui ne le quittait plus, l'eut appelé le nouvel Anacharsis, il devint à la mode.

1 Qu'on se rappelle qu'il s'agit ici de l'époque de 1757, où les Allemands ne songeaient guère qu'à imiter les Français.



Gaspard HAUSER.

Lithographie de F. G. Levrault.

Nouvelles et Variétés.

CONJECTURES

Sur l'origine de Gaspard Hauser *et sur les tentatives de meurtre dont il a été l'objet.* [1]

On a appris par les feuilles publiques que, sur la proposition de la cour d'appel de Nuremberg, le roi de Bavière a promis une récompense de 50 florins à celui qui pourrait fournir des indices capables de mettre sur la voie de l'auteur du dernier attentat dirigé contre cet infortuné jeune homme. On pouvait espérer avec confiance que toutes les autorités rivaliseraient pour déchirer le voile qui couvre la destinée du malheureux Hauser, et qu'elles useraient de tous leurs moyens pour amener la découverte d'un crime si inouï. La sollicitude royale a donné une impulsion nouvelle à ces recherches. Gaspard est devenu le sujet de toutes les conversations, et cette grande publicité ne peut manquer de faire découvrir enfin quelque légère trace, qui finira par mettre au jour ces odieuses machinations. La captivité de Hauser a duré trop long-temps, les précautions que ses persécuteurs ont dû prendre, ont été trop extraordinaires pour n'avoir pas excité jusqu'à un certain point l'attention du voisinage, pour n'avoir pas fait naître quelque soupçon, qui, tout vague qu'il fût dans l'origine, ne peut manquer de grandir maintenant qu'il a trouvé son objet.

Jusqu'ici les opérations secrètes de la police n'ont encore amené aucun résultat positif, et elles n'en auront point tant qu'on n'aura pas trouvé un point d'appui et de départ; les légers vestiges du crime sont encore disséminés sur une trop

1 Voyez *Nouvelle Revue germanique*, t. III, p. 72.

grande étendue. Il importe surtout maintenant de donner aux faits recueillis la plus grande publicité possible. Si l'on distribuait une notice détaillée de ce qu'on sait, avec les instructions nécessaires, aux autorités locales de toutes les villes, de tous les villages et jusque dans les moindres hameaux, on pourrait espérer que telle ou telle observation faite il y a plusieurs années, un son extraordinaire entendu, des allées et des venues suspectes dans telle ou telle maison, que des souvenirs obscurs se réveilleraient, et mettraient la police sur la trace des coupables.

Au milieu des conjectures hasardées que l'on fait sur cet événement, il paraît certain que les motifs du crime se trouvent dans les obstacles que l'existence de Hauser apportait aux vues d'un tiers. S'il en est ainsi, et l'on ne saurait guère en douter, l'auteur ou les auteurs de l'attentat ne doivent pas être cherchés dans les classes inférieures ou même moyennes, dont les rapports, dans la règle, ne sont pas de nature à provoquer une mesure dont les avantages ne pouvaient compenser les dangers et les dépenses. L'opinion publique a raison sans doute de placer le coupable dans les classes supérieures; là seulement de grands intérêts pouvaient motiver l'éloignement d'un prétendant incommode. La manière raffinée dont on a cherché à parvenir au but, semble d'ailleurs appuyer cette opinion. Quant au but même qu'on a voulu atteindre par le crime, les avis sont partagés. Les uns le trouvent dans l'intention d'effacer la tâche imprimée à une noble famille par des amours illégitimes; les autres dans le désir de s'emparer d'un riche héritage. Vu la manière dont on envisage ordinairement dans le grand monde les aventures amoureuses, et la facilité d'en éloigner sans bruit les témoins, et même de leur faire un sort sans commettre de crime, on doit se décider pour la seconde hypothèse; mais il serait difficile de se prononcer déjà pour l'une ou l'autre des mille possibilités qui se sont offertes

aux esprits à ce sujet. Qu'il nous soit seulement permis d'offrir à nos lecteurs quelques observations, auxquelles d'ailleurs nous attachons peu d'importance.

S'il est vrai, comme tout porte à le croire, que Gaspard fut éloigné pour assurer à un autre une riche succession, l'espérance de ce dernier a dû se fonder, soit sur un héritage *ab intestat*, soit sur un partage, soit enfin sur un testament. Or, de deux choses l'une : ou il résulte des recherches de l'autorité qu'il a existé quelque part un enfant, rejeton d'une riche famille, lequel, au su de tout le monde, s'il eût vécu, serait devenu l'héritier de grands biens; ou l'on ne trouve nulle part aucune trace de l'existence d'un enfant pareil. Dans le premier cas, les investigations devront se diriger sur la disparition ou la mort prétendue de cet enfant, vers le temps auquel eut lieu la séquestration de Gaspard Hauser. Dans le second cas, l'autorité devra porter son attention sur des pactes de succession et des testamens faits à la même époque, et qui, sous la condition expresse de la non-existence d'un rejeton mâle, appelaient un autre à succéder. Plus difficile encore serait la découverte des auteurs du crime, si l'espérance de celui qui, par l'éloignement de Hauser, devenait héritier, se fondait sur une succession *ab intestat*. Mais dans ce cas, comme dans tous les autres, une chose serait certaine : c'est que la séquestration de Gaspard n'a pu se faire en faveur de frères ou sœurs plus jeunes; car, dans cette supposition, le crime ne pouvait se commettre ni par ceux-ci eux-mêmes, trop peu avancés en âge, ni par leurs parens, de la part desquels on ne peut s'attendre à tant de cruauté, ni par leurs tuteurs, qui n'auraient eu aucune raison pour en agir ainsi. L'attentat ne saurait avoir été commis qu'au bénéfice d'une autre ligne, qui, d'ailleurs, ne pourrait avoir réussi dans son entreprise que contre un enfant orphelin, ou contre le fils d'un père malade ou facile à tromper.

Mais quoi qu'il en soit de ces conjectures, toujours est-il certain que tout le monde attend avec impatience que ce crime odieux soit mis au grand jour, et quand même le bruit récemment répandu qu'on est sur les traces des coupables et qu'ils sont à chercher dans le Tyrol, serait sans fondement, nous sommes néanmoins convaincus que tôt ou tard les recherches poursuivies avec zèle par la police finiront par être couronnées d'un plein succès, pourvu cependant qu'on réussisse à préserver l'infortuné Hauser des dangers qui le menacent, jusqu'à ce qu'un développement plus complet de ses facultés lui permette de répandre lui-même une lumière plus vive sur le mystère de sa naissance.

Qu'en attendant les jurisconsultes s'appliquent à caractériser le forfait odieux dont il a été la victime, et, si toutes les investigations devaient demeurer sans résultat, qu'ils inscrivent du moins en caractères ineffaçables dans les annales de la jurisprudence, qu'un attentat qui réunit la fraude, le faux, la séquestration, le rapt et l'assassinat, commis par un monstre contre un enfant infortuné, n'a point été dévoilé, en dépit de toutes les démarches et de toutes les ressources d'une police inquisitoriale, qu'on s'obstine à regarder comme si utile et si indispensable. (*Inland.*)

DE L'ORGANISATION DES ÉCOLES

Dans le duché de Darmstadt.

Parmi les États de l'Allemagne qui tous peut-être font plus que la France pour l'éducation du peuple, le duché de Darmstadt est certainement l'un de ceux où les écoles sont les meilleures. Nous pensons qu'il sera intéressant pour nos lecteurs de connaître le résumé de la loi promulguée en Octobre 1827 sur l'organisation des écoles.

« Le but de toute école est l'ennoblissement moral de

l'homme et la diffusion des connaissances d'une utilité générale. Par cette double culture de l'esprit et du cœur, les enfans doivent être élevés pour devenir des membres utiles de la société humaine, et de bons citoyens de l'État auquel ils appartiennent. »

Du maître d'école. Au maître d'école est confiée la plus belle partie de la culture du peuple. Il doit donc posséder les connaissances nécessaires à sa vocation et l'aptitude à les communiquer aux autres. Son caractère moral doit être en harmonie avec la culture de son esprit; en même temps qu'il accomplira ses devoirs d'homme, de citoyen et de chrétien, il doit observer ceux de son état. Il faut un esprit mûr et un corps sain; être âgé de vingt ans au moins. Une taille déformée et un aspect repoussant sont des motifs d'exclusion. Il ne doit point exercer un autre état qui le détournerait de ses devoirs. Il peut être organiste, ou remplir un autre emploi dans l'église.

Aucun candidat ne peut être placé sans avoir reçu l'instruction nécessaire et sans subir un examen. C'est dans cette intention que nous avons fondé des séminaires pour les maîtres d'école. L'État les nomme directement ou approuve le choix sur la présentation qui sera faite.

Lorsqu'une école est privée de son maître par maladie ou quelque autre cause, le *provincial* pourvoira tout de suite au choix d'un suppléant. Les maîtres d'école n'auront plus le droit de choisir et de solder eux-mêmes leurs aides ou précepteurs. Il y aura un aide aussitôt que l'école comptera cent enfans.

Dans la règle, chaque Église doit avoir un maître de sa confession. Dans les lieux où les fonds ne sont pas suffisans, l'école sera commune. Dans ce dernier cas, le maître doit appartenir à la confession la plus nombreuse. Si les habitans des deux confessions sont égaux en nombre, ou si l'égalité s'établit par la suite, le maître sera choisi alterna-

tivement dans l'une et dans l'autre Église. Ceux qui sont de la confession à laquelle n'appartient pas le maître d'école, sont toujours libres de doter et de fonder une école indépendante. S'il y a deux maîtres dans une telle commune, le maître sera choisi dans l'Église la plus nombreuse, et l'aide appartiendra à l'autre communion.

Dans ces écoles mixtes, le maître donnera indistinctement à tous les enfans des leçons sur les objets qui ne tiennent pas à la religion. Les livres de lecture, de prière et de chant ne doivent donc rien contenir sur les dogmes distinctifs des deux confessions. Quant à la religion, le maître et l'aide donnent les leçons aux enfans de leurs confessions respectives. S'il n'y en a qu'un, le pasteur du lieu doit le faire; son devoir ne se borne pas, comme instructeur du peuple, à enseigner seulement les hommes faits.

Là où il n'y a pas un fonds particulier suffisant, la commune est chargée d'entretenir le maître d'école. Dans beaucoup d'endroits où l'argent payé par chaque enfant est son principal revenu, cet argent sera perçu de manière à ne point le mettre dans des rapports désagréables avec les parens. Le percepteur du lieu ou un percepteur spécial sera chargé de le faire rentrer. La commune paiera pour les pauvres, sans distinction de religion; elle pourvoira au chauffage de l'école : toutes autres rétributions en nature sont abolies.

Autant que possible, les écoles doivent être construites en pierres ou en briques. La salle ne peut servir de demeure au maître. Si faire se peut, un jardin doit être attenant à la maison.

Fréquentation de l'école. Les enfans entreront à l'école à six ans accomplis. Les ecclésiastiques ou les employés chargés de l'état civil dresseront tous les six mois un tableau des enfans qui peuvent être admis, afin de s'assurer si tous s'y rendent. Les enfans faibles ou malades seront exemptés pour un certain temps, d'après le certificat du médecin

cantonnal. Pour un temps qui dépasse une année, on s'adressera au provincial. Les enfans ne seront reçus dans l'école qu'aux époques fixes de six mois en six mois, afin qu'ils suivent le cours entier; sont exceptés les malades et ceux qui avaient commencé dans une autre école. Ils sont obligés de fréquenter l'école jusqu'à l'époque de leur confirmation ou de leur première communion.

Les parens, les tuteurs, les maîtres chez lesquels les enfans sont en service, ne peuvent sans une raison valable leur faire manquer l'école. Le maître ne peut accorder de dispense que pour deux jours; pour un temps plus long il faut s'adresser à l'administration de l'école. Le maître doit tenir une liste des enfans absens sans permission, afin de les punir. Si les parens ou tuteurs ont su que les enfans n'allaient pas à l'école ou les ont engagés à ne pas y aller, on enverra chercher l'enfant par le garde, auquel les parens paieront deux sous. L'amende sera doublée à chaque récidive, et si cette punition ne suffit pas, on en instruira les ministres de l'intérieur et de la justice. L'argent des amendes, versé dans une caisse particulière, sera destiné à acheter des livres pour les élèves indigens. Les habitans pauvres seront privés des secours qu'ils reçoivent, s'ils n'envoient pas leurs enfans à l'école. Les parens qui donnent à leurs enfans un précepteur particulier, ne sont pas pour cela dispensés de payer la rétribution.

Les Israélites (s'ils n'ont pas une école particulière) sont obligés d'envoyer leurs enfans à l'école publique, où ils doivent recevoir toute l'instruction, excepté ce qui concerne la religion. S'ils ont une école particulière, on y enseignera tout ce qui est prescrit pour les autres, et les leçons se donneront en langue allemande.

Objets de l'enseignement. Ils sont partie obligatoires et partie conditionnels. Les premiers sont le développement proportionnel des facultés morales et physiques : les le-

çons de religion liées à l'histoire de la bible, les leçons de morale, la lecture, la calligraphie, l'orthographie, le calcul par écrit et de tête, la langue maternelle et le chant. Ces objets d'enseignement sont d'une utilité générale, et toutes les classes de la société en ont besoin. Les objets conditionnels sont : la géographie, l'histoire de la patrie, la musique, l'agriculture, l'histoire naturelle et le dessin des formes. On en fera un choix d'après la destination future des enfans et les besoins de la localité.

Quant aux livres d'enseignement, on ne peut rien déterminer de bien précis. L'emploi de tel ou tel livre dépend souvent de la localité, de la disposition des enfans, de l'habileté du maître, de la religion. D'ailleurs, d'année en année il en paraît de meilleurs. Chaque maître reste donc libre de choisir parmi ceux qui ont été approuvés. S'il veut en introduire de nouveaux, il doit en avertir l'administration provinciale.

Afin que l'Indigence ne soit point un empêchement à ce que les enfans reçoivent de l'instruction, la commune fournira des livres aux pauvres.

L'école sera divisée en plusieurs classes quand il y aura plus de soixante enfans.

Quoique, d'après son nom, le maître d'école soit proprement un *instructeur*, il doit aussi être *éducateur*. A la vérité, les parens sont les premiers et les éducateurs naturels de l'enfant; mais souvent cette éducation domestique manque entièrement, est incomplète, ou même par leurs paroles et leurs exemples ils sèment les germes du mal. Le maître d'école doit donc surveiller l'éducation, corriger ce qui est vicieux par ses instructions, son exemple, son amour et sa conduite cordiale envers les parens. Il peut surtout influer sur la propreté et l'ordre. C'est un funeste préjugé chez les maîtres que de se croire appelés seulement à enseigner, et de regarder la culture morale comme hors de leur sphère.

Les écoles d'industrie déjà instituées dans plusieurs localités du duché, sont d'une grande importance. On y enseigne aux enfans divers arts mécaniques : aux garçons, à soigner les arbres et les jardins; aux filles, à filer, coudre, tricoter et broder. Elles s'ouvrent ainsi une source importante de bien-être; elles soulagent les maîtres d'école et offrent un délassement aux écoliers. Comme elles ne sont pas établies partout et qu'elles sont très-variées selon les localités, il suffit de faire observer : 1.° qu'elles ne doivent point gêner l'enseignement ordinaire de l'école; 2.° qu'elles doivent être dans un local à part : 3.° il est à désirer que chaque commune ait un petit champ dans lequel on donnera des leçons d'agriculture, etc.

Les heures des leçons et l'époque des différentes vacances seront déterminées d'après les exigences des localités.

Inspection de l'école. Elle appartient d'abord à l'ecclésiastique du lieu où chaque Église a son école. S'il ne fait pas partie du conseil d'inspection, il doit toujours visiter l'école pour s'assurer qu'on n'y enseigne point une doctrine qui s'écarte de celle de son Église. Il devra aussi interroger les enfans et leur donner des instructions; ce catéchisme n'aura pas lieu dans les écoles mixtes.

Le conseil provincial adjoint au pasteur et au bourguemestre deux pères de famille de la commune, pris dans chaque confession religieuse. Le devoir de ce conseil est de visiter l'école au moins une fois par mois, de prononcer les amendes et les peines à infliger aux parens, de surveiller les réparations et les fournitures, etc.

Les écoles d'un cercle sont toutes visitées par un inspecteur dans le courant de l'année et surtout en hiver, parce qu'alors tous les enfans sont présens. Il doit assister à l'enseignement de toutes les parties et voir les cahiers; examiner les livres dont on se sert, la méthode du maître et s'informer de son zèle, etc., etc., etc.

Discipline. La discipline est l'observation de la loi. On punit l'infracteur et on encourage ceux qui se distinguent.

Les examens sont ou privés, faits par le maître et les inspecteurs; ou publics, en présence des parens et d'étrangers. Dans ce dernier cas on ne doit jamais chercher à faire illusion. Les élèves peuvent bien se préparer par des répétitions, mais on ne doit pas permettre les réponses apprises par cœur, ou le choix des meilleures têtes.

Dans les distributions de prix le maître veillera à ce qu'on n'y apporte jamais la moindre partialité. Il ne faut pas récompenser le talent, la bonne mémoire, et les dons naturels qui sont indépendans de la volonté; mais plutôt l'application et le travail. Une mauvaise conduite doit faire exclure de toute récompense. Le maître s'abstiendra des éloges outrés qui sont une source d'orgueil et d'amour-propre pour les uns, de jalousie et de découragement pour les autres.

On ne peut se passer de punitions dans les meilleures écoles. Le maître sentira que, pour être efficaces, ces punitions doivent être rares; il doit éviter même l'apparence de la partialité, de l'arbitraire et de la passion : il ne punira qu'après avoir essayé les corrections par la douceur. La punition doit être proportionnée à la faute, et en rapport avec la sensibilité de l'enfant. Il ne faut pas détruire du même coup les germes du mal et du bien; il faut ménager les sentimens d'honneur et de honte.

On ne doit en venir aux punitions corporelles que lorsque tous les autres moyens restent sans succès, et lorsqu'on veut combattre l'entêtement, la méchanceté, le plaisir de nuire, quelque mauvaise habitude. Ces punitions ne doivent jamais nuire à la santé ni blesser la pudeur.

Deux fois par an, chaque maître adresse à l'administration provinciale un rapport sur l'état de son école et sur les progrès des élèves. L....t.

La fête de Noël en Allemagne.

Ce n'est pas seulement dans toute l'Allemagne et surtout dans l'Allemagne protestante, mais encore dans tous les pays où la race germanique s'est étendue, que l'anniversaire de la naissance du Messie est la fête qui est célébrée avec le plus d'enthousiasme et de ferveur.[1]

A dater de ce jour l'histoire du monde change de face; la civilisation suit une autre marche; l'esprit humain affranchi prend son essor, Dieu enfin est manifesté dans l'humanité; pour la première fois le Christ-homme a souri au sein maternel. C'est par de semblables sujets de méditations que chacun sanctifie la journée de Noël.

Cette fête publique et religieuse est aussi la fête de famille la plus sainte, et la fête de toutes les familles. Palais et chaumières, tout y prend part avec joie et recueillement. Elle est la fête des vieillards, qui réunissent leurs descendans autour d'eux; elle est celle des jeunes mères et des enfans.

« Dis-moi donc, mon ami, y as-tu réfléchi? dis-moi qu'est-ce que c'est que le petit enfant de Noël? — Oh! oui, je veux te le dire, et je m'en réjouis. C'est un ange du Paradis, son regard est doux et son cœur tendre. Dieu l'a envoyé du Ciel pour consoler et pour bénir les enfans. Il veille jour et nuit auprès de leur berceau. Il les couvre de ses ailes et les consacre de sa pure haleine. Ses yeux sont brillans, ses joues fraîches et roses. Il les porte dans ses bras à travers les dangers. Pour eux il cueille des fleurs dans les champs; malgré la neige et la pluie, il fait revivre le printemps sur l'arbre de Noël. Son léger sourire exprime la joie qu'il éprouve, et son joli nom est *amour maternel.* »

(Hebel, *Poésies allemaniques.*)

1 En Suède et en Danemarck elle est désignée par l'expression *Julklapp*, cri que l'on fait entendre lorsqu'on vient remettre les présens que l'on destine à quelqu'un.

La fête de Noël est l'époque à laquelle les membres de chaque famille se font mutuellement des présens. On ne retrouve ici ni les visites empressées, ni les cartes cérémonieuses, ni les complimens usés, ni les cadeaux inutiles du jour de l'an, de cette fête toute mondaine et presque payenne. On se réjouit bien plus de ce que l'on donne que de ce que l'on reçoit.

Long-temps d'avance chacun pense à ce qu'il offrira d'agréable et d'utile. Les parens choisissent des étoffes pour les robes et les habits de leurs enfans. Six mois avant la fête, la jeune fille commence à travailler aux présens de Noël : elle a peu d'argent, et ce qu'elle donnera sera l'ouvrage de ses mains. Elle prépare des tricots, des broderies, etc., pour son père, pour sa mère, pour les frères et les sœurs, pour son fiancé, pour celui que son cœur a choisi. Tout doit être fait sans que personne s'en aperçoive. Aussi, lorsque tous dorment, elle veille et passe à travailler une partie de la nuit.

Enfin le jour tant désiré arrive. La veille de Noël, la place du marché est couverte de jeunes pins et sapins. Chacun selon ses moyens en achète de grands ou de petits, depuis trois jusqu'à dix pieds de hauteur. Chaque arbre est fixé dans un vase entouré de mousse et placé sur une table; aux extrémités des rameaux brûlent des bougies de différentes couleurs; aux branches pendent des noix dorées, des pommes roses, des bonbons. Sur la table sont de nombreuses lumières. Pour chacun de ceux auxquels on veut faire un présent, une corbeille remplie de pommes, de noix, de sucreries et de gâteaux contient aussi l'objet offert, enveloppé d'un papier portant le nom de celui auquel il est destiné. Lorsqu'à la tombée de la nuit la cloche de l'église sonne en fête, ceux qui ont mis la dernière main à la décoration ouvrent les portes de la chambre, et appellent tous les membres de la famille. Les enfans se précipitent les pre-

miers en poussant des cris de joie; chacun cherche son nom sur les différens objets exposés, et fait les honneurs de sa corbeille. Les domestiques (car personne n'est oublié, pas même les absens) viennent aussi admirer et chercher de leur côté ce qui leur est destiné.

Les gens riches ajoutent ordinairement des pièces d'étoffes pour être distribuées à un certain nombre d'enfans pauvres que l'on fait appeler; on y joint souvent des pommes dans lesquelles on a introduit quelques pièces d'argent.

Les paysans les plus pauvres illuminent aussi un arbre, ne fût-ce qu'avec une seule lampe, et n'eussent-ils à donner à leurs enfans qu'un petit pain blanc pour faire diversion à la pomme de terre quotidienne.

Les ouvriers des villes, souvent très-occupés la veille de Noël, préparent l'arbre pendant la nuit, et c'est le jour même de Noël, de grand matin, qu'ils éveillent leurs enfans, qui en ouvrant les yeux aperçoivent l'arbre illuminé. Cette scène est si bien et si naïvement décrite dans un poëme de Hebel, que je ne puis résister au plaisir de la traduire en entier.

« Il dort, il dort. Il repose là comme un prince! Ce que je te demande, cher ange, au nom du Ciel, ne me l'éveille pas. Que Dieu le comble de ses dons pendant le sommeil!

« Ne me l'éveille pas, ne me l'éveille pas! La mère va à petits pas, guidée par l'amour maternel, et apporte un arbre dans la petite chambre.

« Qu'est-ce qui y est donc suspendu? Un joli homme en gâteau, une petite chèvre, une petite vache, des fleurs blanches, rouges et jaunes, faites de sucre et de la farine la plus fine.

« C'est assez, tendre cœur maternel, trop de douceur fait mal, donnes-en peu, comme le bon Dieu; car ce n'est pas tous les jours qu'il distribue le pain sucré.

« Maintenant des pommes d'hiver, les plus belles que l'on ait; on n'y voit pas la plus petite tache. Qui les a plus belles? Qui?

« C'est vrai, tout cela est d'une rare beauté! Comme elle brille, cette pomme engageante! Et si le confiseur est un homme habile, qu'il en fasse une semblable, s'il le peut. C'est le bon Dieu qui l'a faite.

« Qu'y ai-je vu de plus? Un mouchoir blanc et rouge, et un des plus beaux. O enfant! Dieu te préserve de larmes amères, Dieu t'en préserve!

« Et quoi encore? Un petit livre, enfant, il est encore à toi; j'y mettrai de jolies images de saints à côté des jolies petites prières qu'il renferme.

« Maintenant je puis aller, je crois..... Il ne me manque rien de bon. Ah! encore une verge! La voilà, la voilà!

« N'est-ce pas, elle ne t'amuse point? N'est-ce pas, elle fait mal au petit? Pourtant, s'il le faut, elle sera utile; elle ne servira pas si tu ne le veux point.

« Et s'il le faut je t'en donnerai au nom de Dieu. Pourtant l'amour maternel tendre et pieux l'entoure de rubans roses, avec lesquels il fait de jolis nœuds.

« Le petit arbre est décoré comme un mai, et si le jour seulement t'éveille, c'est l'enfant de Noël qui aura tout fait.

« Tu prendras tout cela et ne m'en remercieras pas, car tu ne sais pas qui te le donne. Aie uniquement de la joie, que tout cela te plaise; c'est si bon!

« Mais le garde de nuit crie déjà onze heures! Comme le temps fuit, et comme on s'oublie lorsque le cœur trouve son plaisir à quelque chose.

« A présent Dieu le Seigneur te conserve! A une autre fois! Le Christ est venu dans cette nuit; il avait aussi la chair et le sang d'un enfant, sois aussi bon que lui.

L. . . .t.

Bulletin bibliographique.

SCIENCES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

Geschichte Preussens von den ältesten Zeiten bis zum Untergange der Herrschaft des deutschen Ordens : Histoire de la Prusse, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la domination de l'ordre teutonique, par *Jean Voigt*, troisième volume; Kœnigsberg, chez Bornträger, 1828.

Le troisième volume de cet excellent ouvrage embrasse l'histoire de l'ordre teutonique de 1249 à 1283 : ce qui peut donner une idée de son étendue. L'auteur, depuis long-temps célèbre, s'est appliqué, avec un succès proportionné à sa persévérance, à éclaircir les obscurités de l'ancienne histoire de la Prusse ; il a réussi à nous en présenter un tableau complet et détaillé. Le troisième volume décrit les derniers événemens de la lutte de l'ordre, jeune encore, avec les Prussiens idolâtres. Le spectacle de cette lutte sanglante est un drame qui offre le plus grand intérêt. L'ami de l'humanité ne peut voir qu'avec indignation un peuple valeureux, malgré tous les efforts de la résistance la plus désespérée, vaincu, écrasé, anéanti par des aventuriers étrangers, privé de sa religion, de ses coutumes et de sa liberté. Toutes les horreurs des conquêtes des Cortez et des Pizarre se retrouvent ici ; mais d'un autre côté on ne peut s'empêcher d'admirer la patiente énergie de ces chevaliers, qui, entourés de mille dangers, ayant à combattre à la fois un ennemi brave jusqu'à la fureur, des voisins perfides, des révoltes sans cesse renaissantes et des factions dans leur propre sein, poursuivent imperturbablement leur haute entreprise, le triomphe de la croix, et dont l'héroïsme finit par vaincre tous les obstacles. Ce qui n'est pas moins intéressant que l'histoire si dramatique de la lutte, ce sont les détails que donne M. Voigt sur l'organisation des domaines de l'ordre, sur le gouvernement qu'il introduisit. Puisé aux sources sur les lieux mêmes, cet ouvrage deviendra une source à son tour pour les historiens à venir. (*Morgenblatt.*)

Fürsten und Völker von Süd-Europa, etc. : Les princes et les peuples de l'Europe méridionale au seizième et au dix-septième siècle, principalement d'après des rapports inédits d'ambassadeurs, par *Léop. Ranke;* premier volume; Hambourg, 1827, chez Perthès.

Beiträge zü der Geschichte Spaniens : Idées et notices pour servir à l'histoire de l'Espagne, particulièrement sur les peintres espagnols; documens peu connus relatifs à Charles-Quint, à Philippe II, à don Sébastien du Portugal, à l'infant don Carlos, à don Juan d'Autriche, au duc d'Albe, etc., par le colonel *Schepeler*, auteur d'une Histoire de la révolution d'Espagne et du Portugal; Leipzig, chez Mayer, 1828.

Ces deux ouvrages nous transportent dans un temps dont les formes politiques, bien que toutes différentes de celles de nos jours, renfermaient cependant le principe des révolutions subséquentes. Les destinées des nations qui dépendent aujourd'hui plus ou moins des cours du Nord, étaient alors déterminées par deux puissances méridionales, l'empire Ottoman et l'Espagne. Mais, pour suivre et comprendre la marche de l'histoire, il ne suffit pas d'en connaître quelques faits extérieurs; il faut pénétrer au sein même de leur développement. L'auteur du premier des deux livres que nous annonçons, reconnaît combien peu les ouvrages historiques sur les derniers siècles, ceux-là même qui sont puisés aux sources, suffisamment occupés des événemens qui sortirent des divisions politiques et religieuses, nous instruisent sur la transformation insensible de l'état intérieur. Heureusement il a pu profiter d'autres ressources; voici comment il s'exprime à ce sujet : « Souvent pressée entre deux partis, en relations avec la moitié du monde, non-seulement de politique mais surtout de commerce, trop faible pour se reposer sur sa propre force, mais assez puissante pour se déterminer fréquemment par elle-même, Venise dut porter ses regards partout, et se mettre en rapport avec toutes les puissances. Elle envoya souvent ses citoyens les plus distingués et les plus habiles aux cours étrangères. On ne se contentait pas

des notes qu'ils envoyaient tous les huit jours à leurs commettans sur les affaires courantes; lorsqu'après deux ou trois ans l'ambassadeur était de retour de sa mission, il avait à faire un rapport détaillé sur le pays et le gouvernement auprès duquel il avait résidé. Ce rapport était présenté au conseil des *Pregadi*, composé d'hommes qui avaient vieilli dans les affaires, et dont plusieurs avaient peut-être rempli la même mission. L'envoyé s'efforçait de donner une juste idée du caractère personnel du prince chez qui il avait été, de sa cour, de ses ministres, de l'état de ses finances, de ses forces militaires, des sentimens de ses sujets, enfin de ses relations avec les autres gouvernemens. En même temps il déposait aux pieds de la Signoria les présens dont le prince étranger l'avait honoré. Les rapports sont souvent très-étendus et prenaient quelquefois plusieurs séances; toujours ils ont dans le style et le contenu la fraîcheur de l'observation personnelle; chacun s'efforçait de faire de son mieux pour satisfaire l'imposante assemblée qui l'écoutait.»

Le pape, le roi d'Espagne, les ducs de Ferrare et de Florence, se faisaient faire des rapports semblables. Il étaient soigneusement conservés dans les archives; on en forma des collections, que par des échanges on cherchait à rendre aussi complètes que possible. Une semblable collection se trouve à la Bibliothèque royale de Berlin; elle forme 48 volumes in-folio, dont 46 portent le titre : *Informazioni politiche*. Là on trouve, il est vrai, sans ordre et sans suite, une multitude de relations d'ambassadeurs, particulièrement vénitiens, d'instructions, d'avis, de rapports de conclaves, de lettres, de discours, de notices de tout genre. La plupart de ces documens appartiennent au seizième et au dix-septième siècle. Déjà Jean Muller avait songé à en donner un extrait; ils servent de base à l'ouvrage de M. Ranke. Il en trouva quatre autres volumes à la Bibliothèque de Gotha. Ces pièces lui ont fourni les matériaux d'un tableau de l'état intérieur de l'empire Ottoman et de l'Espagne, ainsi que des modifications qu'il éprouva pendant le seizième siècle et dans la première moitié du siècle suivant. Il expose d'abord le système du despotisme ottoman, dont il trouve le principal fondement dans l'absence de toute noblesse héréditaire et de toute indépendance individuelle, et dans cette armée d'esclaves composée et sans cesse recrutée d'enfans chrétiens, qui, enlevés à leur patrie

et à leur foi, devenaient les soutiens de l'empire, les instrumens aveugles d'un chef dont la volonté était l'unique loi, et dont l'esprit militaire était en quelque sorte l'ame de la nation. « L'empire Ottoman, dit l'auteur, n'a pas été fondé par un peuple, par une tribu dominante, ni par des guerriers qui se seraient librement réunis pour une entreprise commune; mais bien, si tout ne nous trompe, par un maître et ses esclaves. De même qu'on représente les califes le Coran d'une main et de l'autre une épée, ainsi cette famille belliqueuse, animée d'un fanatisme farouche et avide de conquêtes, se jeta sur ses voisins et aspira à subjuguer la terre. C'est avec raison que le nom du chef est devenu celui de l'armée et de l'empire. Il était naturel toutefois que les liens qui attachaient les esclaves à leur maître, se relâchassent avec le temps, et que la conquête trouvât un terme; mais comme cet ordre de choses était dans le principe contraire aux lois de l'humanité, puisqu'il était fondé sur le despotisme, il était impossible que la nature reprît tous ses droits : lorsque le despotisme est dans le chef d'une société, il se reproduit sans cesse et toujours nouveau dans tous les membres subordonnés, et par-là il devient indestructible. »

De l'empire esclave des Turcs, l'auteur passe à la monarchie espagnole. Ici le prince n'avait pas affaire à des sujets sans volonté; il avait à respecter les droits acquis, les libertés et les priviléges de certaines classes, de certaines familles. Néanmoins le gouvernement de l'Espagne tendait au despotisme; c'est pour cela que notre auteur traite d'abord du caractère et des intentions des rois et de leurs ministres; puis il retrace la résistance qu'ils rencontrèrent dans les différentes provinces, et comment ils parvinrent plus ou moins à la vaincre. Enfin il décrit la nouvelle organisation administrative qu'ils y introduisirent, et les effets qui en résultèrent pour les provinces. Ce qui distingue particulièrement cette partie de l'ouvrage, ce sont les tableaux biographiques de Charles-Quint, de Philippe II et de Philippe III. Dans le portrait de Philippe II, l'auteur a su se garantir de toute prévention et de toute déclamation. L'activité infatigable de ce prince, ses connaissances et son expérience politique, son action à la fois calme et décidée, en forment les traits les plus saillans.

Une observation nous a frappés : tandis que Charles était jaloux de paraître libre de toute influence ministérielle, Philippe II, tout

en se mettant au-dessus des opinions et des vœux d'un conseiller isolé, cédait facilement, et souvent tombait dans la dépendance de l'un ou de l'autre : ce qui explique les variations dans la marche de son gouvernement, à mesure qu'il changeait de ministres.

L'auteur a su répandre un grand intérêt sur l'exposé des constitutions diverses de Castille, d'Aragon, de Sicile, de Milan et des Pays-Bas. On ne peut qu'admirer la manière dont Philippe poursuivit son projet de soumettre toutes les parties de son empire au niveau du despotisme[1]. Un des chapitres les plus importans sous ce rapport, est celui de l'inquisition telle que Philippe la modifia. Selon M. Ranke, le saint office ne fut sous Philippe qu'une cour royale, uniquement revêtue de pouvoirs spirituels, et dont tous les membres étaient des officiers nommés par le roi, révoqués par lui; toutes les confiscations prononcées par cette cour se faisaient au profit du trésor royal, et par l'établissement de ce tribunal seulement, dont les grands mêmes étaient justiciables, le despotisme absolu se trouva consolidé. L'auteur expose, enfin, le désastreux système de finance introduit par Charles-Quint, et perfectionné par Philippe II; système qui doit être regardé comme la cause principale de la décadence de la monarchie espagnole. Les voyages continuels et les expéditions lointaines de Charles exigeaient des dépenses auxquelles les revenus ordinaires étaient loin de suffire. Les peuples furent sans cesse accablés de nouveaux impôts, les domaines furent engagés, des emprunts onéreux absorbaient à l'avance les ressources de l'État, et l'un des principaux motifs pourquoi Charles-Quint se démit de ses couronnes, fut le désordre de ses finances. Philippe II persévéra dans le même système, éleva les impôts et les droits, réduisit arbitrairement la valeur des fonds publics, emprunta de l'argent à tous les banquiers de l'Europe, et, par son manque de foi, causa d'innombrables banqueroutes. Philippe III, sous la direction de Lerma, se conduisit de même; et après la défection des Bays-Bas, qui avaient surtout fourni aux dépenses de la cour, malgré les sommes immenses qui arrivèrent d'Amérique, la ruine de l'Espagne devint de plus en plus imminente.

L'ouvrage du colonel Schepeler commence par quelques notices

1 Beau sujet d'admiration, en vérité! On pourrait admirer au même titre l'art avec lequel Tibère se défit de Germanicus. *N.te du Rédacteur.*

sur les arts en Espagne : il regarde le temps de Calderon comme le commencement de la décadence sous ce rapport, et Calderon lui-même comme déjà entaché de mauvais goût, sans nier toutefois qu'un grand nombre de beautés du premier ordre ne lui aient mérité à juste titre le nom de Shakspeare espagnol. « Mais, dit-il, ces beautés sont tellement enveloppées d'un nuage mystique, et sa bigotterie s'y revêt si souvent de toutes les couleurs du fanatisme, que même l'Espagnol catholique ne désire voir ses comédies portées sur la scène que revues et châtiées. Lorsqu'il s'agit de juger Calderon, les Espagnols parlent comme des protestans, et certains Allemands comme des fanatiques; car c'est précisément lorsque la pensée de ce poète est voilée de la nuit la plus ténébreuse, que les mystiques du Nord y ont cherché et cru trouver la lumière la plus brillante. »

Ce qui intéresse dans ce livre l'histoire politique de l'Espagne, est renfermé dans les documens que l'auteur trouva en 1816 dans la Bibliothèque de Cordoue, en revenant de Grenade à Madrid. Parmi les trésors de cette collection il remarque un volume manuscrit, ayant pour auteur un Major-Domo du duc d'Albe, et qui, outre les documens qu'on publie aujourd'hui, contient une foule de lettres et d'ordres du roi Philippe II. Le colonel obtint la permission d'en prendre une copie ; l'évêque eut la bonté de lui envoyer le manuscrit à Madrid. Dans une introduction, M. de Schepeler fait le tableau des règnes de Charles-Quint et de Philippe II. Le portrait qu'il trace de ce dernier, est bien différent de celui que M. Ranke fait du même prince. Selon M. Schepeler, ce monarque n'est point un fanatique de bonne foi ; mais un tyran, qui ne se sert de la religion que comme d'un instrument pour établir son despotisme. Au sujet de Don Carlos, le colonel est d'un avis opposé à celui de Llorente, qui attribue à ce prince le projet d'attenter à la vie de son père : il regarde l'infant comme une victime de la farouche tyrannie de Philippe. Le style de l'auteur est du reste attachant, et souvent entraînant par l'enthousiasme moral dont il est pénétré. Parmi les documens on remarque un projet du duc d'Albe pour l'équipement de la flotte qui devait subjuguer l'Angleterre. Selon ce plan, l'Armada devait se composer de 596 bâtimens et de 200 bateaux plats ; elle aurait porté 9800 rameurs, 23,000 marins et une armée de 60,000 hommes. On sait que ce plan gigantesque ne fut exécuté que sur une moindre échelle. Deux lettres de confes-

seurs rendent un compte détaillé de la mort de Don Juan d'Autriche à Namur, et de celle du duc d'Albe à Lisbonne.

(*Morgenblatt.*)

Sammlung kleiner Schriften, *etc.*: Mélanges d'histoire et de politique, par M. *Charles de Rotteck*, professeur à l'université de Fribourg. Deux vol. Stuttgart, chez Frankh, 1829.

M. de Rotteck[1] est un historien comme le demande l'époque actuelle; il joint à des opinions constitutionnelles et à des sentimens patriotiques le talent rare de traiter l'histoire d'une manière populaire. Il s'efforce partout d'appliquer les leçons du passé aux besoins du présent, et de les mettre à la portée de tous. Peu jaloux d'éclaircir certains points d'histoire d'un moindre intérêt, il s'attache surtout aux faits essentiels. C'est un historien tout pratique, et ce jugement renferme un grand éloge. Le premier volume de ses mélanges renferme des esquisses historiques et quelques discours académiques. Les premières rappellent l'époque qui précéda celle des romans historiques. Avant qu'on osât donner à l'histoire les formes du roman, le public aimait à voir représenter, comme dans un tableau détaillé, quelque caractère ou quelque événement intéressant, décrit avec fidélité, bien que d'un style animé et pittoresque. Il serait à désirer que les romanciers historiques ne s'éloignassent pas trop de cette fidélité; car le plus souvent les inventions du poète ne dédommagent pas de la poésie de la véritable histoire. On doit compter parmi les meilleurs tableaux historiques ceux que nous retrouvons dans le recueil de M. de Rotteck, et qui faisaient un des ornemens de l'*Iris*, journal publié, il y a déjà long-temps, par J. George Jacobi. Ce sont : Jeanne I.re, reine de Naples; la maison d'Ali, la prise de Constantinople par les Turcs, André Doria, Grimoalde, roi des Lombards; Athénaïs, Alexandre-le-Grand, Attila, le duc d'Albe, Marc-Antoine, le chevalier Bayard, la Sainte-Barthelémi, la Bastille.

Le second volume contient des traités politiques sur la notion et la nature de la Société; sur la lutte de la politique rationnelle ou idéale avec les droits et les rapports établis; sur les assemblées

1 M. de Rotteck est l'auteur d'une Histoire universelle qui a eu beaucoup de succès; il vient de se charger de la rédaction en chef d'un journal politique intitulé : *Annales politiques universelles*.

d'États; sur les armées permanentes, etc. Tous ces importans sujets sont traités par M. de Rotteck non pas seulement avec art, mais surtout avec un grand esprit de vérité et de justice. Ce qui le distingue particulièrement, c'est un certain *tact de sentiment*, un certain esprit d'équité, un bon sens de justice, si l'on peut s'exprimer ainsi, que ni la philosophie la plus subtile et le talent le plus brillant ne peuvent, ni remplacer, ni réfuter. C'est ce tact, ce jugement sûr qui lui fait éviter à la fois la manie des systèmes, l'exagération de l'esprit de parti, et de celui qui tend à des innovations indéfinies sans égard pour ce qui existe, et de celui qui voudrait tout maintenir au mépris de la nature humaine. M. de Rotteck est essentiellement constitutionnel, également ennemi de toute opinion extrême. Dans la vie constitutionnelle seule l'idée et la réalité, la liberté et la nécessité, la volonté individuelle et la volonté générale se trouvent conciliées. Là plus qu'ailleurs il y a un droit, parce que là seulement il vient compenser le devoir. Toutes les autres formes de gouvernement ne sont que des dégradations de celle-ci vers les deux extrémités. Dans le gouvernement représentatif et constitutionnel toutes les forces, tempérées les unes par les autres, sont en harmonie; et pour cela même c'est le plus naturel, le plus pratique, le plus facile et le plus durable de tous. N'est-ce pas une chose déplorable que tant de nos écrivains s'obstinent encore à méconnaître ou à obscurcir cette vérité si simple et qu'attestent d'un commun accord la raison et l'expérience? que les talens divers, au lieu de se réunir, de concentrer leurs forces pour prêcher cette doctrine, se désunissent et se dispersent de tous côtés pour rêver les uns aux formes mortes du moyen âge, les autres au fantôme de la révolution française, pour regretter ici les institutions de la Grèce et de Rome, là les perruques et les ailes de pigeon de 1780? et que trop souvent on traite la vie constitutionnelle comme une affaire de mode, que l'on commence déjà à trouver ennuyeuse, parce que les débats de certaines assemblées d'État et certains auteurs constitutionnels ne sont pas des plus intéressans? Nos écrivains, trop peu pénétrés de l'esprit tout sérieux du temps actuel, se plaisent encore trop aux illusions philosophico-littéraires du passé, et sont en général encore fort au-dessous des écrivains français et anglais, bien qu'ils les surpassent sous quelques rapports.

(*Même feuille.*)

Römische Geschichte von B. G. Niebuhr, Mitglied der königlichen Akademie der Wissenschaften zu Berlin : Histoire romaine de M. B. G. Niebuhr, traduit de l'allemand sur la troisième édition par M. *P. A. de Golbéry*, conseiller à la cour royale de Colmar. Deux volumes in-8.° Paris et Strasbourg, chez F. G. Levrault; 1830. Prix : 15 fr.

« Pour tout Français qui sait une langue étrangère, c'est un devoir que de faire connaître à ses compatriotes un ou deux ouvrages des plus essentiels parmi ceux qui opèrent le progrès des sciences, ou qui en constatent l'état chez la nation dont la littérature lui est accessible. »

Telle est la profession de foi littéraire du traducteur de cet ouvrage, et il s'y montre fidèle. Il nous avait donné, il y a quelque temps, un premier travail important, emprunté à la littérature allemande, l'Histoire générale de Schlosser[1]. Voici le second, qui, certes, sous le rapport de l'importance, ne le cède pas au premier. Après l'innombrable foule d'histoires romaines, les unes volumineuses, les autres abrégées; les unes publiées en Italie même, sous l'inspiration des monumens ou des débris de monumens de l'ancienne Rome; les autres en France, en Angleterre, en Allemagne, etc., il s'est trouvé un savant qui a pris à tâche de revoir les documens, comme les pièces d'un procès, et de dire nettement, après toutes ses investigations, ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas, ce que l'on aurait pu savoir toujours, ce qu'il faut à jamais reléguer de nos livres dans l'empire des fables. C'est le fils d'un homme célèbre, jaloux de porter avec honneur le nom paternel, qui s'est fait, il y a quelques lustres, de cette grande œuvre la tâche de sa vie, et bientôt il a publié une nouvelle histoire romaine. Réformant la plupart de ses prédécesseurs, renversant avec calme, mais sans pitié les divers systèmes reçus dans les écoles, ne s'attachant qu'aux sources et y puisant une série de faits nouveaux, de vues nouvelles sur cette constitution et ce gouvernement de Rome, que tout historien, tout homme

1 Histoire universelle de l'antiquité, par F. Ch. Schlosser, conseiller intime et professeur à l'université de Heidelberg, traduit de l'allemand, par M. P. A. de Golbéry. Trois volumes in-8.° Paris et Strasbourg, chez F. G. Levrault. Prix : 21 fr.

d'État, tout homme de haute civilisation aime à étudier, M. Niebuhr a donné un brillant ouvrage sur Rome ancienne. Il a rencontré d'abord de nombreux contradicteurs, et a fait naître une série de recherches plus ou moins approfondies; il les a toutes vues passer devant lui, s'est rendu à Rome avec le titre de chargé d'affaires du roi de Prusse, a étudié l'Italie en Italie, est retourné en Allemagne, publier quelques volumes de plus. Il donne aujourd'hui les deux premiers tomes d'une troisième édition. Il s'y montre le plus savant et le plus inflexible de tous les contradicteurs d'une partie de son premier système; il y a retranché de son travail des pages auxquelles ses amis tenaient déjà plus que lui. Tel qu'il l'a fait, son ouvrage est aujourd'hui également précieux pour l'historien, pour le jurisconsulte, pour le philologue, pour l'homme d'État. Essayons d'en donner une idée, en avertissant que c'est bien d'un ouvrage de haute érudition qu'il s'agit.

Dans une préface simplement écrite, l'auteur jette un coup d'œil sur les plus célèbres de ses prédécesseurs dans cette carrière; il apprécie non-seulement les travaux de la philologie et de l'archéologie romaine, à partir de la restauration des lettres, mais encore les recherches historiques, les travaux, les systèmes, les conjectures de Périzonius, de Bayle, de Beaufort, et surtout de ce génie éminent, de ce Voss, qui sut faire poser devant lui les grands hommes de l'antiquité, le monde romain et le monde grec, comme des contemporains. C'est d'après les principes de ce maître que peint Niebuhr.

A la préface succède une courte introduction qui dessine les contours du sujet : Rome, et pour ainsi dire Rome avant Rome bâtie, jusqu'aux jours d'Auguste, tel est ce sujet. « Peu de nations, dit l'auteur, ont accompli, comme les Romains, une carrière que n'abrégea aucune puissance étrangère, et nulle de ces nations n'a fourni cette carrière avec autant de vigueur, avec une telle abondance de forces vitales. » Voilà la beauté de ce sujet; elle séduisit jadis Tite-Live; elle lui a suscité, après deux mille ans, un émule en Germanie.

Un premier chapitre est consacré à l'examen de l'Italie ancienne, très-ancienne, antérieure à cette Rome si petite, qui fut quelque temps entourée de peuplades si belliqueuses et si puissantes, et qui les subjugua néanmoins si promptement. Que fut l'Énotrie,

que furent l'Opica, l'Ausonie, la Tyrrhénie, la Japygie, l'Ombrica et la Saturnie, que les poètes grecs et latins, que les historiens eux-mêmes ont quelquefois l'air de confondre ? Quelles furent exactement les limites de ces régions ? quels en furent les premiers habitans ? Qui furent les Aborigènes, les Énotriens, les Ausones, les Opiques; qui furent surtout ces Étrusques et ces Pélasges, sur lesquels l'imagination des modernes se donne si belle et si large carrière ? Qui furent, enfin, les Grecs en Italie, les Liguriens, les Vénètes, les Sabins et toute une série d'autres habitans qui trouvèrent place en Italie et gloire dans l'histoire poétique des temps anciens ?

Telles sont les questions préliminaires que traite M. Niebuhr, et qu'il parcourt avec une sévérité de critique, avec une abondance d'érudition, avec une vigueur de conviction bien remarquables à une époque où la coquetterie des historiens du jour semble vouloir se borner à reproduire avec une sorte de négligence le conte, la légende et la chronique du bon vieux temps.

Une question de la plus haute portée, celle de l'origine de la race ou des races actuelles du genre humain, est rattachée à cet examen des populations primitives de l'Italie, de la Corse, de la Sardaigne et de la Sicile. L'espace, dont nous disposons, ne nous permet pas de la produire, mais on y trouvera avec plaisir, à travers les conceptions si hardies de l'auteur, la piété si profonde de la famille des Niebuhr.

Ce que nous regrettons aussi, c'est de ne pouvoir indiquer toute la richesse du reste de ce volume, tout ce qu'y dit l'auteur d'Énée en Italie et des mythes qui se rattachent à ce personnage; d'Albe et des premières légendes historiques de Rome, des récits de famille, des chants nationaux exécutés aux festins, des nénies, des inscriptions tumulaires, des traditions de la Grèce infusées dans celles de Rome; enfin, de la primitive organisation de l'État, de Romulus, de Numa, des tribus, etc.

L'intérêt va croissant, à mesure que l'auteur entre davantage dans la véritable constitution de Rome, et toujours il mène de front les changemens que subit cette remarquable constitution et les événemens qui y donnent lieu. C'est ainsi que, dans le second volume, se présentent successivement les maisons patriciennes et les curies, le sénat, les interrois et les rois; Tullus Hostilius et

Ancus; Tarquin l'ancien et Servius Tullius; l'achèvement de la ville, les centuries des chevaliers et les tribus plébéïennes; Tarquin le tyran et la république; le traité avec Carthage, la guerre de Porsenna et la dictature; l'émigration de la commune et le tribunat.

Il est à désirer que l'auteur sache dérober à ses travaux pour la nouvelle collection des écrivains de Byzance assez de loisir pour pouvoir achever, comme il l'espère, l'ouvrage qui est la tâche de sa vie. Son traducteur qui, dans un tel sujet, s'est fait de la fidélité le principal devoir, ne négligera pas de presser les pas de l'illustre historien, et il ajoutera ainsi de nouveaux titres à tous ceux qu'il possède déjà à l'estime et à la reconnaissance de ses compatriotes. Traduire de pareils ouvrages, c'est faire des conquêtes et c'est entrer avec l'auteur en partage du laurier qui couronne son front. J. M.

Schriften der Gesellschaft, etc. : Mémoires de la Société d'histoire de Fribourg en Brisgau; premier volume. Fribourg, chez Herder, 1828.

Cette Société, à la tête de laquelle se trouve placé M. de Rotteck, et instituée depuis peu, s'est déjà signalée par d'importans travaux. Le premier volume de ses Mémoires renferme le discours d'ouverture du président, et douze dissertations historiques, qui ont la plupart pour auteurs des professeurs de l'université de Fribourg. Parmi les plus intéressantes nous citerons une notice sur Berthold Schwarz, l'inventeur présumé de la poudre à canon, par le D.r H. Schwarz: notice où Fribourg est présenté comme le berceau de cette grande invention; — un tableau détaillé du concile de Constance en 1414, par M. Walchner; — quelques détails biographiques sur Erwin de Steinbach, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg; sur Félix Malléolus; sur Jules-César Vanini, et l'historien Posselt, le tout accompagné d'un grand nombre de documens très-curieux.

Helvetia, *etc.*: L'Helvétie, ou Mémoires et Notices pour servir à l'histoire des XXII cantons de la Confédération helvétique. Nouvelle suite; premier volume 1827, deuxième volume 1828; Aarau, chez Christen.

Cet ouvrage, qui fait suite à quatre autres volumes publiés sous le même titre à Zurich, tout consacré à l'histoire spéciale de la Suisse, renferme des documens inédits, des manuscrits devenus rares, et des recherches historiques. Sous la rubrique *Annuaire*, les éditeurs y ont joint les débats des dernières assemblées de la diète fédérale, et sous le titre *Littérature*, des notices critiques sur les ouvrages relatifs à l'histoire du pays. Nous avons surtout remarqué les mémoires suivans: Histoire de la confédération de 1707 à 1712, par M. Meyer de Schauensee; Histoire de Genève de 1589 à 1603, par M. Schuler; une continuation inédite de la célèbre Chronique de Tschudy; sur la conjuration de Berne en 1749, etc.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

NEUVIÈME NUMÉRO.

DIXIÈME NUMÉRO.

ONZIÈME NUMÉRO.

DOUZIÈME NUMÉRO.



FIN DE LA TABLE.





FIN DE LA TABLE.



FIN DE LA TABLE.